

# Plan de développement de la zone agricole de la Vallée-de-la-Gatineau (PDZA)



**Ce document a été réalisé par la Municipalité Régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau**

**Rédaction et coordination**

Carlos Baez, agronome

Denis Côté, agent de développement, MRC

Marie-Noël Hamelin, consultante «A»

Claire Lapointe, agente de développement, coordination de la démarche, MRC

Chantal Leduc, agronome, consultante «B»

Service de l'aménagement du territoire de la MRC

**Révision linguistique**

Caroline Pétrin, adjointe au greffe

Julie Piché, adjointe administrative

France Rochon, secrétaire-réceptionniste

**Crédit photo**

Carlos Baez, agronome

Denis Côté, agent de développement, MRC

Chantal Leduc, agronome, consultante «B»

Journal La Gatineau

**Traduction du plan d'action**

Franceska Gnarowski

**Où se procurer le PDZA MRC VG**

[www.mrcvg.qc.ca](http://www.mrcvg.qc.ca)

Plan de développement de la zone agricole de la  
Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau  
présenté au ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de  
l’Alimentation (MAPAQ) adopté par le conseil de la MRC  
Vallée-de-la-Gatineau lors de la séance du 25 novembre  
2015.

## **Table des matières**

LISTE DES TABLEAUX.....	VII
LISTE DES FIGURES .....	VIII
LISTE DES ACRONYMES .....	IX
MOT DU PRÉFET .....	XI
MOT DU PRÉSIDENT LOCAL DE L'UPA.....	XII
MOT DU PRÉSIDENT RÉGIONAL DE L'UPA.....	XIII
MOT DU DIRECTEUR RÉGIONAL DU MAPAQ.....	XIV
INTRODUCTION .....	1
ÉTAPES DE RÉALISATION ET ÉCHÉANCIER : .....	2
1.    LE PORTRAIT.....	3
1.1.    L'INDUSTRIE AGRICOLE DANS LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU .....	4
1.1.1    Le profil de la région.....	4
1.1.2    Le portrait de l'agriculture .....	5
1.1.2.1    Zonage et entreprises agricoles .....	5
1.1.2.2    Valeur des terres agricoles .....	6
1.1.2.3    Rentabilité des entreprises agricoles de la Vallée-de-la-Gatineau.....	7
1.1.2.4    Principales productions de la Vallée-de-la-Gatineau.....	9
1.1.2.5    Le producteur agricole .....	10
1.1.2.6    Projet antérieur.....	11
1.1.3    L'exploitation forestière dans la zone agricole.....	12
1.1.4    La mise en marché des produits agricoles .....	13
1.1.5    Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).....	17
1.2.    LE PROFIL PHYSIQUE .....	18
1.2.1    L'altitude.....	18
1.2.2    Le relief.....	20
1.2.3    Le drainage.....	20
1.2.4    Les sols.....	21
1.2.4.1    La formation des sols .....	21
1.2.4.2    Le système de classification en séries et en types de sols.....	22
1.3.    LES PROCESSUS CLIMATIQUES GÉNÉRAUX .....	26
1.3.1    Les températures .....	26
1.3.2    Les précipitations .....	29
1.3.3    Les précipitations neigeuses .....	31
1.3.4    L'interprétation de données climatiques.....	34
1.3.4.1    Les degrés-jours de croissance.....	35
1.3.4.2    La saison sans gel.....	40
1.3.4.3    Les unités thermiques de croissance .....	42
1.3.4.4    Les zones climatiques de rusticité.....	45
2. LES CONSULTATIONS PUBLIQUES .....	47

2.1	COMMUNICATIONS .....	49
2.2	PRÉSENCES.....	50
2.3	RÉSULTATS DES CONSULTATIONS .....	50
2.3.1	Réactions au portrait physique de la zone agricole.....	51
2.3.2	Préoccupations soulevées par le milieu .....	51
2.3.3	Demandes du milieu .....	52
2.4	QUELQUES STATISTIQUES .....	53
3.	LE DIAGNOSTIC .....	55
3.1	FORMATION DES ÉQUIPES ET ACTIVITÉS.....	56
3.2	RÉSULTATS DES ACTIVITÉS .....	59
3.2.1	Rentabilité.....	59
3.2.2	Relève .....	61
3.2.3	Diversification et innovation.....	63
3.2.4	Formation.....	65
3.2.5	L’humain en agriculture.....	68
3.2.6	Mise en marché.....	70
3.2.7	Ressources financières, humaines et matérielles .....	73
3.2.8	Législation, pression de l’urbanisation et spéculation .....	76
3.3	QUELQUES STATISTIQUES .....	80
4.	LA VISION CONCERTÉE .....	82
4.1	VISION CONCERTÉE POUR LA FORESTERIE .....	83
4.1.1	Principaux enjeux pour la foresterie : .....	84
4.2	VISION CONCERTÉE POUR L’AGRICULTURE .....	84
4.2.1	Des tendances globales à considérer.....	86
4.2.1.1	La globalisation et la mondialisation de l’industrie agroalimentaire.....	86
4.2.1.2	L’émergence des concepts « d’aliments biologiques », de « slow food » et de « manger local ».....	87
4.2.1.3	L’agrotourisme en vogue .....	87
4.2.2	Des tendances locales et régionales .....	88
4.2.2.1	La Table (de concertation) agroalimentaire de l’Outaouais et son plan stratégique.....	88
4.2.2.2	Les marchés publics de producteurs locaux.....	88
4.2.3	Principaux enjeux pour l’agroalimentaire .....	89
5.	LE PLAN D’ACTION .....	91
	OBJECTIF #1 : RENFORCER LE SOUTIEN INSTITUTIONNEL .....	93
	OBJECTIF #2 : VALORISER ET PROMOUVOIR L’AGRICULTURE ET LA PRODUCTION FORESTIÈRE LOCALE AUPRÈS DE LA POPULATION.....	95
	OBJECTIF #3 : ENCOURAGER L’ENTREPRENEURIAT AGRICOLE ET FORESTIER.....	97
	OBJECTIF #4 : DIVERSIFIER LES PRODUITS AGRICOLES ET FORESTIERS DISPONIBLES DANS LA MRCVG.....	98
	OBJECTIF #5 : ACCÈS ET MISE EN VALEUR DES TERRES.....	99
	OBJECTIF #6 : COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES RÉGIONAUX.....	101
	RÉFÉRENCES .....	104

6. ANNEXES .....	110
ANNEXE 1. ZONE AGRICOLE VERSUS LOCALISATION DES ENTREPRISES AGRICOLES .....	111
ANNEXE 2. COUVERTURE FORESTIÈRE DANS LA ZONE AGRICOLE .....	112
ANNEXE 3. CLASSIFICATION DE SOLS EN SÉRIES ET EN TYPES POUR LA MRC.....	113
ANNEXE 4 : CLASSIFICATION DES SOLS SELON LE POTENTIEL SECTEUR NORD .....	114
ANNEXE 5 : CLASSIFICATION DES SOLS SELON LE POTENTIEL SECTEUR CENTRE .....	115
ANNEXE 6 : CLASSIFICATION DES SOLS SELON LE POTENTIEL SECTEUR SUD .....	116
ANNEXE 7. SUPERFICIE, TEXTURE ET DRAINAGE DES TYPES DE SOLS DE LA MRC.....	117
ANNEXE 8. CARTE DES UNITÉS THERMIQUES (UTM) POUR LE CANADA.....	119
ANNEXE 9. ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE LOW .....	120
ANNEXE 10. ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE DENHOLM .....	121
ANNEXE 11. ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA.....	122
ANNEXE 12. ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE.....	123
ANNEXE 13. ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRACEFIELD.....	124
ANNEXE 14. ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA.....	125
ANNEXE 15. ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE .....	126
ANNEXE 16. ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES.....	127
ANNEXE 17. ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE .....	128
ANNEXE 19. ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE.....	130
ANNEXE 20. ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ D'ÉGAN-SUD.....	131
ANNEXE 21. ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON .....	132
ANNEXE 22. ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOIS-FRANC.....	133
ANNEXE 23. ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ D'AUMOND .....	134
ANNEXE 24. ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS .....	135
ANNEXE 25 : USAGE NON AGRICOLE AUTORISÉ PAR LA CPTAQ.....	136
ANNEXE 26 : POTENTIEL ACÉRICOLE DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU .....	139
ANNEXE 27 : TABLEAU SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS LORS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES.....	140
ANNEXE 28 : TABLEAU DES PRINCIPAUX THÈMES, DES TYPES D'INTERVENTIONS ET DE LEUR FRÉQUENCE LORS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES .....	141
ANNEXE 29 : PROCÈS-VERBAL TABLE RONDE ÉQUIPE « RENTABILITÉ » .....	150
ANNEXE 30 : PROCÈS-VERBAL TABLE RONDE ÉQUIPE « RELÈVE ».....	155
ANNEXE 31 : DESCRIPTION DE L'ÉQUIPE « DIVERSIFICATION ET INNOVATION ».....	158
ANNEXE 32 : PROCÈS-VERBAL ACTIVITÉ 1 ÉQUIPE « DIVERSIFICATION ET INNOVATION ».....	159
ANNEXE 33 : PROCÈS-VERBAL ACTIVITÉ 2 ÉQUIPE « DIVERSIFICATION ET INNOVATION » .....	164
ANNEXE 34 : PROCÈS-VERBAL TABLE RONDE ÉQUIPE « FORMATION » .....	167
ANNEXE 35 : PROCÈS-VERBAL TABLE RONDE ÉQUIPE « L'HUMAIN EN AGRICULTURE ».....	170
ANNEXE 36 : PROCÈS-VERBAL TABLE RONDE ÉQUIPE « MISE EN MARCHÉ ».....	174
ANNEXE 37 : PROCÈS-VERBAL TABLE RONDE ÉQUIPE « RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET MATÉRIELLES » .....	179
ANNEXE 38 : PROCÈS-VERBAL TABLE RONDE ÉQUIPE « PRESSION DE L'URBANISATION, SPÉCULATION ET LÉGISLATION » .....	182
REMERCIEMENTS .....	189

## **Liste des tableaux**

Tableau 1: Utilisation du sol, MRC Vallée-de-la-Gatineau .....	5
Tableau 2: Superficies cultivées, MRC Vallée-de-la-Gatineau.....	6
Tableau 3: Principales sources de revenus bruts des fermes .....	8
Tableau 4: Nombre d'entreprises assurées.....	9
Tableau 5 : Répartition des propriétaires des entreprises agricoles par strate d'âge .....	10
Tableau 6: Superficies boisées à l'intérieur de la zone agricole.....	12
Tableau 7: Sommes investies en 2009-2010 par les agriculteurs et les forestiers en recherche et promotion (\$) .....	16
Tableau 8 : Superficie de drainage naturel pour la zone agricole.....	21
Tableau 9: Résumé des grands groupes de sols.....	23
Tableau 10: Effets des changements climatiques sur les UTM et les rendements en maïs-grain et en soya.....	44
Tableau 11: Calendrier des consultations publiques .....	48
Tableau 12: Synthèse des présences et de la participation lors des consultations .....	53
Tableau 13: Formation des équipes et activités.....	57
Tableau 14: Diagnostic de l'équipe de la rentabilité .....	60
Tableau 15: Diagnostic de l'équipe de la relève.....	62
Tableau 16: Diagnostic de l'équipe de diversification et innovation .....	64
Tableau 17: Diagnostic de l'équipe de la formation.....	65
Tableau 18: Diagnostic de l'équipe de l'humain en agriculture.....	69
Tableau 19: Diagnostic de l'équipe de la mise en marché .....	70
Tableau 20: Résumé des plans conjoints .....	73
Tableau 21: Diagnostic de l'équipe des ressources financières, humaines et matérielles .....	73
Tableau 22: Diagnostic de l'équipe de la législation, pression de l'urbanisation et spéculation..	76
Tableau 23: Lois et règlements selon leur palier décisionnel .....	79

## **Liste des figures**

Figure 1 : Évolution de la valeur des terres agricoles et en culture au Québec et en Outaouais ...	7
Figure 2: Variation de l'altitude dans la Vallée-de-la-Gatineau .....	18
Figure 3: Variation de l'altitude versus localisation des entreprises agricoles .....	19
Figure 4: Classification des sols en groupes pour la zone agricole.....	24
Figure 5: Température moyenne de Maniwaki de 1971 à 2000 .....	27
Figure 6: Température moyenne de Gracefield (Wright) de 1971 à 2000.....	27
Figure 7: Jours avec des températures minimales (-10, -20 et -30 °C) moyennes, mensuelles et annuelles dans les localités de Maniwaki, Wright et Wakefield de 1971 à 2000.....	28
Figure 8: Précipitations moyennes, mensuelles et annuelles dans les localités de Maniwaki, Wright et Wakefield de 1971 à 2000 .....	30
Figure 9: Chutes de neige moyennes mensuelles dans les localités de Maniwaki, Wright et Wakefield de 1971 à 2000 .....	31
Figure 10: Journées moyennes avec neige (0, 2, 5, 10 et 25 cm) pour Maniwaki, Wright, Wakefield et Shawville de 1971 à 2000 .....	32
Figure 11: Moyenne de couverture de neige à la fin du mois pour Maniwaki, Wright et Shawville de 1971 à 2000.....	33
Figure 12: Somme annuelle des degrés jours de croissance DJC au-dessus de 5 °C.....	37
Figure 13: DJC moyen, mensuel et annuel dans les localités de Maniwaki et Wright de 1971 à 2000.....	38
Figure 14: Variation de la saison de végétation sans gel à 50 % de probabilité .....	41
Figure 15: Carte des zones de rusticité .....	46
Figure 16: Répartition des membres des équipes par catégorie .....	80
Figure 17: Répartition des membres des équipes par secteur .....	80
Figure 18: Répartition des participants aux conférences.....	81



## **Liste des acronymes**

AFPO	Agence des forêts privées de l'Outaouais
ATINO	Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais
ATQ	Agri-Traçabilité Québec
Bac.	Baccalauréat
CARTV	Conseil des appellations réservées et des termes valorisants
CCA	Comité consultatif agricole
CCIM	Chambre de commerce et d'industrie de Maniwaki
CCMVG	Chambre de commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau
CFA	Collectif de formation agricole
CJE	Carrefour Jeunesse Emploi
CLD	Centre local de développement
CLDVG	Centre local de développement de la Vallée-de-la-Gatineau
CLE	Centre local d'emploi
COOP	Coopérative agricole de Gracefield
CPTAQ	Commission de la protection du territoire agricole du Québec
CPVQ	Conseil des productions végétales du Québec
CRAAQ	Centre de références en agriculture et agroalimentaire du Québec
CRECO	Centre de recherches de l'Est sur les céréales et oléagineux
CRIACC	Centre de ressources en impact et adaptation au climat
CSHBO	Commission scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
CUMO	Coopérative d'utilisation de main-d'œuvre partagée
DEC	Diplôme d'études collégiales
DEP	Diplôme d'études professionnelles
DJC	Degrés-jours de croissance
FADQ	Financière agricole du Québec
FPAMQ	Fédération des producteurs d'agneaux et de moutons du Québec
FPAQ	Fédération de producteurs acéricoles du Québec
FPBQ	Fédération des producteurs de bœuf du Québec
FPFQ	Fédération des producteurs forestiers du Québec
GIRMA	Gestion intégrée des ressources en milieu agricole
IQAFF	Institut québécois d'Aménagement de la Forêt feuillue
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MAAARO	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et Occupation du Territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
MRCVG	Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau
MRN	Ministère des ressources naturelles
ODA	Opération diversification agricole
ONGC	Office des normes générales du Canada

OPBG	Office des producteurs de bois de la Gatineau
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PERO	Pôle d'excellence en récrétourisme Outaouais
PFNL	Produits forestiers non-ligneux
PLQ	Producteurs de lait du Québec
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
TAO	Table agroalimentaire de l'Outaouais
UPA	Union des producteurs agricoles
UTC	Unités thermiques de croissance
UTM	Unités thermiques maïs
WMO	World meteorological organization

Gracefield, le 20 novembre 2015

C'est avec fierté que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau vous présente son Plan de développement de la zone agricole (PDZA). La démarche du PDZA aura permis un rapprochement significatif entre la MRC et ses producteurs agricoles et l'implication des employés de la MRC, des producteurs agricoles et de la population nous permet de déposer un PDZA qui se veut réaliste et prometteur d'un développement de notre économie agricole et agroalimentaire.

Tout au long de la démarche, plusieurs consultations publiques, municipales, tables rondes, activités et conférences ont été tenues et ont connu un succès notable de par la participation des producteurs, des intervenants du milieu et de la population en général. Notre MRC ressent beaucoup de fierté à ce niveau puisque plusieurs activités innovantes ont été tenues et nous croyons fermement en la qualité de toute la démarche.

Plusieurs objectifs et actions ont été identifiés et ceux-ci se veulent tous réalistes et réalisables à court/moyen terme. Voici donc les objectifs priorités : Renforcer le soutien institutionnel, valoriser et promouvoir l'agriculture et la production forestière locale auprès de la population, encourager l'entrepreneuriat agricole et forestier, diversifier les produits agricoles et forestiers disponibles dans la MRC, accès et mise en valeur des terres et commercialisation des produits agricoles régionaux.

Bien que la capacité d'intervention de la MRC soit limitée, nous souhaitons la participation et l'implication de nos partenaires et des producteurs agricoles afin de mener à bien les actions identifiées dans notre PDZA.

Je tiens à remercier particulièrement les membres du Comité directeur, du Comité technique et du Comité consultatif agricole (CCA) qui ont donné de leur temps et qui ont cru en ce projet ambitieux de la MRC.

Le développement de notre zone agricole débute aujourd'hui, j'en suis convaincu. Il faut croire en nous, il faut développer ce secteur d'avenir pour la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.



Michel Merleau  
Préfet

## Mot du président local de l'UPA



Messines, le 13 novembre 2015

Madame, Monsieur,

L'adoption par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA) marque une étape importante pour les membres de l'UPA locale. Plusieurs producteurs agricoles attendaient depuis longtemps un signal positif et des intentions claires de nos dirigeants pour débiter ou compléter certains projets d'investissement dans leurs entreprises.

Le message est maintenant fluide, l'agriculture est un facteur de développement important et il faudra en tenir compte ou en faire référence dans toutes les analyses ou études portant sur le développement durable de notre région.

J'en profite pour féliciter les administrateurs et plusieurs membres du Syndicat local qui n'ont pas compté leurs heures et qui ont participé à plusieurs activités du PDZA dans les derniers 18 mois. Leur implication autant dans les consultations publiques que dans les divers comités de travail, auront permis de valider plusieurs situations en plus d'influencer grandement le plan d'action.

Denis Côté, ing.f.

Président du Syndicat local, UPA Vallée-de-la-Gatineau

15, chemin de la Grande-Côte  
Bureau 200  
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3  
819-981-0878  
lucpoirier@upa.qc.ca



## Mot du président régional de l'UPA



Saint-Eustache, le 12 novembre 2015

### Plan de développement de la zone agricole de la MRC Vallée de la Gatineau

L'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC Vallée de la Gatineau a été l'occasion de faire prendre conscience que le développement de l'agriculture doit être une priorité pour la région. L'agriculture est un véritable pilier du développement régional, la MRC Vallée de la Gatineau n'en fait pas exception. Les producteurs agricoles investissent dans les commerces de la région pour cultiver leurs terres et élever leurs animaux, ils contribuent à longueur d'année à la vitalité de leur communauté, ils occupent le territoire et façonnent les paysages, ils participent à l'embellissement des paysages et l'identité régionale ... sans oublier que les producteurs agricoles nourrissent la population d'ici et d'ailleurs ! Une chose est certaine, tout le monde devra manger demain, l'année prochaine et même dans cent ans. L'économie agricole a de l'avenir, les communautés qui seront proactives pour développer l'agriculture chez elle risquent fort d'en retirer des bénéfices.

Je tiens à féliciter l'implication et le travail de tous ceux qui ont participé à la démarche d'élaboration du PDZA. Le syndicat local de l'UPA a su mobiliser les producteurs agricoles de la MRC aux diverses consultations qui ont été tenues pour faire connaître leurs préoccupations et les pistes de solution pour améliorer la situation des producteurs. Le travail de consultation a été remarquable. La participation des producteurs a été fort appréciée, c'est essentiel pour mieux orienter nos efforts au cours des prochaines années. Je tiens aussi à souligner l'implication des élus municipaux. Il est primordial que les élus connaissent mieux l'agriculture qui se pratique dans leur région, les enjeux auxquels sont confrontés les producteurs et ce qu'ils peuvent mettre de l'avant pour stimuler ce secteur.

Le PDZA contient un plan d'action pour développer l'agriculture dans la MRC Vallée de la Gatineau. C'est notre responsabilité à tous de mettre en œuvre ce plan d'action. Le vrai travail commence maintenant !

Richard Maheu, président  
Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides

15 Ch. de la Grande-Côte, bureau 200  
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3  
Téléphone: 450-472-0440  
Sans frais : 1-866-472-0440  
outaouais-laurentides@upa.qc.ca



## Mot du directeur régional du MAPAQ

Ministère  
de l'Agriculture,  
des Pêcheries  
et de l'Alimentation

Québec

Direction régionale de l'Outaouais

Gatineau, le 9 novembre 2015

Madame, Monsieur,

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est heureux d'avoir soutenu financièrement la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans la réalisation de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

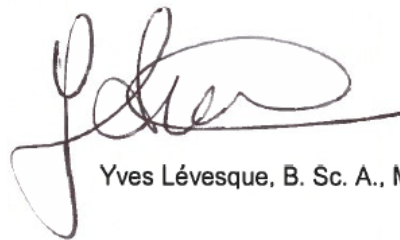
Le PDZA est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. C'est un outil qui permettra à la MRC de bonifier son schéma d'aménagement.

La démarche réalisée au cours de la dernière année aura permis à la MRC d'aller à la rencontre de son milieu agricole et agroalimentaire afin de mieux cerner sa réalité, ses besoins et d'établir des priorités de développement pour sa zone agricole.

L'agriculture est un des piliers de l'économie de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et un secteur à fort potentiel de développement.

Ainsi, au nom du Ministère, j'encourage l'ensemble des élus municipaux de la MRC à poursuivre leurs démarches de développement de l'agriculture sur leur territoire.

Le directeur régional,



Yves Lévesque, B. Sc. A., M.A.P.

999, rue Dollard, local 01  
Gatineau (Québec) J8L 3E6  
Téléphone : 819 986-8544 ou 1 888 536-2720  
Télécopie : 819 986-9299  
csa.gatineau@mapaq.gouv.qc.ca  
www.mapaq.gouv.qc.ca/outaouais

## **Introduction**

En juin 2013, le MAPAQ a mis en place un programme d'aide financière, les Plans de développement de la zone agricole (PDZA), pour permettre aux municipalités régionales de comté (MRC) de supporter le milieu agricole dans les régions de la province. Ce programme vise l'élaboration d'un document de planification du développement du secteur agricole. En mars 2015, 28 MRC avaient complété le processus et 25 étaient en cours d'élaboration.

Selon le MAPAQ, le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles. Il est réalisé par une MRC, en concertation avec les acteurs du milieu.

Les objectifs principaux d'un PDZA sont de :

- mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits;
- viser l'accroissement ou la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprise ou des modes de mise en marché;
- favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture;
- encourager le développement d'activités complémentaires telles que l'agrotourisme ou la transformation à la ferme.

En novembre 2013, appuyée par le MAPAQ et l'UPA, la MRC Vallée-de-la-Gatineau a débuté le processus. Tout au long du processus du PDZA, la consultation des producteurs agricoles, des municipalités et de la population de la MRC était importante puisque c'est à eux que le document s'adresse et à qui il sera bénéfique. Pour l'ensemble des étapes, ce sont 414 personnes qui ont participé.

La première étape du processus est d'effectuer un portrait des caractéristiques agricoles de la région. Afin de s'approprier des objectifs et bien articuler son développement, la MRC doit connaître son réel potentiel agricole et agroalimentaire en tenant compte des ressources physiques, des processus climatiques généraux, des nouvelles technologies et des perspectives agroalimentaires. La deuxième étape est la consultation publique sur le portrait de la zone agricole. Pour cette étape, trois consultations ont été faites dans les municipalités de Bois-Franc, Gracefield et Low à l'automne 2014. La troisième étape est le diagnostic où des équipes ont été formées à partir des thèmes préoccupants soulevés lors des consultations publiques. À travers différentes activités, les équipes ont identifié les forces, les faiblesses, les contraintes et les opportunités de chacun des thèmes. La quatrième étape, la vision concertée, a été faite en parallèle du PDZA par la MRC pour la vision stratégique « Une Vallée pour demain – Horizon 2025. C'est donc cette vision stratégique pour l'agriculture et la foresterie qui se

retrouve intégralement dans ce document. La dernière étape est l'élaboration du plan d'action. Pour cette étape, 13 des 17 municipalités de la MRC ont été rencontrées et un comité de travail a été mis en place afin de bien cibler les objectifs et les actions à faire pour les atteindre.

## ÉTAPES DE RÉALISATION ET ÉCHÉANCIER :

<b>Démarrage :</b>	
MRC/CLD	
• Entrer en contact avec la direction régionale du MAPAQ	Automne 2013
• Déterminer les rôles et les responsabilités des différents comités	Février 2014
• Trouver et associer des partenaires	Février-mars 2014
• Élaborer la stratégie de consultation	Mai 2014
• Annoncer publiquement la démarche d'élaboration du PDZA	14 Mai 2014
• Embaucher un consultant (A)*	Mai-juin 2014
• Mettre en place des mécanismes de communication et de consultation	Mai-juin 2014
<b>Portrait :</b>	
CONSULTANT/COMITÉ TECHNIQUE	
• Déterminer les thématiques à l'étude	Mai-juin 2014
• Recueillir les données nécessaires à la réalisation du portrait	Avril à septembre 2014
• Valider le portrait auprès des comités	Automne 2014
• Embaucher un consultant (B)*	Automne 2014
<b>Diagnostic :</b>	
CONSULTANT/COMITÉ TECHNIQUE	
• Établir les forces, les faiblesses, les contraintes et les opportunités	Décembre 2014
• Consulter les groupes cibles pour établir le diagnostic et recueillir des suggestions d'actions potentielles pour le plan d'action	Hiver 2015
CONSULTANT/COMITÉ TECHNIQUE/COMITÉ DIRECTEUR	
• Enrichir le diagnostic auprès des comités	Février-mars 2015
<b>Vision concertée :</b>	
CONSULTANT/COMITÉ TECHNIQUE/COMITÉ DIRECTEUR	
• Élaborer une proposition de vision concertée	Printemps 2015
• Enrichir la vision concertée auprès des comités	Été 2015
• Consultations publiques	Été 2015
<b>Plan d'action :</b>	
CONSULTANT/COMITÉ TECHNIQUE/COMITÉ DIRECTEUR	
• Dégager des actions en tenant compte des étapes préalables	Août-septembre 2015
• Enrichir le plan d'action auprès des comités	Septembre- octobre 2015
MRC/CLD	
• Déterminer un mode de suivi et d'évaluation propre à chaque action	Automne 2015
• Diffuser le PDZA	Automne 2015

**\*A :** Consultant ou ressource responsable de synthétiser le résultat des rencontres, qui fera les recherches et autres tâches reliées à la 1<sup>ière</sup> partie de la démarche. Cette ressource ne doit pas nécessairement être un agronome.

**\*B :** Consultant qui prendra le relai et qui aura les qualifications nécessaires pour réaliser le PDZA





# 1. Le portrait

## **1.1. L'INDUSTRIE AGRICOLE DANS LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

### **1.1.1 Le profil de la région**

La région administrative de La Vallée-de-la-Gatineau est située au nord de l'Outaouais et couvre une superficie de 13 424 kilomètres carrés, ce qui en fait une des grandes MRC du Québec. On y retrouve deux municipalités régies par la loi sur les cités et villes et 15 municipalités régies par le Code municipal, en plus de 5 territoires non organisés regroupés sous son administration. Le territoire compte aussi deux communautés algonquines : Kitigan Zibi Anishinabeg, au sud de Maniwaki et Lac-Barrière, au cœur de la réserve faunique La Vérendrye. Le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau est bordé au sud par la MRC des Collines-de-l'Outaouais, à l'ouest par la MRC de Pontiac et à l'est par la MRC d'Antoine-Labelle.

La MRC comptait une population officielle de 20 530 habitants en 2011, soit environ 5,6 % de la population de l'Outaouais. La Vallée-de-la-Gatineau est une région peu peuplée : elle affiche des densités d'occupation du sol de 1,6 habitants/km<sup>2</sup>, comparativement à 12,5 pour l'Outaouais et 5,8 pour l'ensemble du Québec (Statistique Outaouais, 2014). D'ailleurs, le territoire peut voir croître sa population de 43 % grâce à l'immigration saisonnière de la population (villégiateurs). Ce phénomène génère des retombées de l'ordre de 26 M\$ par année (SADC, 2007).

L'économie de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est tributaire de l'industrie forestière. Ce secteur a déjà connu plusieurs crises d'importance qui ont eu des répercussions sur l'emploi et le niveau de revenu des familles de la MRC.

Le taux de chômage de 14,2 % en 2014 est élevé comparativement à l'Outaouais et l'ensemble du Québec, dont les moyennes sont respectivement de 7,4 % et 7,7 %. (ISQ, 2015) Selon des données du ministère du Revenu du Québec, le revenu d'emploi moyen des travailleurs de 25 à 64 ans était de 36 164 \$ en 2013. Ces données sont inférieures à la moyenne québécoise (42 348 \$).

La région affiche la deuxième moyenne d'âge la plus élevée de l'Outaouais. En 2011, l'âge moyen de la région était de 44,1 ans. En comparaison, l'âge moyen dans l'Outaouais est de 39,3 ans et pour le Québec, de 40,9 ans (Institut de la statistique du Québec, 2015).

La Vallée-de-la-Gatineau est une région où les entreprises agricoles sont petites et relativement peu nombreuses. Par contre, la production agricole constitue un secteur dont la contribution au développement régional et économique est importante (tableau 3). Par conséquent, ce secteur s'avère une cible de développement et de diversification.

## 1.1.2 Le portrait de l'agriculture

### 1.1.2.1 Zonage et entreprises agricoles

Depuis les débuts, l'agriculture a été une activité secondaire, la première étant l'exploitation forestière, mais essentielle dans La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. La région comprend 18 % des fermes de l'Outaouais et la superficie de la zone agricole couvre 71 344 hectares, ce qui représente 5,3 % du total du territoire et 19 % du territoire municipalisé (tableau 1).

**Tableau 1: Utilisation du sol, MRC Vallée-de-la-Gatineau**

Utilisation du sol	Superficies (ha)
MRC	1 342 046
Territ. municipalisé	372 376
<b>Zone agricole</b>	<b>71 344</b>
Occupées	29 766
Non cultivées	16 000
Cultivées	13 766

*Source : MAPAQ, extraction novembre 2013*

La superficie occupée de la zone agricole représente 29 766 hectares, soit 41,7 % de cette zone. Par contre, seulement 46,2 % du territoire occupé ou 19,2 % de la zone agricole est cultivée. Les superficies cultivées reposent sur la production de fourrages et de grains pour l'alimentation des animaux. La production de pâturages (35,4 %) et de fourrages (55,2 %) occupe 90,6 % de la superficie en culture de la MRC (tableau 2).



**Tableau 2: Superficies cultivées, MRC Vallée-de-la-Gatineau**

<b>Cultures</b>	<b>Superficies (ha)</b>	<b>Pourcentage (%)</b>
Pâturages	4 876,0	35,4
Céréales et protéagineux	604,8	4,4
Horticulture	84,7	0,6
Fourrages	7 597,3	55,2
Boisés acéricoles	590,7	4,3
Cultures abritées	0,9	0,0
Autres cultures	11,8	0,1
<b>Total des superficies. cultivées</b>	<b>13 766,2</b>	<b>100</b>

*Source : MAPAQ, extraction novembre 2013*

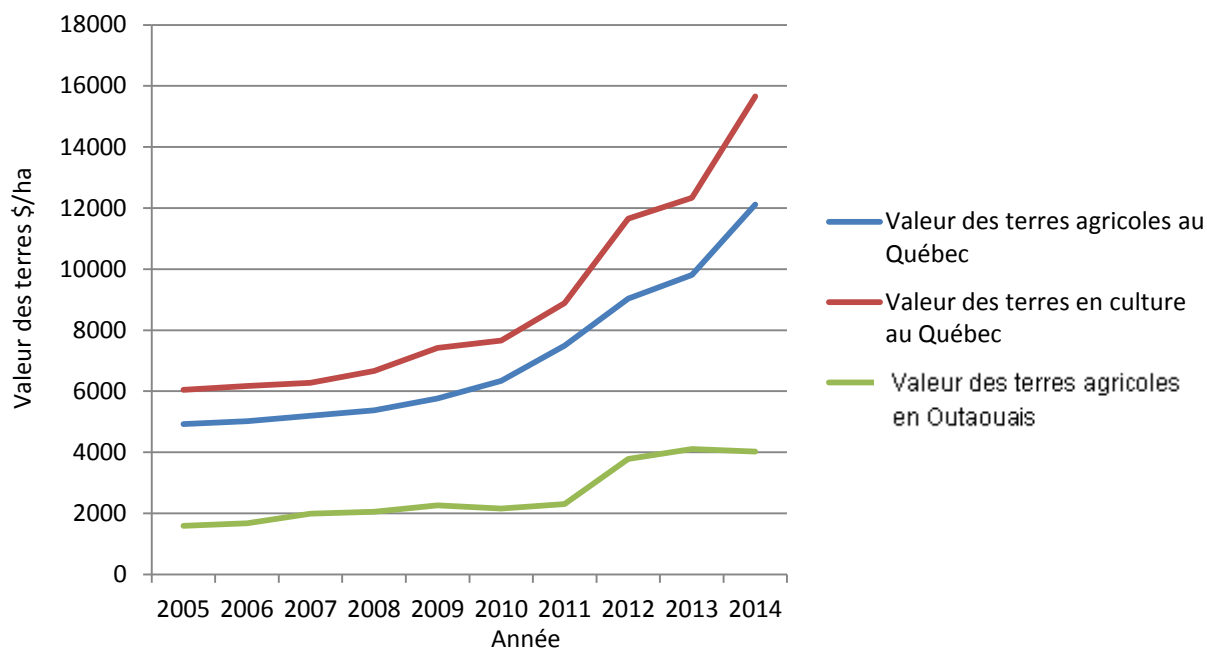
Bien que les fermes soient dispersées sur l'ensemble du territoire organisé de la MRC, on remarque une concentration de l'activité agricole sur une bande le long de la rivière Gatineau où les terres sont plus fertiles (annexe 1). Les municipalités ayant les plus grandes superficies en zone agricoles sont dans l'ordre : Gracefield, Low et Bouchette.

Entre 2008 et 2013, il y a eu une diminution de 14 % du nombre d'entreprises agricoles inscrites au fichier d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ. En novembre 2013, 162 entreprises agricoles étaient inscrites au MAPAQ tandis qu'il y en avait 189 en 2008 (tableau 3).

### **1.1.2.2 Valeur des terres agricoles**

En Outaouais, la valeur moyenne des terres transigées en 2014 était de 4 029 \$/ha avec un écart-type de 2 282 \$/ha. La valeur des terres est restée stable en 2014 par rapport à 2013. Cela n'est pas le cas pour plusieurs régions du Québec puisque la moyenne provinciale est passée de 9 809 \$/ha en 2013 à 12 113 \$/ha en 2014. Ce sont surtout les terres où les cultures maraîchères et de maïs-grain sont faites qui ont connu les plus grandes augmentations. À la figure 1, nous pouvons constater la grande augmentation de la valeur des terres agricoles et en culture dans les dix dernières années. En comparaison avec les Laurentides, où la valeur des terres agricoles transigées est de 14 898 \$/ha, le prix des terres en Outaouais est relativement faible.

Dans l'Outaouais et dans la Vallée-de-la-Gatineau, la valeur des terres transigées diffère également. L'offre et la demande, la qualité des sols, la morphologie, la localisation et l'usage de la terre sont des éléments qui influencent le prix des transactions. (FADQ, 2015) Par exemple, selon l'évaluation foncière de la MRC, on peut constater que de façon générale dans la MRC les terres sont plus dispendieuses au sud et le sont moins au nord.



**Figure 1 : Évolution de la valeur des terres agricoles et en culture au Québec et en Outaouais**

### 1.1.2.3 Rentabilité des entreprises agricoles de la Vallée-de-la-Gatineau

Le revenu moyen des entreprises agricoles de la Vallée-de-la-Gatineau est le plus faible de la région soit de 75 309 \$ comparativement à 104 107 \$ pour l'Outaouais. (Biron, 2014a) Le faible revenu des entreprises agricoles de la MRC s'explique entre autres par le nombre de fermes de petites tailles. En effet, 59 % des entreprises ont un revenu inférieur à 50 000 \$ et leur revenu moyen est de 19 163 \$. Ces producteurs peuvent être en fin de carrière, en démarrage ou avoir un emploi à l'extérieur en plus de la ferme. (UPA, 2015 et MAPAQ : extraction mai 2015)



**Tableau 3: principales sources de revenus bruts des fermes**

Types de productions	Fermes spécialisées ♦	Revenus (M\$)
<b>Productions animales</b>		
Bovins de boucherie	108	5,9
Production laitière	14	2,9
Ovine	4	0,1
Équine et autres	5	0,1
<b>Total</b>	<b>131</b>	<b>9,0</b>
<b>Productions végétales</b>		
Fruits et petits fruits	3	0,2
Légumes	3	0,1
Cultures abritées et productions Ornementales	3	1,1
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>1,4</b>
<b>Autres productions</b>		
Acériculture	8	0,8
Fourrages et céréales	13	0,5
Boisés de ferme	1	0,5
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>1,8</b>
<b>Grand total</b>	<b>162</b>	<b>12,2</b>

Source : MAPAQ, extraction novembre 2013

♦ Une ferme spécialisée tire son principal revenu de sa production

En termes de revenu, le secteur animal est reconnu comme l'activité primaire dans la MRC. À lui seul, il génère des recettes de 9 millions de dollars et plusieurs emplois directs. Les principales productions dans le secteur animal sont surtout représentées par l'élevage de bovins et la production de lait.

Nous pouvons constater dans le tableau 4 que 57 % des 162 entreprises inscrites au MAPAQ en 2013 se sont assurées avec La Financière agricole. Dans le même tableau, on observe une légère augmentation du nombre de producteurs de céréales, de protéagineux et de la production maraîchère depuis 2011.

**Tableau 4: Nombre d'entreprises assurées**

<b>Année</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>Foin</b>	71	63	72	68
<b>Maïs fourrager</b>	9	7	8	9
<b>Céréales, protéagineux et culture maraichère</b>	10	11	16	16
<b>Total</b>	90	81	96	93

*Source : La Financière agricole, 2013*

#### **1.1.2.4 Principales productions de la Vallée-de-la-Gatineau**

L'Outaouais et particulièrement la Vallée-de-la-Gatineau est reconnu pour la production bovine de type vache-veau. Celle-ci se classe au premier rang avec près de 66 % du total des fermes de la MRC et affiche des revenus de 5,9 millions de dollars. Ce revenu correspond à 48 % des revenus agricoles du territoire tandis que pour l'Outaouais cette production représente 37 % des revenus agricoles (Biron, 2014a).



La production laitière de la MRC est évaluée à plus de 43 000 hectolitres par année (Syndicat des producteurs de lait Outaouais-Laurentides, en date du 1<sup>er</sup> août 2013), ce qui correspond à 12 % de la production laitière régionale. Les revenus de ce secteur équivalaient à cette date à 23,8 % des revenus agricoles. Depuis l'année 2008, ce secteur de production a connu une augmentation de son nombre de fermes.

Les méthodes de production sont surtout extensives dans la MRC. Bien que plusieurs entreprises pourraient avoir une certification de production biologique, nous en retrouvons seulement trois dans la région, soit un producteur bovin et deux producteurs acéricoles. (Biron, 2014 b)

### 1.1.2.5 Le producteur agricole

Selon le MAPAQ, 69 % des exploitations agricoles ont le français comme langue de correspondance, alors que 31 % des fermes ont l'anglais. L'âge moyen des producteurs agricoles est de plus de 53 ans et 24 % des propriétaires d'entreprises agricoles dans la MRC sont des femmes. (Biron, 2014a)

L'établissement agricole est un enjeu de taille pour la Vallée-de-la-Gatineau, alors que l'on constate que plusieurs entreprises n'ont pas identifié de relève. En effet, en 2014, seulement 10 % des entreprises prévoyaient avoir de la relève. Cette tendance risque de s'accroître avec le départ à la retraite de certains producteurs agricoles. Comme nous pouvons le voir dans le tableau 5, 26,8 % des propriétaires des entreprises agricoles ont plus de 60 ans et seulement 14,1 % ont moins de 40 ans.

**Tableau 5 : Répartition des propriétaires des entreprises agricoles par strate d'âge**

<b>Strate d'âge</b>	<b>Pourcentage des propriétaires</b>
<b>20 à 30 ans</b>	1,8 %
<b>30 à 40 ans</b>	12,3 %
<b>40 à 50 ans</b>	16,8 %
<b>50 à 60 ans</b>	39,1 %
<b>60 à 70 ans</b>	15,0 %
<b>70 ans et plus</b>	11,8 %
<b>Âge inconnu</b>	3,2 %

*Source : MAPAQ, extraction mai 2015*

Le producteur agricole est au centre de l'agriculture sans que les aliments ne se retrouvent pas sur notre table. Pourtant les agriculteurs sont souvent négligés. En 2006, une étude a été faite auprès des producteurs québécois et 50,9 % d'entre eux se classaient dans une catégorie élevée de détresse psychologique comparativement à 33,4 % en 1997 ou 20,1 % pour la population générale. Également, lors de cette étude, 5,7 % des répondants affirmaient avoir eu des idées suicidaires dans les 12 derniers mois. Leur principal facteur de stress est la diminution des revenus. En moins de 100 ans, le producteur agricole est passé de la profession où le taux de suicide était le moins élevé à 2 fois supérieur à la société québécoise. (Girard, 2015)

Dans la Vallée-de-la-Gatineau, très peu de formations agricoles sont offertes. Seulement le Centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau offre de la formation sur demande avec un nombre minimum d'inscriptions. Donc, toutes les formations, DEP, DEC et Bac. sont offertes à l'extérieur de la région. Pour ce qui est de la formation continue, elle est



aussi très peu présente, car le nombre de producteurs est souvent limitant. Le Collectif régional en formation agricole de l'Outaouais offre plusieurs formations; par contre, ces formations sont disponibles selon le nombre de participants, ce qui n'est pas toujours le cas.

Comme il y a peu de formations dans la région, l'embauche de main-d'œuvre formée est difficile. En 2007, en Outaouais, 19 % des fermes embauchaient de la main-d'œuvre à l'extérieur de la famille. Le revenu moyen des ouvriers agricoles en Outaouais est de 19 000 \$ comparativement à 22 000 \$ pour l'ensemble du Québec. C'est le salaire le plus bas comparé à d'autres emplois similaires. (AGRIcarrière, 2013)

### 1.1.2.6 Projet antérieur



La région a bénéficié du « projet d'essais » réalisé conjointement par le MAPAQ et le CLD Vallée-de-la-Gatineau entre les années 2008 et 2013. Ce projet a permis de constater que l'essai de nouvelles productions et l'adoption de nouvelles méthodes de productions dans les domaines de l'horticulture et des grandes cultures sont des moyens efficaces pour démontrer tout le potentiel de diversification du secteur agroalimentaire de la MRC.



Depuis le début du projet, 75 essais ont été réalisés dans 23 entreprises agricoles. La plupart des entreprises participantes ont procédé à des investissements et ont démarré de nouvelles productions. Aujourd'hui, ces productions prennent de l'expansion et créent un effet boule de neige en attirant d'autres producteurs.



Les retombées du projet ont déjà un effet positif sur le milieu et la communauté en général qui ont maintenant accès à de nouveaux produits et peuvent apprécier la mise en valeur des terres agricoles auparavant délaissées.

### 1.1.3 L'exploitation forestière dans la zone agricole

L'exploitation forestière occupe une place importante à l'intérieur de la zone agricole de la Vallée-de-la-Gatineau. La superficie boisée de cette zone représente 47 317 hectares, soit 65.3 % de ce territoire (tableau 6). Le couvert forestier prédominant est composé de peuplements mixtes de type feuillus et résineux.

L'annexe 3 offre un point de vue sur l'ensemble de la forêt dans la zone agricole. Dans trois municipalités (Blue Sea, Egan-Sud et Sainte-Thérèse), la forêt occupe plus de 70 % de la zone agricole. La municipalité de Bois-Franc est celle qui en possède le moins avec 49.3 %. En général, les propriétaires sont de petites entreprises agricoles qui exploitent leur boisé pour en tirer un revenu d'appoint.

**Tableau 6: Superficies boisées à l'intérieur de la zone agricole**

<b>Municipalités</b>	<b>Sup. boisée</b>	<b>Pourcentage (%)</b>
Low	7 338.9	59.8
Denholm	1 847.8	68.7
Kazabazua	3 700.2	64.8
Lac-Sainte-Marie	3 262.0	66.2
Gracefield	9 076.4	68.1
Blue Sea	333.3	77.6
Bouchette	3 784.8	57.8
Messines	2 454.6	66.1
Sainte-Thérèse	1 561.0	71.4
Maniwaki	0.1	4.3
Déléage	1 851.6	62.7
Egan-Sud	1 057.1	70.9
Montcerf-Lytton	5 384.3	67.1
Bois-Franc	205.6	49.3
Aumond	3 015.7	69.7
Grand-Remous	1 443.4	69.1
<b>Total</b>	<b>47 317.0</b>	<b>65.3</b>

Source : Carte écoforestière du 4ième décennal et le champ « type de couvert »



Comme mentionné précédemment, 8 entreprises agricoles se spécialisent en acériculture. Ces entreprises exploitent 92 372 entailles ce qui représente 59 % de la production de sirop d'érable de l'Outaouais. Toutefois, en le comparant avec l'ensemble du Québec, la Vallée-de-la-Gatineau produit seulement 0,21 % de sirop d'érable de la province (Trépanier, 2013).

En Outaouais, l'acériculture est encore à ses débuts en comparaison avec d'autres régions du Québec, dont le Centre-du-Québec, la Beauce et l'Estrie. Dans un rapport conjoint du MRN et du MAPAQ, le potentiel acéricole de l'Outaouais est évalué à une superficie de 120 000 ha (IQAFF, 2002).

Dans la Vallée-de-la-Gatineau, 68 475 ha sont classés ayant un bon potentiel acéricole dont 10 857 ha sur des terrains privés, ce qui signifie que la majorité des superficies sont en terres publiques (annexe 26). En Outaouais, c'est la MRCVG qui domine avec la superficie des érablières ayant un bon potentiel économique avec 55 609 ha. La grande majorité des peuplements ont un potentiel optimal pour des érablières de plus de 100 000 entailles. Pour ce qui est de l'accessibilité aux érablières en Outaouais, elles se retrouvent à 63 % à moins de 500 m d'un chemin. (IQAFF, 2002)

#### **1.1.4 La mise en marché des produits agricoles**

La mise en marché des produits agricoles se fait surtout par les systèmes organisés. Avec l'adoption de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, afin d'améliorer leur revenu, plus de 34 groupes d'agriculteurs, de forestiers et de pêcheurs se sont formés et ont voté pour la mise en place de plans conjoints. Ce sont les producteurs qui décident des orientations de leur plan et des outils qui seront financés collectivement. La description de la mise en marché de différentes productions que l'on retrouve dans la région sont décrites dans les paragraphes qui suivent. Il y a de nouvelles productions depuis 2013, mais elles ne sont pas inscrites au MAPAQ et leur mise en marché ne fait donc pas partie des données énumérées ci-dessous.

En ce qui a trait à la production vache-veau, la vente de veaux d'embouche se fait par l'agence de vente de veaux d'embouche de la Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ) depuis 1993. Cette agence autorise quatre modes de mise en marché soit les encans spécialisés, les encans hebdomadaires, la vente supervisée par un agent accrédité par la FPBQ et la vente



directe entre un producteur et un acheteur. Le circuit des encans spécialisés est réservé aux producteurs de veaux d'embouche et facilite l'accès aux engraisseurs et aux courtiers et est coordonné par l'agence de vente des veaux d'embouche. Le volume annuel est de 70 000 têtes et est la principale référence pour l'établissement du prix au Québec (FPBQ, 2015).

Au Québec, la production de lait est sous gestion de l'offre. Cela permet de contrôler la production pour satisfaire aux besoins du marché intérieur. La mise en marché est collective et les Producteurs de lait du Québec (PLQ) négocient au nom des producteurs avec les transformateurs. Cette façon de mettre en marché permet d'ajuster la production selon les besoins du marché, d'avoir un prix équitable, uniforme et stable pour tous les producteurs, de produire un lait de qualité, d'avoir un tarif moyen pour le transport du lait et d'investir dans la promotion et la publicité, ce qui garantit un approvisionnement pour les transformateurs. De plus, ce système permet aux producteurs d'avoir un revenu provenant du marché et ne nécessitant aucune subvention gouvernementale. (PLQ, 2015)



Un plan conjoint en production ovine existe depuis 1982 et est administré par la Fédération des producteurs d'agneaux et de moutons du Québec (FPAMQ) qui couvre l'ensemble des produits ovins : la viande d'agneaux, la laine et le lait de brebis. Le 1<sup>er</sup> juin 2007, la FPAMQ a mis en place l'Agence de vente des agneaux lourds ce qui permet de stabiliser le prix et d'assurer un approvisionnement régulier. Les agneaux sont classés et identifiés, ce qui favorise la production d'agneaux

uniformes. Ce sont plus de 73 000 agneaux qui sont transigés annuellement par l'agence de vente des agneaux lourds. (FPAMQ, 2015)

Pour ce qui est de la mise en marché des fruits et des petits fruits, elles sont encadrées par un plan conjoint pour la production de bleuets, de fraises et de framboises ainsi que les pommes. Dans ces productions, les différents syndicats investissent dans la recherche et la promotion. Les plans conjoints ont permis aux



producteurs de se démarquer sur les marchés. Par contre, pour les producteurs de bleuets, de fraises et framboises, il n'y a pas de prix uniforme pour tous les producteurs. (UPA, 2011)



Les cultures commerciales font face à une très grande concurrence mondiale. Depuis 1982, la mise en marché des céréales, du maïs, des protéagineuses et des oléagineuses est encadrée par un plan conjoint. Les premiers outils mis en place après l'adoption du plan conjoint ont été le service d'information sur les marchés et des investissements en recherche et développement. (UPA, 2011)

En acériculture, tout comme pour la production laitière, il y a un système de contingentement. Le plan conjoint mis en place en 1990 a permis aux producteurs d'avoir un prix stable et équitable pour toutes les entreprises. Les conventions de mise en marché, l'agence de vente, le contingentement et les sommes investies en recherche et promotion sont tous des éléments qui ont contribué à l'évolution du prix et du nombre d'entailles au Québec (UPA, 2011). De 1990



à 2013 au Québec, le nombre d'entailles est passé de 19 609 000 à 43 025 588 et le prix est passé 1,69 \$/lb à 2,92 \$/lb. Une très grande partie du sirop d'érable vendu passe par l'agence de vente, toutefois il est possible pour les producteurs de vendre leurs produits directement à la ferme et en circuit court sous certaines conditions. (Trépanier, 2013)

Pour les producteurs de plants forestiers, le plan conjoint est un bon élément pour la négociation et la vente. Les producteurs du Québec disposent d'outils pour planifier leur production en fonction du marché et ainsi recevoir un prix équitable. (UPA, 2011)



La Loi sur la mise en marché des produits agricoles donne aux producteurs forestiers la possibilité de se regrouper pour commercialiser leur bois. Au Québec, il y a quatorze plans conjoints régionaux qui jouent un rôle en diffusant de l'information, en gérant le transport vers les usines, en augmentant le prix aux producteurs, en fournissant un approvisionnement régulier aux usines à un prix stable et en documentant les systèmes de gestion durable pour certifier le bois de la forêt privée. (UPA, 2011)

Tous les plans conjoints ont en commun l'investissement dans la recherche et le développement et la publicité et la promotion. En 2009-2010, c'est un total de 4 322 601 \$ qui ont été investis pour la recherche et le développement et 50 004 828 \$ pour la publicité et la promotion (tableau 7).

La mise en marché directe gagne en popularité, mais en 2010, seulement 13 % des entreprises écoulaient une partie ou la totalité de leur production par ce mode de commercialisation. De plus, une dizaine d'entreprises font de la transformation pour la vente directe. (Biron, 2014 b)



**Tableau 7: Sommes investies en 2009-2010 par les agriculteurs et les forestiers en recherche et promotion (\$)**

<b>Secteur de production</b>	<b>Recherche et développement</b>	<b>Publicité et promotion</b>
Acériculture	1 060 379	3 187 939
Agneaux et moutons	94 863	11 986
Agriculture biologique	4 029	500
Apiculture	93 968	-
Bois	30 201	87 604
Bovins	89 290	1 102 983
Chèvres	50 417	2 678
Cultures commerciales	291 424	27 000
Fraises et framboises	12 000	178 000
Grands gibiers	51 778	20 600
Lait	501 398	38 348 819
Lapins	80 000	52 000
Légumes de transformation	132 440	6 036
Maraîchers	250 000	32 000
Œufs de consommation	312 000	935 000
Œufs d'incubation	46 000	3 300
Pommes	74 270	283 215
Pommes de terre	50 000	600 000
Porcs	766 327	2 253 768
Volailles	60 000	2 871 400
<b>Total</b>	<b>4 332 601 \$</b>	<b>50 004 828 \$</b>

\*Le tableau n'inclut pas les montants acheminés aux producteurs d'œufs du Canada (UPA, 2011)

### **1.1.5 Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)**

La Loi de protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) a pour objectif d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles en zone agricole dans une perspective à long terme. Comme les activités agricoles sont prioritaires, la loi encadre l'exercice d'autres activités. Sans l'autorisation de la CPTAQ, les activités suivantes sont interdites en zone agricole.

- l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture (résidentielle, commerciale, industrielle ou institutionnelle) (art. 26);
- la coupe des érables dans une érablière (sauf pour des fins sylvicoles, de sélection ou d'éclaircie) et l'utilisation d'une érablière à une fin autre qu'une exploitation acéricole (art. 27);
- le lotissement, c'est-à-dire l'aliénation d'une partie d'un lot si l'on se conserve un droit de propriété sur un lot contigu ou réputé contigu (aux fins de la loi, deux lots séparés par un chemin public, un chemin de fer, une emprise d'utilité publique ou la superficie d'un lot sur laquelle porte un droit acquis sont réputés contigus) (art. 28);
- l'aliénation (vente ou donation) d'un lot si le propriétaire se conserve un droit de propriété sur un lot contigu ou réputé contigu (art. 29);
- l'enlèvement de sol arable (art. 70).

Pour avoir l'autorisation de pratiquer l'une de ces activités en zone agricole, une demande doit être faite à la CPTAQ. La cohabitation du développement des activités agricoles et les usages non agricoles du territoire ne doit pas se faire au détriment de l'agriculture. Les problèmes de cohabitation entre les usages agricoles et résidentiels ont des impacts importants sur la pratique de l'agriculture. À long terme, ils pourraient menacer l'équilibre entre les différents types d'élevage et de culture que l'on retrouve au Québec (UPA, 2014).

Dans la Vallée-de-la-Gatineau, entre 2004 et 2013, donc sur une période de 9 ans, il y a eu 104 autorisations d'implantation d'un nouvel usage ou d'agrandissement d'un usage existant pour une superficie totale de 177 ha pour l'utilisation du sol en zone agricole (voir annexe 1) à des fins non agricoles. En 2013, dans la Vallée-de-la-Gatineau, 72,4 % des demandes ont été autorisées ou partiellement autorisées comparativement à 67,5 % des demandes pour le territoire de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides. 66,6 % des demandes autorisées concernent l'utilisation d'un lot à des fins résidentielles pour un total de 21,1 ha. À l'annexe 25, on retrouve toutes les autorisations de la CPTAQ pour des usages non agricoles autorisés depuis l'entrée en vigueur de la LPTAA dans la région, soit novembre 1981.

## 1.2. LE PROFIL PHYSIQUE

### 1.2.1 L'altitude

Dans la Vallée-de-la-Gatineau, l'altitude varie entre 100 et 250 m au-dessus du niveau de la mer. De Low à Bouchette, l'altitude varie de 100 à 170 m et de Maniwaki à Grand-Remous (Barrage Mercier), on monte graduellement vers les Laurentides, où l'altitude varie de 192 à 250 m (figure 2).

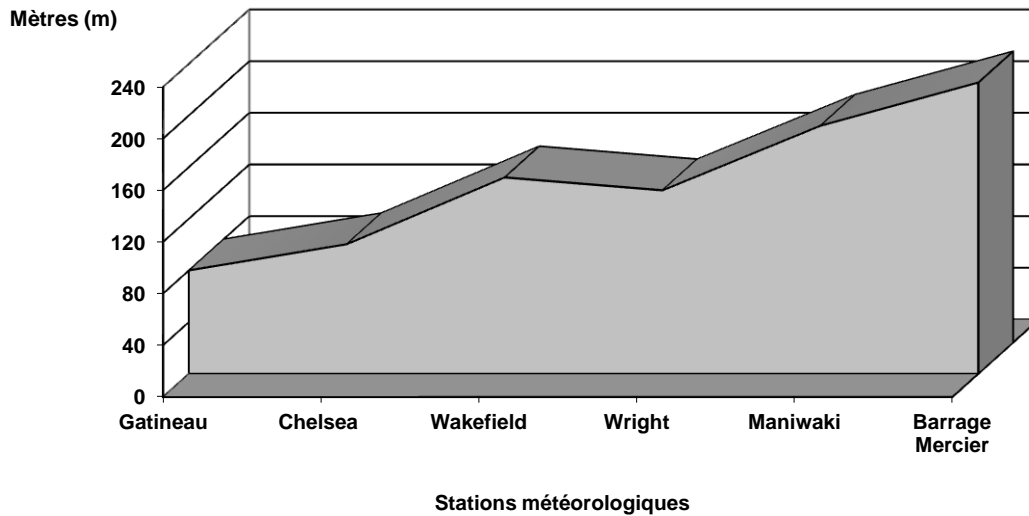


Figure 2: Variation de l'altitude dans la Vallée-de-la-Gatineau

Les changements d'altitude entraînent des modifications dans les masses d'air chaud qui produisent des variations de température. De ce fait, la température de l'air refroidit habituellement avec l'altitude. C'est pourquoi, dans les terres plus hautes, la température moyenne annuelle devient plus froide et la saison sans gel, plus courte. Dans le territoire agricole de la Vallée-de-la-Gatineau, la majorité des fermes sont situées sur une bande entre les municipalités de Low et de Maniwaki où l'altitude est plus basse (100 et 200 m) et la saison sans gel plus longue (figure 3).





### **1.2.2 Le relief**

Dans la Vallée-de-la-Gatineau, le relief peut varier considérablement sur de courtes distances. Au sud de la MRC, entre Venosta et Wright, la topographie est constituée d'une bande étroite de plaines situées le long de la rivière où le relief varie entre ondulé et uni (figure 2). Plus au nord, en allant de Maniwaki à Grand-Remous, le relief varie généralement de vallonneux à montagneux.

Le relief est un aspect très important dans le choix du site de plantation des cultures. Certaines cultures doivent se situer de préférence sur les pentes, face au sud, pour favoriser le déplacement de masses d'air froid et pour favoriser le transfert du flux radiatif. Une pente de seulement 1,5 à 3 % peut suffire.

Sur les pentes, une inversion des températures au sol peut se produire. De plus, celles-ci peuvent varier entre le bas et le haut de la même pente. Cela se produit lorsqu'un sol froid refroidit l'air en contact avec sa surface et limite les échanges convectifs. Ce phénomène a pour résultat que l'air froid s'accumule près du sol. De plus, l'air froid, qui est plus dense que l'air chaud, peut descendre vers le creux de la pente et le gel peut arriver plus tôt sur les sites plus bas. Sur le site, les dénivellements du relief peuvent aussi devenir des points d'accumulation d'air froid.

Le relief peut aussi affecter le transfert du flux radiatif. Ainsi, une plante se trouvant sur une pente, face au sud, recevra plus de chaleur du soleil et sera moins affectée par le gel que celle qui est face au nord. Par exemple, à une latitude de 48 N, à la fin septembre, une pente face au sud et inclinée de seulement 15 degrés reçoit 22,5 % plus de radiations solaires qu'un terrain plat. Dans le même contexte, une pente de 15 degrés d'inclinaison et située au nord recevra 30 % moins de radiations qu'un terrain plat, soit 50 % moins que la pente au sud (Laplante, 2003).

Pour plus de détails, le relief correspondant à chaque série de sol a déjà été décrit et traité individuellement dans le rapport de Paul G. Lajoie (1962 a). La carte du système de classification en séries et en types de M. Lajoie (figure 4) indique la répartition des différents sols à l'intérieur de la MRC. Sur cette carte, les séries et les types de sols sont indiqués par différents symboles et couleurs. Les superficies de chacune des séries de sols sont fournies dans l'annexe 3.

### **1.2.3 Le drainage**

Le drainage est défini comme représentant la capacité d'un sol à éliminer les excès d'eau, tout en retenant suffisamment d'eau pour la croissance normale des plantes. Il est déterminé par la teneur en eau dépassant la capacité au champ et la durée de la période de saturation en eau.

Dans les cartes d'interprétation, le drainage naturel s'avère utile lors de l'estimation des besoins en travaux d'élimination d'excès d'eau ou de sel contenu dans les sols dans un but de mise en valeur agricole. Selon la classification de M. Lajoie, on retient six classes de drainage dans le territoire : excessif, bon, imparfait, mauvais, très mauvais et variable (tableau 8).

**Tableau 8 : Superficie de drainage naturel pour la zone agricole**

<b>Drainage</b>	<b>Zone agricole (ha)</b>	<b>Pourcentage (%)</b>
Excessif	8 525	13
Bon	43 989	65
Mauvais	5 066	7
Imparfait	3 076	5
Très mauvais	2 515	4
Variable	4 923	7
Autres*	3 989	-
<b>Total</b>	<b>72 083</b>	<b>100</b>

*Source : MAPAQ (Girma)*

\*Autres : cours d'eau, îles, chemins, etc.

Le tableau 8 montre que 78 % des sols de la MRC présentent un drainage qui varie de bon à excessif. En effet, la perméabilité des matériaux qui prédominent sur l'ensemble du territoire est responsable du drainage excessif des sols indépendamment de leur topographie. L'annexe 8 fournit plus de détails sur la distribution du drainage pour chaque série et type de sol.

Seulement 16 % des terres de la zone agricole présentent un drainage qui varie de très mauvais à imparfait. Dans les hautes terres où le relief varie de vallonneux à montagneux, la majorité des sols possèdent un drainage de bon à excessif à cause des pentes courtes et raides qui entraînent des ruissellements rapides.

## **1.2.4 Les sols**

### **1.2.4.1 La formation des sols**

La formation des sols est déterminée par le climat, la végétation, le relief, le drainage et le matériel originel. Ce dernier est l'élément passif sur lequel les autres agissent pour produire un genre spécifique de profil de sol. Le profil d'un sol réfère à la disposition des couches horizontales produites par les processus pédologiques. Celles-ci se distinguent les unes des autres par la composition chimique, la couleur, la texture et la structure.

Les sols de La Vallée-de-la-Gatineau ont été déposés pendant la dernière glaciation, lorsque les glaciers ont emporté ou enfoui des dépôts antérieurs. Les dépôts de surface, formant les

matériaux originels des sols de la région, peuvent être classés dans six groupes : glaciaire, fluvial, marin, lacustre, alluvionnaire et organique.

Les dépôts lacustres sont les plus nombreux dans le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau. Ces dépôts proviennent de matériaux accumulés dans les fonds marins par l'eau de la fonte des glaciers et des icebergs. Selon la profondeur et les courants, on retrouve des dépôts plus gros (gravier et blocs) et, là où les courants étaient plus forts, des sédiments fins (sable, silt, argile). Les dépôts lacustres de la région sont généralement lamellés ou varvés, leur teneur d'argile dépassant rarement 40 %, tandis que la proportion de limon y excède souvent les 50 %. Ces matériaux limono-argileux forment les sols de Bouchette, Montcerf et Maniwaki (Lajoie, 1962b).

#### 1.2.4.2 Le système de classification en séries et en types de sols

Dans le rapport de Lajoie, les sols de la région ont été classifiés selon la nature du matériel d'origine, les conditions naturelles de drainage et le type de profil (groupe de sol). La classification selon tous ces critères aboutit à la *série de sols* qui est l'unité de base de cette classification. Une série se compose de sols qui ont les mêmes caractéristiques morphologiques, qui se sont formés à partir d'une même roche-mère et qui, sous des conditions identiques de drainage, ont évolué vers le même genre de profil. Chaque série a un nom qui lui est propre, comme Bouchette, Maniwaki, Aumond et Montcerf.



Ces séries sont accompagnées des lettres-symboles qui indiquent les types (texture) et servent à différencier les séries de sols qui ont le même matériel d'origine. Les sols *Bc* et *Bcl* appartiennent à la série Bouchette. La texture dominante dans cette série est le *loam limono-argileux* (*Bc*). Néanmoins, là où le solum est passablement plus profond et un peu plus grossier que la moyenne, on trouve le *loam* (*Bcl*). La série Bouchette couvre 7 919 ha et 60 % de cette série est située à l'intérieur de la zone agricole (annexe 8). Les sols de la série Bouchette sont considérés les meilleurs de la Vallée-de-la-Gatineau.

Les séries peuvent varier dans la texture du solum supérieur et c'est ainsi qu'ils se classifient sous le nom de *type*. Les noms des types se rapportent à la texture de la surface cultivée du sol et comprennent douze classes : sable, sable loameux, loam sableux, loam, loam limoneux, limon, loam limono-argileux, loam sablo-argileux, loam argileux, argile sableuse, argile limoneuse et argile. Le type de sol se subdivise en *variantes* ou en *phases*. Ces dernières se rapportent aux variations de relief, à la présence de pierres, à l'érosion ou à la profondeur du solum, qu'on peut observer à l'intérieur des types.

Les superficies de chacune des séries de sols pour la MRC et la zone agricole sont présentées dans l'annexe 3. Cette distribution de sols en séries et en types ne montre pas toutes les variations de sols qui se rencontrent sur la région. Toutefois, elle est plus détaillée en zone agricole que sur les terres accidentées et boisées.

Pour faciliter la visualisation des cartes, nous avons divisé les séries de sols en sept groupes : sableux, graveleux, loameux, argileux, issus de dépôts de tills, organiques et divers. Le tableau 9 montre un résumé total des superficies avec ces groupes de sols.

Le tableau 9 démontre que la zone agricole a été divisée en superficies boisées et non boisées. Il est intéressant de constater que la superficie non boisée de la zone agricole couvre seulement 23 914 ha, soit 33 % de cette zone. Ces superficies sont exposées pour chaque série et type de sols dans l'annexe 7.

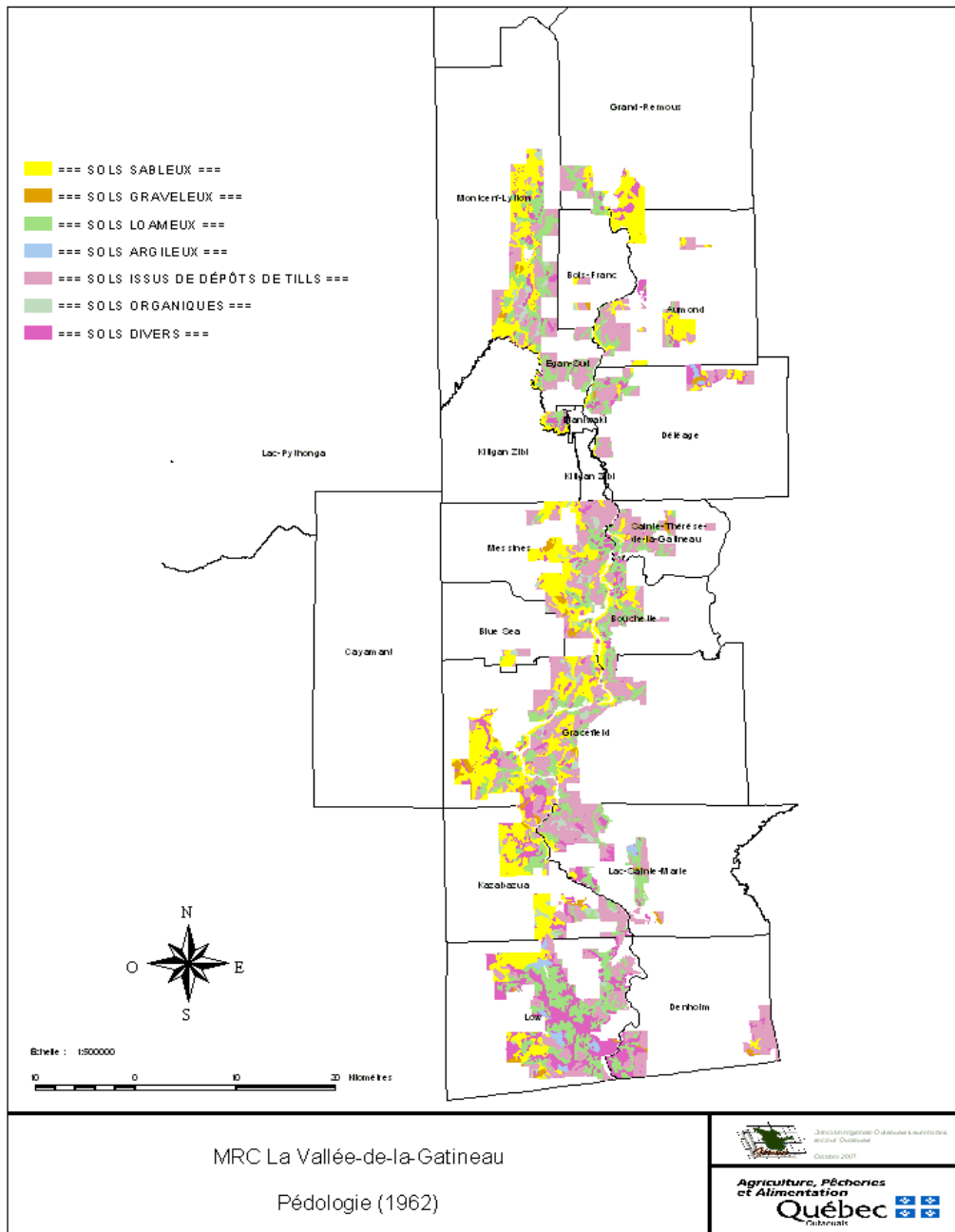
**Tableau 9: Résumé des grands groupes de sols**

Pédologie	MRC (ha)	Zone agricole (ha)	
		Total	Sup. non boisée
Sols sableux	62 650	18 407	8 662
Sols graveleux	12 630	1 272	298
Sols loameux	23 971	15 451	8 911
Sols argileux	1 043	721	515
Sols issus dépôts de tills	204 362	24 280	1 811
Sols organiques	8 096	2 030	463
Sols divers*	123 318	9 922	3 254
<b>Total</b>	<b>436 069</b>	<b>72 083</b>	<b>23 914</b>

Source : MAPAQ (Girma)

\*Sols divers : eau, îles, chemins, ravins, etc.

La distribution pour la zone agricole de ces groupes de sols est représentée dans la figure 4 et, aux annexes 9 à 24 pour toutes les municipalités de la MRC. Les six groupes de sols sont indiqués par différentes couleurs dans la légende qui accompagne ces cartes.



**Figure 4: Classification des sols en groupes pour la zone agricole**

Le potentiel agricole des sols est classé de 1 à 7, 1 étant le plus favorable à l'agriculture. Dans la MRC, nous retrouvons des sols de classe 2 à 7 dont nous pouvons voir les distributions aux annexes 4 à 6 pour les différents secteurs.

Les sols de classe 4 sont de fertilité médiocre pour l'agriculture et ils présentent de graves limitations qui restreignent la gamme des cultures. Ces sols se prêtent à la culture des plantes fourragères vivaces, mais exigent des pratiques de conservation spéciales et une gestion très minutieuse. La productivité peut être meilleure avec une culture spécialement adaptée comme la pomme de terre.

Les sols de classe 5 se prêtent uniquement au pâturage permanent des herbages et du foin, ceux de la classe 6, uniquement au pâturage naturel, tandis que les sols et les terrains de la classe 7 regroupent les sols impropres à l'agriculture comme les marais, les terrains rocheux et les sols en pente raide.



### **1.3. LES PROCESSUS CLIMATIQUES GÉNÉRAUX**

#### **1.3.1 Les températures**

La Vallée-de-la-Gatineau se trouve au sein de la zone tempérée nordique à une latitude d'environ 45° Nord. Son climat est de type continental humide. Cet immense territoire est à la limite septentrionale de la production agricole et elle est largement influencée par le climat et l'intensité des variations climatiques. À cet effet, l'étude des variations climatiques permettra de mieux cerner les facteurs pouvant influencer les cultures.

Les données climatiques de référence utilisées pour cette étude sont des moyennes mensuelles des températures quotidiennes sur 29 ans (1971-2000), calculées par deux stations climatiques situées dans la MRC (Maniwaki et Wright), où les données nécessaires étaient disponibles. Les données de 1971-2000 ont été choisies même s'il y a des données pour 1981-2010 puisque pour cette période les données d'une station seulement sont disponibles pour la Vallée-de-la-Gatineau. À l'occasion, des données des postes météorologiques de Wakefield et de Shawville ont été utilisées pour caractériser la région plus au sud de la MRC.

Les moyennes employées pour cette étude ont été tirées en ligne de la banque de données d'Environnement Canada (Environnement Canada, 2007). Ces moyennes de température sont formées du minimum et du maximum quotidiens, du minimum et du maximum extrême et de la moyenne quotidienne.

Selon les figures 5 et 6, les moyennes de température des stations climatiques de Maniwaki et de Gracefield (Wright) se comportent similairement tout au long de la période étudiée. Le mois le plus froid de l'année est janvier avec une moyenne quotidienne de  $-20^{\circ}\text{C}$ , le plus chaud étant juillet avec une moyenne de  $28^{\circ}\text{C}$ .





Températures mensuelles - Maniwaki (1971-2000)  
Altitude 192 m

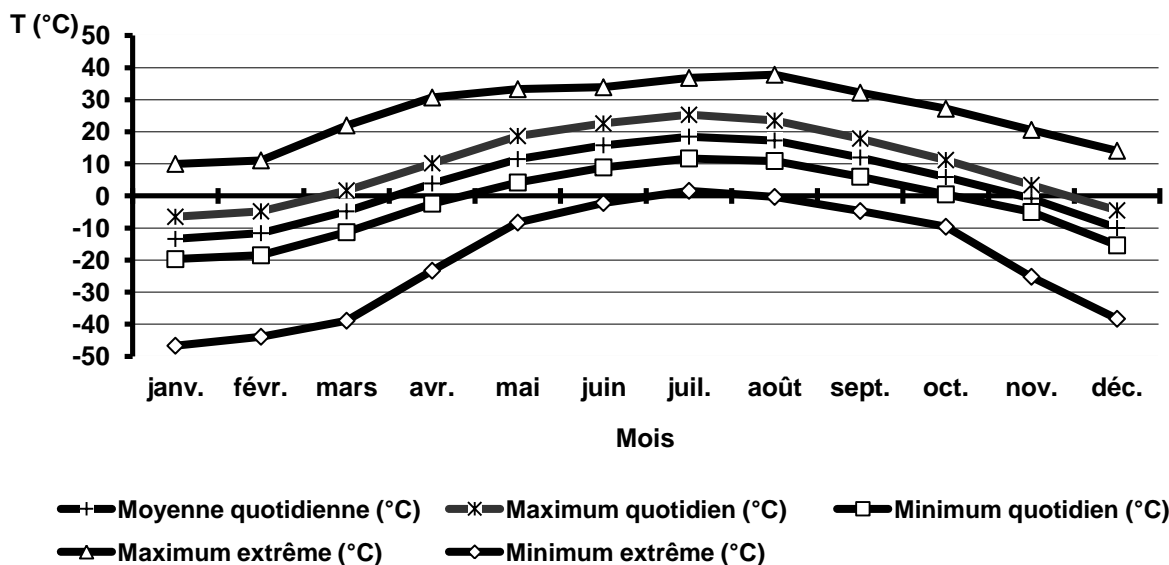


Figure 5: Température moyenne de Maniwaki de 1971 à 2000

Températures mensuelles - Wright (1971-2000)  
Altitude 142 m

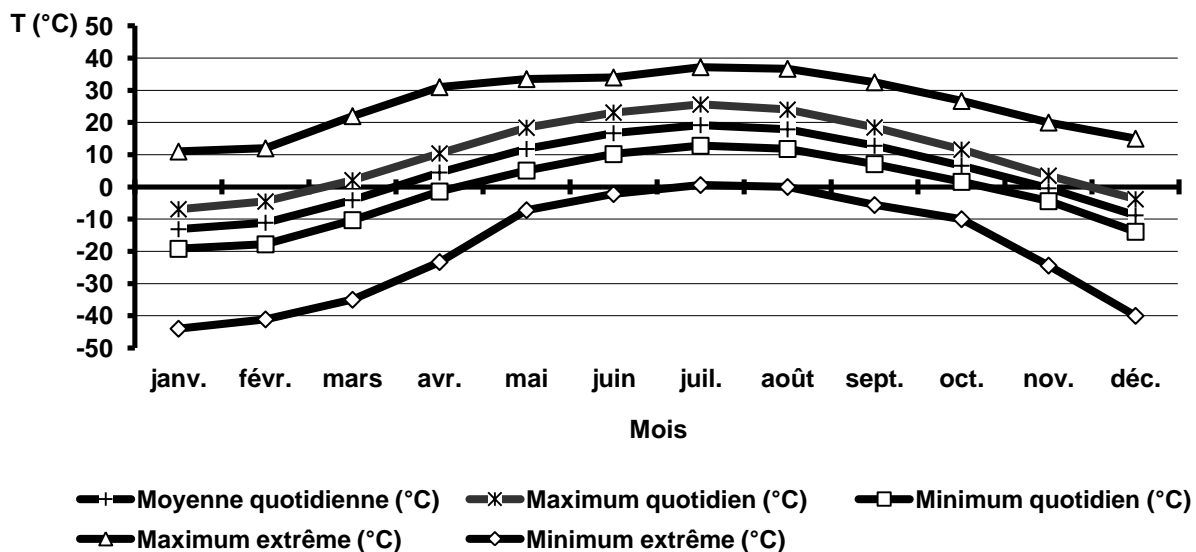
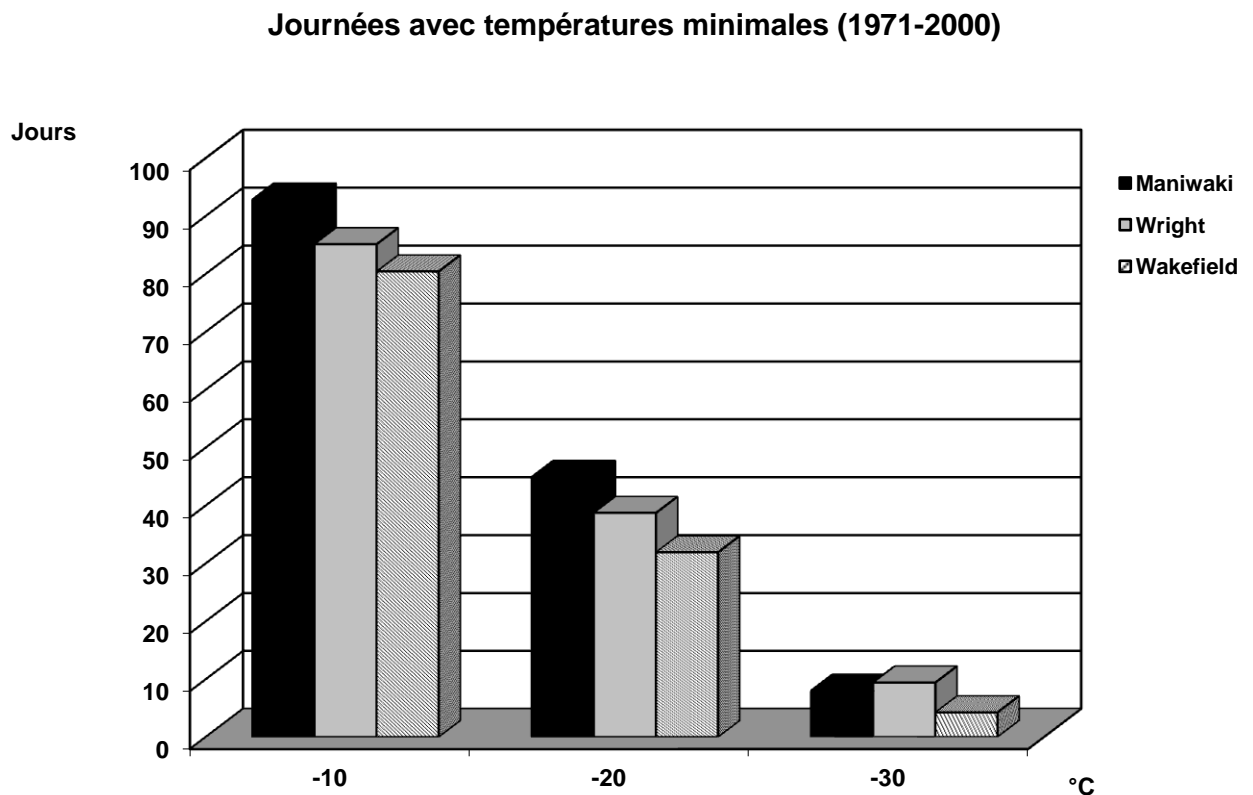


Figure 6: Température moyenne de Gracefield (Wright) de 1971 à 2000

L'hiver de la région se caractérise par des périodes sans froid intense et des températures moyennes au-dessous de  $-10\text{ }^{\circ}\text{C}$ . Cependant, les températures moyennes du minimum quotidien peuvent varier entre  $-10$  et  $-20\text{ }^{\circ}\text{C}$  et, certains hivers, la région peut connaître des températures du minimum extrême de l'ordre de  $-40\text{ }^{\circ}\text{C}$  (figures 5 et 6).

Selon la moyenne des journées avec des températures minimales, il est possible de noter, de 30 à 40 jours par année, des températures de l'ordre de  $-20\text{ }^{\circ}\text{C}$ . Les températures peuvent aussi descendre à  $-30\text{ }^{\circ}\text{C}$  une semaine par année (figure 7).



**Figure 7: Journées avec des températures minimales ( $-10$ ,  $-20$  et  $-30\text{ }^{\circ}\text{C}$ ) moyennes, mensuelles et annuelles dans les localités de Maniwaki, Wright et Wakefield de 1971 à 2000**

L'été du territoire se caractérise par des périodes où les températures moyennes se situent entre 10 et 20 °C. Toutefois, il est possible d'observer des températures (maximum quotidien) de l'ordre de 28 °C.

En analysant les données maximales extrêmes pour les deux stations climatiques, on peut voir, dans les figures 5 et 6, qu'en hiver (janvier et février), la température maximale peut monter à plus de 10 °C. En été, il est possible d'observer des journées avec une température maximale extrême atteignant les 40 °C.

Les températures moyennes ont augmenté de 0,6 à 0,7 °C à l'échelle de la planète (WMO, 2004). Selon Bourque (2004), les changements climatiques seront plus importants au nord qu'au sud de la province. Les tendances observées au Canada indiquent des changements au cours des cinq prochaines décennies, soit de 2 à 6 °C au cours de l'hiver et de 1 à 4 °C au cours de l'été (Brklacich et col., 1998).

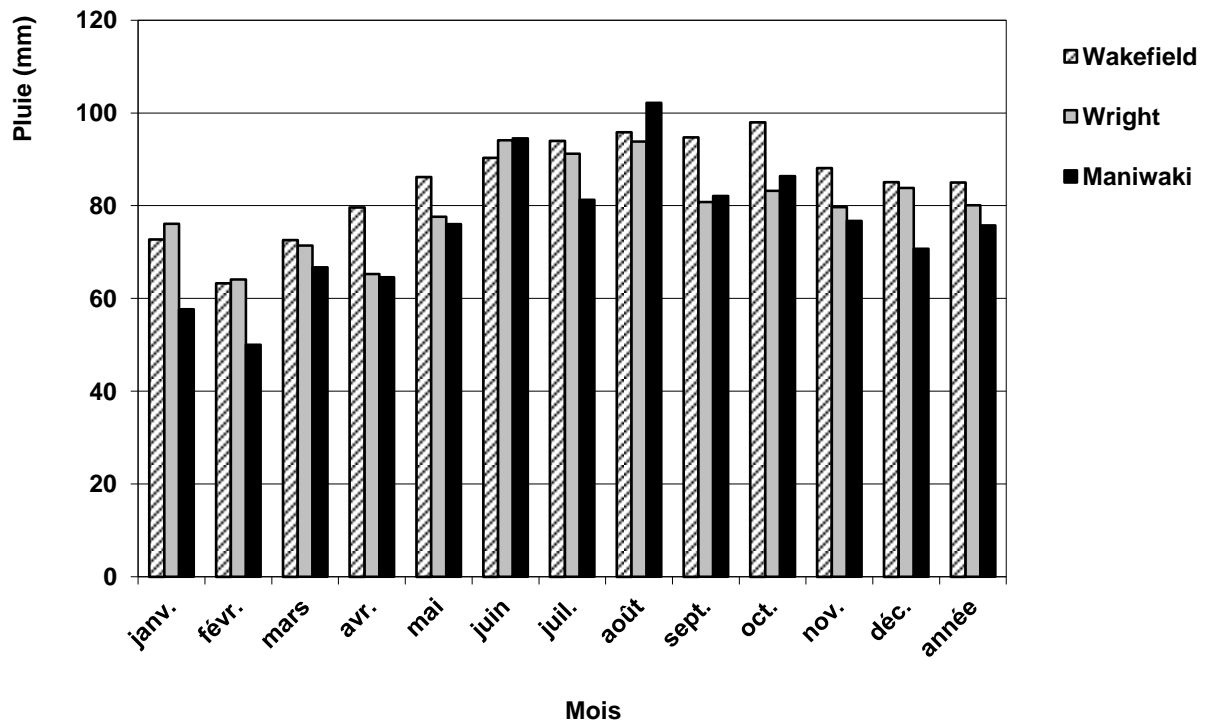
Ces auteurs affirment que ces changements climatiques auront de nombreuses répercussions sur l'agriculture au Québec. La plupart des régions connaîtront des températures plus chaudes, une prolongation des saisons sans gel et une augmentation de l'évapotranspiration. Les effets réels de ces changements sur les exploitations agricoles dépendront toutefois de facteurs tels que les variations dans les précipitations, les conditions du sol et l'utilisation des terres. Dans l'ensemble, les régions agricoles septentrionales devraient bénéficier de saisons sans gel plus longues et plus chaudes. De nouvelles possibilités de cultures apparaîtront dans certaines régions nordiques du Québec. Toutefois, pendant les prochaines décennies, ces avantages se limiteront aux régions situées au sud du 60<sup>e</sup> parallèle.

Des différences climatiques mineures sont dues à des facteurs locaux : l'élévation, les mouvements d'air, le relief (exposition des pentes) et la présence d'importantes étendues d'eau sont des particularités du territoire. Notons que la bande de terres qui longe la rivière Gatineau peut bénéficier de microclimats spécifiques. Ceux-ci font régner une température plus favorable dans les champs, favorisant ainsi les cultures.

### **1.3.2 Les précipitations**

La Vallée-de-la-Gatineau se caractérise par des précipitations modérément abondantes et uniformément distribuées tout au long de l'année. Les précipitations moyennes, mensuelles et annuelles, couvrant la période de 1971 à 2000, sont rapportées à la figure 8. La pluviométrie totale annuelle est plus forte au sud de la MRC, mais la moyenne générale se situe près des normales pour l'Outaouais.

### Précipitations mensuelles (1971-2000)



♦ \*Dix millimètres de pluie égalent cent millimètres de neige

**Figure 8: Précipitations moyennes, mensuelles et annuelles dans les localités de Maniwaki, Wright et Wakefield de 1971 à 2000**

Dans l'ensemble du territoire, les précipitations moyennes sont légèrement plus fortes durant les mois d'été qu'à toute autre période. Par contre, il n'y a pas de différences significatives entre l'été et les saisons du printemps et de l'automne. C'est pourquoi, très souvent, la région connaît des pluies fréquentes et parfois abondantes qui nuisent à la période des semis au printemps et au bon déroulement de la récolte durant la période de l'automne.

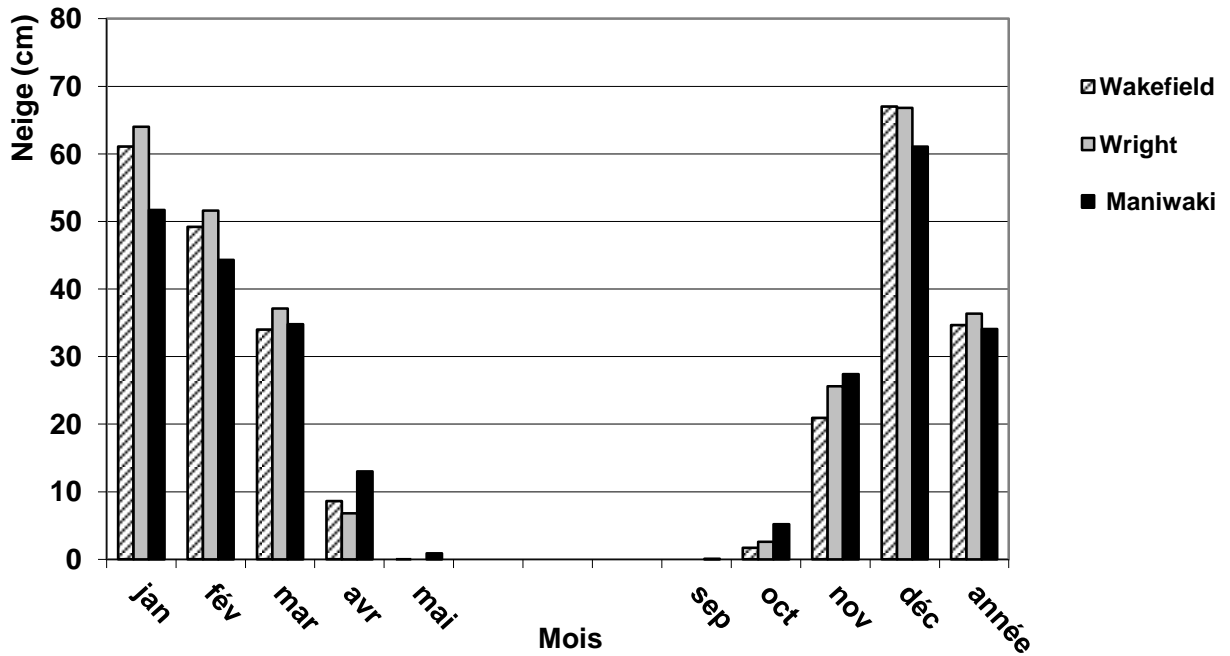
La plupart des travaux de recherches sur l'adaptation dans le secteur agricole coïncident avec les changements climatiques qui diminuent l'approvisionnement en eau pendant la saison de croissance tout en augmentant simultanément la demande. Les pénuries d'eau, en plus de causer des problèmes directs, limiteraient les impacts positifs possibles du changement climatique, comme le réchauffement des températures et le prolongement de la saison de croissance. On prévoit qu'elles représenteront un problème dans l'avenir.

### 1.3.3 Les précipitations neigeuses

Les moyennes des précipitations neigeuses entre 1971 et 2000 sont irrégulièrement distribuées tout au long de la saison d'hiver. Elles sont abondantes dans les mois de décembre et de janvier, mais en chute libre à partir du mois de février (figure 9). Malgré cela, l'hiver 2008 a enregistré d'importantes chutes de neige et d'accumulations record sur le territoire québécois.

Pour les chutes de neige moyennes annuelles (1971-2000), les trois stations analysées sont similaires. Cependant, la station de Wright a reçu plus de neige par année, la majorité de cette neige étant tombée entre les mois de janvier et mars. D'autre part, la station de Maniwaki a reçu plus de neige au début (octobre et novembre) et à la fin de la saison hivernale (avril).

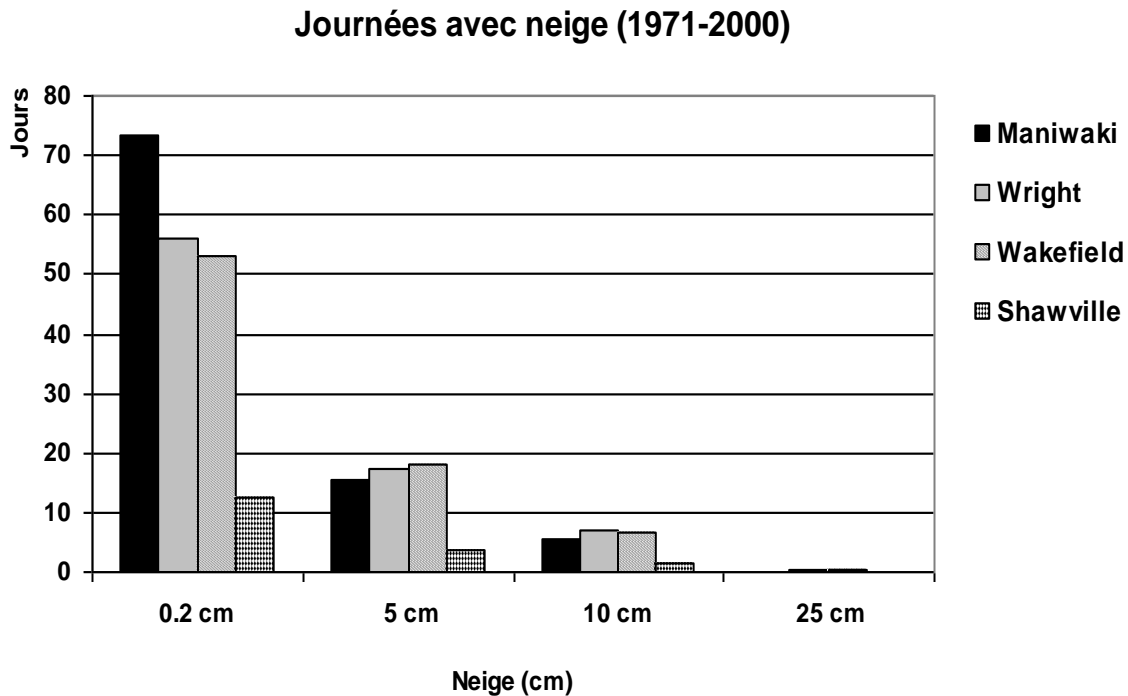
**Chutes de Neige (1971-2000)**



♦ La moyenne de l'année est calculée pour 7 mois (de janvier à avril et d'octobre à décembre).

**Figure 9: Chutes de neige moyennes mensuelles dans les localités de Maniwaki, Wright et Wakefield de 1971 à 2000**

Les journées avec d'importantes quantités de neige pour l'ensemble de la MRC montrent une tendance négative. Seulement une fois par année, on retrouve des journées avec plus de 25 cm de neige, entre 5 et 7 jours par année avec 10 cm et enfin, entre 15 et 20 jours par année, on reçoit 5 cm de précipitations neigeuses. Ce sont les jours avec moins de 1 cm qui prédominent dans la région (figure 10).

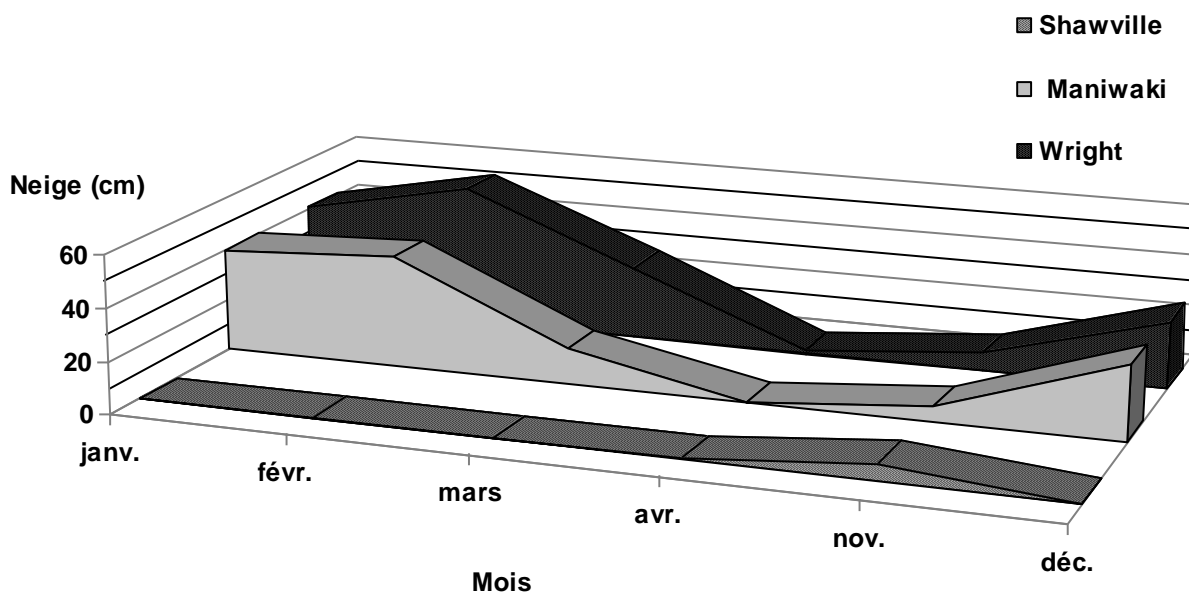


**Figure 10: Journées moyennes avec neige (0, 2, 5, 10 et 25 cm) pour Maniwaki, Wright, Wakefield et Shawville de 1971 à 2000**

La quantité de neige à laquelle on fait référence dans la figure 10 est cumulative. Donc, pour comprendre la couverture moyenne de neige à la fin du mois, il faut analyser la figure 11. Cette figure montre que la moyenne de couverture à la fin du mois des stations de Maniwaki et de Wright est similaire. Néanmoins, dans la station de Wright, la couverture moyenne est légèrement supérieure à celle de Maniwaki.

Les deux stations climatiques (Maniwaki et Wright), situées dans la MRC, reçoivent plus de neige (figure 10) et ont une moyenne de couverture à la fin du mois supérieure à celle de la région de Shawville (figure 11). Ainsi, la couverture de neige, agissant comme isolant, contribue à favoriser certaines cultures dans la région.

## Couverture de neige, fin de mois (1971-2000)



**Figure 11: Moyenne de couverture de neige à la fin du mois pour Maniwaki, Wright et Shawville de 1971 à 2000**

Le couvert de neige est la meilleure protection contre les baisses de températures. En ce sens, on observe que les mois les plus froids, janvier et février (figures 5 et 6) ont une couverture de neige à la fin du mois de 40 cm à Maniwaki et de 40 à 50 cm à Wright. Selon Laplante (2003), lors de températures de  $-30\text{ °C}$ , une trentaine de centimètres de neige suffisent à maintenir la température de la surface du sol sous le point de congélation. Par conséquent, la couverture de neige dans ces régions est suffisante pour isoler les plantes des températures extrêmes observées ( $-40\text{ °C}$ ) pendant les mois de janvier et de février (figures 5 et 6).

Par ailleurs, la figure 9 montre d'abondantes précipitations pendant la saison d'hiver. Les relevés historiques de précipitations pour les mois de décembre et de janvier varient entre 60 et 70 cm. Ces précipitations peuvent être sujettes à l'augmentation des températures pendant la saison hivernale. Le réchauffement des températures en hiver réduit le stress lié au froid, mais il augmente aussi le risque de subir des dommages en raison du dégel et de la réduction de l'épaisseur de la couche de neige protectrice.

À l'occasion, les températures du maximum extrême (1971-2000) dans les mois de janvier et de février peuvent monter à plus de  $10\text{ °C}$  (figures 5 et 6). Selon les modèles climatiques prévus et les tendances observées, le réchauffement culminera pendant les mois d'hiver et les températures minimales augmenteront rapidement. Ainsi, il est possible de déduire qu'actuellement, sur le territoire, les températures journalières anormalement élevées, pendant

l'hiver, contribuent à une augmentation des pluies hivernales (précipitations liquides) au détriment des précipitations neigeuses.

Les pluies hivernales contribuent à faire disparaître complètement le couvert de neige. Ce phénomène réduit l'épaisseur du manteau neigeux au sol et sa qualité d'un point de vue de sa capacité isolante pour les plantes. D'autres phénomènes, comme les vents, la sublimation et la poudrerie, ont aussi un impact profond sur la hauteur de la neige au sol et sa durabilité dans le temps.

### **1.3.4 L'interprétation de données climatiques**

La croissance des végétaux dépend beaucoup de la température, de la lumière, de la période sans gel et des précipitations. Ces variables climatologiques servent à mesurer les processus climatiques généraux pour évaluer la croissance et le développement de certaines cultures. En agriculture, ces variables sont souvent utilisées dans le but de les mesurer et, ultimement, de les rendre plus utiles aux agriculteurs. Ainsi, il sera possible de déterminer si les cultures se prêtent bien à une exploitation déterminée dans une région donnée.

Dans cette optique, l'analyse des processus climatiques généraux intègre les concepts de la somme des degrés-jours, les unités thermiques, les zones de rusticité et la durée de la saison de croissance (saison sans gel). Lors de l'application de ces quatre concepts, généralement, la culture visée dictera la méthode à utiliser.

Ces concepts ne respectent pas intégralement tous les mécanismes impliqués dans la physiologie de la plante. Par contre, ils présentent une façon simple et valable de relier les processus de croissance, de développement et de maturité aux variables climatologiques afin de permettre la planification et la régionalisation des cultures.

Tous les végétaux ont des besoins différents en degrés-jours de croissance (DJC) pendant la saison de croissance. Les DJC sont le plus souvent utilisés pour connaître les potentiels de production des céréales et des plantes fourragères. Par exemple, les céréales ont besoin d'environ 80 DJC pour germer. Pour la levée, il leur faut 50 DJC supplémentaires par pouce de profondeur de semis. D'autre part, la période entre deux coupes de plantes fourragères est d'environ 450 à 500 DJC.

Pour déterminer si les terres se prêtent bien à l'exploitation du maïs, on doit utiliser les unités thermiques maïs (UTM). Certaines cultures oléoprotéagineuses comme le soya nécessitent aussi l'utilisation des UTM pour caractériser la disponibilité de la lumière et de la chaleur pendant la saison de croissance.



Une autre méthode, qui doit être prise en considération pour mesurer les données climatiques, est celle des zones climatiques de rusticité. La rusticité est une cote attribuée aux plantes basée sur une formule qui tient compte de plusieurs facteurs météorologiques. Cette cote de rusticité doit être prise en considération pour sélectionner les plantes les mieux adaptées au climat d'une région. La carte de zones de rusticité est utilisée pour classer différents types d'arbres, d'arbustes et de plantes ligneuses ornementales d'après les conditions climatiques moyennes de chaque région.

En production horticole, la longueur de la saison sans gel est primordiale. Elle facilite le choix et la régie des productions. Par exemple, dans les catalogues horticoles, la seule information disponible sur la date de maturation est en jours. Pour ces plantes, la quantité de jours équivaut au temps écoulé entre l'émergence et la récolte. C'est la seule donnée disponible pour déterminer si la région est propice à ce type d'exploitation.

L'utilisation des quatre concepts est liée à certains types de cultures, mais ceux-ci peuvent être combinés à d'autres. Prenons l'exemple d'un pommier, qui est restreint aux zones climatiques de rusticité 4 et 5. Ajoutons que ce pommier doit profiter aussi d'une saison de croissance de 140 à 145 jours sans gel meurtrier (-2 °C). Enfin, il exige entre 1 600 et 2 000 DJC pour la période comprise entre le premier mars et le trente septembre.

Les différents processus climatiques généraux peuvent varier dans le temps où ils peuvent interagir entre eux. Par exemple, la saison sans gel peut changer d'une année à l'autre et des gels printaniers tardifs ou des gelées automnales précoces peuvent survenir. Les cycles répétés de gel et de dégel peuvent aussi mettre la plupart des cultures commerciales à rude épreuve. La transition de la saison sans gel à la saison de gel et vice-versa n'est ni uniforme, ni soudaine. À mesure que les températures automnales s'abaissent ou que les températures printanières s'élèvent, des jours dont la température se situe au-dessus du point de congélation alternent normalement avec des nuits où il y a du gel.

#### **1.3.4.1 Les degrés-jours de croissance**

Les degrés-jours de croissance (DJC) indiquent le total annuel de l'accumulation journalière des températures résiduelles au-dessus d'une température de base minimale. En principe, chaque culture doit recevoir une somme d'énergie suffisante pour atteindre le stade de croissance suivant. À chaque culture est associée une température de base ( $T_{base}$ ) sous laquelle il n'y a pas de croissance. Ces températures de base varient entre 0 et 5 °C pour les céréales et les plantes fourragères. Généralement, les céréales ont un seuil de 0 °C et les plantes fourragères, un seuil de 5 °C (MAAARO, 2002).

Pour calculer les DJC d'une journée, il faut d'abord déterminer la température moyenne de la journée et ensuite, soustraire la température de base de la culture en question (équation 1). Si la valeur de DJC obtenue est négative, on l'arrondit à zéro. De ce fait, toutes les valeurs DJC

(quotidiennes) obtenues sont cumulées et additionnées pendant la saison de croissance (Chapman et Brown, 1978).

$$\text{Équation 1. } DJC = \frac{T_{\max} + T_{\min}}{2} - T_{\text{base}}$$

La carte de la figure 12 illustre la moyenne de DJC accumulés sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau à des températures seuils de 5 °C pendant la période de 1965 à 1976. Cette carte présente les deux zones d'accumulation de DJC dans la MRC et concerne davantage les productions des plantes fourragères vivaces et des céréales de printemps.

Au sud, parmi les municipalités de Low, Denholm, Kazabazua et Lac-Sainte-Marie, les terres accumulent plus de DJC que celles du nord. En fait, la zone sud (8) en accumule entre 1 753 et 1 939 DJC et la zone nord (7), entre 1 567 et 1 753. Donc, l'indice de la chaleur totale disponible pour les céréales et les plantes fourragères, pendant la saison de croissance, est supérieur dans le sud de la MRC (figure 12).



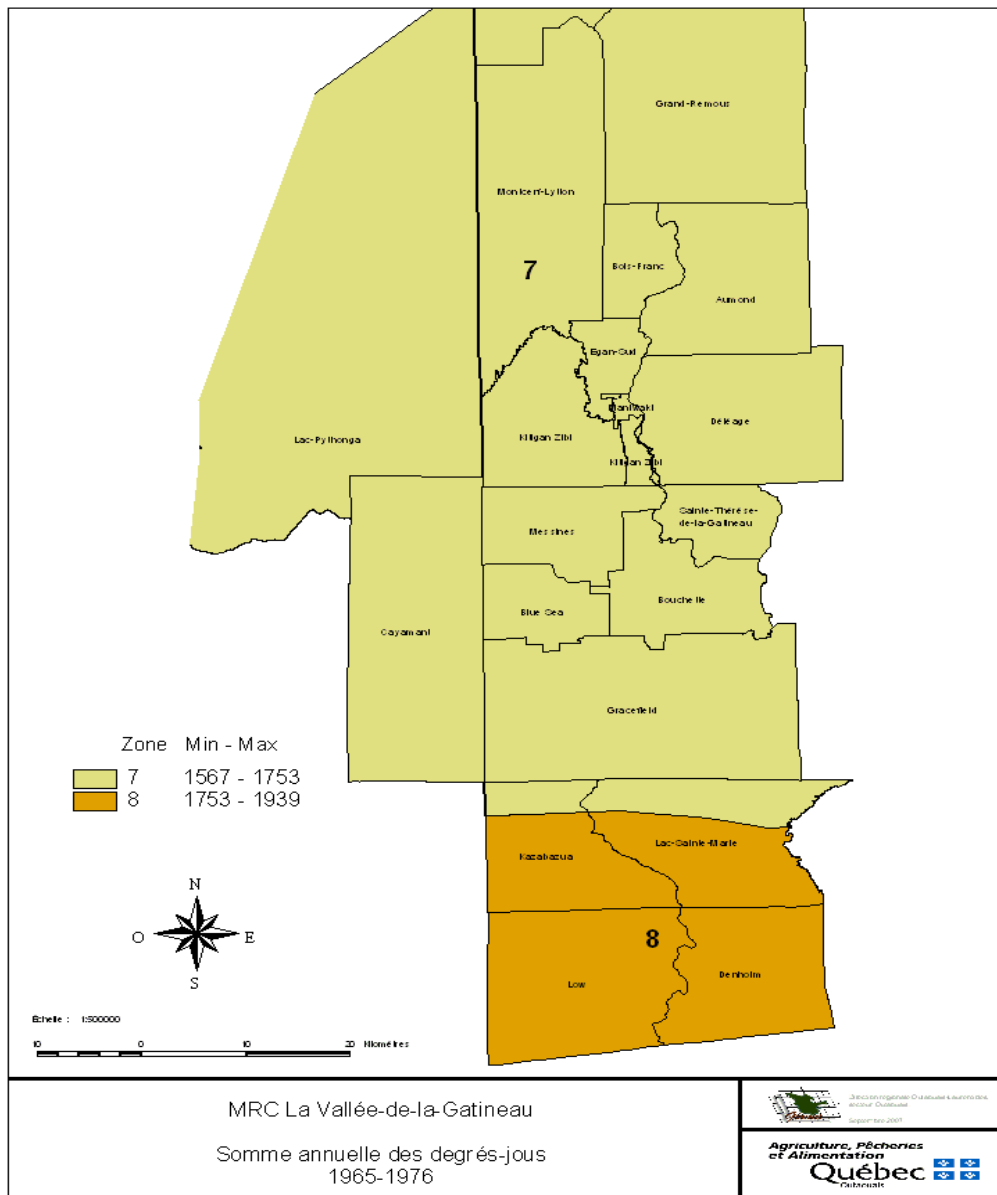
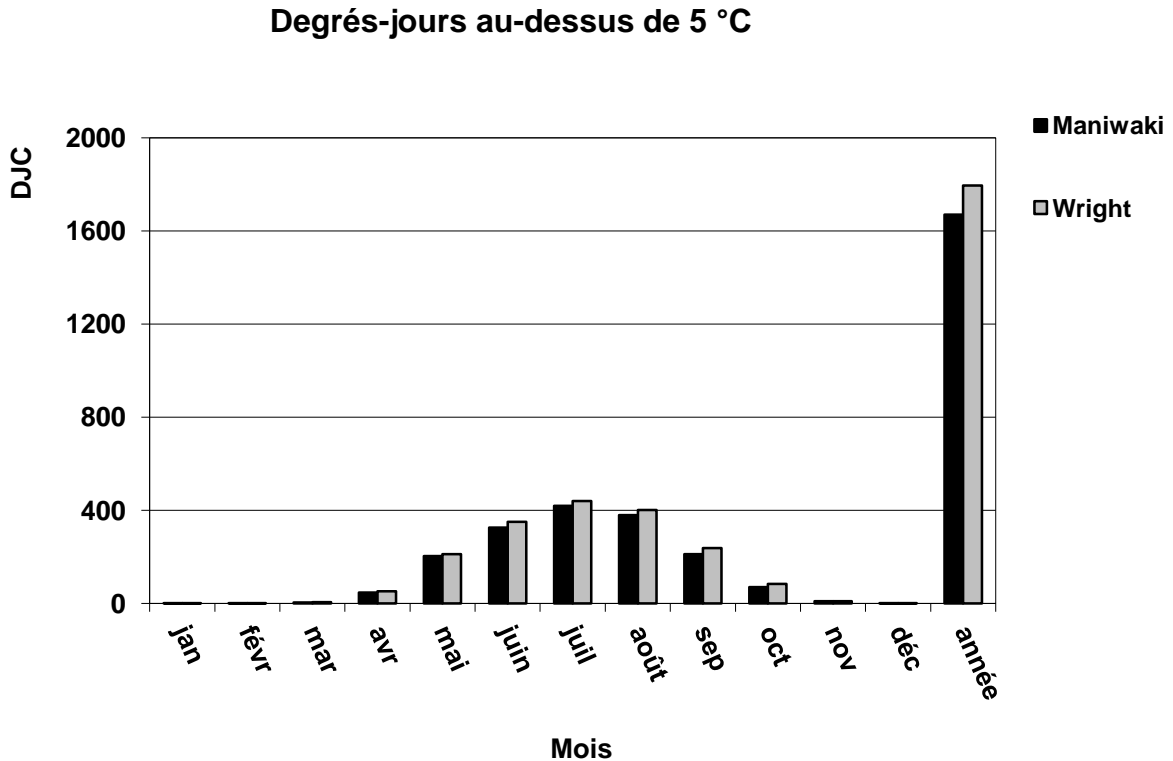


Figure 12: Somme annuelle des degrés jours de croissance DJC au-dessus de 5 °C

Selon la figure 13, pour la période 1971 - 2000, les moyennes annuelles de DJC au nord de la MRC ont fluctué entre 1 671 et 1 796 DJC. Toutefois, on observe une légère différence : Maniwaki (1 671 DJC) a cumulé 7 % moins de DJC que Wright (1 796 DJC).

En comparant les périodes 1965 -1976 et 1971- 2000, on observe que la moyenne de DJC (figure 13) pour Wright en 1971–2000 (1 796 DJC) est supérieure à la moyenne maximale de la zone nord (1 753 DJC) pour la période 1965–1976 (figure 12).



**Figure 13: DJC moyen, mensuel et annuel dans les localités de Maniwaki et Wright de 1971 à 2000**

De plus, entre avril et octobre 2007, la station de Maniwaki a accumulé 1 838 DJC. Ces résultats sont supérieurs aux moyennes pour la période entre 1965-1976, même si les températures moyennes pour 2007 ont été plus froides que la normale de la région (CRIACC, 2007). En conséquence, on peut estimer qu'il y a eu une évolution positive des DJC dans le temps.

Le travail de Bélanger (2004 a) a montré l'impact des changements climatiques sur l'agriculture au Québec (tableau 9). Ce travail illustre de possibles changements des DJC à court et à long terme sur le territoire pour la période de référence (1961-1990) et les deux périodes étudiées : (2010-2039) et (2040-2069).

**Tableau 9. Effets des changements climatiques sur les moyennes des DJC**

Régions	1961-1990	2010-2039	2040-2069
<b>Outaouais</b>			
Degrés-jours de croissance effective <sup>1</sup>	1 771	2 058	2 304
Degrés-jours de croissance <sup>2</sup>	1 905	2 166	2 411
<b>Centre du Québec</b>			
Degrés-jours de croissance effective	1 594	1 851	2 078
Degrés-jours de croissance	1 700	1 936	2 155
<b>Sud du Québec</b>			
Degrés-jours de croissance effective	1 806	2 088	2 332
Degrés-jours de croissance	1 912	2 172	2 415

Source : 65<sup>e</sup> Congrès de l'Ordre des agronomes du Québec (Bélanger, 2004)

- <sup>1</sup> Somme des DJC pour la période débutant 10 jours après que  $T_{\text{moy}} < 5\text{ °C}$  au printemps et se terminant la journée qui précède la date moyenne de premier gel à l'automne
- <sup>2</sup> Somme des DJC  $> 5\text{ °C}$  pour la période allant de la date où  $T_{\text{moy}} > 5\text{ °C}$  pour la première fois au printemps à la date où  $T_{\text{moy}} > 5\text{ °C}$  la dernière fois à l'automne

D'après M. Bélanger, les DJC devraient augmenter de 26 à 31 % avec les changements climatiques. En effet, pour la région de l'Outaouais, les DJC devraient passer de 1 905 à 2 166 en 2010-2039, puis à 2 411 en 2040-2069, soit une augmentation de 31 % par rapport aux conditions actuelles.

Ces changements climatiques auront des effets positifs sur l'agriculture de la Vallée-de-la-Gatineau. Prenons, par exemple, la période entre deux coupes de plantes fourragères qui est d'environ 450 à 500 degrés-jours. Il serait possible de prévoir qu'avec le changement climatique, une coupe additionnelle de plantes fourragères pourrait être effectuée dans toute la région de l'Outaouais, ce qui, potentiellement, se traduirait par des augmentations de rendement annuel de l'ordre de 2 à 5 t/ha.

### 1.3.4.2 La saison sans gel

Le premier jour de printemps où la température se maintient au-dessus de 5 °C signale le début de la saison sans gel, aussi appelée saison de végétation. Ainsi, le début de la saison sans gel équivaut au début de la croissance des plantes fourragères pérennes ou au début du verdissement de la pelouse. La saison de croissance se termine le premier jour d'automne où la température atteint le point de congélation. Cette date équivaut à la date où cesse la croissance des plantes fourragères pérennes et de la pelouse.

Les dates de début et de fin de la saison sans gel (saison de croissance) varient selon les secteurs. Plus la saison sans gel arrive tôt et plus elle s'achève tard, plus la saison de croissance est longue. Une saison sans gel plus longue favorise les agriculteurs en leur offrant plus de choix au plan des types de cultures possibles et en multipliant leurs chances de voir leurs cultures annuelles arriver à maturité.

La figure 14 montre la délimitation du territoire en fonction du risque de gelée. Cette carte a été créée à un niveau de probabilité de 50 %. Cette probabilité est habituellement utilisée pour les descriptions générales des territoires agricoles. Autrement dit, le dernier gel printanier et le premier gel automnal se produisent cinq années sur dix dans les intervalles de temps donnés.

Selon la figure 14 et les données de l'Atlas climatologique du Québec entre 1965 et 1976 (GIRMA, 2007), la période sans gel du territoire que couvre la Vallée-de-la-Gatineau varie de 93 à 137 jours. Les terres plus au sud de la MRC, qu'on retrouve dans les municipalités de Low, Denholm, Kazabazua et Lac-Sainte-Marie, bénéficient d'une saison de végétation sans gel plus longue (123 et 137 jours). Au centre de la Vallée-de-la-Gatineau, entre Maniwaki et Gracefield, la saison de végétation sans gel varie de 108 à 123 jours. Au nord, les terres disposent d'un climat moins favorable et la moyenne de la saison sans gel varie de 93 à 108 jours. Le dernier gel printanier se situe en moyenne entre le 17 et le 23 mai pour le secteur sud, tandis que pour le secteur nord il se situe entre le 24 et le 30 mai. Pour le premier gel automnal, en moyenne pour le secteur sud il se situe entre le 20 et le 27 septembre et pour le secteur nord entre le 13 et le 19 septembre. (Agrométéo, 2015)

Le climat est constamment en évolution et tout laisse croire que le printemps s'est réchauffé davantage que les autres saisons. On peut donc s'attendre à un début plus hâtif et à une fin plus tardive de la saison de croissance. De plus, la saison sans gel s'est déjà étirée dans d'autres régions canadiennes (Dubé, 2002). Il n'est donc pas étonnant que, pour la région, après la période étudiée (1965-1976), la saison sans gel se soit allongée.

Néanmoins, un réchauffement climatique ne signifie pas nécessairement une fin des gelées hâtives au printemps et une arrivée plus tardive des gelées à l'automne. La saison sans gel peut varier beaucoup d'une année à l'autre et des gels printaniers exceptionnellement tardifs ou des gelées automnales très précoces peuvent toujours survenir.

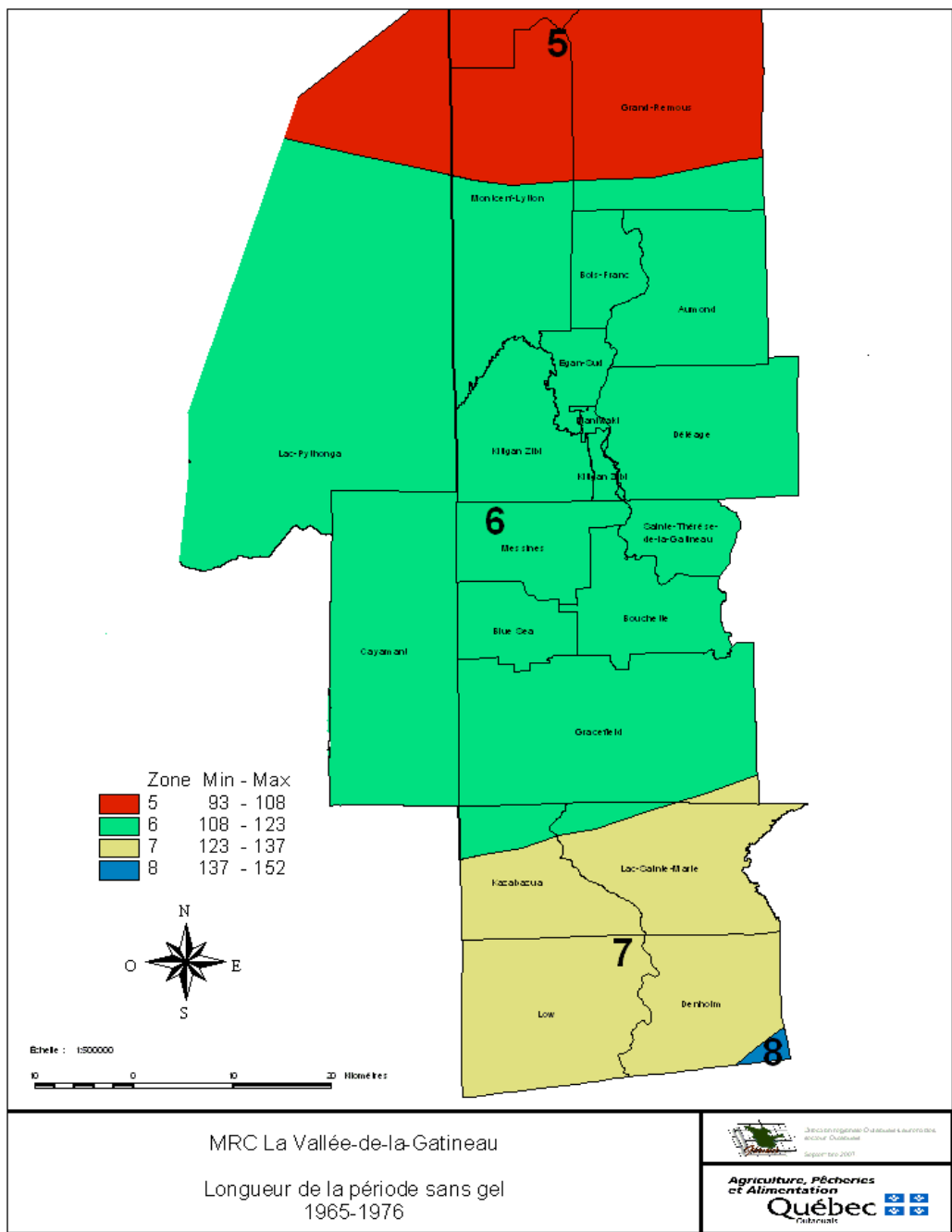


Figure 14: Variation de la saison de végétation sans gel à 50 % de probabilité

### 1.3.4.3 Les unités thermiques de croissance

Le système des unités thermiques de croissance du maïs (UTM), parfois appelées simplement unités thermiques de croissance (UTC), a été créé au cours des années 1960. Ce système sert à recommander les hybrides de maïs et les variétés de soya les mieux adaptées à la production dans certaines zones. Cependant, ce système peut être utilisé pour la plupart des espèces exigeantes en chaleur. Par contre, chaque espèce présente des besoins spécifiques en UTC.

Les UTM sont calculés sur une base quotidienne et cumulative à l'aide des températures minimales (Tmin) et maximales (Tmax) de l'air (équation 2).

$$\text{Équation 2. } UTM = \frac{Y_{\max} + Y_{\min}}{2} \text{ où :}$$

$$Y_{\max} = (3,33 \times [T_{\max} - 10,0]) - (0,084 \times [T_{\max} - 10,0]^2)$$

$$Y_{\min} = (1,8 \times [T_{\min} - 4,4])$$

\*Si les valeurs d'Ymax et d'Ymin sont négatives, il faut ramener à 0.

La température diurne et la température nocturne sont calculées séparément. Pour la température diurne, on utilise 12,8 °C comme seuil de base et 30 °C comme seuil de température optimale. Selon Dubé et coll. (1984), ce seuil correspond à la période où la chaleur reçue est suffisante pour élever la température du sol à 10 °C, assurant ainsi la germination de cultures de climat chaud comme le maïs et le soya. En effet, durant le jour, les cultures de saison chaude (maïs et soya) ne se développent que s'il fait au moins 12,8 °C et leur croissance est plus rapide quand il fait environ 30 °C.

Pour la nuit, on utilise seulement 6,5 °C comme température nocturne minimale et l'on ne spécifie aucune température optimale puisque les minimums nocturnes sont très rarement situés au-dessus de 25 °C au Québec.

Pour plus de renseignements sur les UTM, veuillez consulter le bulletin technique produit pour le Centre de recherche de L'Est sur les céréales et oléagineux (CRECO, 2003).

Les hybrides ou les variétés de maïs et de soya sont classés en fonction des UTM qui s'accumulent normalement entre le semis et la maturité physiologique. Par exemple, chaque hybride de maïs est classé d'après l'UTM dont il a besoin pour que le grain atteigne 32 % d'humidité, et chaque variété de soya d'après l'UTC dont elle a besoin pour que 95 % des gousses deviennent brunes. Ce genre de données sur chaque culture est disponible dans les catalogues et dépliants des compagnies de semences.



Selon l'annexe 9, les nombres d'UTM de la Vallée-de-la-Gatineau varient entre 2 247 et 2 500. Les données climatiques compilées pour cette carte proviennent des moyennes entre les années 1979 et 2008. Celle-ci a été créée à un niveau de probabilité de 80 % : huit années sur dix présenteront au moins ce nombre d'UTM.

La température seuil de 12,8 °C est habituellement atteinte vers la mi-mai. Ce moment correspond donc à la date à laquelle environ 50 % de la culture de maïs a étéensemencée au Québec. Autrement dit, les cultivars semés plus tard que le 14 mai ou récoltés plus tôt reçoivent moins d'UTM. En ce sens, le système des unités thermiques de croissance du maïs (UTM) s'ajuste à des cultures comme le soya et d'autres légumineuses qui sont semées plus tard et mûrissent plus tôt que le maïs. Par contre, il faut les choisir en supposant qu'une centaine d'unités thermiques s'accumulent chaque semaine au début de la saison de végétation (en mai) et vers la fin de la saison hors gel.

Bélangier (2004 b) estime que les UTM du territoire agricole de l'Outaouais devraient passer de 2 707 UTM (sous les conditions de 1961 à 1990), à 3 081 en 2010-2039 et à 3 423 en 2040-2060. Ces données présentent une augmentation de 12 % en 2010-2039 et de 21 % en 2040-2060. Toujours selon l'expert, ces augmentations d'UTM seront plus importantes dans les régions nordiques que dans le reste du Québec (tableau 9).



**Tableau 10: Effets des changements climatiques sur les UTM et les rendements en maïs-grain et en soya**

Régions	1961-1990	2010-2039	2040-2069
<b>Outaouais</b>			
UTM	2 707	3 081	3 423
Rendement maïs (t/ha) <sup>1</sup>	8,0	10,4	12,6
Rendement soya (t/ha) <sup>1</sup>	3,1	3,6	4,2
<b>Centre du Québec</b>			
UTM	2 432	2795	3 128
Rendement maïs (t/ha)	6,3	8,6	10,7
Rendement soya (t/ha)	2,6	3,2	3,7
<b>Sud du Québec</b>			
UTM	2 760	3 134	3 465
Rendement maïs (t/ha)	8,4	10,8	12,9
Rendement soya (t/ha)	3,1	3,7	4,3

Source : 65<sup>e</sup> Congrès de l'Ordre des agronomes du Québec (Bélanger, 2004).

<sup>1</sup> Rendements estimés à partir de la relation UTM et les rendements obtenus d'essais en parcelles.

Selon le tableau 10, les conditions climatiques prédites devraient permettre d'envisager la culture du maïs-grain et du soya dans la Vallée-de-la-Gatineau et dans toute la région de l'Outaouais à partir de l'année 2010. Ces conditions permettront d'augmenter les rendements de 23 % en maïs-grain et de 14 % en soya.

Grâce au système d'UTM, les producteurs peuvent choisir les cultivars de maïs et de soya les plus adaptés à leur ferme et dont la cote d'UTM leur offre une probabilité plus élevée pour que leurs cultures puissent atteindre la maturité avant la première gelée meurtrière.



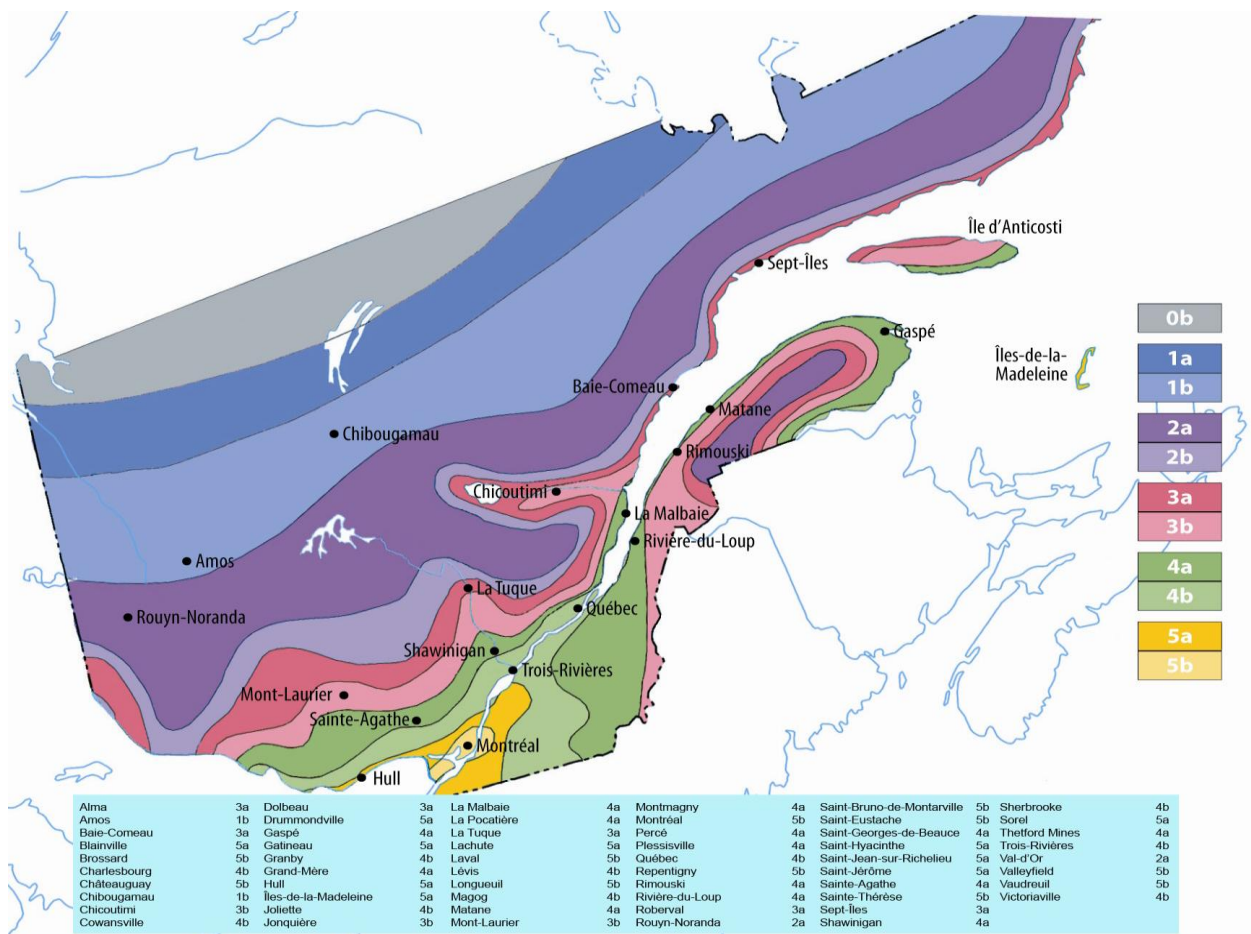
#### 1.3.4.4 Les zones climatiques de rusticité

Le concept de zone de rusticité est un point de départ pour choisir les cultivars les mieux adaptés au site. En 2000, des scientifiques ont réévalué les zones de rusticité en utilisant les mêmes facteurs que dans les années 1960, mais en intégrant des données climatiques plus récentes (1961-1990) et des techniques modernes de cartographie climatologique (Ressources naturelles Canada, 2005). La nouvelle carte montre que les zones de rusticité ont subi des changements. En ce sens, on peut confirmer les processus de changements climatiques qui affectent nos territoires.

Pour établir cette carte, on a attribué aux plantes une cote basée sur leur capacité à s'adapter aux régions ou à subsister sous un climat donné en considérant les températures minimums moyennes. La carte tient compte de plusieurs facteurs météorologiques tels que les températures, les jours sans gel, la couverture de neige, les précipitations, l'humidité de l'air, les effets de l'altitude et la vélocité des vents. Malgré l'actualisation des cartes de rusticité, le concept ne tient plus compte des micro-climats locaux.

La carte représente neuf grandes zones de rusticité qui vont de 0 (la plus rigoureuse) à 8 (la moins rigoureuse). La légende indique aussi des divisions de deux sous-zones (*a* et *b*) à l'intérieur de chaque zone majeure, où la sous-zone *a* est un peu plus rigoureuse que la sous-zone *b*. La région de la Vallée-de-la-Gatineau est zonée de 3 à 4 inclusivement (figure 15). Les terres au nord de Grand-Remous se trouvent dans la limite des zones 3*a* et 3*b*. La zone 3 *b* se retrouve à l'intérieur des terres des municipalités de Bois-Franc jusqu'à Kazabazua. En zone 4 *a* se retrouve la partie sud de la MRC.

Il n'est pas conseillé de cultiver dans une zone plus basse des plantes classées pour une zone plus élevée. Bien que les micro-climats spécifiques (élévation, mouvement d'air, exposition des pentes et des nappes d'eau), les techniques culturelles employées (brise-vent, arrosage, date de semis, sélection d'hybrides, etc.) et les pratiques agronomiques (état du sol, paillis, humidité du sol, etc.) peuvent avoir une grande incidence sur la survie des plantes en une zone de rusticité moins favorisée. Ces facteurs locaux sont trop localisés pour être représentés sur la carte.



Reproduit avec la permission des Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts, 2006

© Sa Majesté la Reine du Chef au Canada, 2005

Figure 15: Carte des zones de rusticité



## 2. Les consultations publiques

Dans le cadre de cette démarche et afin de bâtir un portrait représentatif et réaliste de la zone agricole, il a été décidé d'effectuer des rondes de consultations publiques. L'objectif de la première ronde était de discuter du portrait de la zone agricole de la MRC en prenant en considération la vision, les idées et les opinions de la population en regard du développement et de la valorisation de la zone agricole dans la Vallée-de-la-Gatineau.

La première ronde de consultations publiques s'est déroulée selon le calendrier dans le tableau suivant :

**Tableau 11: Calendrier des consultations publiques**

<b>Date</b>	<b>Lieu de la rencontre</b>	<b>Municipalités concernées</b>
<b>Mercredi, 17 septembre 2014, à 19 h</b>	<b>Bois-Franc</b> : salle municipale	Maniwaki, Déléage, Aumond, Grand-Remous, Bois-Franc, Montcerf-Lytton, Egan-Sud
<b>Mardi, 30 septembre 2014, à 19 h</b>	<b>Gracefield</b> : salle municipale	Gracefield, Cayamant, Blue Sea, Messines, Ste-Thérèse, Bouchette
<b>Jeudi, 16 octobre 2014, à 19 h</b>	<b>Low</b> : salle municipale	Kazabazua, Low, Denholm, Lac Ste-Marie

L'objectif premier de ces soirées de consultations publiques était de valider le contenu du portrait physique préliminaire de la zone agricole et de le bonifier en y ajoutant, en y superposant le portrait humain propre aux réalités vécues par les résidents de la MRCVG. À l'aide des précieuses données que sont le portrait et la synthèse des consultations sur le portrait, un diagnostic concret reflétant bien notre milieu pourra alors être réalisé, menant ultimement à une mobilisation et à une prise en charge optimales par et pour la communauté du futur plan d'action de la zone agricole.

Lors de ces trois soirées de consultations publiques, les commentaires, suggestions et préoccupations des personnes présentes ayant pris parole ont été notés. Des synthèses sectorielles ont été réalisées. En voici la synthèse globale et finale.

## 2.1 Communications

D'une part, un portrait physique préliminaire de la zone agricole a été réalisé par un agronome et mis à la disposition de l'ensemble de la population lors des consultations publiques, mais aussi sur le site web de la MRCVG et au CLDVG.

D'autre part, dans le but de favoriser une participation active du milieu val-gatinois à la démarche de prise en charge collective de conception du PDZA, il a été décidé par les membres du comité directeur du PDZA d'effectuer l'embauche d'un consultant chargé d'établir et de mettre en action un plan de communications, puis de rédiger les synthèses de la première ronde de consultations publiques portant sur le portrait de la zone agricole de la MRC.

Des cartes présentant des informations essentielles de la zone agricole de la Vallée-de-la-Gatineau en format géant à afficher aux murs lors des consultations publiques ainsi que des cartes sectorielles à remettre à chaque participant ont été produites. Un diaporama expliquant la démarche et présentant le portrait a aussi été réalisé et présenté lors des soirées dans chaque secteur. Puisque le tiers des producteurs agricoles de la MRC est anglophone, un effort particulier de traduction de documents et du diaporama, dans les limites du budget imparti, a permis une meilleure compréhension et une meilleure participation de la population.

Chaque producteur a pu être joint par la poste via l'Agricourrier du MAPAQ. Une bonne couverture médiatique des événements (publicités papier et radio, conférence de presse, couverture médiatique des soirées de consultations, entrevues, publications sur le site de la MRC et visibilité sur Facebook) a fait en sorte d'optimiser la présence des producteurs agricoles, des citoyens, des élus et de certains organismes de la région aux soirées de consultations.

La participation aux soirées de consultations aura été satisfaisante (voir les statistiques en annexe 27), ce qui laisse croire que la cible a été atteinte lors des consultations publiques portant sur le portrait de la zone agricole dans la MRC.

À la suite de cette première ronde de consultations publiques, selon les propos recueillis et malgré une présence et une participation globale satisfaisante des personnes ciblées, des ajustements et une réflexion seront à prévoir au plan des communications afin de déterminer les meilleurs moyens à privilégier dans le but de poursuivre la démarche collective de conception du PDZA. D'autres formules que les consultations publiques, préalablement préconisées, pourront être mises en place afin de favoriser une participation et une prise de parole **optimales** lors des prochaines étapes menant à la finalisation du PDZA Vallée-de-la-Gatineau.

## 2.2 Présences

D'une part, nous avons pu observer, selon les données que nous avons pu recueillir, qu'environ le tiers des producteurs de la région auraient assisté aux soirées de consultations.

D'autre part, nous avons pu noter la présence et/ou la participation de M. Michel Merleau, préfet de la MRCVG, aux trois soirées de consultations.



Ensuite, soulignons la présence, à chaque séance, de membres du comité directeur du PDZA et de représentants, de partenaires ou d'organismes de la région, tels que : CSHBO, UPA, MAPAQ, CCIM, PERO, Société sylvicole et Office des producteurs de bois.

Des dix-sept municipalités de la région, dix ont été représentées par un ou des élus, soit : Montcerf-Lytton, Ste-Thérèse, Egan-Sud, Bois-Franc, Maniwaki, Déléage, Gracefield, Bouchette, Kazabazua, Lac-Ste-Marie.

La population quant à elle, s'est peu mobilisée, mais quelques citoyens ont suivi le dossier.

Enfin, les médias locaux ont couvert les trois rondes de consultations.

## 2.3 Résultats des consultations

Lors de chaque soirée de consultations, les interventions de chaque participant ont été prises en note. L'essentiel de chacune de celles-ci a été mis en surbrillance et son contenu validé par le comité technique. Ensuite, chaque énoncé a été classé selon, d'une part, le type d'intervention puis, d'autre part, selon son appartenance à une des thématiques récurrentes. En voici le résultat.

Veillez noter qu'un tableau plus exhaustif contenant l'ensemble des énoncés classés présentant l'essentiel de chaque intervention se trouve en *annexe 28* de ce présent document. Puisque ce tableau est volumineux, un tableau récapitulatif de ces données accompagné de pourcentages vous est fourni en *annexe 27*.



### 2.3.1 Réactions au portrait physique de la zone agricole

À la lumière des résultats obtenus, peu de gens se sont prononcés sur le contenu du portrait (4,8 % des interventions). Par contre, il a été mentionné que les producteurs agricoles qui ne sont pas enregistrés au MAPAQ ou membres de l'UPA ne sont pas représentés dans le portrait, ce qui représenterait une lacune dans le contenu de celui-ci. Dans l'ensemble, on reconnaît la qualité des sols et le potentiel agricole des terres de la Haute-Gatineau, malgré sa nordicité et le fait que certaines parties de la zone agricole ne sont pas cultivables.

### 2.3.2 Préoccupations soulevées par le milieu



Lors des soirées de consultations, de nombreuses préoccupations ont été soulevées par les participants aux échanges (49,7 % des interventions). En plus large proportion, la rentabilité des entreprises agricoles et des productions est un des thèmes qui a été le plus souvent abordé par les participants (15,2 %). En effet, celle-ci arrive au premier rang des interventions répétées. Les participants s'inquiètent

du coût des intrants de plus en plus élevé et des prix souvent à la baisse ou sous la marge de profit. Plusieurs insistent sur l'obligation de travailler à temps partiel pour boucler les fins de mois, alors que les opinions sont mitigées quant à la possibilité de vivre des profits d'une entreprise agricole de petite taille.

Tout juste derrière en importance, la mise en marché, les législations, la diversification et l'innovation ont été au cœur des discussions. En effet, plusieurs s'entendent pour affirmer que les produits issus de la Vallée-de-la-Gatineau doivent pouvoir se faire connaître à l'intérieur de la MRC, mais qu'ils doivent pouvoir toucher le marché d'Ottawa.

Plusieurs participants ont fait état de leurs inquiétudes quant à la possibilité d'assouplir les règles de construction en zone agricole dans des secteurs où le potentiel de culture est presque nul, favorisant ainsi l'établissement de la relève et la possibilité d'y diversifier les activités. Certaines normes comme les dates d'épandage et les règles entourant l'ATQ (Agri-traçabilité Québec) sont remises en question.

D'autres interlocuteurs mentionnent le peu de temps dont ils disposent pour effectuer la mise en marché, mais soutiennent son importance. L'achat local est aussi un point souvent relevé.

Globalement, plusieurs participants soutiennent que la diversification agricole représente la clé du développement en agriculture et que cela doit passer, par exemple, par la création de

produits de niche, par l'agriculture biologique et par la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> transformation des produits agricoles soutenue par la mise en place de structures d'entreposage.

La relève demeure une source de réflexion importante pour bon nombre de gens. « L'aide est faible et la relève difficile à établir », mentionne-t-on. On insiste aussi sur le fait de sensibiliser la population à ce sujet.

Enfin, certaines préoccupations dont la valorisation de la forêt, le manque de ressources financières et matérielles (notamment la main d'œuvre, le transport et l'absence de regroupements comme les CUMA) et la perception qu'a la population de l'agriculture et de ses travailleurs ont fait l'objet de discussions. Un dernier point important est à noter, surtout dans le secteur sud de la MRC : des pressions liées à l'urbanisation et à la spéculation immobilière sont vécues par certains agriculteurs.

### 2.3.3 Demandes du milieu

Avec un pourcentage de 45,5 % des interventions, les demandes du milieu ont, dans une forte proportion, monopolisé les échanges lors des trois soirées de consultations publiques. Majoritairement, il en découle une forte proportion de demandes ou de souhaits en lien avec les législations (17,6 %) - à ajouter, supprimer ou modifier -, en lien avec la mise en marché (15,2 %) et en lien avec ce qui touche à la diversification et à l'innovation (16,4 %).



Au plan des lois, les demandes ne sont pas loin des préoccupations énoncées plus haut. En effet, certains souhaitent que les lois soient modifiées afin de « *permettre la construction ou le changement de vocation dans des zones moins propices à l'agriculture* », alors que d'autres soutiennent qu'« *on a suffisamment de zones blanches* ». Le système de stabilisation des prix est remis en question, ainsi que certaines normes relatives à l'épandage et au calcul des taxes foncières. Des demandes d'aide financière ont aussi fait surface durant les échanges.

Selon les gens consultés, il faudrait développer les marchés de proximité et « *sensibiliser l'achat local en perçant le marché des épiceries* », s'ouvrir au marché d'Ottawa. On demande de l'aide pour la mise en œuvre de système de mise en marché, car « *les agriculteurs ne peuvent le faire seuls* », et on vise des mesures à long terme.

Enfin, les préoccupations ont précédé leurs demandes, il a donc été soulevé à maintes reprises que la diversification passe par la transformation de nos produits et, pour ce faire, des structures d'entreposage devront en ce sens être mises en place, selon les participants aux échanges. On souligne qu'il y a place à l'innovation et qu'il serait possible, étant donné la nature

presque vierge de nos sols de se tourner vers l'agriculture biologique et la conception de produits de niche.

La formation, pour les jeunes et les moins jeunes, est aussi au cœur des souhaits exprimés lors des consultations. La mise en place d'outils en ligne est suggérée et l'organisation de conférences portant sur des histoires à succès pourrait être une mesure inspirante.

## 2.4 Quelques statistiques

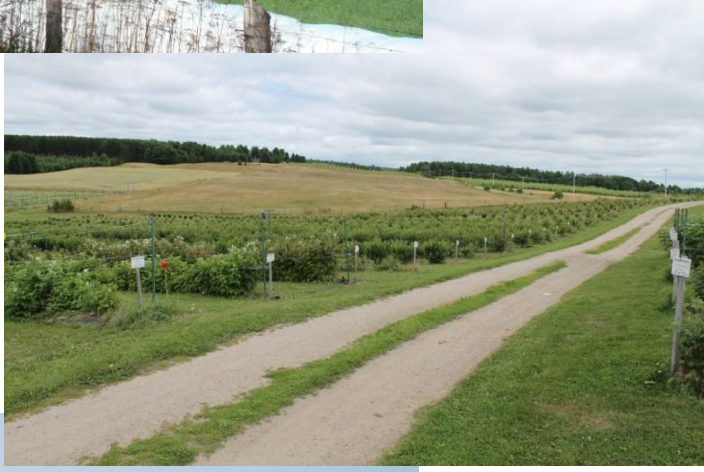
**Tableau 12: Synthèse des présences et de la participation lors des consultations**

<b>Types de données recueillies</b>	<b>Secteur</b>	<b>Résultat</b>
<b>Nombre de personnes présentes par secteur</b>	Nord	48
	Centre	51
	Sud	70
<b>Nombre de producteurs présents par secteur</b>	Nord	16
	Centre	25
	Sud	24*
<b>Représentativité des municipalités (différentes) à l'une ou l'autre des consultations</b>	Tous	10/17 ou 59 %
<b>Nombre de citoyens présents par secteur</b>	Nord	7
	Centre	10
	Sud	19*
<b>Nombre d'organismes présents par secteur</b>	Nord	3
	Centre	6
	Sud	1*
<b>Pourcentage d'interventions (participants différents)</b>	Nord	34 %
	Centre	33 %
	Sud	50 %*(évaluation)
<b>Pourcentage de participation globale sur les 159 producteurs enregistrés au MAPAQ</b>	Tous	65/159 ou 41 %**

\* Secteur Sud : environ le 2/3 des personnes présentes ont signé le registre. Le nombre total de personnes présentes est connu, mais il manque des données. Les gens ne se sont pas nommé lors des interventions.

\*\* Certains participants ont inscrit le titre de « producteur » au registre des présences, mais ne sont pas nécessairement enregistrés comme tel au MAPAQ. Certains producteurs ont participé à plus d'une rencontre. Il s'agit d'une évaluation libre.





### 3. Le diagnostic

### 3.1 Formation des équipes et activités

Pour cette étape de la démarche de PDZA, il y avait une volonté d'impliquer une grande partie des personnes intéressées, soit les producteurs, les élus et les citoyens dans le processus. Pour ce faire, il a été décidé d'y aller sous forme d'équipes. Des capitaines pour chaque équipe ont été nommés. Ces derniers sont tous des producteurs qui sont administrateurs du syndicat local de l'UPA. Chaque équipe a choisi un thème soulevé lors des consultations publiques sur le portrait de la zone agricole qui sont : la rentabilité, la relève, la diversification et l'innovation, la formation, l'humain en agriculture, la mise en marché, les ressources financières, humaines et matérielles ainsi que la législation, pression de l'urbanisation et spéculation. Deux thématiques soulevées lors des consultations publiques n'ont pas été représentées par des équipes, mais les différents énoncés ont été discutés dans les équipes formées. Ces thématiques sont : la valorisation de la forêt et le portrait de la zone.

Chaque équipe avait pour objectif d'analyser et de discuter de leur thème pour en poser le diagnostic qui se définit comme suit :

- Le diagnostic est le raisonnement menant à l'identification de la cause (l'origine) d'une défaillance, d'un problème ou d'une maladie. Il s'agit d'acquérir la connaissance à travers les signes observables.
- Évaluation des points forts, des points faibles, des contraintes et des opportunités des entreprises agricoles et du territoire.

Chaque capitaine avait la responsabilité de former son équipe. Toutefois, certaines contraintes devaient être respectées. Idéalement, l'équipe devait être composée d'environ 75 % de producteurs et choisis pour représenter l'ensemble des producteurs de la MRC Vallée-de-la-Gatineau. Chaque secteur (nord, centre et sud) ainsi que chaque production (laitière, bovine, fruitière, maraîchère, acéricole) devait être représentée pour un minimum de 6 personnes, incluant le capitaine. L'autre 25 % de l'équipe était composé d'un élu membre du CCA, d'un commerçant et d'un citoyen.

Ensuite, chaque équipe a participé à des activités. Celles-ci devaient être en lien avec les principaux énoncés notés lors des trois soirées de consultation publique que l'on retrouve à l'annexe 28 du document *Synthèse des consultations publiques sur le portrait de la zone agricole*. Ces activités ont été organisées par le capitaine de chaque équipe et le consultant B, Chantal Leduc, agronome.

Voici des exemples d'activités proposées :

- Forums, tables rondes (doivent être conçus pour favoriser la discussion entre les membres de l'équipe) ;
- Visites, conférenciers... Toujours dans le but de poser le diagnostic ;
- Rapports.

Le tableau 13 présente les membres des équipes et des activités qui ont eu lieu dans les mois de février et mars 2015.

**Tableau 13: Formation des équipes et activités**

Thèmes	Capitaines	Équipes	Activités
Rentabilité	Stanley Christensen	Greg Kelly Linda Larocque Morris O'Connor Lyne Lecavalier Marc Gagnon	Table ronde Conférence Rapport
Relève	Adrien Côté	Jacques Paquette Renaud St-Amour Bernard Cayen	Table ronde Rapport
Diversification et innovation	Pierre Côté	Jérôme Aumond Francyne Major Michel Merleau Julien Merleau Caroline Lapointe Éric Bélanger Marcel Bédard Richard Patry Dominique Bhérer Johanne Bonenfant	Brunch-causerie et visite Brunch-causerie et rapport
Formation	Rock Lapointe	Denise Lapointe David Aumond Carole Lafontaine Ronald Bernatchez Jérémy Charbonneau Nicole Lacroix Hervé Aubé Claire Lapointe	Table ronde Rapport
L'humain en agriculture	Andréa Roy	André Carle Céline Tremblay Charles Sirois	Table ronde Conférence Rapport
Mise en marché	Normand Garneau	Céline Tremblay Réjean Major Jean Giasson Steve Gorman Pierre Côté	Table ronde Conférence Rapport

Ressources financières, humaines et matérielles	Daniel Patry	Carlos Baez Dominic Bénard Robert Régimbald Andréa Roy	Table ronde Rapport
Législation, pression de l'urbanisation et spéculation	Denis Côté	Guillaume Charest-Hallée Claire Lapointe Claude Beaudoin	Table ronde Rapport
Forêt privée	Mario Couture	Denis Côté Raymond Johnson	Table ronde et rapport
Autre		Johanne Mayer	Diagnostic personnel envoyé par courriel

Ce ne sont pas tous les membres qui ont participé à l'ensemble des activités de l'équipe. Certaines personnes n'étaient disponibles que pour l'une des activités, mais leur participation a été grandement appréciée. Quant à lui, le rapport a été fait par le capitaine de chaque équipe et Chantal Leduc.





## 3.2 Résultats des activités

Lors de chaque activité, les interventions de chacun des membres ont été notées. La participation de tous les membres était très importante et a été prise en considération lors du diagnostic. Un rapport pour chaque équipe fait partie du diagnostic.

Toutes les interventions se retrouvent aux annexes 29 à 38.

### 3.2.1 Rentabilité

Stanley Christensen, le capitaine de l'équipe de la législation a formé une équipe de 6 membres. Ces personnes ont été choisies parce qu'elles croient en la possibilité de faire de l'agriculture rentable.

Pour cette équipe, trois activités ont eu lieu. La première est une table ronde qui s'est tenue le 18 février. Cette activité a permis d'échanger sur les différents aspects de la rentabilité. La deuxième activité fut une conférence donnée par M. Luc De Grâce, agronome. Il a travaillé durant 16 ans au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en tant qu'agronome, notamment dans les productions animales et les grandes cultures, puis 10 ans en tant que conseiller en financement au sein de La Financière Agricole du Québec et finalement 5 ans en tant que directeur régional à la Financière agricole du Québec. Il a quitté la fonction publique l'automne dernier et prépare une nouvelle carrière à titre de conseiller en gestion agricole. Le titre de la conférence était : **La gestion et la rentabilité des entreprises agricoles, l'un ne va pas sans l'autre**. Lors de sa présentation, M. De Grâce nous a parlé de l'importance de la gestion, de se fixer des objectifs et de se connaître, des aspects primordiaux pour être rentable avec des projets agricoles. L'élaboration d'un plan d'affaires est essentielle et doit être faite pour soi et non être un moyen d'avoir du financement. Le plan d'affaires permet entre autres de bien déterminer ses objectifs et de ne pas les perdre de vue, de se former et de s'informer et d'établir une stratégie de commercialisation. Suite à ces activités, un diagnostic a été posé. La troisième activité est le rapport.

**Tableau 14: Diagnostic de l'équipe de la rentabilité**

	<b>Thèmes</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Forces</b>	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans subvention, c'est possible et ceux qui le veulent vraiment vont y arriver à plus long terme et avec d'autres moyens.</li> </ul>
	Gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nos attentes par rapport à la rentabilité ont changées;</li> <li>• Il ne faut pas oublier que tous les avantages qui ne sont pas comptés ont de la valeur (ex. : camion de ferme, maison, viande, utilisation de la terre pour la chasse, etc.).</li> </ul>
<b>Faiblesses</b>	Information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les mauvaises cultures sur les mauvais sols ne sont pas rentables. Il faut s'informer sur les types de sols et la température requise pour avoir de bons rendements;</li> <li>• Se lancer dans une production sans s'informer du prix de vente et des coûts de production ne peut pas être rentable.</li> </ul>
	Coût de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faut connaître son coût de production pour être rentable et il doit être compétitif;</li> <li>• Pour couper dans les frais et avoir un coût de production compétitif, il faut connaître son coût de production.</li> </ul>
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour être rentable, il faut être en agriculture pour les bonnes raisons, se fixer des objectifs et agir en conséquence.</li> </ul>
	Attitude	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une mauvaise attitude par rapport à l'agriculture nuit à la rentabilité et à l'intérêt des jeunes à reprendre la relève de la ferme.</li> </ul>
	Gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ceux qui ont un plan d'affaires et qui dirigent leur entreprise comme une « business » sont plus rentables et ont plus de relève;</li> <li>• Pour réussir, ça prend des entrepreneurs, des gestionnaires;</li> <li>• L'élaboration du projet doit se faire avec un plan d'affaires qui est un outil de travail et non un moyen d'avoir du financement.</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	Information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est possible de vivre sur de petites terres. Ce n'est pas la superficie qui limite la production, mais l'ambition du producteur;</li> <li>• Il y a des documents disponibles pour démontrer les profits possibles pour chaque production.</li> </ul>
<b>Contraintes</b>	Mise en marché	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en marché est problématique pour la rentabilité des entreprises;</li> <li>• Il faut se démarquer des autres producteurs;</li> <li>• Il faut rejoindre plus de consommateurs et élargir notre marché jusqu'à Ottawa.</li> </ul>

Contrairement aux consultations publiques sur le portrait de la zone agricole, l'équipe est très optimiste vis-à-vis la rentabilité des entreprises agricoles.

La rentabilité a été au cœur des discussions dans toutes les équipes formées pour le diagnostic. Le revenu brut moyen des 159 entreprises agricoles de la Vallée-de-la-Gatineau est de 76 491 \$. Cependant, 59 % des entreprises, soit 94, sont de petite taille c'est-à-dire qui ont un revenu inférieur à 50 000 \$. Le revenu moyen pour ces 94 entreprises est de 19 163 \$.

Pour réussir à être rentable, l'important est de **s'informer** avant de démarrer une production : des types de sol, de la température, des superficies et des prix de vente. Bien que nous soyons une MRC qui s'étend du Sud au Nord, avec des conditions climatiques et agronomiques différentes, les entreprises agricoles de toutes les municipalités ont le potentiel d'être rentables avec les bonnes informations. Toutes les productions n'ont pas les mêmes conditions de production. Si nous prenons l'exemple des grandes cultures, en ordre décroissant de température requise nous retrouvons le maïs, le soya, le canola puis les céréales. Tous ces éléments devraient être pris en considération dans la rédaction d'un plan d'affaires, ce qui n'est pas toujours fait. Pour informer les gens sur ces différents aspects, il est essentiel de contacter une personne de référence.

Le coût de production est un élément qui revient à quelques reprises dans le diagnostic. Il faut **connaître son coût de production** pour être compétitif au niveau des frais d'exploitation. Par contre, il est difficile de se comparer, car il n'y a pas de coût de production moyen pour les différentes productions faites dans la région.

La gestion, autre point souvent soulevé lors de la table ronde et qui était le sujet de la conférence. Les producteurs doivent être de **bons gestionnaires** et avoir le sens des affaires pour réussir. Des agriculteurs bien formés sont souvent de meilleurs gestionnaires et réussissent mieux.

Le seul point plus négatif ressorti pour la rentabilité est la **mise en marché**. La mise en marché est difficile et il faut se démarquer des autres producteurs et des grandes chaînes d'alimentation pour avoir un bon prix.

### 3.2.2 Relève

L'équipe de la relève a été formée par son capitaine Adrien Côté. Deux activités ont eu lieu, soit une table ronde le 30 janvier 2015 et le rapport présenté dans le tableau 15 qui suit, le 31 mars. Le rapport est un résumé des discussions par thème qu'il y a eues lors de la table ronde.

**Tableau 15: Diagnostic de l'équipe de la relève**

	<b>Thèmes</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Forces</b>	Passion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jeunes qui s'établissent en agriculture sont des gens passionnés et veulent y rester.</li> </ul>
	Production laitière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Vallée-de-la-Gatineau est la MRC de l'Outaouais où il y a eu le plus de relève en production laitière en 2011.</li> </ul>
<b>Faiblesses</b>	Vision	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture souvent perçue non rentable par les jeunes.</li> </ul>
	Rentabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La taille et le mode d'exploitation des fermes de la région font qu'elles ne sont pas assez rentables ce qui rend le transfert et la relève difficiles.</li> </ul>
	Zonage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méconnaissance des lois de la part des jeunes.</li> </ul>
	Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il manque de formation dans la région.</li> </ul>
	Ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a du découragement dans l'élaboration des projets;</li> <li>• Il manque de soutien et les jeunes ne savent pas où se diriger.</li> </ul>
	Implication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jeunes de la relève s'impliquent peu et ne sont pas présents pour exprimer leur point de vue.</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	Relève non-apparentée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a des jeunes non issus du milieu agricole qui s'y intéressent;</li> <li>• Dans les écoles d'agriculture, une grande proportion des étudiants ne sont pas fils ou filles d'agriculteurs.</li> </ul>
	Prime à l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'y a pas beaucoup de domaines comme l'agriculture où la relève peut bénéficier de primes facilement disponibles pour le démarrage ou l'établissement.</li> </ul>
	Disponibilité des terres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a beaucoup de terres non exploitées et disponibles pour la relève.</li> </ul>
	Prix des terres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix des terres faible en comparaison des autres régions du Québec.</li> </ul>
<b>Contraintes</b>	Contingentement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-disponibilité du quota pour le démarrage de productions contingentées;</li> <li>• Il y a peu de fermes dans des productions contingentées plus susceptibles d'intéresser la relève à cause du revenu assuré.</li> </ul>
	Nombre d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre d'entreprises agricoles est en diminution ce qui limite la relève.</li> </ul>
	Densité de population	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en marché des produits agricoles plus difficile et peut décourager la relève.</li> </ul>
	Qualité des terres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terres moins bien entretenues et demandent beaucoup de temps et d'argent pour permettre de les exploiter à leur plein potentiel.</li> </ul>

En 2014, l'âge moyen des actionnaires des entreprises agricoles de la MRC est de 54 ans. Parmi les actionnaires, 14 % ont moins de 40 ans et font partie de la relève. C'est dans la strate de 40 à 60 ans que l'on retrouve le plus grand pourcentage d'actionnaires avec 56 %. Des 159 entreprises sur le territoire, seulement 16 prévoient avoir de la relève.

La principale limite à la relève dans la région est la **rentabilité** des entreprises agricoles. Les entreprises non rentables et la **vision de non-rentabilité** des entreprises nuisent à la volonté des jeunes de faire de l'agriculture. La rentabilité est aussi limitative pour le transfert de la ferme. Lors du retrait des parents et de l'intégration de la relève, la ferme doit être assez grande pour faire vivre deux familles, sinon il y a nécessité de travailler à l'extérieur en plus de la ferme. La rentabilité est aussi compromise à cause de la faible densité de population. Les consommateurs peu nombreux rendent la mise en marché des produits locaux difficile et peut décourager la relève.

Selon l'équipe, la relève est peut-être moins présente dans la région parce qu'il n'y a pas beaucoup de fermes qui sont sous contingentement. Les productions avec contingent, c'est-à-dire, laitière, acéricole, de poulet, d'œufs de consommation et de dindon favoriseraient la relève puisqu'il y a moins de risques pour le revenu, ce qui revient à la rentabilité des fermes.

L'une des opportunités dans ce tableau est le prix des terres qui revient à plusieurs reprises pour les différents thèmes. En effet, en 2014 la valeur moyenne des terres agricoles au Québec était de 12 113 \$/ha tandis qu'en Outaouais la moyenne était de 4 029 \$/ha. Également, avec les évaluations foncières, on constate que le prix des terres est plus élevé au sud de la MRC et diminue en allant vers le secteur nord. Cela est un grand avantage pour la relève qui veut s'établir.

La formation est essentielle afin d'assurer la réussite de la relève. La formation va permettre à la prochaine génération de vivre de la terre, à bien vivre de la terre.

### **3.2.3 Diversification et innovation**

L'équipe de la diversification a été formée par son capitaine Pierre Côté. Une description du choix des membres de l'équipe par le capitaine se retrouve à l'annexe 30.

Une première rencontre a eu lieu sous forme de brunch-causerie le 25 janvier 2015. Durant cette rencontre, des échanges ont eu lieu en lien avec le thème, soit la diversification et l'innovation, suivi par la visite de la ferme Côté, production de lait de chèvres.

Une deuxième rencontre s'est tenue le 15 février afin de produire le rapport; c'est-à-dire poser le diagnostic suite aux réflexions de chacun après la première rencontre. Le tableau 16 montre le diagnostic posé par l'équipe de la diversification et innovation.

**Tableau 16: Diagnostic de l'équipe de diversification et innovation**

	<b>Thèmes</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Forces</b>	Sol et eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité des sols (phosphore, drainage, etc.) et de l'eau et la diversité des types de sols permettent une grande diversification.</li> </ul>
	Projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La diversification de la région a commencé en 2007 avec le projet de diversification avec le CLD et le MAPAQ.</li> </ul>
<b>Faiblesses</b>	Mise en marché	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de mise en marché possible dans les grandes chaînes d'alimentation;</li> <li>• Il n'y a pas beaucoup de produits de niche.</li> </ul>
	Consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jeunes sont les consommateurs de demain et ne sont pas sensibilisés à la production des aliments.</li> </ul>
	Protection des sols arables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des terres avec des sols de bonne qualité sont subventionnées pour la plantation d'arbres.</li> </ul>
	Drainage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certains sols avec un mauvais drainage limitent la diversification des cultures.</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	Sous-utilisation des terres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a beaucoup de terres disponibles pour la location;</li> <li>• La grande disponibilité des terres permet la diversification de la région;</li> <li>• Les terres sans intrants depuis plusieurs années faciliteraient la conversion vers les productions biologiques.</li> </ul>
<b>Contraintes</b>	Mise en marché	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La vente à la ferme est compliquée et demande des permis.</li> </ul>
	Personnes ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'y a pas beaucoup d'intervenants dans la région et nous avons besoin de personnes à qui se référer;</li> <li>• Il ne reste plus qu'une agronome au MAPAQ;</li> <li>• La MRC n'a pas de personne ressource dédiée à l'agriculture.</li> </ul>
	Banque de terres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de producteurs est faible pour les superficies;</li> <li>• Nous devons attirer des gens de l'extérieur de la région pour exploiter et diversifier le territoire agricole.</li> </ul>
	Érablières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous avons un grand potentiel acéricole, mais il n'y a pas de quota disponible pour les exploiter.</li> </ul>
	Usages complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les usages complémentaires, pour permettre un revenu supplémentaire, ne sont pas permis en zone agricole.</li> </ul>
	Bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bois est une diversification naturelle, mais il y a du gaspillage et nous ne pouvons le vendre à sa juste valeur.</li> </ul>

Nous pouvons constater que selon les membres de l'équipe, la principale barrière à la diversification est la **mise en marché**. La mise en marché a été soulevée à plusieurs reprises comme nous pouvons le constater dans le tableau précédent. La mise en marché est difficile à faire pour les producteurs de la région et peut être un facteur n'incitant pas à la diversification, car l'écoulement des produits est incertain et directement lié à la **rentabilité** des entreprises.

La deuxième préoccupation est **l'information aux consommateurs**. Nous sommes dans une région agricole et la majorité des enfants ne savent pas d'où provient ce qu'ils mangent. L'école est un milieu d'apprentissage où l'agriculture devrait être abordée.

Les **usages complémentaires** ont aussi été grandement discutés. Que ce soit une école équestre, la construction de maisons en bois rond pour la vente ou la possibilité d'hébergement, ces activités permettraient d'ajouter un revenu à la terre sans demandes et d'améliorer la rentabilité des entreprises. Le schéma d'aménagement et de développement est en cours de révision ce qui pourrait permettre aux producteurs d'élargir leurs sources de revenus potentiels sur leurs terres.

Dans les opportunités, la **sous-utilisation des terres** est perçue comme un grand avantage. Présentement, il y a 3 producteurs biologiques dans la région, mais plusieurs terres sont sans intrants depuis plusieurs années. Au Québec, les produits biologiques sont très en demande, donc ce serait une avenue à considérer.

Le mauvais drainage a été identifié comme étant une faiblesse à la diversification. Par contre, cela ne s'applique pas à tout le territoire, puisque tel que mentionné dans le portrait, seulement 16 % des terres de la zone agricole ont un drainage de mauvais à très mauvais.

Toutes les autres interventions sont jugées importantes, mais nous avons passé moins de temps à en discuter lors des rencontres.

### 3.2.4 Formation

L'équipe de la formation se compose de 9 personnes, dont Rock Lapointe, le capitaine. Deux activités ont eu lieu, une table ronde qui a permis par la suite de faire le diagnostic suivant.

**Tableau 17: Diagnostic de l'équipe de la formation**

	<b>Thèmes</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Forces</b>	Relève	• Les jeunes qui se sont établis dans la région ont suivi une formation agricole.
	Information	• Par l'UPA, Andrée Roy a suivi une formation comme ambassadeur pour informer la population sur le milieu agricole.

<b>Faiblesses</b>	Information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jeunes et la population en général ne sont pas informés sur l'agriculture;</li> <li>• Des visites à la ferme devraient être faites pour que les gens sachent d'où provient ce qu'ils mangent;</li> <li>• En passant par les jeunes, l'information va se rendre aux parents.</li> </ul>
	Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La formation, peu importe la forme qu'elle prend, est primordiale pour le producteur et le consommateur;</li> <li>• Dans le choix de carrières au secondaire, l'agriculture n'est pas considérée.</li> </ul>
	Consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les consommateurs ne sont pas sensibilisés par l'achat local.</li> </ul>
	Entraide	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les CUMA et les CUMO sont peu utilisées dans la région;</li> <li>• Il n'y a pas de système de mentorat, ce qui serait apprécié par les jeunes.</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La formation académique dans la région c'est possible, ça s'est déjà fait, mais ça prend quelqu'un pour mener le projet.</li> </ul>
<b>Contraintes</b>	Services	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a de moins en moins de services offerts par le MAPAQ;</li> <li>• Il y a des services-conseils payants, mais ils ne sont pas assez connus dans la région;</li> <li>• Les services sont plus difficilement accessibles.</li> </ul>
	Formation continue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La technologie évolue et change continuellement, d'où l'importance de la formation continue;</li> <li>• La formation continue se donne à l'extérieur de la région, ce qui empêche certains producteurs d'y participer;</li> <li>• La formation continue est importante pour les jeunes retraités et ceux qui font de l'agriculture comme deuxième travail et qui utilisent du territoire sans avoir de formation agricole.</li> </ul>
	Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour des études techniques ou universitaires en agriculture, les jeunes doivent aller à l'extérieur, ce qui est dispendieux.</li> </ul>
	Entraide	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a moins de producteurs et la distance entre chacun est de plus en plus grande. L'entraide est donc plus difficile;</li> <li>• Le manque de temps empêche également l'entraide entre producteurs.</li> </ul>



Tout d'abord, toute l'équipe s'entendait pour dire que la formation sous toutes ses formes est très importante pour la réussite. Il est démontré qu'une relève bien formée a plus de chances de réussir.

Trois types de formations ont principalement été mentionnés pendant la table ronde. La première est la **formation et l'information disponibles pour le consommateur** tout comme l'équipe de diversification et innovation. Les gens doivent être informés et sensibilisés pour acheter localement et connaître la réalité des producteurs, ce qui est déficient dans la région. La deuxième est la formation donnée par les **conseillers** de la région. Les services techniques offerts gratuitement par le MAPAQ auparavant étaient grandement appréciés et essentiels pour les producteurs. Puisque les services sont payants par le biais du Réseau Agriconseils ou autre, l'accès est moins facile. La troisième est la **formation continue**. L'âge moyen des producteurs de la Vallée-de-la-Gatineau est de 54 ans et les technologies et les informations évoluent continuellement. Pour avoir accès à cette formation, les producteurs doivent sortir de la région ce qui leur fait perdre beaucoup de temps et l'occasion d'assister aux formations. En effet, le Collectif régional en formation agricole de l'Outaouais offre des formations dans tous les domaines (animal, végétal, forestier, transformation), mais très peu ont été offertes dans la Vallée-de-la-Gatineau.

En Outaouais, de la formation agricole est disponible au Collège Héritage et au Centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau sur demande. Dans les Laurentides, les offres de formations agricoles et en foresterie sont plus variées et sont offertes par le Centre de formation agricole de Mirabel, le Collège Lionel-Groulx et le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.



### 3.2.5 L'humain en agriculture

Pour l'humain en agriculture, l'équipe composée de quatre personnes a été formée par Andréa Roy. Cette équipe a participé à trois activités. La première étant une table ronde comme les équipes précédentes. La deuxième activité a été une conférence donnée par madame Maria Labrecque-Duchesneau. Madame Labrecque-Duchesneau, intervenante psychosociale, qui travaillait avec les producteurs agricoles au dossier de transfert de fermes, a eu l'idée de créer un organisme capable de leur venir en aide sur le plan psychosocial et a formé un organisme à vocation sociale en 2001 qui se nomme « Au cœur des Familles Agricoles ». De tout temps, le stress fait partie de la vie des familles agricoles. Cela se comprend : elles sont à la merci de nombreux facteurs impondérables. Il suffit de penser à la température, aux fluctuations des prix du marché, aux épisodes de maladies des troupeaux, aux difficultés financières, au manque de relève, à la rareté de la main-d'œuvre ou autres situations qui surviennent sur la ferme pour comprendre que, pour ces travailleurs, la meilleure façon de tirer leur épingle du jeu est d'apprendre à gérer leur stress. Sa conférence avait pour titre : **Une vie de devoirs et de leçons.**

Suite à ces 2 activités, le diagnostic a été posé. Les principaux thèmes liés à l'humain en agriculture sont énumérés dans le tableau 18 et classés selon les forces, faiblesses, opportunités et contraintes.



**Tableau 18: Diagnostic de l'équipe de l'humain en agriculture**

	<b>Thèmes</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Forces</b>	Passion	• Des gens passionnés par ce qu'ils font et veulent en vivre.
	Production biologique	• Valorisation de l'agriculteur par les clients locaux qui sont très contents d'avoir ces produits.
	Milieu de vie	• Beau milieu de vie agréable à travailler.
<b>Faiblesses</b>	Perceptions	• Les agriculteurs entretiennent une perception négative d'eux-mêmes.
	Consommateurs	• Plusieurs ne savent pas d'où provient ce qu'ils mangent; • Ils manquent d'éducation.
	Entraide	• Il n'y a pas beaucoup d'entraide entre les agriculteurs.
	Aide	• Les agriculteurs ont besoin de nombreuses connaissances et de la débrouillardise. Il n'y a pas beaucoup de conseillers dans la région.
	Relève	• L'âge moyen est élevé et il y a peu de relève; • Les terres abandonnées ne sont pas entretenues.
	Entrepreneuriat	• Les fermes doivent être gérées comme des entreprises et les agriculteurs doivent être des gestionnaires, ce qui ne s'applique pas à toutes les entreprises.
<b>Opportunités</b>	CUMA/CUMO	• Elles existent et ont leurs avantages et leurs inconvénients.
	Innovation	• Les producteurs doivent innover et offrir des produits différents pour sortir du lot.
<b>Contraintes</b>	Travailleurs acharnés	• Personnes qui font de longues heures de travail et qui n'ont pas le temps d'avoir des loisirs.
	Perception	• La population ne venant pas du monde agricole considère que les prix sont toujours bas et c'est un métier très exigeant.
	Mise en marché	• Les agriculteurs sont en compétition avec les grandes chaînes d'alimentation.
	Endettement	• Pour démarrer, ça demande de gros investissements.
	CUMA/CUMO	• Les agriculteurs sont souvent trop individualistes pour les utiliser.

Comme nous pouvons le constater avec le tableau 18, la perception que les producteurs ont d'eux et celle de la population en général vis-à-vis des producteurs est plutôt négative. Les agriculteurs et la population en général auraient avantage à **valoriser plus la profession**

**d'agriculteurs.** Pour qu'il y ait de la continuité en agriculture et de la relève, il est important de travailler sur ces points. La détresse psychologique chez les producteurs agricoles est beaucoup plus courante que nous pourrions le croire. 50,9 % des agriculteurs se classent dans la catégorie élevée de détresse psychologique comparativement à 20,1 % dans la population générale. 5,7 % des producteurs agricoles affirment avoir sérieusement pensé à se suicider dans la dernière année. La conférence nous a démontré qu'il y avait des ressources disponibles au Québec pour les producteurs qui ont besoin d'aide.

Pour mieux réussir sur le plan humain, il faut harmoniser nos valeurs avec l'entreprise, la relève et les intervenants.

### 3.2.6 Mise en marché

L'équipe de la mise en marché a été formée par son capitaine Normand Garneau. Trois activités ont eu lieu. La première est une table ronde qui a eu lieu le 10 février 2015. La seconde activité est une rencontre d'information avec M. Charles Séguin, agent de commercialisation à la Table Agroalimentaire de l'Outaouais (TAO). Monsieur Séguin nous a informé sur les services offerts par les agents de commercialisation, les canaux de vente possibles, les pièges à éviter et les différents outils collectifs à notre disposition. Suite à ces deux activités, le diagnostic a été fait en classant les différents éléments par forces et faiblesses de la région.

**Tableau 19: Diagnostic de l'équipe de la mise en marché**

	Thèmes	Commentaires
<b>Forces</b>	Proximité d'Ottawa	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une partie de la population est conscientisée par l'environnement et l'achat local.</li> </ul>
	Légumes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a une forte demande pour les légumes locaux et les prix sont comparables aux grandes chaînes d'alimentation.</li> </ul>



	Table agroalimentaire de l'Outaouais	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressource existante et à la disposition des producteurs pour aider à la mise en marché.</li> </ul>
<b>Faiblesses</b>	Consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'éducation du consommateur est manquante concernant ce qu'il mange.</li> </ul>
	Approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'approvisionnement pour les commerces n'est pas constant et pas assez diversifié.</li> </ul>
	Transformation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune infrastructure existante pour la transformation des plus gros producteurs de petits fruits et légumes.</li> </ul>
	Promotion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'y a pas de promotion pour les aliments produits dans la Vallée-de-la-Gatineau</li> </ul>
	Solidarité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La population doit croire en l'agriculture d'ici et acheter les produits d'ici.</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	Proximité d'Ottawa	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un des plus grands bassins de population du Canada est situé à 1h30;</li> </ul>
	Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une clientèle potentielle;</li> <li>• Possibilité de développer l'agrotourisme.</li> </ul>
	Plan conjoint	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en marché des productions qui ont un plan conjoint (Ex. : agneau lourd) est plus facile.</li> </ul>
<b>Contraintes</b>	Consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le budget pour l'alimentation est moins grand qu'avant et les consommateurs achètent tous au moindre coût sans se soucier de la qualité des aliments.</li> </ul>
	Prix élevés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les prix élevés découragent les acheteurs locaux, surtout pour les viandes.</li> </ul>
	Abattoir	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'abattoir est loin pour faire abattre les animaux et vendre la viande localement.</li> </ul>
	Bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous sommes une région forestière et les usines ne veulent pas payer pour le bois du secteur privé.</li> </ul>
	Population	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La densité de population est faible dans la région et continue à diminuer.</li> </ul>
	Industrialisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le coût de production des grosses entreprises est moins élevé et ils peuvent vendre leurs produits à moindre coût.</li> </ul>

Tel que mentionné à plusieurs reprises, le **consommateur n'est pas assez informé** sur son alimentation et est par conséquent moins porté à acheter localement. Une sensibilisation du consommateur est à la base de la mise en marché locale.

Comme la population locale n'est pas très nombreuse, il faut se **tourner vers d'autres marchés**. Ottawa qui se situe à 1h30 de la Vallée-de-la-Gatineau s'avère une bonne avenue à explorer. L'**agrotourisme** est très peu présent dans la région. Seulement 4 entreprises font de

l'agrotourisme. Avec les villégiateurs qui font augmenter la population de 43 %, c'est un autre bassin de consommateurs qu'il faut viser.

**L'approvisionnement et le manque de diversification** sont d'autres points qui nuisent grandement à la mise en marché. Quant aux marchés publics, il manque de diversité des produits et qu'ils le soient tout au long de la saison.

Certaines productions qui ont un plan conjoint ont une mise en marché déjà organisée. Pour les personnes qui ne veulent pas faire de mise en marché, il y a possibilité de se tourner vers ces productions. Le tableau 20 présente les différentes productions sous contingentement et celles qui ont un plan conjoint. Il est important de savoir que tous les plans conjoints ci-dessous ont une gestion de leur mise en marché différente.

**Tableau 20: Résumé des plans conjoints**

Productions contingentées	Productions avec Plan conjoint
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Œufs de consommation</li> <li>• Volailles</li> <li>• Lait</li> <li>• Œufs d'incubation</li> <li>• Sirop d'érable</li> <li>• Poulettes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bois</li> <li>• Bleuets (Saguenay-Lac-Saint-Jean)</li> <li>• Légumes de transformation</li> <li>• Pommes</li> <li>• Pommes de terre</li> <li>• Chèvres</li> <li>• Agneaux et moutons</li> <li>• Bovins</li> <li>• Cultures commerciales</li> <li>• Lapin</li> <li>• Plants forestiers</li> <li>• Porc</li> <li>• Fraises et framboises</li> </ul>

### 3.2.7 Ressources financières, humaines et matérielles

L'équipe des ressources financières, humaines et matérielles couvrait un large éventail de sujets. Cette équipe a participé à deux activités. Suite à la table ronde, les éléments suivants sont ressortis des discussions.

**Tableau 21: Diagnostic de l'équipe des ressources financières, humaines et matérielles**

	Ressources	Commentaires
<b>Forces</b>	Financières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a un employé de disponible l'été par l'ODA à faible coût.</li> </ul>
	Humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les services en mécanique agricole sont bien présents sur le territoire. Les concessionnaires envoient des mécaniciens au besoin.</li> </ul>
<b>Faiblesses</b>	Financières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il manque de chaux;</li> <li>• Les producteurs devraient être mieux informés sur les programmes de subventions;</li> <li>• Le MAPAQ n'est pas assez proactif dans la diffusion d'information;</li> <li>• Certaines municipalités n'ont pas bénéficié des subventions pour le drainage dans les années 1980.</li> </ul>
	Humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les vétérinaires viennent de l'extérieur. Pour en avoir un dans la région, les producteurs devraient être davantage solidaires du service. De plus, le nombre d'animaux diminue dans la région ;</li> <li>• La main-d'œuvre formée est difficile à trouver et à garder. Ce sont souvent des membres de la famille qui remplacent au</li> </ul>

		<p>besoin;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n’y a pas de travaux à forfait dans la région (fauchage, récoltes, épandage de fumier et d’herbicides, etc.). Des travaux à forfait permettraient de diminuer les coûts;</li> <li>• Les producteurs ne se fidélisent pas au service d’insémination. Si ça reste comme ça, nous pouvons perdre ce service;</li> <li>• Le Réseau Agriconseils est méconnu, il devrait être mieux publicisé.</li> </ul>
Opportunités	Humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a déjà eu une CUMO pour les producteurs laitiers et c’était avantageux;</li> <li>• Il devrait avoir des programmes avec le Centre local d’emploi pour avoir des personnes formées pour travailler dans chacune des productions (laitière, bovine, ovine, maraîchère, fruitière, grandes cultures, acéricole).</li> </ul>
	Matérielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une banque de terres permettrait d’attirer de nouveaux producteurs et de mieux utiliser les terres disponibles;</li> <li>• Il y a plusieurs superficies non-exploitées;</li> <li>• Il faudrait des conséquences pour les gens qui ne cultivent pas volontairement leur terre (taxes).</li> </ul>
Contraintes	Financières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout coûte cher, mais ce n’est pas spécifique à l’agriculture. Pour les épiceries et les industries, c’est la même situation;</li> <li>• Le transport est dispendieux puisque tout est éloigné.</li> </ul>
	Humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous avons besoin de conseillers dans la région;</li> <li>• La diversification a évidemment apporté des besoins;</li> <li>• La MRC devrait s’occuper des services qui étaient offerts par le MAPAQ auparavant.</li> </ul>
	Matérielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous avons un grand potentiel acéricole que nous ne pouvons pas exploiter à cause de la non-disponibilité du quota;</li> <li>• Avec le grand potentiel acéricole de la région, la MRC devrait protéger les érablières publiques et privées pour être prête à les exploiter lorsqu’il y aura du quota disponible;</li> <li>• Les CUMA sont difficiles à gérer, car les travaux arrivent en même temps pour tout le monde.</li> </ul>

D’abord, pour ce qui est des ressources financières, c’est une faiblesse et une contrainte dans la région. Les producteurs n’ont pas profité des **subventions** pour le drainage dans les années 1980. Pour drainer les terres qui en ont besoin, c’est maintenant très dispendieux sans les subventions. Pour le chaulage, c’est la même chose. Il y a eu des programmes, mais les producteurs n’ont pas tous été informés pour qu’ils puissent en profiter. L’éloignement des ports est un désavantage pour le transport des grains qui est aussi dispendieux.



En ce qui concerne les ressources humaines, il s'agit aussi, en majorité, d'une faiblesse dans la région, tant au niveau des employés que des services. La **main-d'œuvre** formée est difficile à trouver. Pour les services, ils sont limités, les vétérinaires pour les gros animaux viennent de l'extérieur de la région, les producteurs ne se fidélisent pas au service d'insémination qui, à long terme, pourrait disparaître. Il n'y a pas de travaux à forfait et il y a **peu de services agronomiques** dans la MRC. Il est possible d'avoir des services agronomiques qui viennent de l'extérieur de la région par le Réseau Agriconseils, mais ce service est méconnu des producteurs. Deux forces ont tout de même été relevées lors des discussions, soit l'ODA qui met à la disposition des producteurs un employé à faible coût et la CUMO qui a existé pour les producteurs laitiers, qui fonctionnait bien et qui devrait être remise en place, mais pour toutes les productions.

Finalement, pour les ressources matérielles, elles ont suscité moins de discussions. Nous avons ciblé quelques contraintes, dont le **potentiel acéricole** qui n'est pas exploité et la majorité des intrants qui proviennent de l'extérieur. Pour ce qui est de la machinerie agricole, nous avons un bon service, lorsqu'il y a un problème avec une machine, le concessionnaire envoie un mécanicien pour la réparation.



Majeure capacité de stockage de La Vallée-de-la-Gatineau

### 3.2.8 Législation, pression de l'urbanisation et spéculation

Pour l'équipe de la législation, pression de l'urbanisation et spéculation, 2 activités ont eu lieu, une table ronde et le diagnostic. Les sujets discutés lors de la table ronde se retrouvent dans le tableau 22.

**Tableau 22: Diagnostic de l'équipe de la législation, pression de l'urbanisation et spéculation**

	Thèmes	Commentaires
<b>Forces</b>	Prix des terres	• Coût abordable des terres agricoles par rapport à d'autres régions du Québec.
	Environnement et salubrité	• Les producteurs agricoles sont conscients et souhaitent protéger l'environnement.
	Urbanisation	• Faible pression de l'urbanisation.
	Zone agricole	• Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) priorise les activités agricoles en zone agricole.
	Taxation	• Loi sur le MAPAQ permet le remboursement d'environ 70 % des taxes foncières des entreprises agricoles enregistrées.
<b>Faiblesses</b>	Villégiature	• Acquisitions foncières croissantes à des fins de villégiature augmente la pression foncière sur la zone agricole.
	Non-résidents	• Loi sur l'acquisition des terres par des non-résidents n'empêche pas véritablement l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents du Québec.
	Entretien des terres	• Aucune loi pour contraindre les propriétaires en zone agricole à cultiver leur terre.
	Portrait	• Portrait des activités agricoles incomplet, car les données du MAPAQ sont limitées aux entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ découlant de la loi sur le MAPAQ.
<b>Opportunités</b>	Schéma d'aménagement	• Le Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision priorise les activités agricoles dans les affectations agricoles en zone agricole.
	Taxation	• Loi sur la fiscalité municipale permet l'adoption d'un taux de taxation agricole inférieur lorsque la croissance de valeur des immeubles agricoles est supérieure aux immeubles assujettis au taux de base.
	Entretien des terres	• Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et Loi sur la compétence municipale permettent l'adoption d'une réglementation MRC/municipale sur l'entretien des terres/prévention des friches.

<b>Contraintes</b>	Prix des terres	<ul style="list-style-type: none"> <li>Loi sur la fiscalité municipale précise que l'évaluation foncière des terres agricoles se rapproche de sa valeur marchande (exclusion des transactions foncières agricoles apparentées correspondant davantage à la valeur agronomique).</li> </ul>
	Environnement et salubrité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lois et règlements de protection de l'environnement et de salubrité restreignant les possibilités d'utilisation agricole des sols;</li> <li>La mauvaise réputation des producteurs face à l'environnement est nuisible;</li> <li>Le ministère de l'Environnement devrait encourager les producteurs plutôt que de travailler contre eux;</li> <li>De l'aide financière devrait être disponible afin d'aider les producteurs à se conformer à toutes les règles environnementales.</li> </ul>

En ce qui a trait à la compétition pour l'achat des terres par des villégiateurs et des retraités, elle est grandissante dans la région tandis que la pression de l'urbanisation est faible, mais elle est plus présente dans le secteur sud de la MRC. En 2013, la demande d'usage non agricole à la CPTAQ concernait surtout le résidentiel. Au total, une superficie de 25,7 ha a été autorisée comparativement à 85,8 ha pour la MRC de Papineau et 83,8 ha pour la MRC de Mirabel dans les Laurentides.

L'évaluation de la valeur des terres servant de référence à l'imposition des paliers de taxation foncière municipale est quant à elle déterminée par la *Loi sur l'évaluation foncière*. Les municipalités disposent d'une marge de manœuvre pour établir et ajuster leurs **taux de taxation**, dont celui sur les immeubles agricoles qui est plus bas que le taux de base (résiduel). Le remboursement des taxes foncières et scolaires est régi par un règlement découlant de la *Loi sur le MAPAQ*. Il s'agit d'une loi provinciale avec laquelle les organisations locales et régionales doivent composer. Des individus, municipalités, MRC, etc. peuvent influencer l'adoption de modifications législatives de paliers supérieurs (provincial, fédéral, international) mais ils ne peuvent pas le faire par eux-mêmes. Pour avoir droit au remboursement de taxes, le propriétaire doit notamment être un producteur agricole au sens de la *Loi sur les producteurs agricoles* : une personne dont la production agricole destinée à la mise en marché est d'une valeur annuelle supérieure à 5 000 \$ et être située en zone agricole et générer un revenu brut annuel d'au moins 5 \$/100 \$ d'évaluation foncière. C'est, entre autres, à cause de cette loi que le portrait des activités agricoles est incomplet. Comme les fermes ayant moins de 5 000 \$ de revenus ne sont pas recensées, il est difficile de les inclure dans le portrait.

La *Loi sur la qualité de l'environnement*, le *Règlement sur les exploitations agricoles*, le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* et la *Loi sur la protection sanitaire des cultures* ont été mentionnés comme contraignants. Toutefois, il ne faut pas oublier que nous

avons des sols et de l'eau de très grande qualité dans la région. Il est vrai que la date limite du 1er octobre pour l'épandage des fumiers et lisiers n'est pas représentative du climat du Sud au Nord. Cependant, le règlement sur les exploitations agricoles est un règlement provincial. C'est la *Loi sur la salubrité des aliments* qui semble la plus contraignante pour les petites entreprises. Comme les normes et les cahiers de charges sont les mêmes, il est plus difficile pour les petites entreprises de s'y conformer.

La traçabilité (ATQ) est quant à elle régie par le provincial entre autres par Le *Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux* et au fédéral par le *Règlement sur la santé des animaux*.

En ce qui a trait au **zonage** (utilisations du sol autorisées dans les différentes parties du territoire), c'est le schéma d'aménagement et de développement qui en établit les normes à l'échelle de la MRC auxquelles doit se conformer la réglementation municipale. Le schéma d'aménagement est en cours de révision par la MRC. Le processus de révision du SAD est balisé par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et son contenu doit respecter les orientations gouvernementales provinciales, dont celles relatives aux activités agricoles. Quand on parle de zonage on ne peut pas passer à côté de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* qui a pour objectif « d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser, dans une perspective de développement durable, la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles dans les zones agricoles dont il prévoit l'établissement ». En somme, les utilisations du sol autorisées en zone agricole doivent être conformes à la réglementation d'urbanisme municipale ainsi qu'à la LPTAA dont l'application relève de la CPTAQ.

La LPTAA encadre aussi le morcellement des terres en zone agricole de façon à ce que les propriétés soient de superficies suffisantes pour pouvoir en vivre par les activités agricoles et forestières.

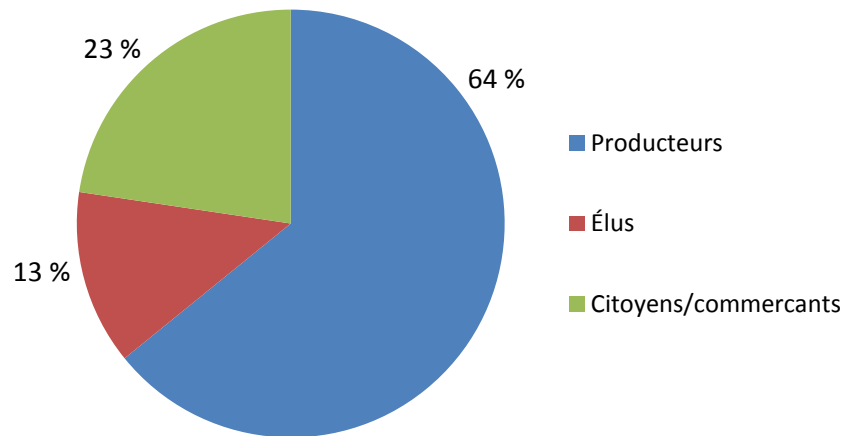
Le tableau 23 résume les paliers décisionnels pour une partie des lois et règlements touchant à l'agriculture. Plusieurs lois et règlements agricoles ne font pas partie du tableau volontairement, puisque les enjeux ne semblaient pas problématiques lors des rencontres avec les différentes équipes.

**Tableau 23: Lois et règlement selon leur palier décisionnel**

<b>Lois/Règlements</b>	<b>Fédéral</b>	<b>Provincial</b>	<b>MRC</b>	<b>Municipal</b>
Règlement sur la santé des animaux	x			
Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	x			
Loi sur la salubrité des aliments	x			
Loi canadienne sur la protection de l'environnement	x			
Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation		x		
Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents		x		
Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles		x		
Loi sur les producteurs agricoles		x		
Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux		x		
Loi sur la protection sanitaire des cultures		x		
Loi sur la qualité de l'environnement		x		
Règlement sur les exploitations agricoles		x		
Loi sur la fiscalité municipale		x		x
Loi sur l'évaluation foncière		x		x
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme		x	x	x

### 3.3 Quelques statistiques

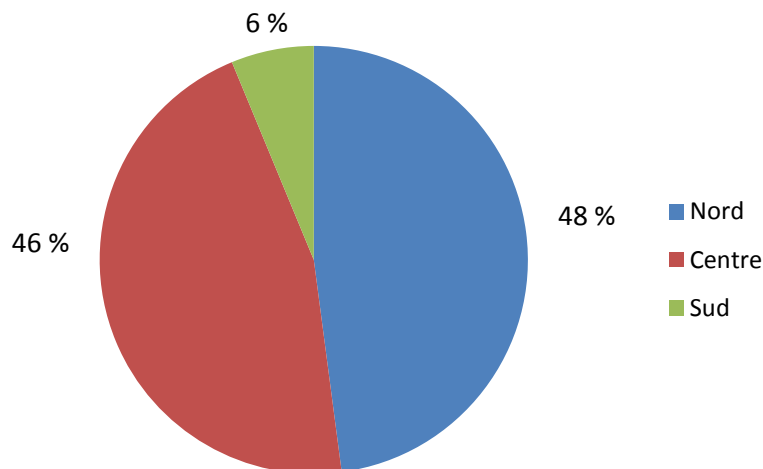
La participation aux différentes activités a été très bonne de la part des producteurs, des élus et des citoyens. Au total, 53 personnes ont été membres des 8 équipes. La distribution se quantifie comme suit :



**Figure 16: Répartition des membres des équipes par catégorie**

Nous voulions que les producteurs soient majoritaires dans les équipes et c'est ce qui s'est produit. 64 % des participants sont des producteurs, 13 % des élus et 23 % des citoyens.

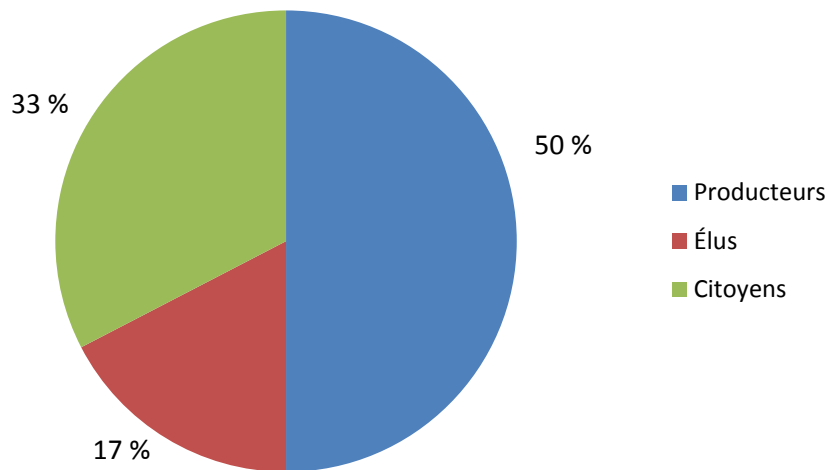
Les trois secteurs de la MRC, Sud, Centre et Nord ont tous été représentés, mais à différentes proportions. Les secteurs Nord et Centre ont été surreprésentés par rapport au secteur Sud. Seulement 6 % des membres des équipes résidaient dans le secteur Sud tandis que pour les secteurs Centre et Nord, c'était respectivement 46% et 48 % chacun. Ces proportions sont illustrées dans la figure 17 suivante.



**Figure 17: Répartition des membres des équipes par secteur**

Toutes ces personnes ont travaillé ensemble pour avoir un diagnostic le plus représentatif possible. Au total, pour les tables rondes et les diagnostics, c'est 176 heures de travail/personne qui ont été requises.

Comme les 2 conférences étaient ouvertes à tous, ces personnes ne sont pas comptabilisées dans les équipes. Au total, 46 personnes ont assisté aux conférences du 27 mars. La présence de ces personnes aux conférences sur la rentabilité et l'humain en agriculture nous démontre la préoccupation de ces deux sujets par les producteurs et la population en général. Comme pour les autres activités, les producteurs étaient majoritaires dans la salle. La figure 18 démontre la proportion de producteurs, d'élus et de citoyens dans l'assistance :



**Figure 18: Répartition des participants aux conférences**

Finalement, la participation de tous a été très bonne et l'objectif de faire participer le plus de personnes possible aux différentes équipes a été réussi. Même en ayant divisé le diagnostic par thèmes, ils se recoupent tous, ce qui démontre que ce sont de réelles préoccupations des producteurs qui ont été énoncées lors des consultations publiques. Les sujets qui ont fait l'objet de discussions dans la majorité des équipes sont :

1. La rentabilité
2. L'aide technique
3. L'information (l'information aux producteurs et le manque d'information des consommateurs)



## 4. La vision concertée



En mars 2015 et suite à une série de consultations publiques, la MRC a déposé son énoncé de vision stratégique « Une Vallée pour demain - Horizon 2025 » qui inclut l'agriculture et la foresterie. Ce sont ces deux secteurs de la vision stratégique qui sont inclus intégralement au PDZA.

#### 4.1 Vision concertée pour la foresterie

C'est d'abord et avant tout la forêt qui a placé la Vallée-de-la-Gatineau au rang des « régions ressources ». Selon le Thésaurus de l'activité gouvernementale<sup>1</sup>, une région ressource est une « région dont l'économie repose sur la mise en valeur des ressources naturelles, par exemple les mines, les forêts, les stocks de poissons ». La foresterie demeure au cœur d'une portion très importante des activités du territoire. Toutefois, comme ailleurs au Québec, ce secteur d'activité vit une profonde mutation caractérisée par la décroissance accélérée de l'industrie du papier.

Le vocable de « région ressource » symbolisait le mode de gouvernance centralisée qui prévalait et qui considérait la forêt comme une simple « quantité de bois ». L'évolution vers un mode de gouvernance décentralisée la considère davantage d'un point de vue holistique comme un système vivant dont il faut prendre soin et qu'il faut revitaliser. Cette décentralisation, qui transparaît dans le nouveau régime forestier introduit en 2013, va supposer un apprentissage par les communautés qui devront composer avec de multiples acteurs, dont les Autochtones<sup>2</sup>, et veiller à la durabilité du patrimoine écologique pour assurer une gouvernance efficace.

*« La forêt est perçue aujourd'hui comme un espace qui procure des biens et remplit des fonctions multiples (production de matière ligneuse, lieu d'activités récréatives et touristiques, espaces à habiter et à fréquenter pour ses qualités esthétiques, etc.). Aussi le rapport entre les ressources financières tirées de l'exploitation de la forêt entre la vente de bois et l'activité récréative pencherait largement en faveur de la seconde. Cela montre l'ampleur des nouvelles attentes sociales avec lesquelles le monde forestier se doit de composer. »<sup>3</sup>*

L'utilisation de la biomasse pour répondre à des besoins énergétiques risque de connaître une forte croissance et pourrait devenir le principal débouché des produits forestiers en complémentarité de l'industrie du papier. Le bois a aussi le potentiel de devenir l'une des principales sources alternatives aux produits pétroliers.

Dans la Vallée-de-la-Gatineau, le défi de l'adaptation et de la transformation est particulièrement complexe en raison de la riche diversité de sa forêt qui contient une trentaine d'essences d'arbres et de nombreux produits forestiers non ligneux (PFNL). Aussi, il y a peu de deuxième et troisième transformations du bois. Le ralentissement de l'industrie forestière

---

<sup>1</sup> Fiche du terme : <http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=10756>

<sup>2</sup> Fiche terminologique [http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id\\_Fiche=17483311](http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=17483311)

<sup>3</sup> P. Poullaouec-Gonidec, Paysages en perspective. 2005, Montréal : Presses de l'Université de Montréal. 360 p.

entraîne une diminution de ressources humaines et de compétences vers d'autres secteurs; il est important de ne pas perdre les savoir-faire acquis au fil des dernières décennies afin de préserver la compétitivité du secteur forestier.

#### **4.1.1 Principaux enjeux pour la foresterie**

- **Consolider le secteur et conforter les acquis** : l'aménagement, la cueillette et le transport forestier constituent les principales activités de ce pôle; il faut d'abord **s'assurer de la pérennité et de la constance de l'offre et de la demande de matière ligneuse de l'industrie, également auprès des producteurs forestiers privés.**

- **Innovier dans la transformation** : considérant l'importance économique de ce secteur pour la Vallée-de-la-Gatineau, mais aussi la récurrence des crises forestières, il importe de procurer localement des débouchés nouveaux en favorisant des projets de 2e et de 3e transformation porteurs de valeur ajoutée.

- **Développer la filière forêt-bois-énergie** : l'utilisation optimale de la biomasse disponible en milieu forestier à des fins énergétiques permettrait de développer une telle filière et de favoriser une utilisation moindre des énergies fossiles pour les systèmes de chauffage, qu'ils soient individuels ou collectifs.

- **Exploiter l'autre forêt** : l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL) est une des voies d'un renouveau et d'une diversification dans le domaine de l'exploitation forestière. C'est un des domaines de prédilection pour un travail en collaboration avec les Algonquins dont l'héritage culturel favorise un accès à ce type particulier de connaissance de la forêt. Il reste à trouver une rentabilité économique à ce type d'exploitation complémentaire de la forêt, notamment via l'aménagement intégral.

- **Innovier dans la proximité** : des projets de *forêt de proximité* seraient un atout pour la mise en oeuvre des quatre pistes évoquées précédemment et optimiser les retombées économiques locales et régionales de son exploitation.

#### **4.2 Vision concertée pour l'agriculture**

Le caractère rural de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau confère au secteur agroalimentaire une place importante dans l'économie de la région. Au total, ce sont plus de 300 personnes réparties dans 169 entreprises qui étaient inscrites en 2010 au fichier d'enregistrement des exploitations agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Le revenu total déclaré par ces fermes s'élevait à 12,14 millions de dollars.

À l'instar du type de production prédominant de l'ensemble des fermes de la région administrative de l'Outaouais, l'agriculture dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau se spécialise dans les productions animales, en particulier la production bovine. Sur les 169 fermes présentes en 2010, 115 d'entre elles déclaraient retirer leur revenu principal de la production de vaches et de bovins de boucherie, tandis que 10 autres se spécialisaient dans la production laitière. Ces deux types de production généraient à eux seuls des revenus de 9,4 millions de dollars, soit plus de 75 % des revenus agricoles totaux de la MRC.

La superficie occupée par les fermes de la MRC totalisait 33 936 hectares en 2007, dont 18 384 non cultivés. Conséquemment au type de production dominant, près de 94 % des terres en culture sont dédiées au fourrage et au pâturage afin d'alimenter les milliers d'animaux d'élevages. L'horticulture, la production de céréales et protéagineux, les cultures abritées et les autres cultures se partagent les quelques 850 hectares restants.

#### *Forces*

- Terres de bonne qualité sans être exceptionnelles ;
- Fort potentiel au niveau de cultures irriguées qui n'a jamais été exploité ;
- Seul cannebergaie de la région (potentiel d'attraction) ;
- Tendance chez certaines entreprises à faire elles-mêmes la mise en marché de leurs produits ;
- Bassins de consommateurs importants à proximité (1,2 million de personnes à Ottawa-Gatineau et 3 millions à Montréal) ;
- Disponibilité de terres agricoles non-exploitées ;
- Augmentation du revenu agricole total depuis 2000.

#### *Faiblesses*

- Sous-capacité de livrer dans la majorité des types de production à l'exception de la production chevaline et la production végétale ornementale ;
- Industrie en retard dans le virage vers le biologique certifié ;
- Présence de néoruraux qui acquièrent des terres agricoles sans intention de faire de l'agriculture ;
- Difficulté à trouver de la relève ;
- Diminution du nombre total de fermes depuis 2000.

L'industrie agroalimentaire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau présente de nombreux potentiels qui peuvent être développés. La présence d'une agriculture unique dans la région, à savoir la canneberge, de milieux humides et de cours d'eau à profusion et d'entreprises vendant leurs produits locaux sont des composantes intéressantes de cette industrie qui mériterait une meilleure reconnaissance dans la région et au-delà. La proximité géographique du bassin de population de la région de la capitale nationale permet de compter sur une stabilité de la demande en aliments.

Les agriculteurs val-gatinois « sont confrontés à des besoins d'investissement et de développement qui seraient nécessaires pour leur permettre de rattraper la demande puisqu'ils ne peuvent pas lui répondre entièrement »<sup>4</sup>. De plus, la difficulté à trouver de la relève et l'arrivée de néoruraux dans la zone agricole, plus attirés par la possibilité de s'offrir une retraite dans un milieu champêtre avec quelques animaux, mettent en péril l'héritage de production agricole dont jouit le territoire.

*« Le contexte est on ne peut plus favorable à la mise en valeur du potentiel agricole et agroalimentaire de l'Outaouais. La relève agricole et les entrepreneurs qui souhaitent s'investir dans le domaine et démarrer leur propre entreprise peuvent compter sur le soutien et l'accompagnement des différents acteurs du milieu. Toutefois, un défi de taille se pose : cultiver des valeurs entrepreneuriales, intéresser des promoteurs formés et compétents, et favoriser des investissements dans l'agriculture et la transformation pour faire de ces secteurs une industrie bioalimentaire forte contribuant à stimuler l'économie dans les différentes parties du territoire de l'Outaouais. »<sup>5</sup>*

## **4.2.1 Des tendances globales à considérer**

### **4.2.1.1 La globalisation et la mondialisation de l'industrie agroalimentaire**

Tout comme la majorité des secteurs de l'économie, l'industrie agroalimentaire tend vers la globalisation et la mondialisation. Ce concept économique consiste à permettre l'ouverture des marchés (*free market*) et l'enlèvement des barrières économiques entre les différentes nations afin d'agrandir au maximum les possibilités d'affaires. « *A truly global economy will allow greater geographic specialization, greater standardization of processes and products, and thus, will allow global corporations to achieve even greater economies of scale.* »<sup>6</sup>

L'impact de la globalisation et de la mondialisation de l'économie est majeur sur l'industrie agroalimentaire. L'apparition de grandes corporations multinationales qui contrôlent des fermes de grandes envergures spécialisées dans un seul produit permet la réduction des coûts de production des aliments.

Les fermes locales de plus petite envergure, ne pouvant rivaliser avec les économies d'échelles, les investissements, la standardisation et la spécialisation de ces corporations, n'ont pas la capacité de produire des produits alimentaires à des coûts aussi bas que leurs compétitions.

---

<sup>4</sup> Ciblexpert : synthèse pour le projet d'innovation socio-économique au travers des pôles économiques Forêt, Agriculture, Villégiature, Tourisme (2012)

<sup>5</sup> MAPAQ, Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec, 2011

<sup>6</sup> John E. Ikerd, Agricultural Economics, University of Missouri, Columbia, Missouri, É.-U., *The Globalization of Agriculture: Implication for Sustainability of Small Horticultural Farms* (<http://web.missouri.edu/ikerdj/papers/TorontoGlobalization.html>)

Elles ont donc de la difficulté à trouver de la demande pour leurs aliments et ainsi pouvoir continuer leurs opérations.

#### **4.2.1.2 L'émergence des concepts « d'aliments biologiques », de « slow food » et de « manger local »**

Redoutant de nombreux impacts négatifs de la production de masse de produits alimentaires, plusieurs organismes et regroupements à travers le monde ont conceptualisé des méthodes de production alimentaire axées davantage vers la prise en compte des principes du développement durable. L'apparition de certification d'aliments biologiques, d'adeptes de la méthode « slow food » et d'organismes sensibilisant la population à l'importance de « manger local » sont une réponse directe à la globalisation et la mondialisation de l'industrie agroalimentaire.

Au Québec, les aliments portant l'appellation « biologique » (« *organic* » en anglais), et tout autre terme apparenté, doivent respecter le *Cahier des charges relatif aux produits issus du mode de production biologique* édicté par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV)<sup>7</sup>. « *Un produit certifié biologique se distingue d'un produit courant par ses techniques de production, plus respectueuses de l'environnement et de la santé humaine. Par exemple, l'utilisation d'intrants de synthèse (pesticides et fertilisants) ou de semences génétiquement modifiées est interdite.* »<sup>8</sup>

Plusieurs organismes, dont Équiterre, ont créé des campagnes publicitaires afin d'encourager la population à manger des produits du terroir local, bref à « manger local ». Ce concept a pour but d'encourager l'économie locale, de diminuer l'émission de gaz à effet de serre reliés au transport des produits et d'améliorer la santé de la population. Selon Équiterre, « *les consommateurs, mais aussi les établissements et les responsables de service alimentaire (au sein des écoles, CPE, établissements de santé, restaurants, etc.) souhaitent de plus en plus mettre en valeur les produits de chez nous dans leur menu* ». Cet organisme propose donc une démarche complète afin de s'approvisionner localement.

#### **4.2.1.3 L'agrotourisme en vogue**

L'agrotourisme est une activité touristique qui est complémentaire à l'agriculture et qui a lieu dans une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou

---

<sup>7</sup> Cahier des charges relatif aux produits issus du mode de production biologique (comprends depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 un référentiel de certification basé sur la norma nationale sur l'agriculture biologique publiée par l'Office des normes générales du Canada (ONGC)  
[http://www.cartv.gouv.qc.ca/sites/documents/file/lois\\_reglements/CdC\\_BioPartie1o\\_01012015\\_fr.pdf](http://www.cartv.gouv.qc.ca/sites/documents/file/lois_reglements/CdC_BioPartie1o_01012015_fr.pdf)

<sup>8</sup> Fiche d'information, Équiterre, 2011 : <http://www.equiterre.org/fiche/certification-biologique>

des excursionnistes et permet à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à la faveur de l'accueil et de l'information que leur réserve leur hôte. « *L'agrotourisme au Québec est en plein essor. Le nombre d'entreprises agrotouristiques est passé de 534 en 2005 à 837 en 2012, ce qui représente aujourd'hui environ 3 % de l'ensemble des entreprises agricoles* »<sup>9</sup>.

À certains endroits, l'agrotourisme devient un palier important de l'économie locale. Un réseautage de quelques entreprises agricoles peut permettre le développement de circuits et routes thématiques qui font la renommée de certaines parties rurales de la province.

## **4.2.2 Des tendances locales et régionales**

### **4.2.2.1 La Table (de concertation) agroalimentaire de l'Outaouais et son plan stratégique**

La Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO)<sup>10</sup> est un organisme à but non lucratif qui a pour objectif de développer le secteur agricole dans la région de l'Outaouais. Pour ce faire, la TAO regroupe les principaux acteurs de cette industrie afin d'« *élaborer et assurer la mise en œuvre de la planification stratégique régionale. Cette politique émane du milieu et oriente le développement de la filière agroalimentaire; promouvoir les produits régionaux et les entreprises agroalimentaires régionales, notamment à travers la coordination de la campagne de promotion « Croquez l'Outaouais! »; contribuer au dynamisme du secteur en facilitant le réseautage des entreprises et la circulation de l'information.* » (TAO, Croquez l'Outaouais, 2013)

La TAO a adopté le Plan stratégique agroalimentaire de l'Outaouais 2013-2018. À la suite de consultations auprès des producteurs, transformateurs et autres intervenants du milieu, la TAO s'est donnée comme vision stratégique « *que l'agroalimentaire soit reconnu comme un levier majeur pour le développement économique local et régional ainsi que pour sa contribution à la qualité de vie des citoyens* »<sup>11</sup> (TAO, Plan stratégique, 2013). Pour atteindre cette vision, la Table prévoit réaliser une dizaine d'actions dont soutenir la transformation, la diversification et la commercialisation des produits agricoles locaux, soutenir l'établissement d'entreprises agroalimentaires et améliorer la notoriété de ce secteur de l'économie.

### **4.2.2.2 Les marchés publics de producteurs locaux**

Certains agriculteurs locaux participent aux différents marchés publics de l'Outaouais. Il s'agit, pour le producteur, d'un moment idéal pour faire connaître leur entreprise et vendre leurs

---

<sup>9</sup> Agrotourisme en chiffres, MAPAQ, 2013 :

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/agrotourisme/agrotourismechiffres/Pages/agrotourismechiffres.aspx>

<sup>10</sup> anciennement Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (TCAO) jusqu'au 20 novembre 2013

<sup>11</sup> Planification stratégique agroalimentaire de l'Outaouais 2013-2018 :

[http://www.agro-outaouais.com/files/1514/1156/9891/WEB\\_5875\\_TCAO\\_PSAO\\_FR.pdf](http://www.agro-outaouais.com/files/1514/1156/9891/WEB_5875_TCAO_PSAO_FR.pdf)

marchandises. La TAO énumère six marchés publics en Outaouais : Marché des saveurs de Wakefield, Marché du Pontiac, Marché Notre-Dame, Marché public de la Petite-Nation, Marché Old Chelsea et le Marché du Vieux-Hull.

En 2012, la municipalité de Denholm a inauguré son propre marché public qui jouit d'une structure permanente ouverte. « La municipalité veut profiter pleinement de l'achalandage dans ce secteur particulier et invite les producteurs agroalimentaires, les artistes, les artisans, les transformateurs de produits à profiter de cette nouvelle infrastructure. Le projet s'inscrit dans une démarche de diversification et de développement de la municipalité et vise à dynamiser l'économie locale, à rompre l'isolement et à créer un sentiment d'appartenance. Il vise également à faire connaître les producteurs locaux et leur fournir l'occasion de se mettre en valeur. » (Place aux jeunes en région, 2012)

La Ville de Gracefield a également réactivé en 2014 un marché public estival permettant notamment la commercialisation des produits des agriculteurs des secteurs centre et sud du territoire. D'autres initiatives municipales dans ce sens sont à prévoir et à encourager.

#### **4.2.3 Principaux enjeux pour l'agroalimentaire**

- **La transformation alimentaire** : le développement des activités de préparation d'aliments a un potentiel avec l'émergence des nouvelles tendances des circuits courts dans l'industrie agroalimentaire. La diversification agricole déjà en cours dans La Vallée-de-la-Gatineau permettra de produire des quantités toujours plus grandes de petits fruits et il serait tout-à-fait opportun d'en faire la transformation dans la région. En outre, la diversification gastronomique et la production de produits du terroir sont des leviers de revenus intéressants, eu égard à des clientèles de villégiateurs et de touristes.

- **La production animale** : la diversification devrait aussi s'intéresser à l'élevage, notamment afin de répondre à la demande pour des viandes nouvelles et pour profiter des accords commerciaux internationaux. Aussi, l'introduction de nouvelles viandes dans le circuit commercial viendrait supporter le développement de projets de transformation alimentaire en leur fournissant des aliments à fort potentiel de diversification.

- **Le développement d'une signature gastronomique territoriale** : plus qu'un potentiel c'est un complément à la stratégie de transformation alimentaire visant à en valoriser commercialement et culturellement les produits. Ce serait aussi un levier pour le développement de l'agrotourisme. Cette identité gastronomique à construire devrait aussi valoriser les spécialités culinaires algonquines.

- **Le développement de la zone agricole** par le renforcement des activités agricoles productives et la possibilité d'activités complémentaires à l'agriculture.







## 5. Le plan d'action

Pour l'élaboration du plan d'action, les équipes formées lors du diagnostic nous ont toutes mentionné des actions qui pourraient être mises en place pour avoir une agriculture plus dynamique dans la région. De plus, pour que les municipalités soient impliquées dans le processus, nous leur avons proposé de les rencontrer individuellement afin de leur présenter le diagnostic et avoir leurs suggestions à inclure dans le plan d'action. Des 17 municipalités de la MRC, 13 ont démontré leur intérêt et ont été rencontrées, pour un total de 96 personnes.

Par la suite, un comité de travail a été mis sur pied avec les capitaines des 8 équipes et un représentant par municipalité rencontrée. Toutes les actions qui ont été mentionnées dans les étapes précédentes ont été classées par priorité et précisées pour finalement identifier si elles sont réalistes ou non.

Afin de bien comprendre le plan d'action, voici quelques explications.

La première étape de la mise en œuvre du PDZA compte 6 objectifs priorisés comportant chacune plusieurs actions identifiées lors des différentes rencontres. La priorité n'a pas été donnée aux objectifs, mais plutôt aux actions que contiennent les objectifs.

Les actions sont classées par priorité comme suit :



L'échéance indique dans quelle période l'action doit être réalisée :

Court terme :	0 à 2 ans
Moyen terme :	2 à 5 ans
Long terme :	5 à 10 ans
En continu	

Pour chacune des actions, les partenaires potentiels pour l'atteinte des objectifs ont été mentionnés pour réaliser ou aider à réaliser l'action.

## Objectif #1 : Renforcer le soutien institutionnel

Que les producteurs agricoles et forestiers aient un soutien institutionnel au niveau informationnel et économique.

Que l'agriculture et la production forestière en forêt privée soient reconnues comme un moteur économique important pour la Vallée-de-la-Gatineau.



**Mise en contexte :** Lors du portrait et du diagnostic, il a été démontré que l'agriculture est un moteur économique important pour la région en générant 12.2 millions de dollars par année ayant un potentiel bien plus grand. À cela, il faut aussi rajouter les ventes de bois de la forêt privée évalués à une moyenne de 8 millions de dollars par année. Pour exploiter ce potentiel et rendre le milieu agricole et forestier plus dynamique, les producteurs doivent avoir le soutien des institutions et des partenaires.

Actions	Priorité	Partenaires	Échéance
1.1 Embaucher un agronome à la MRC, intégré à l'équipe de développement économique, dédié au développement de l'agriculture et à la mise en œuvre du PDZA.	★ ★ ★	MRC CLE MAPAQ	Court terme
1.2 Prioriser l'agriculture et la production forestière en zone agricole dans les fonds de la MRC et autres fonds gérés par les différents partenaires.	★ ★ ★	MRC Municipalités	Court terme
1.3 Échanger l'information quant aux fonds et programmes agricoles et forestiers disponibles entre partenaires afin d'en informer les producteurs en place et potentiels.	★ ★	SADC MRC MAPAQ MFFP AFPO	En continu
1.4 Montrer une attitude positive vis-à-vis les entreprises agricoles et forestières comme toutes autres entreprises.	★ ★	Municipalités MRC	En continu
1.5 S'informer des atouts et des forces agricoles et forestières pour chacun des territoires municipalisés et les promouvoir à ceux ayant des projets agricoles et forestiers.	★ ★	Producteurs Municipalités MRC UPA	En continu
1.6 Avoir des employés formés et subventionnés disponibles à faible coût pour les producteurs.	★ ★	CLE ODA	Moyen terme
1.7 Appuyer les producteurs forestiers pour obtenir l'équité dans la répartition budgétaire provinciale des programmes de mise en valeur des forêts privées.	★ ★	MRC MAMOT	En continu

1.8	Monter un projet « Améliorations immobilières » avec les producteurs agricoles (ex. : Faire drainer ou irriguer une terre et le coût pourrait être étalé sur les taxes).	★	MAMOT Municipalités	Long terme
1.9	Unifier et agrandir le territoire avec les autres régions pour la mise en commun des services techniques et des services-conseils.	★	MRC's	Long terme
1.10	Permettre des usages complémentaires à l'agriculture pour apporter un revenu supplémentaire à la ferme.	★	MRC	Long terme
1.11	Créer un fond MRC pour aider la relève à s'établir.	★	MRC Municipalités UPA COOP Autres partenaires	Long terme
1.12	Produire un article 59. (S'arrimer au plan d'action du schéma d'aménagement)	★	MRC	Long terme
	1.12.1 Caractérisation de la zone agricole;			
	1.12.2 Révisions de la zone agricole			
<p><b>Commentaires</b> : L'embauche d'un agronome à la MRC ne doit pas être un remplacement des ressources existantes, mais un complément.</p> <p>La priorisation des fonds de la MRC pour la production forestière est une aide pour les producteurs agricoles ou forestiers en zone agricole exploitant la forêt. De plus, cette aide ne doit pas remplacer les programmes existants et n'est pas destinée aux forêts publiques et aux usines.</p>				



## Objectif #2 : Valoriser et promouvoir l'agriculture et la production forestière locale auprès de la population

*Valoriser la profession d'agriculteur afin que la population prenne conscience de l'importance de cette profession et d'encourager la relève.*

*Faire la promotion de l'agriculture locale pour faire découvrir les produits d'ici et ainsi faciliter la mise en marché.*



**Mise en contexte :** Lors des consultations, il a été mentionné à plusieurs reprises par les producteurs agricoles et forestiers que leur métier, malgré leur grande importance, n'était pas valorisé par la population en général, ce qui est une des causes du manque de relève. En effet, la majorité des entreprises agricoles n'ont pas identifié de relève. De plus, l'agriculture fait partie du quotidien des gens sans que ceux-ci connaissent la provenance de ce qu'ils consomment.

Actions	Priorité	Partenaires	Échéance
<p>2.1 Valoriser les professions d'agriculteurs et de forestiers :</p> <p>2.1.1 Sensibiliser les agriculteurs et les travailleurs forestiers aux messages qu'ils véhiculent d'eux-mêmes;</p> <p>2.1.2 Diffuser les histoires de succès en agriculture et en foresterie;</p> <p>2.1.3 Aider financièrement les producteurs pour l'amélioration de l'aspect visuel des fermes et des boisés privés;</p> <p>2.1.4 Entretenir les terres agricoles pour préserver les paysages de la MRC.</p>	<p>★ ★ ★</p>	<p>Producteurs agricoles UPA MRC Municipalités FPFQ OPBG MAPAQ</p>	<p>Court terme</p>
<p>2.2 Augmenter la promotion de l'agriculture et de la foresterie locale :</p> <p>2.2.1 Promouvoir et utiliser le service d'ambassadeur de l'UPA pour informer les élèves dans les écoles;</p> <p>2.2.2 Mettre sur pied un dépliant promotionnel pour distribuer à la population;</p> <p>2.2.3 Produire une vidéo d'information pour diffusion dans les écoles et les attraits touristiques de la région.</p>	<p>★ ★ ★</p>	<p>UPA CSHBO MRC Municipalités AFPO MFFP OPBG</p>	<p>Court terme</p>

2.3	Organiser des activités pour faire connaître le territoire agricole et forestier. Ex. : Tournée des élus, journées portes ouvertes, foire agricole, démonstration de machineries forestières.	★ ★	UPA MRC Municipalités TAO MAPAQ OPBG	Moyen terme
2.4	Implanter de la formation de base en agriculture et en foresterie dans les écoles primaires.	★	CSHBO MELS OPBG	Long terme
2.5	Mettre en place un incitatif pour accueillir plus de services agricoles et forestiers (ex. : vendeurs d'intrants).	★	CCMVG MRC TAO	Long terme
<p><b>Commentaires</b> : Il est difficile de lier la sensation de non-valorisation des agriculteurs dans leur profession à des faits, mais avec la détresse psychologique que l'on retrouve dans ce groupe de personnes, c'est un objectif important pour le PDZA de la Vallée-de-la-Gatineau.</p>				



## Objectif #3 : Encourager l'entrepreneuriat agricole et forestier

Mettre à la disposition des producteurs des outils pour améliorer la gestion de leurs entreprises et ainsi augmenter la rentabilité.



**Mise en contexte :** Lors des consultations publiques, la rentabilité des entreprises agricoles a été beaucoup questionnée. En effet, 59 % des fermes sont dites de petite taille et ont un revenu inférieur à 50 000 \$. Donc, pour la majorité des entreprises agricoles, un emploi extérieur à la ferme est requis et le revenu complémentaire provenant de la forêt est important. Par contre, lors du diagnostic, l'équipe qui a travaillé sur la question de rentabilité a mentionné que les entreprises ayant une bonne gestion et agissant comme des entrepreneurs réussissent bien.

Actions	Priorité	Partenaires	Échéance
3.1 Offrir de la formation ponctuelle en gestion aux producteurs.	★ ★ ★	CFA UPA FADQ MAPAQ	Court terme
3.2 Encourager les producteurs à utiliser les ressources disponibles pour les aider dans la gestion de leur entreprise (syndicat de gestion, agroéconomiste de l'UPA, réseau Agriconseils, agent de commercialisation).	★ ★ ★	UPA MAPAQ	En continu
3.3 Faire un bottin pour regrouper l'information et identifier les ressources disponibles pour les producteurs (Réseau Agriconseils, Table Agroalimentaire de l'Outaouais, MAPAQ, FAQ, UPA...).	★ ★	MRC	Moyen terme
3.4 Établir un système de mentorat.	★ ★	CCMVG	En continu
3.5 Remettre en place un concours de reconnaissance via le Mérite forestier.	★ ★	AFPO MFFP	En continu
3.6 Favoriser la formation de la relève par des bourses.	★	UPA COOP	Long terme

**Commentaires :** Ces actions sont directement liées aux trois sujets qui ont fait l'objet de discussion dans la majorité des équipes soit la rentabilité, l'aide technique et l'information.

## Objectif #4 : Diversifier les produits agricoles et forestiers disponibles dans la MRCVG

Diversifier les productions sur le territoire de la MRCVG et sur les fermes afin d'avoir diverses sources de revenus et être moins touché lors de crises économiques comme il s'est produit pour les productions bovines et forestières.



**Mise en contexte :** Comme il a été mentionné dans le portrait, les productions dans la Vallée-de-la-Gatineau ne sont pas diversifiées, 66 % des fermes sont en production bovine vaches-veaux. Les différents climats, reliefs, drainages et sols que nous retrouvons dans la MRC permettent une grande diversification des productions.

Actions	Priorité	Partenaires	Échéance
<p>4.1 Augmenter l'offre de produits locaux :</p> <p>4.1.1 Faire et diffuser une liste des produits manquants et en demande dans la région pour encourager les nouvelles productions agricoles, le bois de la forêt privée et les produits forestiers non ligneux;</p> <p>4.1.2 Promouvoir l'utilisation des méthodes de cultures alternatives pour avoir des produits plus hâtifs;</p> <p>4.1.3 Encourager la relève à essayer de nouvelles cultures.</p>	★ ★ ★	ODA UPA MAPAQ Producteurs OPBG	Court terme
<p>4.2 Mettre en valeur le potentiel acéricole public et privé :</p> <p>4.2.1 Promouvoir le potentiel acéricole auprès de la FPAQ;</p> <p>4.2.2 Informer les producteurs potentiels lors d'ouverture de quota.</p>	★ ★ ★	FPAQ MAPAQ MRC	Court terme
<p>4.3 Poursuivre la démarche de diversification des activités agricoles faites par le CLD et le MAPAQ avec d'autres productions.</p>	★ ★	MRC MAPAQ	Moyen terme
<p>4.4 Monter une banque de projets agricoles, forestiers et agroforestiers avec les caractéristiques agronomiques et économiques nécessaires.</p>	★	MRC	Long terme
<p>4.5 Augmenter les superficies de cultures irriguées.</p>	★	MAPAQ MRC	Long terme



## Objectif #5 : Accès et mise en valeur des terres

*Mettre en valeur et exploiter une plus grande proportion des terres cultivables.*

*Freiner l'accroissement du nombre de terres en friche qui ont un potentiel agricole raisonnable.*

*Augmenter le nombre de producteurs dans la MRC d'un par année.*

*Remettre en production forestière une plus grande proportion des terres non-cultivables<sup>1</sup>*



**Mise en contexte :** Le nombre de producteurs diminue, 27 producteurs de moins en 2013 qu'en 2008, et le nombre de terres en friche est en croissance. Les superficies cultivées ne représentent plus que 46 % de la zone agricole occupée<sup>2</sup>. Ainsi, plusieurs terres sont potentiellement disponibles pour différentes cultures, mais ces terres ne sont pas identifiées.

Actions	Priorité	Partenaires	Échéance
<p>5.1 Trouver des incitatifs à attirer des producteurs et les étudiants en agriculture à venir exploiter dans notre MRC pour augmenter le nombre de producteurs :</p> <p>5.1.1 Mettre en place une banque de terres pour connaître les terres à exploiter disponibles;</p> <p>5.1.2 Promouvoir l'agriculture lors du choix de carrière au secondaire;</p> <p>5.1.3 Faire connaître notre région dans les écoles d'agriculture et les plates-formes agricoles comme étant une bonne région agricole avec aussi un bon potentiel agroforestier.</p>	★ ★ ★	MRC MAPAQ UPA CSHBO OPBG	En continu
5.2 Informer les propriétaires de terres en zone agricole sur les avantages de la location avec bail de leur terre tel que le remboursement des taxes foncières.	★ ★ ★	MAPAQ Municipalités Producteurs agricoles	En continu
5.3 Établir un système de taxation spécifique pour les propriétaires de terres agricoles.	★ ★	Municipalités	Moyen terme
5.4 Étudier ce qui a déjà été fait ailleurs et ce qui peut être fait pour légiférer les terres en friche.	★ ★	MRC MAPAQ	Moyen terme

**Commentaires :** Une lettre pour informer les propriétaires de terres en zone agricole pourrait être envoyée avec le compte de taxes pour les informer des avantages de la location de leur terre.



<sup>1</sup>Terres non cultivables : Classe de sols supérieurs à 4 dont le pâturage n'a pas été entretenu où le stade de friche est passé et que le retour en culture n'est plus possible.

<sup>2</sup>Zone agricole occupée : Superficies détenues par les producteurs enregistrés au MAPAQ et les superficies en location.

## Objectif #6 : Commercialisation des produits agricoles régionaux

*Ouvrir l'accès à d'autres marchés qui ne sont pas exploités par les producteurs de la région.*



**Mise en contexte :** La mise en marché par circuit court n'est pas très développée. Seulement une vingtaine d'entreprises commercialisent une partie ou la totalité de leur production par une mise en marché directe. La transformation est aussi peu présente sur le territoire, en 2010 une dizaine de producteurs vendaient des produits transformés. Comme la population estivale augmente de 43 % grâce au tourisme, la vente directe au consommateur est l'une des voies à envisager pour améliorer la mise en marché.

<i>Actions</i>	Priorité	Partenaires	Échéance
6.1 Développer l'agrotourisme : 6.1.1 Accompagner les entreprises désirant faire de l'agrotourisme dans leur démarche; 6.1.2 Travailler avec la TAO pour le développement d'un circuit agrotouristique; 6.1.3 Intégrer l'agrotourisme aux activités offertes par le PERO.	★ ★	Producteurs TAO MRC PERO MAPAQ	Moyen terme
6.2 Prioriser et promouvoir la commercialisation des bois et des produits forestiers non ligneux issus de la forêt privée auprès du MFFP et de l'industrie.	★ ★	UPA OPBG MRC Municipalités	Moyen terme
6.3 Implanter des infrastructures pour aider les producteurs en production végétale à la première transformation.	★	Producteurs MRC Municipalité concernée Partenaires du milieu	Long terme
6.4 Créer une étiquette d'appartenance pour les produits de la région.	★	Producteurs ODA UPA	Long terme

**Commentaires :** Bien connaître les différentes voies pour la commercialisation de ses produits permet de choisir celle qui est adaptée pour soi et par la même occasion mène à une meilleure rentabilité de l'entreprise.

Pour résumer, voici les 10 actions avec leurs sous-actions qui sont prioritaires et qui doivent être réalisées entre 0 et 2 ans. L'embauche d'un agronome à la MRC est l'action prioritaire puisque la mise en œuvre du PDZA repose sur cette action. Toutes les autres actions ci-dessous sont prioritaires au même niveau.

- **Embaucher un agronome à la MRC, intégré à l'équipe de développement économique, dédié au développement de l'agriculture et à la mise en œuvre du PDZA.**
- **Prioriser l'agriculture et la production forestière en zone agricole dans les fonds de la MRC et autres fonds gérés par les différents partenaires.**
- **Valoriser les professions d'agriculteur et de forestier :**
  - Sensibiliser les agriculteurs et les producteurs forestiers aux messages qu'ils véhiculent d'eux-mêmes;
  - Diffuser les histoires de succès en agriculture et en foresterie;
  - Aider financièrement les producteurs pour l'amélioration de l'aspect visuel des fermes et des boisés privés.
  - Entretien des terres agricoles pour préserver les paysages de la MRC.
- **Augmenter la promotion de l'agriculture et de la foresterie locale :**
  - Promouvoir et utiliser le service d'ambassadeur de l'UPA pour informer les élèves dans les écoles;
  - Mettre sur pied un dépliant promotionnel pour distribuer à la population;
  - Produire une vidéo d'information pour diffusion dans les écoles et les attraits touristiques de la région.
- **Offrir de la formation ponctuelle en gestion aux producteurs.**
- **Encourager les producteurs à utiliser les ressources disponibles pour les aider dans la gestion de leur entreprise (syndicat de gestion, agroéconomiste de l'UPA, réseau Agriconseils, agent de commercialisation).**
- **Augmenter l'offre de produits locaux :**
  - Faire et diffuser une liste des produits manquants et en demande dans la région pour encourager les nouvelles productions, le bois de la forêt privée et les produits forestiers non ligneux;
  - Promouvoir l'utilisation des méthodes de culture alternatives pour avoir des produits plus hâtifs;
  - Encourager la relève à essayer de nouvelles cultures.
- **Mettre en valeur le potentiel acéricole public et privé.**
  - Promouvoir le potentiel acéricole auprès de la FPAQ;
  - Informer les producteurs potentiels lors d'ouverture de quota.

- **Trouver des incitatifs à attirer des producteurs et les étudiants en agriculture à venir exploiter dans notre MRC pour augmenter le nombre de producteurs :**
  - Mettre en place une banque de terres pour connaître les terres à exploiter disponibles;
  - Promouvoir l'agriculture lors du choix de carrière au secondaire;
  - Faire connaître notre région dans les écoles d'agriculture et les plates-formes agricoles comme étant une bonne région agricole avec potentiel agroforestier.
  
- **Informers les propriétaires de terres en zone agricole sur les avantages de la location avec bail de leur terre tel que le remboursement de taxes foncières.**



## **Références**

AGRIcarrière, comité sectoriel de la main-d'œuvre de la production agricole, 2013. Portrait du marché du secteur de la production agricole : Région de l'Outaouais. 37 p.

Agriculture Canada, 2004. Carence en bore chez le canola. Système de production durable. <http://www.agrireseau.qc.ca/grandescultures/documents/Canola%20Boron%20French.pdf>, janvier 2008.

Agrométéo, 2015. Atlas agroclimatique : Risque de gel 0 °C. <http://www.agrometeo.org/atlas/category/M0/therm>. septembre 2015

ATINO, 2014. Atlas emploi Outaouais : Actualisation, L'agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais, Emploi Québec, 122 p.

Bélanger, G. 2004 a. Impact des changements climatiques sur l'agriculture au Québec. Conférence présentée au 65<sup>e</sup> Congrès de l'Ordre des agronomes du Québec, 8 p. déposé le 26 février 2004 sur le site, <http://www.agrireseau.qc.ca>, septembre 2007.

Bélanger, G. 2004 b. Impact des changements climatiques sur l'agriculture au Québec. Conférence présentée au 65<sup>e</sup> Congrès de l'Ordre des agronomes du Québec 5 p. déposé le 26 février 2004 sur le site, <http://www.agrireseau.qc.ca>, septembre 2007.

Bergeron, D. 2007. La baie d'argousier : le fruit le plus complet de la création! MAPAQ, <http://www.passeportsante.net/fr/Actualites/Nouvelles/Fiche.aspx?doc=2007082148>, janvier 2008.

Biron, François, Francisca Müller et Sylvain Pamerleau, 2014a. Portrait agroalimentaire de l'Outaouais. Direction régionale de l'Outaouais du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Gatineau, 12p.

Biron, François, Francisca Müller et Sylvain Pamerleau, 2014 b. Portrait agroalimentaire Vallée-de-la-Gatineau. Direction régionale de l'Outaouais du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Gatineau, 4p.

Boivin, C. 2003. L'amélanancier a-t-il un potentiel commercial comme production fruitière au Québec? Université Laval. Travail présenté dans le cadre du cours, Séminaire en phytologie, <http://www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/documents/am%C3%A9lanancier.pdf>, janvier 2008.

Bors, B. 2002. Des débouchés dans la production de cerises sûres naines. Université de la Saskatchewan, [http://www.organicagcentre.ca/Docs/OrganicSourCherryProduction\\_f.pdf](http://www.organicagcentre.ca/Docs/OrganicSourCherryProduction_f.pdf), janvier 2008.

Bourque, A. 2004. État des connaissances-science des changements climatiques. Conférence présentée au 65<sup>e</sup> Congrès de l'Ordre des agronomes du Québec. Déposé le 26 février 2004 sur le site, <http://www.agrireseau.qc.ca>, septembre 2007.

Brklacich, M., C. Bryant, B. Veenhof et A. Beauchesne. 1998. L'étude pancanadienne sur les impacts et l'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques, répercussions sur l'agriculture. Vol VII, 219-256 p. Environnement Canada.

Burnside, O. C. 1979. Soybean growth as affected by weed removal, cultivars and row spacing. *Weed Sci.* 27:562-565.

Burrows, V. D. 1993. Centre de recherches de l'Est sur les céréales et oléagineux à Ottawa, [http://www2.agr.gc.ca/publiccentrale/publication\\_view.cfm?lang=eng&publication\\_id=1888F&CFID=1174676&CFTOKEN=956](http://www2.agr.gc.ca/publiccentrale/publication_view.cfm?lang=eng&publication_id=1888F&CFID=1174676&CFTOKEN=956), janvier, 2008.

Burrows, V. D. 2007. Communication personnelle lors de la journée de démonstration sur les céréales de niche à valeur ajoutée, le 28 juillet 2007. Ferme Le Ranch de l'Outaouais, Luskville.

Chapman, J. et D. Brown, 1978. Les climats du Canada et l'agriculture. Rapport no 3, 24-99. Environnement Canada, Direction générale des terres. Ottawa.

CPVQ, 1996. Feuillet technique sur les oléoprotéagineux, le canola. Conseil des productions végétales du Québec. AGDEX 140/20.

CRAAQ, 2003. Guide de référence en fertilisation. Première édition. Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec. Sainte-Foy, QC.

CRAAQ, 2007. Guide de production de framboises biologiques. Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec. Sainte-Foy, QC.

CRECO, 2003. Analyses sur les risques associés aux unités thermiques disponibles pour la production de maïs de soya. Centre de recherches de l'Est sur les céréales et oléagineux. Publication 991396-F.

CRIACC, 2007. Centre de Ressources en impacts et Adaptation au Climat et à ses changements, [http://www.criacc.qc.ca/climat/suivi/suiv\\_mens\\_f.html](http://www.criacc.qc.ca/climat/suivi/suiv_mens_f.html), septembre 2007.

Dale, A. 2000. La culture des fraises en Ontario. Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Publication 513F.

Dubé, P.A., Castonguay, Y., Cote, J. et Léonard, R. 1984. Réévaluation de la distribution des unités thermiques maïs au Québec. Conseil des productions végétales. Bulletin No 7. MAPAQ, 49 p.

Dubé, P. A. 2002. Évaluation du zonage agro-climatique québécois au cours du prochain siècle. Conférence présentée au 65<sup>e</sup> Congrès de l'Ordre des agronomes du Québec. Déposé le 26 février 2004 sur le site, <http://www.agrireseau.qc.ca>, septembre 2007.

Environnement Canada, 2007. Les normales ou moyennes climatiques au Canada 1971- 2000, [http://www.climate.weatheroffice.ec.gc.ca/climate\\_normals/index\\_f.html](http://www.climate.weatheroffice.ec.gc.ca/climate_normals/index_f.html), août 2007.

FADQ, 2015. Bulletin Transac-Terres, Édition 2015. La financière agricole du Québec, Québec 4 p.

Fortin, S. 1997. Le séchage du soya et du canola. Bulletin technique du CÉROM. <http://www.CÉROM.qc.ca/documentations/B503.pdf>, janvier 2008.

Fournier, A. 2001. L'avoine nue pour les vaches laitières. MAPAQ, <http://www.agrireseau.qc.ca/bovinslaitiers/Documents/Avoine%20nue.pdf>, janvier 2008.

FPAMQ, 2015. Mandat et historique, Fédération de producteurs d'agneaux et de mouton du Québec, [http://www.agneauduquebec.com/FPAMQ/fr/la\\_federation/mandat\\_et\\_historique.php](http://www.agneauduquebec.com/FPAMQ/fr/la_federation/mandat_et_historique.php), septembre 2015.

FPBQ, 2015. Veaux d'embouche, Mise en marché. Fédération des producteurs de bovins du Québec. <http://www.bovin.qc.ca/fr/la-production/veau-dembouche/mise-en-marche.php>, septembre 2015.

Frégeau, R. J. 2004. Profil des cultivars de blés de qualité. Agriculture Canada. <http://www.agrireseau.qc.ca/agriculturebiologique/documents/zconfFregeau.htm>, janvier 2008.

Girard, Pierre-Nicolas, 2015. La santé psychologique chez les agriculteurs. Conseil général de l'UPA. 27 janvier 2015

GIRMA, 2007. Gestion intégrée des ressources en milieu agricole. Plan géomatique du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Direction régionale Outaouais-Laurentides.

Goulen, H. et A. Eris, 2003. Some physiological changes in strawberry (*Fragaria x ananassa* G.) plants under heat stress. Journal of Horticultural Sciences & Biotechnology 78(6) 894-898.



IQAFF, ATINO et CLC-Camint inc. Évaluation du potentiel acéricole pour l'Outaouais. 45 p. juin 2002

ISQ, 2015. Coup d'œil sur les régions et les MRC : L'Outaouais ainsi que ses municipalités régionales de comtés (MRC). Institut de la statistique du Québec, [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region\\_07/region\\_07\\_00.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_07/region_07_00.htm) (en ligne) septembre 2015

ISQ, 2015. Population active, emploi et chômage. Taux de chômage, par région administrative, par région métropolitaine de recensement et ensemble du Québec, 2004-2014. Institut de la statistique du Québec, 2015. [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/population-active-chomage/statistiques-regionales/taux\\_chomage\\_reg.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/population-active-chomage/statistiques-regionales/taux_chomage_reg.htm), septembre 2015

Jolivet, Y. et Dubois J. M. 2000. Évaluation préliminaire de l'enneigement artificiel comme méthode de protection hivernale de la vigne au Québec. Journal international des sciences de la vigne et du vin. Bordeaux, France, 34 : 155-167.

La terre de chez nous, 2008. Investissement de 153 M\$ à Bécancour. Vol. 78, n 49. <http://www.laterre.ca/?action=detailNouvelle&menu=9&section=editionCourante&idArticle=4977>, le 17 janvier 2008.

Lachance, P. 2007. Chronique Association Cultures sans herbicide, MAPAQ Saint-Hyacinthe. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca>, janvier 2008.

Lajoie, P. G. 1962 a. Étude Pédologique des comtés de Gatineau et de Pontiac. Descriptions des sols 26:83 p. Edition Roger Duhamel, M.S.R.C. Ottawa 1963.

Lajoie, P. G. 1962 b. Étude pédologique des comtés de Gatineau et de Pontiac. Matériaux originels, 16:20 p. Edition Roger Duhamel, M.S.R.C. Ottawa 1963.

Laplante, H. G. 2007. MAPAQ, Saint-Hyacinthe. Le point sur l'introduction de nouveaux petits fruits : camérisse, mûre, cerise. Conférence présentée dans les journées horticoles, 6 décembre 2007. Saint-Rémi, décembre 2007.

Laplante, N. 2003. Travail réalisé dans le cadre du cours Climatologique GÉO-250-01. Université du Rimouski. Tiré d'Agri-Réseau, <http://www.agrireseau.qc.ca>, septembre 2007.

Louws, 2004. La Culture des Framboises Rouges en Ontario. Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et des affaires rurales de l'Ontario. Publication 105F.

MAAARO, 2002. Guide agronomique des grandes cultures. Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et des affaires rurales de l'Ontario. Publication 811F.

MAAARO, 2008. Céréales : Travail du sol. Guide agronomique des grandes cultures. <http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/pub811/6till.htm>, janvier 2008.

Marois, O. 2007. Évaluation de la rentabilité des grands tunnels multiples dans le cadre d'un projet inscrit au programme de soutien à l'innovation horticole. Conférence présentée dans les journées horticoles. Saint-Rémi, décembre 2007.

Parent, S. 2004. Novafruit inc. Les systèmes de culture de fraises pour le Québec. Conférence présentée dans les journées horticoles. Saint-Rémi, décembre 2004.

PLQ, 2015. La gestion de l'offre et la mise en marché collective. Les producteurs de lait du Québec, <http://lait.org/leconomie-du-lait/la-gestion-de-loffre-et-la-mise-en-marche-collective/>, septembre 2015.

Resources Naurales Canada, 2005. Zones de rusticité des plantes. L'Atlas du Canada, <http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/environment/land/planthardi>, septembre 2007.

Rousseau, E. 2007. Les nouvelles productions fruitières ont-elles de l'avenir? IRDA, <http://www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/Documents/H%C3%A9l%C3%A8ne%20Rousseauconf.PDF>, janvier 2008.

SADC, 2007. Société d'aide au développement des collectivités. Marché de la villégiature dans La Vallée-de-la-Gatineau, <http://www.sadc-vg.ca/media/ActesDuColloque.pdf>, août 2007.

Saliba et coll. 1982. Extrait du Guide agronomique des grandes cultures. MAAARO, publication 811 F. page 155.

Savard, J. 2007. Projet de bleuetière municipalité de Kazabazua. Rapport sur l'évaluation du potentiel bleuët. Document présenté au Centre de services agricoles de Maniwaki.

St-Pierre, R. G. 1997. Growing Saskatoons-A manual for orchardist 5e Édition. Department of Horticulture Science, University of Saskatchewan, Saskatoon. SK, p. 338.

Statistique Outaouais, 2014. Bulletin Statistique régionale pour l'Outaouais. Institut de la statistique du Québec. Version ISSN 1715-6971 (en ligne)

Statistique Outaouais, 2006 b. Bulletin Statistique régionale pour l'Outaouais. Institut de la statistique du Québec. Version ISSN 1712-2082, chapitre 2.2. Bibliothèque du Québec, volume 4, numero1.

Trépanier, Simon, 2013. Portrait de l'industrie acéricole, Fédération des producteurs acéricoles du Québec, <http://www.oifq.com/pdf/formationcontinue/erablieres/trepanier.pdf>, décembre 2013

University of Minnesota, 2007. Commercial Blueberry Production in Minnesota. Choosing Cultivars, <http://www.extension.umn.edu/distribution/horticulture/components/2241-01.html>, janvier 2007.

UPA, 2011. La mise en marché collective nécessaire plus que jamais. Union des producteurs agricoles, août 2011.

UPA, 2014. Le territoire agricole, Union des producteurs agricoles, Série grand dossier de l'Union. printemps 2014.

UPA, 2015. Rencontre des représentants des fermes de petites tailles, Union des producteurs agricoles Outaouais-Laurentides. 16 mars 2015.

Urbain, L. 2002. La fraise à jour neutre en Montérégie. Agri-Vision 2001 – 2002, <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Recherche.htm?r=fraises>, décembre 2007.

Urbain, L. 2007 a. Les hauts tunnels, pas juste une mode. Conférence présentée lors des journées horticoles, 6 décembre 2007. Saint-Rémi, décembre 2007.

Urbain, L. 2007 b. Les hauts tunnels, pas juste une mode. Conférence présentée lors des journées horticoles, 6 décembre 2007. Saint-Rémi, décembre 2007.

Vanasse, A. 1990. Techniques et régie de production du blé d'alimentation humaine. Colloque sur la diversification des grandes cultures. Drummondville, le 28 et le 29 de novembre.

Villeneuve, C. 2007. Production de tomates et de courgettes sous grands tunnels. Conférence présentée dans les journées horticoles. Saint-Rémi, décembre 2007.

Wells, O. S. 1996. Rowcover and high tunnel growing systems in the United States. Hort Technology. 6 (3): 172-176

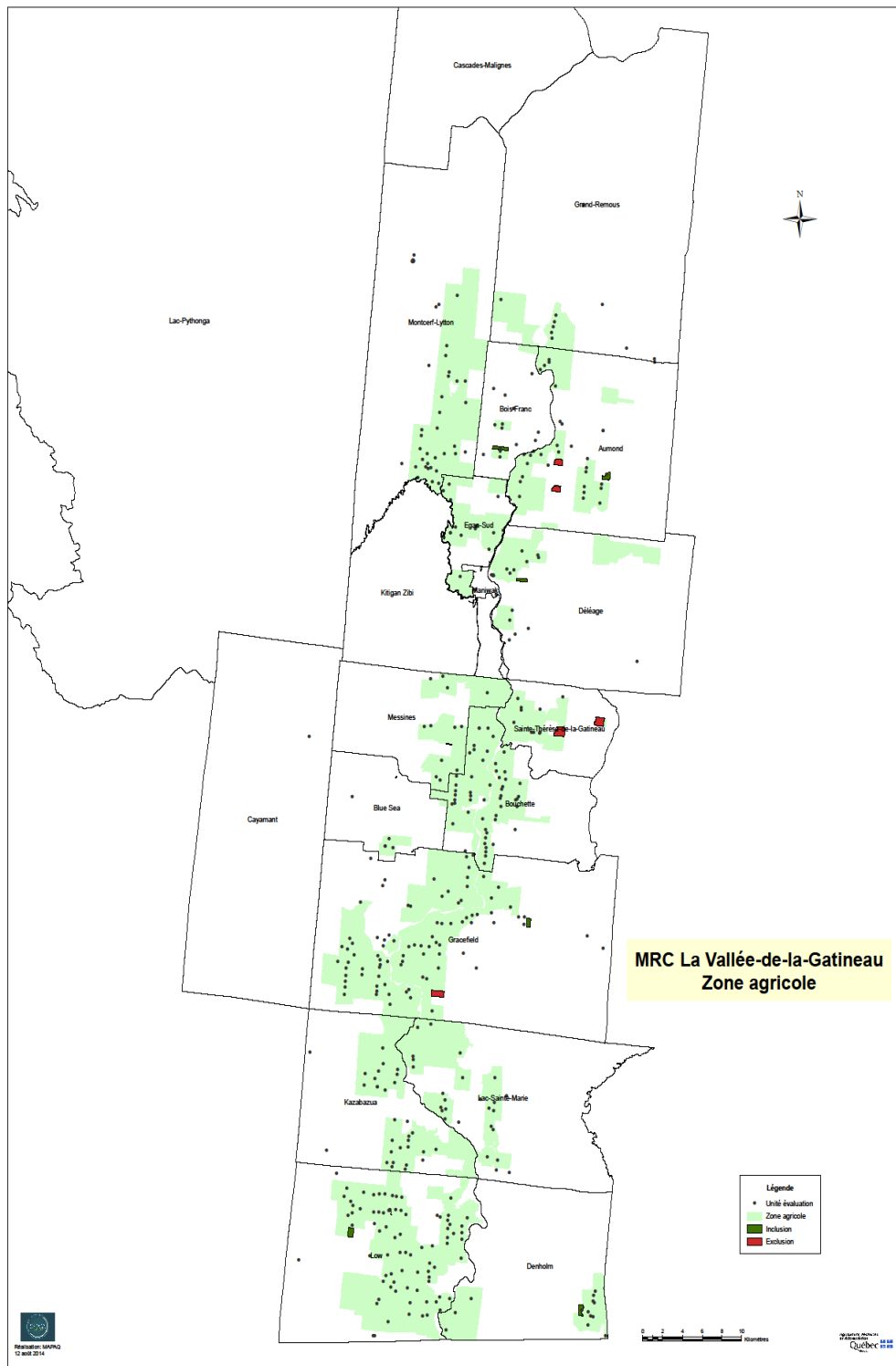
Wikipédia. 2008. Avoine cultivée, son utilisation et ses propriétés, [http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Avoine cultiv%C3%A9e&oldid=23432066](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Avoine_cultiv%C3%A9e&oldid=23432066), janvier 2008.

WMO, 2004. World Meteorological Organization. Statement of the Global Climate, [http://www.wmo.int/HttpErrorCodes/index\\_en\\_404\\_en.html](http://www.wmo.int/HttpErrorCodes/index_en_404_en.html), septembre 2007.

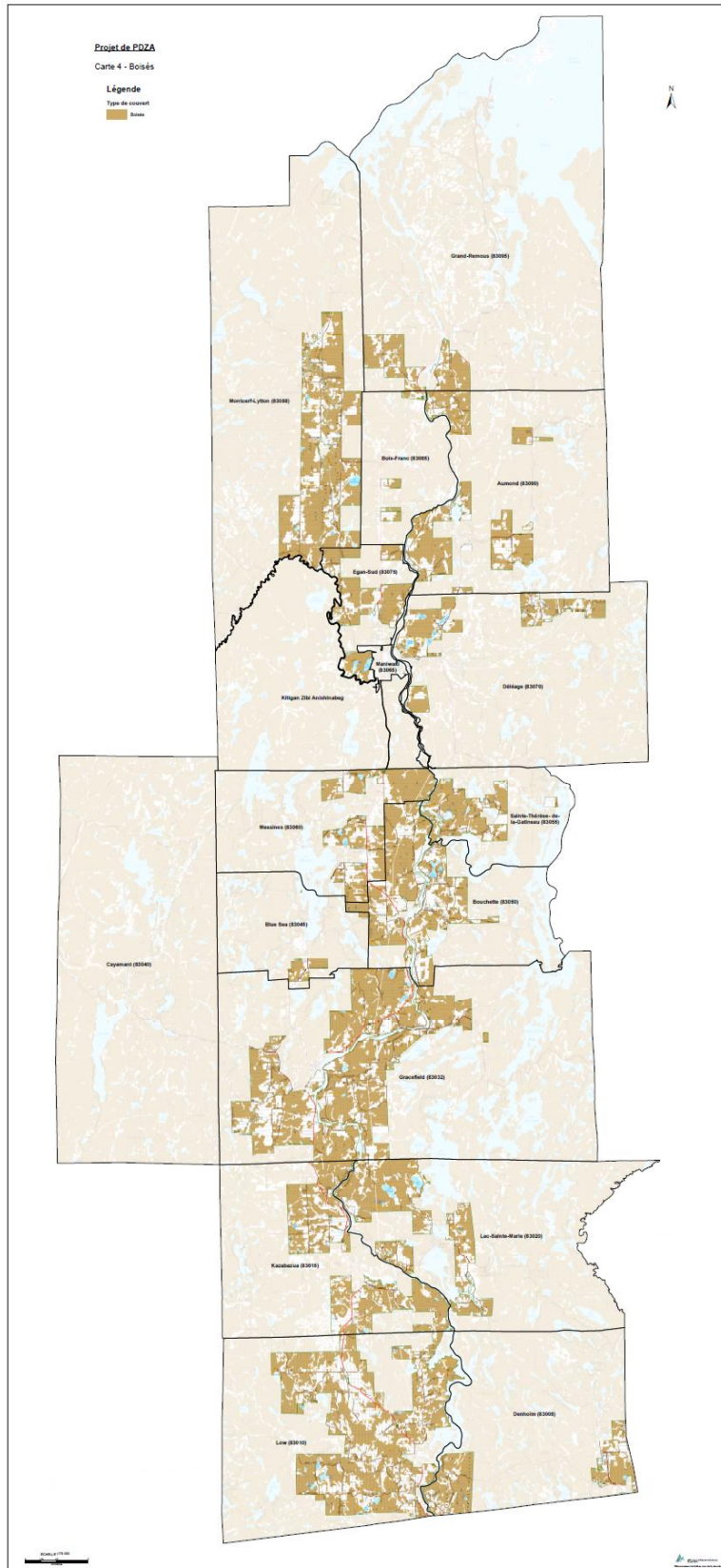


## 6. Annexes

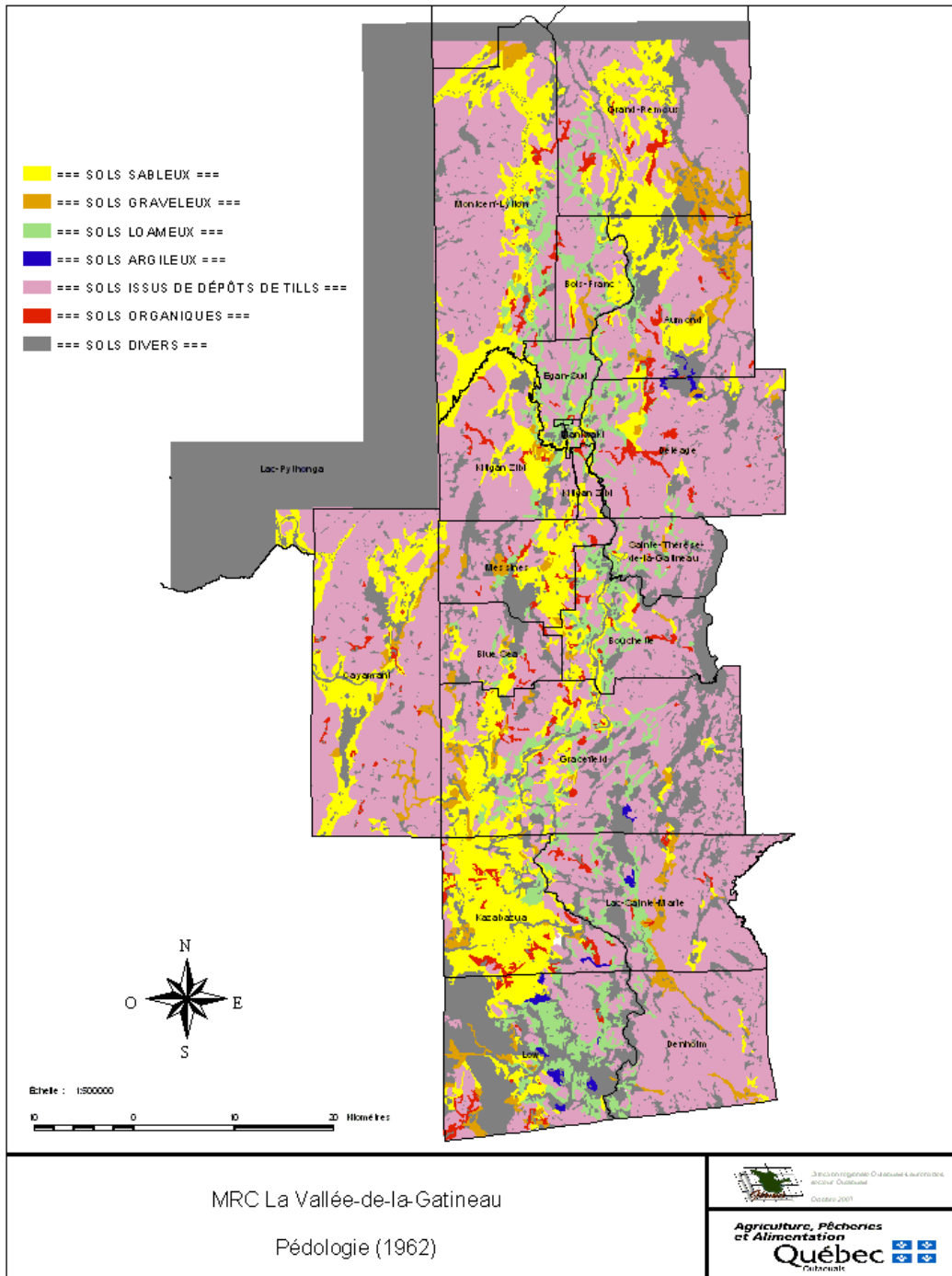
# Annexe 1. Zone agricole versus localisation des entreprises agricoles



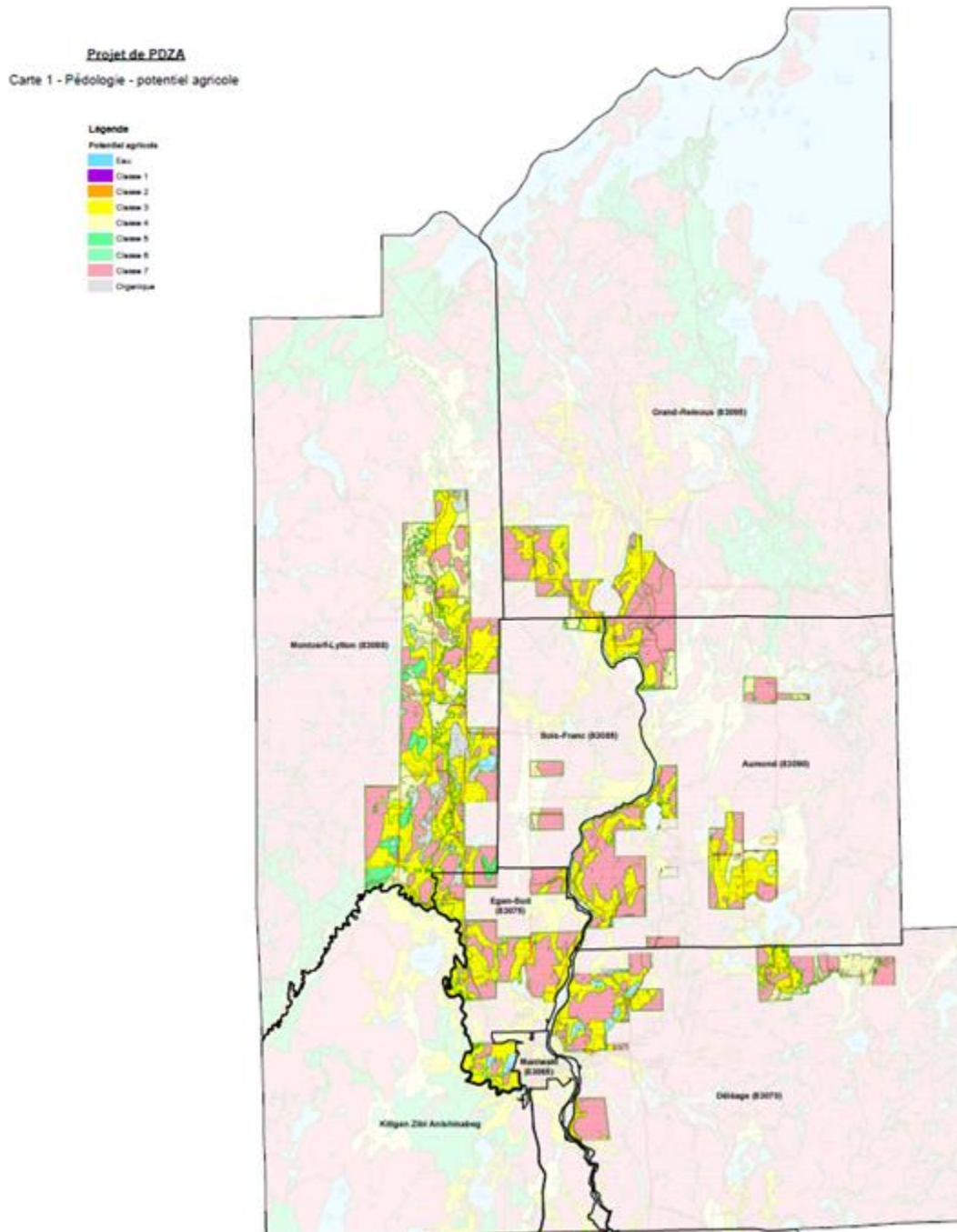
## Annexe 2. Couverture forestière dans la zone agricole



### Annexe 3. Classification de sols en séries et en types pour la MRC



## Annexe 4 : Classification des sols selon le potentiel secteur Nord

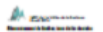
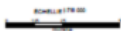
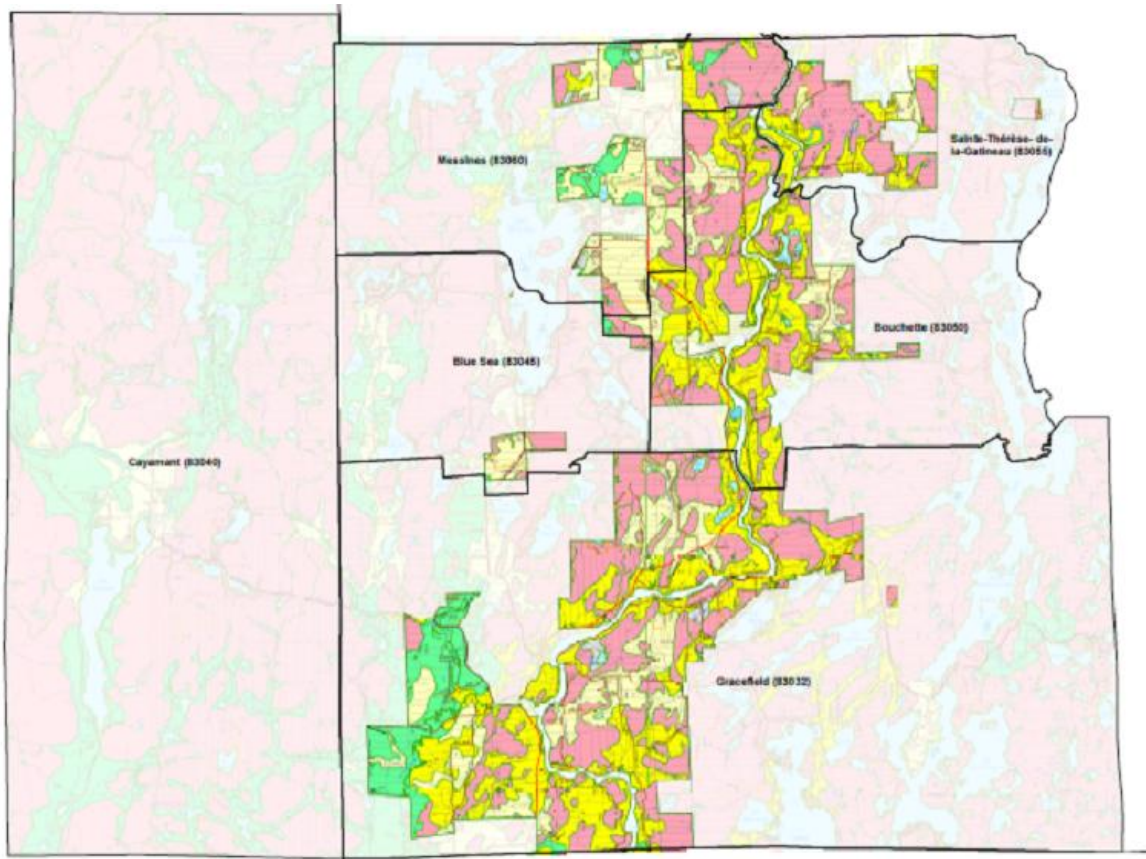




## Annexe 5 : Classification des sols selon le potentiel secteur Centre

### Projet de PDZA

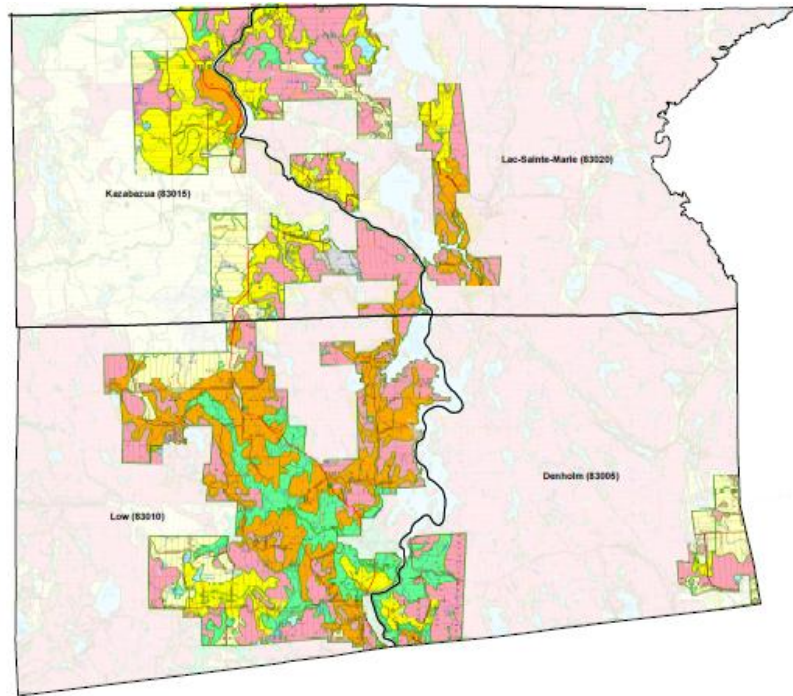
Carte 1 - Pédologie - potentiel agricole



## Annexe 6 : Classification des sols selon le potentiel secteur Sud

### Projet de PDZA

Carte 1 - Pédologie - potentiel agricole



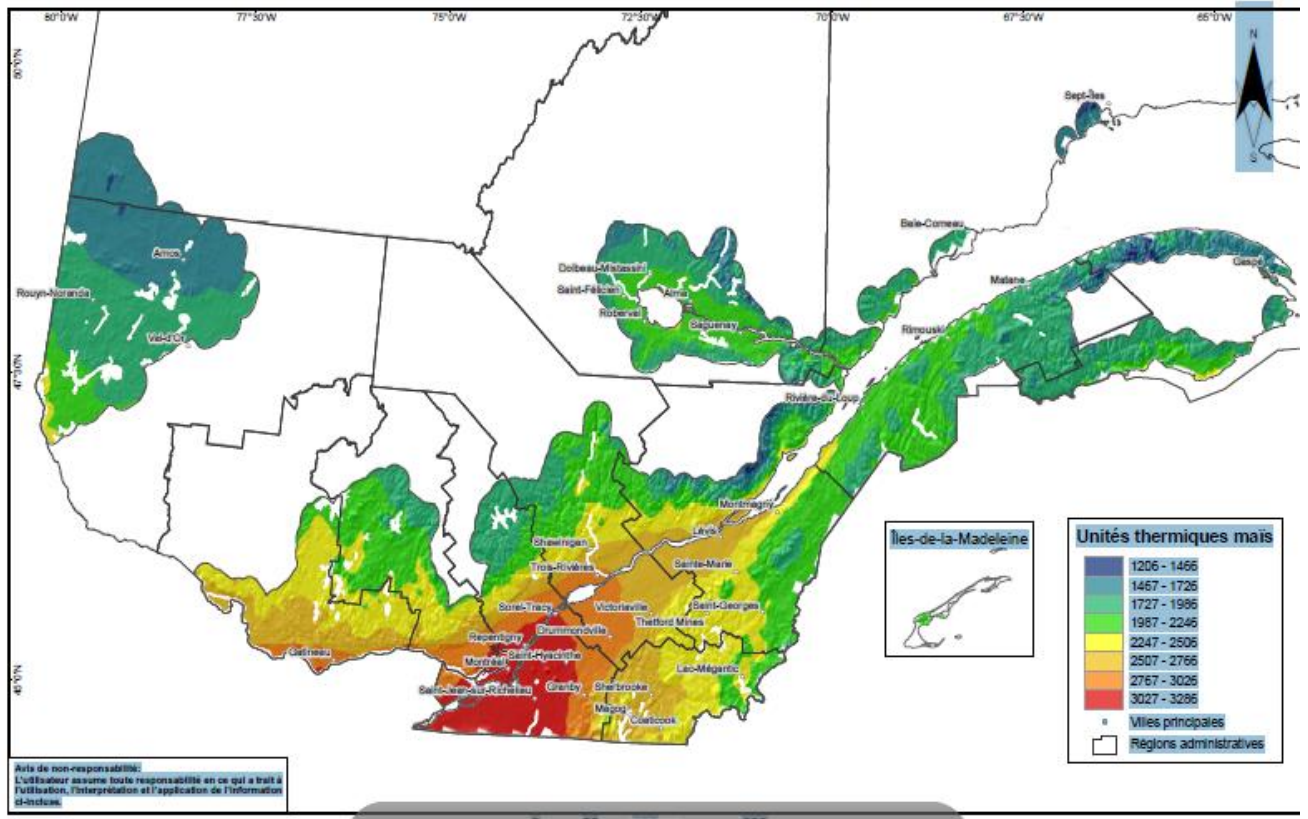
## Annexe 7. Superficie, texture et drainage des types de sols de la MRC

Sym.	Nom du sol	MRC (ha)	Zone agri. (ha)	Texture	Drainage
Di	DIABLE	1 289	221	Sable fin loameux à loam sableux	Bon
I	IVRY	16 117	4 694	Sable fin à sable loameux	Excessif
Ie	IVRY	17	17	Sable fin érodé par le vent	Excessif
If	IVRY	2 091	1 351	Sable très fin à très fin loameux	Excessif
Bf	BRÉBOEUF	889	450	Loam à loam limoneux	Bon
Bfs	BRÉBOEUF	7 969	3 914	Loam sableux très fin	Bon
Cl	COULONGE	355	191	Loam sableux fin	Bon
Ct	COTEAU	0	0	Loam sableux très fin	Bon
Gu	GUINDON	1 723	269	Sable à sable loameux	Bon
Jv	ST-JOVITE	128	128	Loam sableux très fin	Bon
Lc	LACHUTE	1 549	1 105	Loam limoneux	Bon
Lcs	LACHUTE	1 205	777	Loam sableux très fin	Bon
Mo	MORIN	20 369	1 275	Sable	Excessif
Moc	MORIN	526	118	Sable grossier	Excessif
Pm	PIEDMONT	189	186	Loam sableux	Bon
Rn	RIPON	2 261	1 123	Sable loameux	Bon
Am	ST-AMABLE	566	100	Loam sableux	Imparfait
At	ALLUMETTE	2 230	791	Loam sableux très fin	Imparfait
Be	BEVIN	1 688	556	Sable loameux et sable fin	Imparfait
Bel	BEVIN	1 428	1 117	Loam sableux	Imparfait
Ca	CALUMET	61	23	Loam sableux	Bon
<b>Total</b>	<b>Sols sableux</b>	<b>62 650</b>	<b>18 407</b>		
Ft	ST-FAUSTIN	9 300	648	Loam sableux et caillouteux	Excessif
G	ST-GABRIEL	2 581	354	Loam sablo-graveleux	Excessif
Mt	MONT-ROLLAND	383	69	Loam sableux	Excessif
Le	LESAGE	367	201	Loam sablo-graveleux	Bon
<b>Total</b>	<b>Sols graveleux</b>	<b>12 630</b>	<b>1272</b>		
Bc	BOUCHETTE	7 343	4 053	Loam argilo-limoneux	Bon
Bcl	BOUCHETTE	576	481	Loam à loam limoneux	Bon
Pc	PONTIAC	5 399	4 650	Loam limon. à loam arg-limon.	Bon

Pch	PONTIAC	1 042	540	Loam argileux	Bon
Pcl	PONTIAC	348	294	Loam	Bon
Dr	DEMERS	287	127	Loam limoneux	Mauvais
Mf	MONTCERF	8 056	4 822	Loam arg.-limoneux à argileux	Mauvais
Mw	MANIWAKI	920	363	Loam argilo-limoneux	Très mauvais
<b>Total</b>	<b>Sols loameux</b>	<b>23 971</b>	<b>15 329</b>		
Cp	CHAPEAU	295	93	Argile	Bon
D	DALHOUSIE	514	512	Loam argileux	Imparfait
Rh	STE-ROSALIE	31	12	Argile lourde	Mauvais
B	BRANDON	204	105	Argile	Mauvais
<b>Total</b>	<b>Sols argileux</b>	<b>1 043</b>	<b>721</b>		
Ag	STE-AGATHE	91 657	1 181	Loam sableux	Bon
La	LAROSE	10 425	3 914	Loam sableux	Bon
Gt	GATINEAU	102 280	19 185	Loam sableux	Bon
<b>Total</b>	<b>S. issus dépôts tills</b>	<b>204 362</b>	<b>24 280</b>		
Mk	TERRE NOIRE	198	122	Non définis	Très mauvais
Tt	TERRE NOIRE	3 302	1 090	Non définis	Très mauvais
Mare	MARAIS	4 595	940	Non définis	Très mauvais
<b>Total</b>	<b>Sols organiques</b>	<b>8 096</b>	<b>2 152</b>		
Au	A.-VASE-VASIÈRE	6 032	1 443	Surface sableuse	Variable
Auh	A.-VASE-VASIÈRE	810	767	Surface argileuse	Variable
Lk	LAKEFIELD	9 148	1 035	Loam sableux	Bon
X	RAVINS	3 061	2 437	Surface argileuse	Variable
XI	RAVINS	326	275	Surface limoneuse	Variable
AR	A. ROCH.-PAVAGE	5 090	2 821		
EAU	EAU	52 222	1 138		
ILE	ÎLE	738	2		
NC	ZONE NON CART.	738			
<b>Total</b>	<b>Sols divers</b>	<b>123 318</b>	<b>9 922</b>		

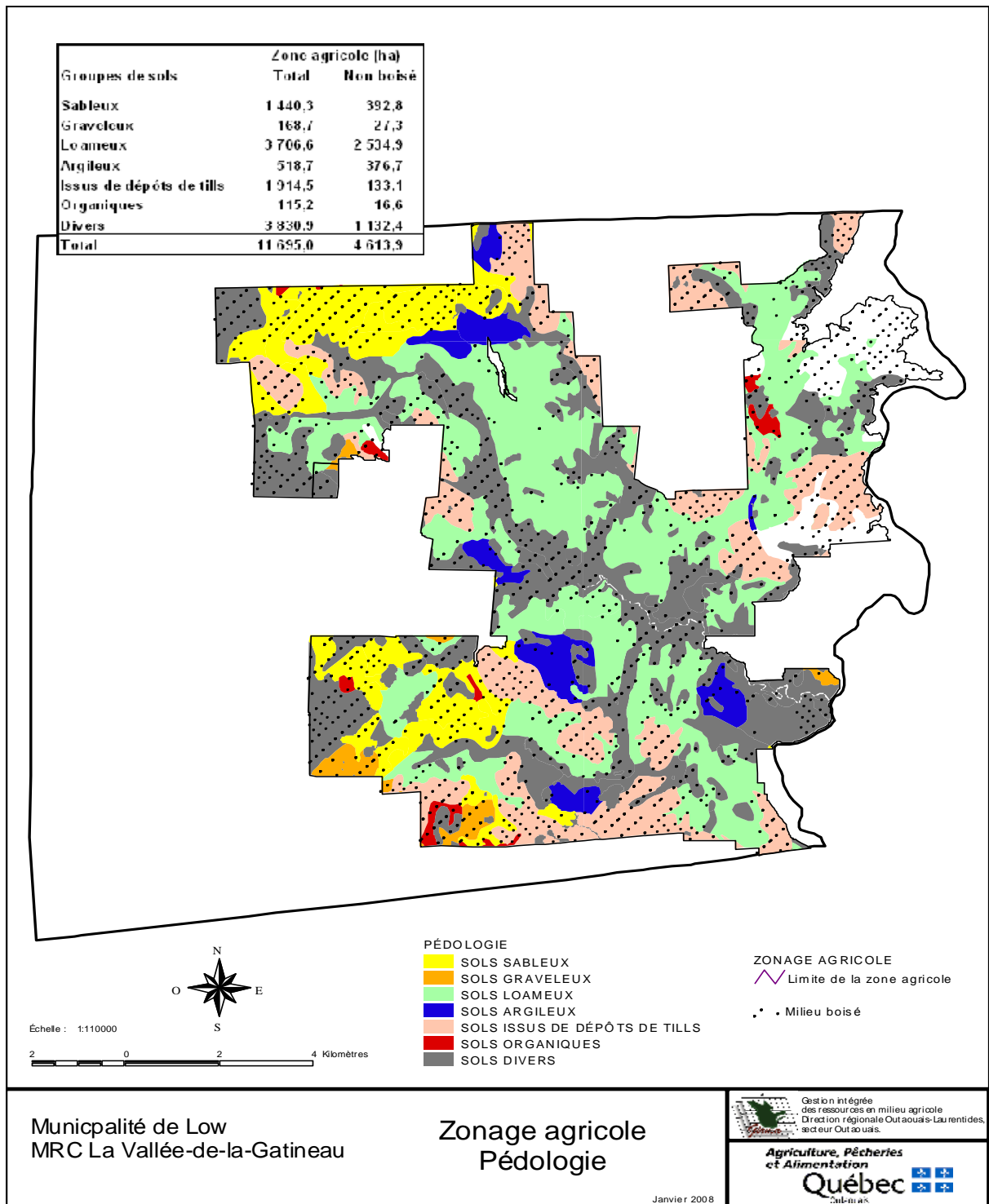
Source : MAPAQ (Logiciel Girma)

## Annexe 8. Carte des unités thermiques (UTM) pour le Canada

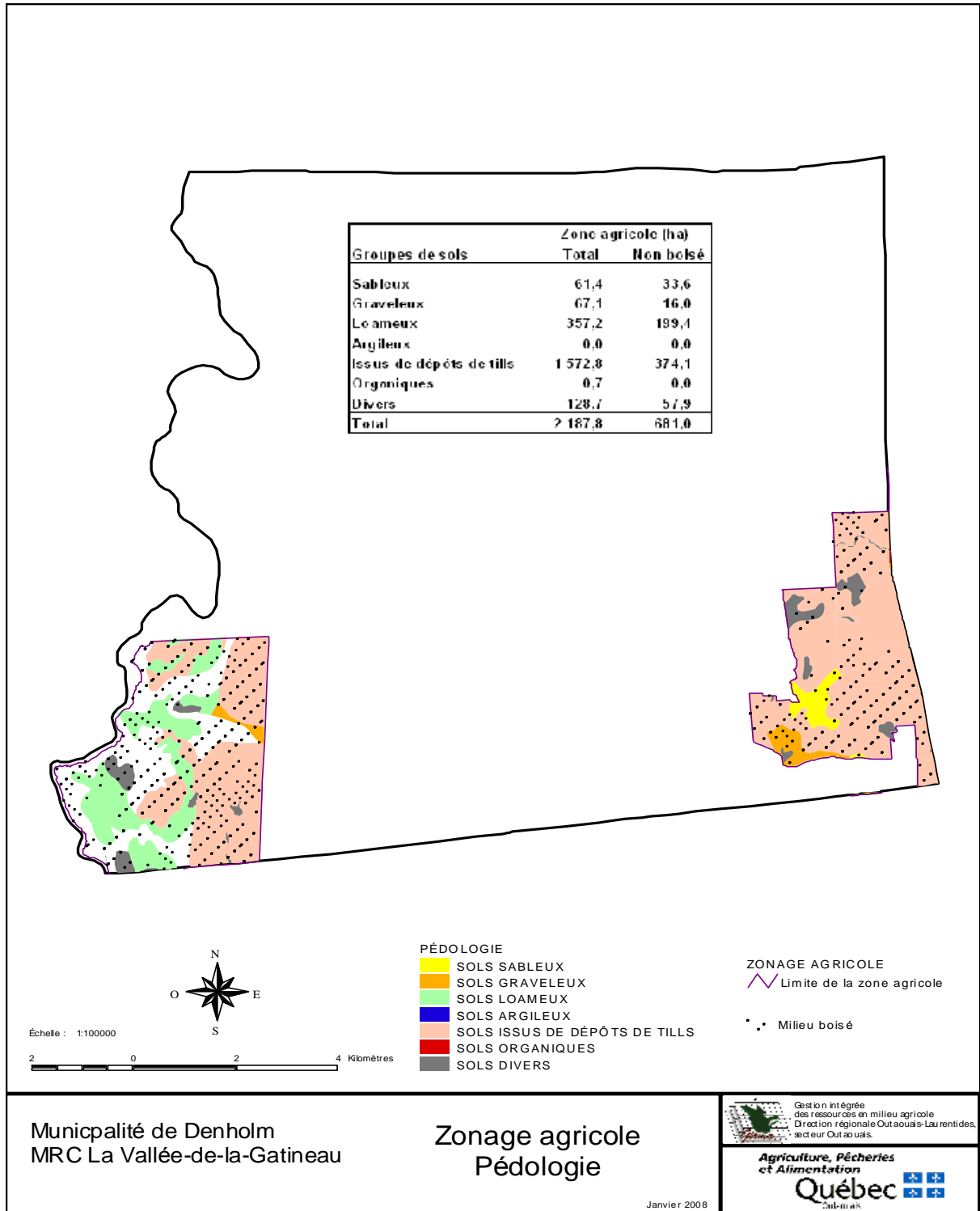


Source : [http://www.agrometeo.org/pdf/MOY\\_Long\\_1979\\_2008.pdf](http://www.agrometeo.org/pdf/MOY_Long_1979_2008.pdf)

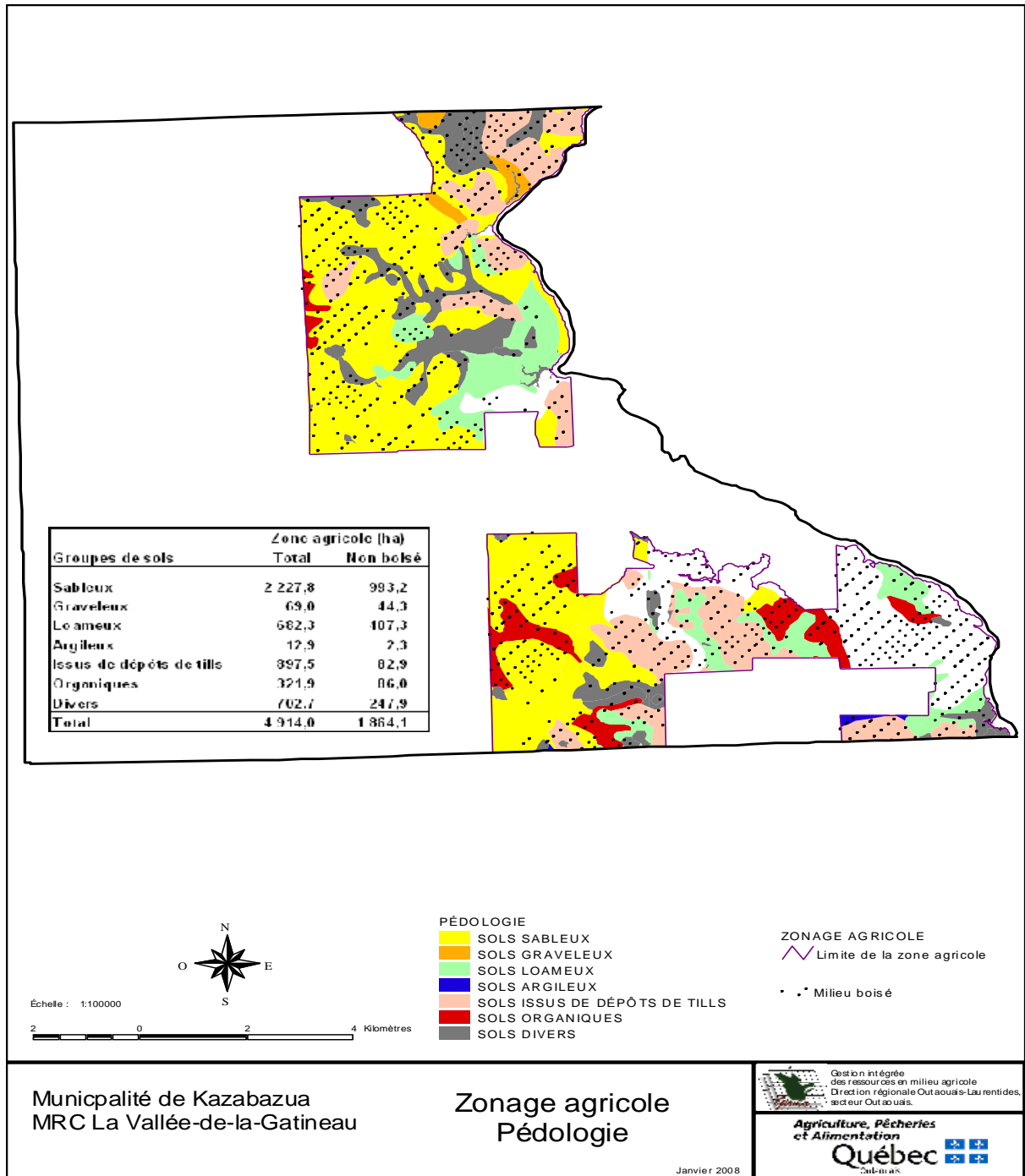
## Annexe 9. Zone agricole de la municipalité de Low



## Annexe 10. Zone agricole de la municipalité de Denholm

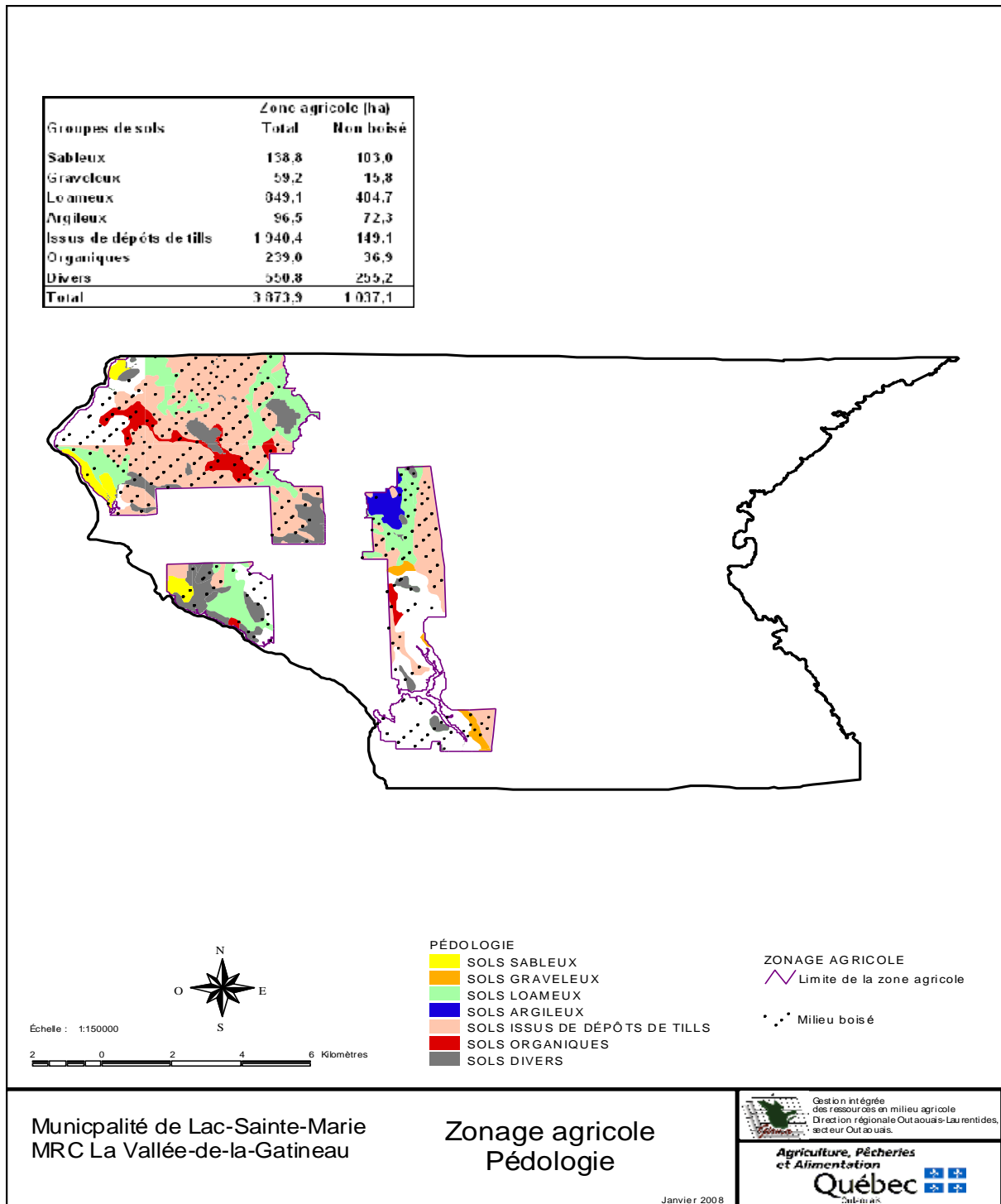


## Annexe 11. Zone agricole de la municipalité de Kazabazua

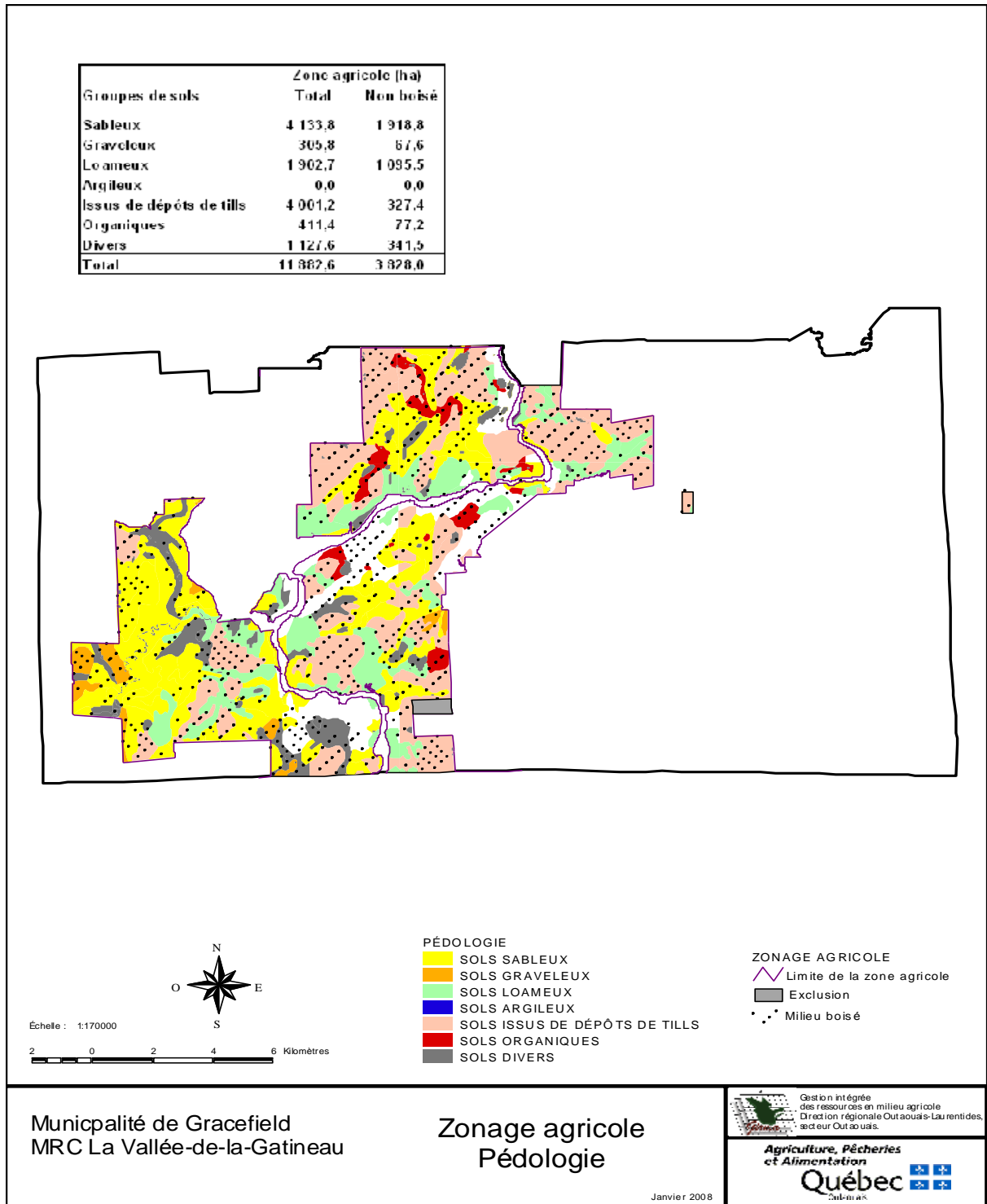




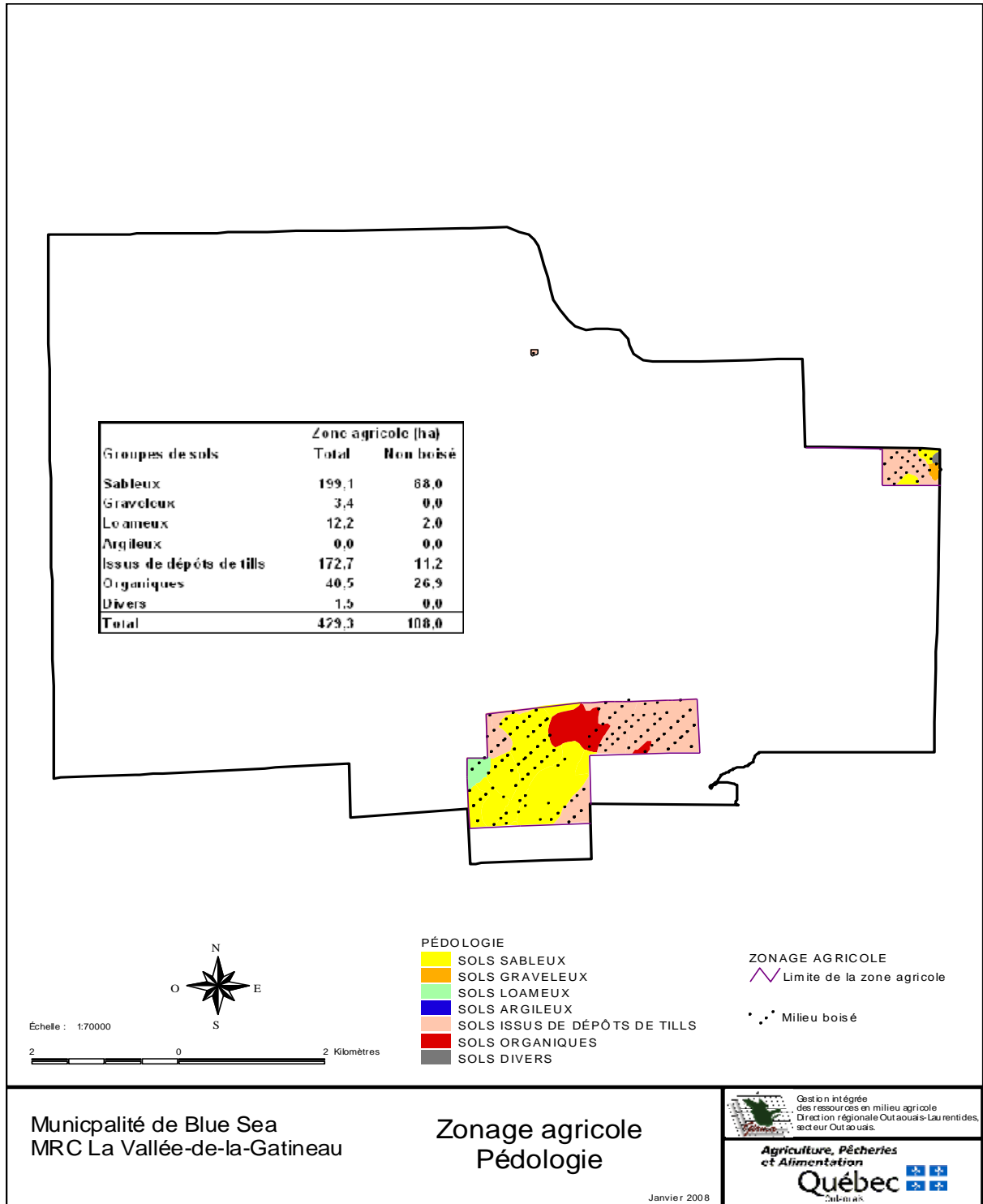
## Annexe 12. Zone agricole de la municipalité de Lac-Sainte-Marie



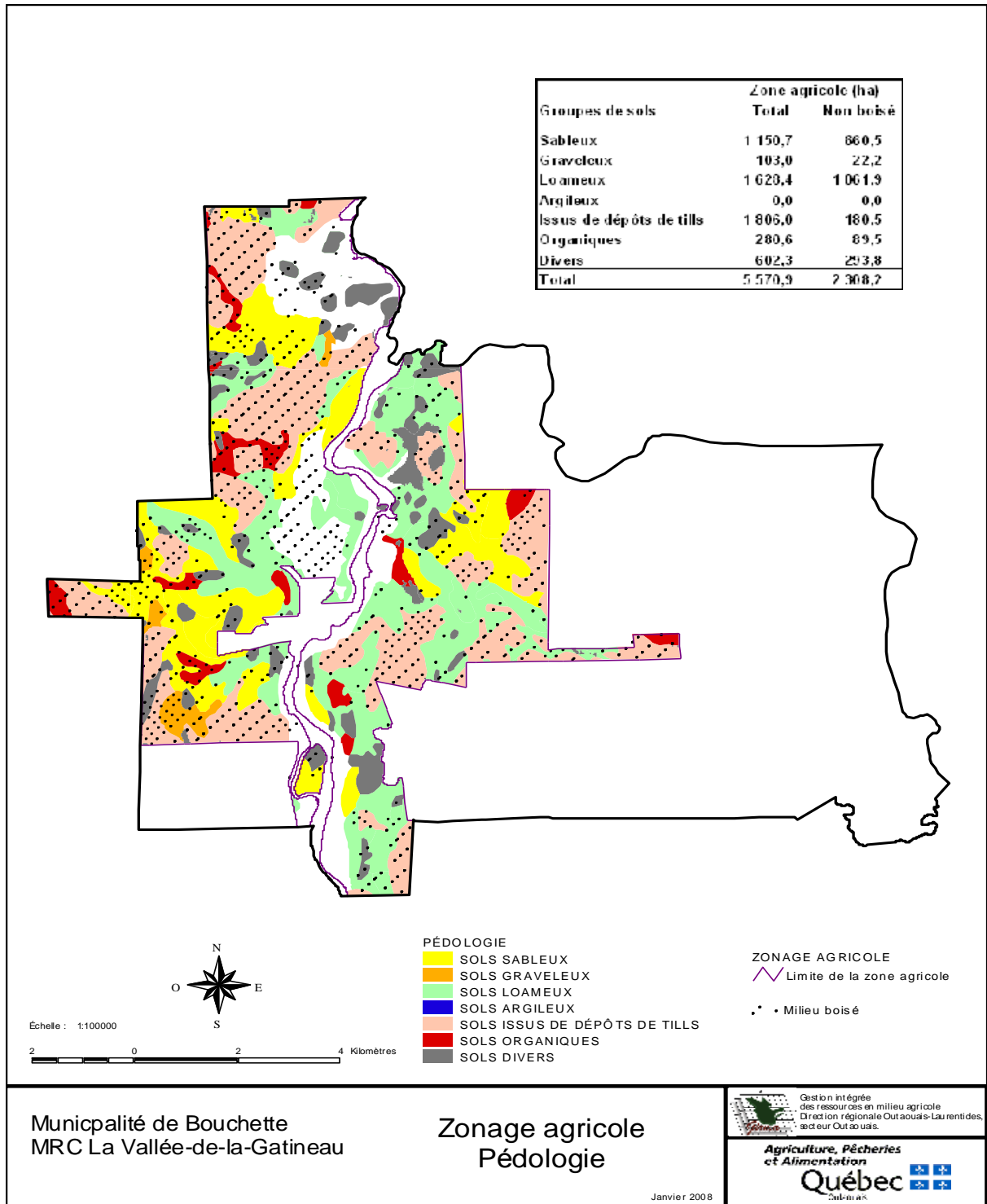
## Annexe 13. Zone agricole de la municipalité de Gracefield



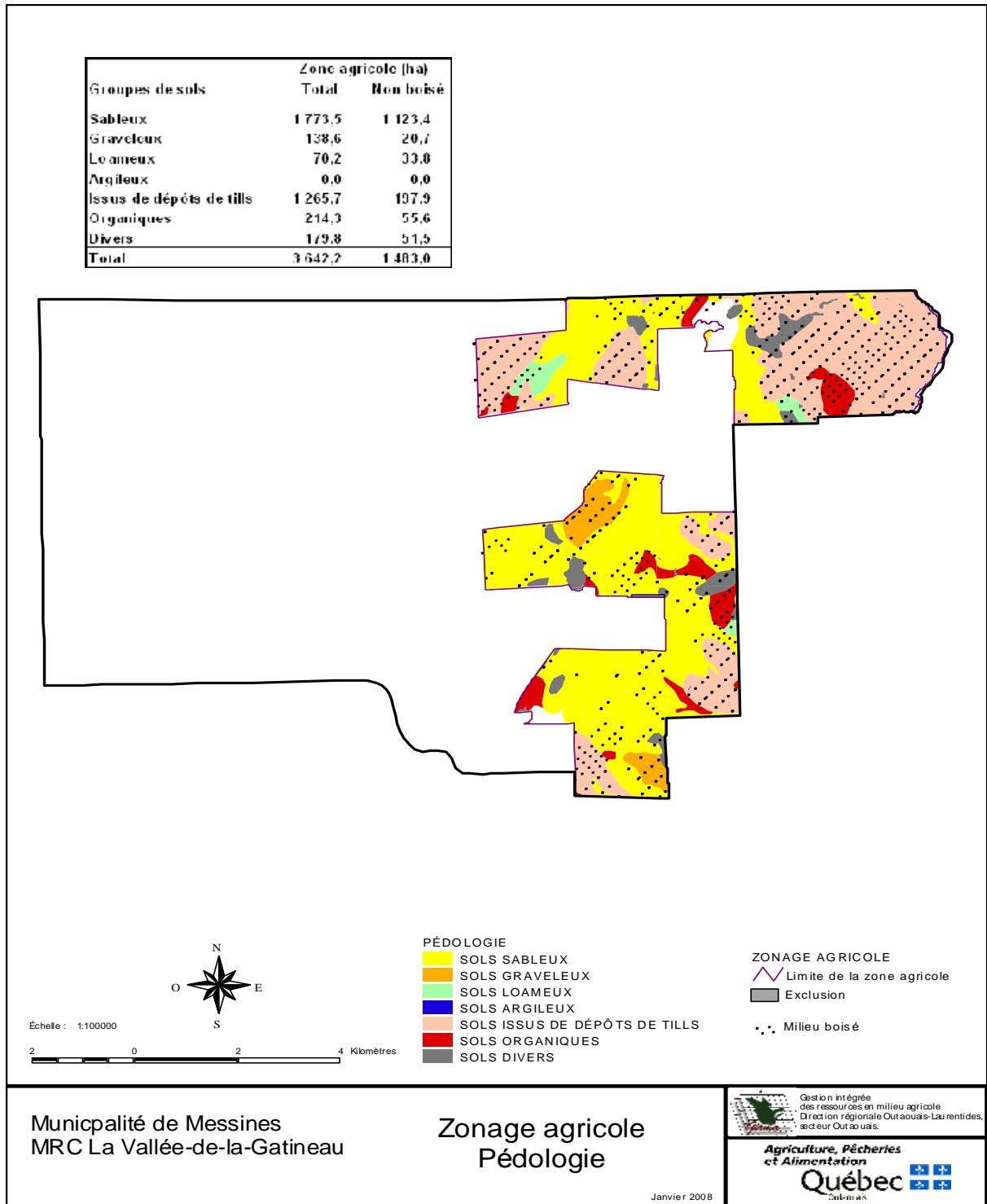
## Annexe 14. Zone agricole de la municipalité de Blue Sea



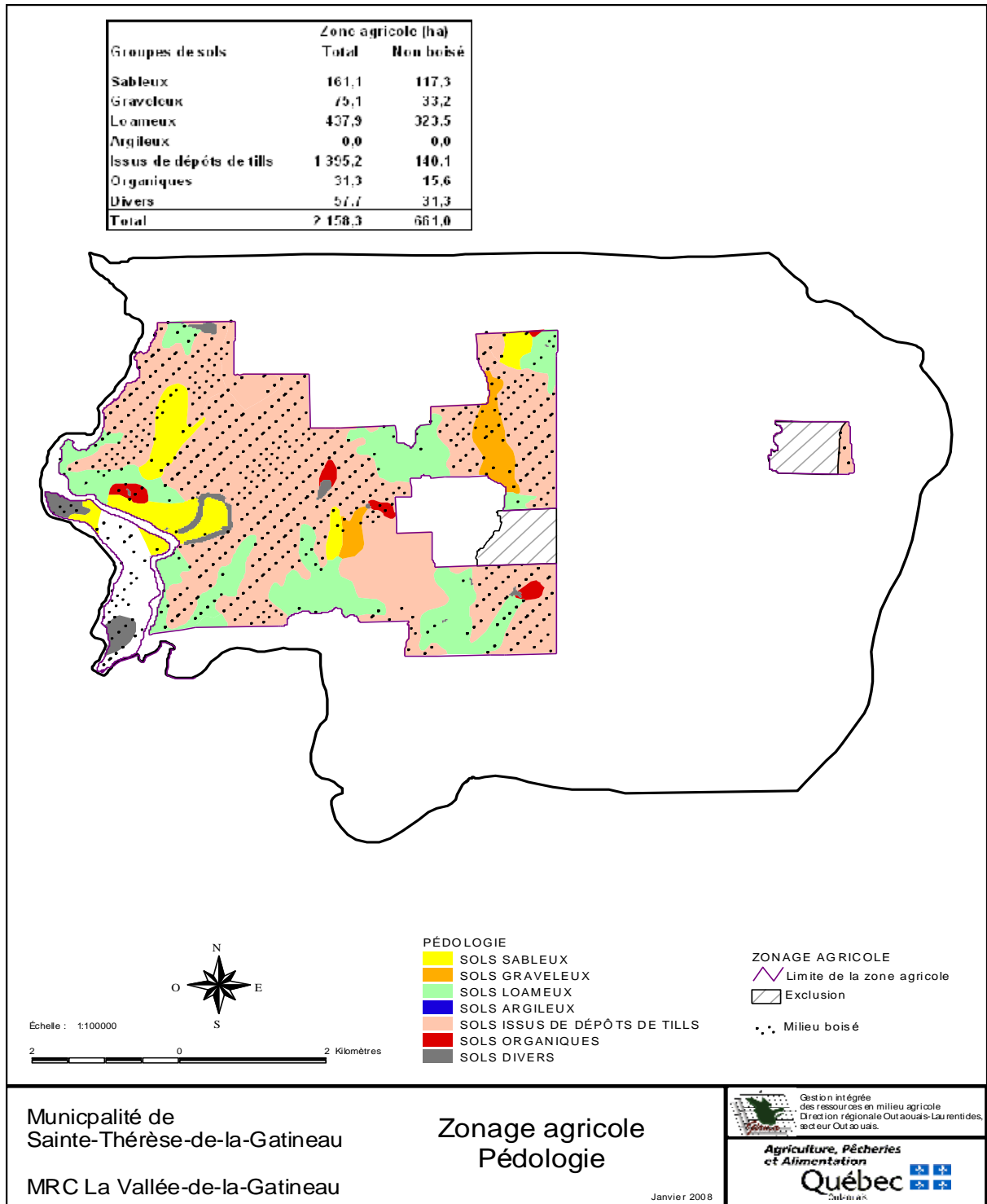
## Annexe 15. Zone agricole de la municipalité de Bouchette



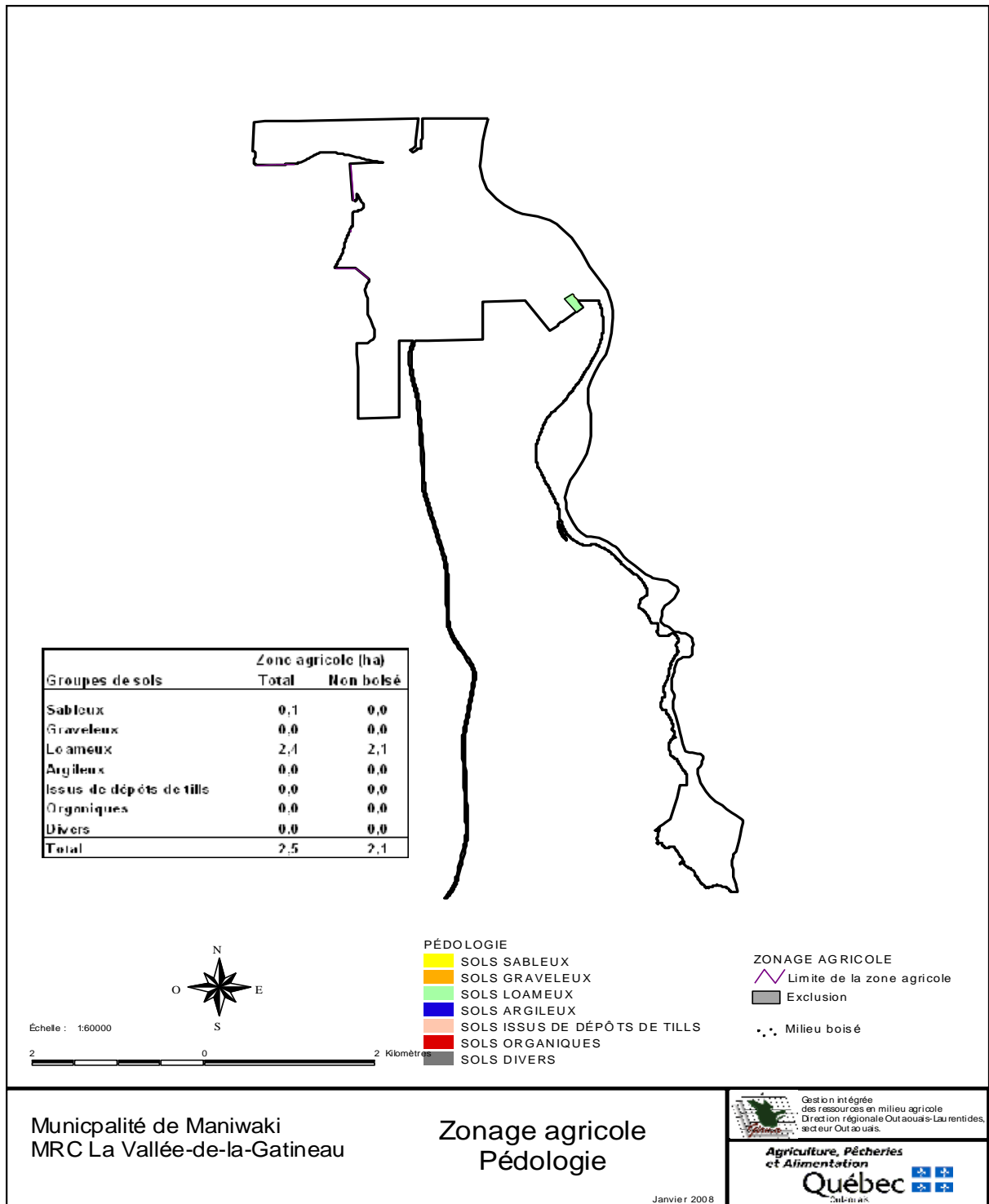
## Annexe 16. Zone agricole de la municipalité de Messines



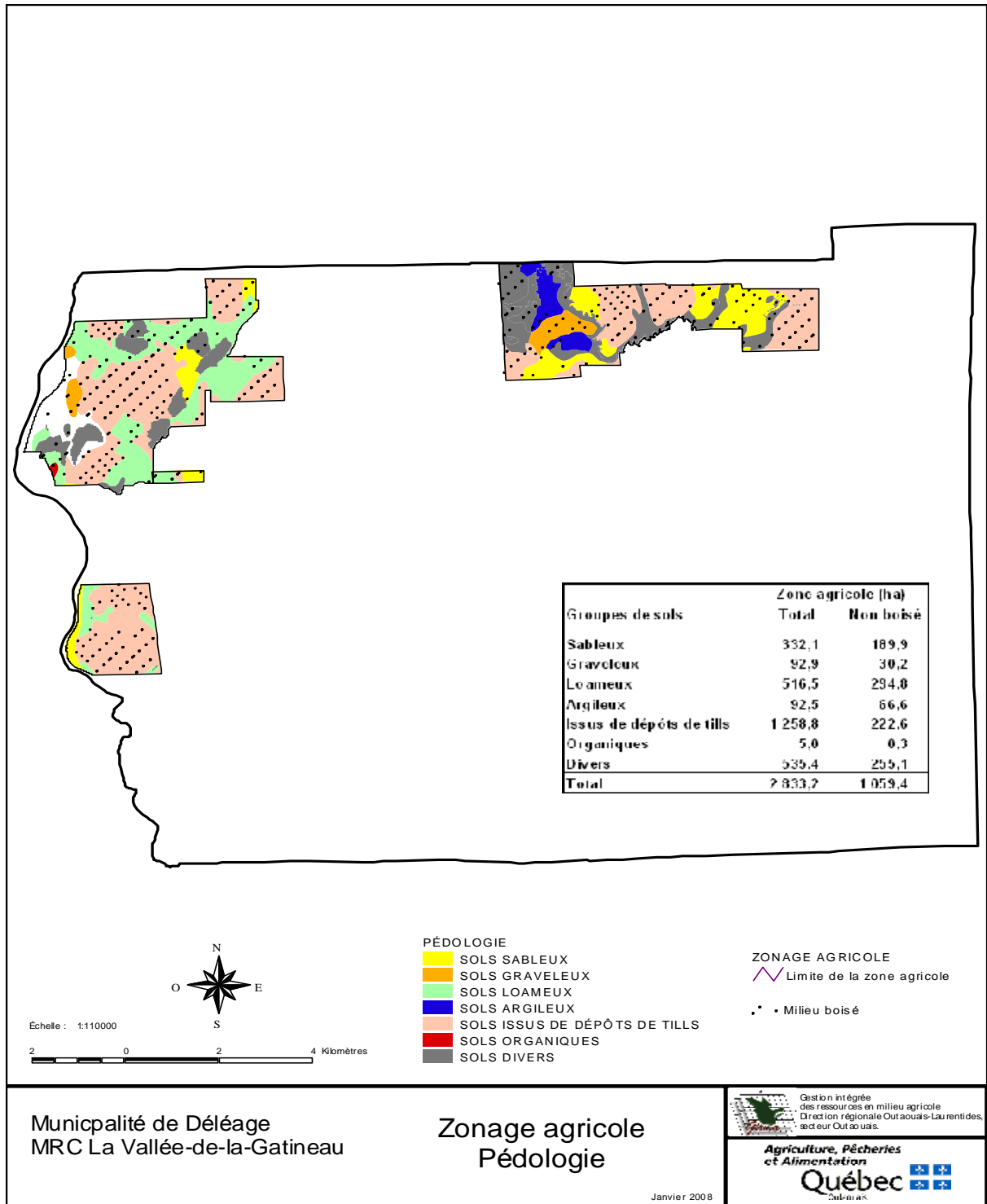
## Annexe 17. Zone agricole de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau



## Annexe 18. Zone agricole de la municipalité de Maniwaki

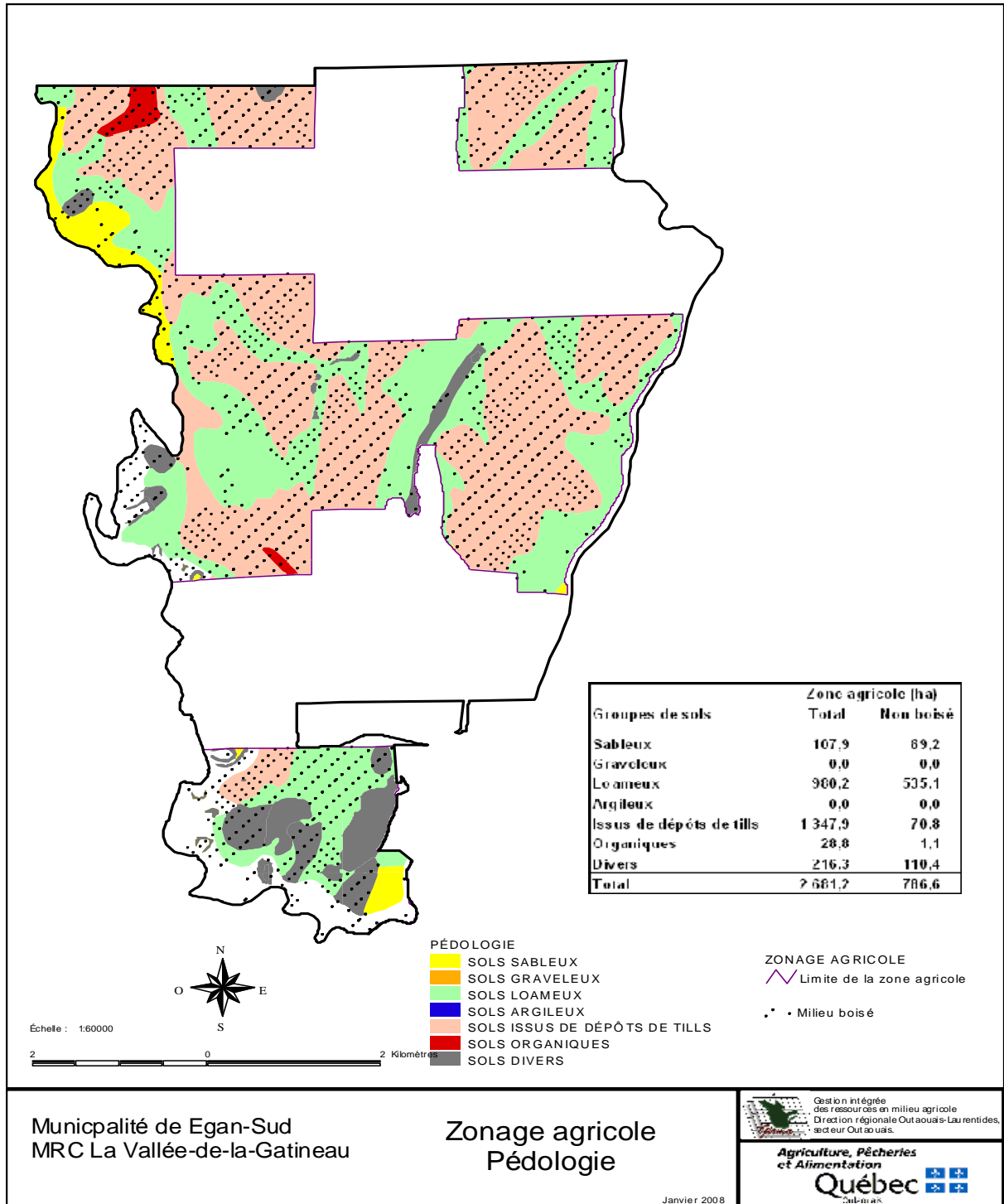


## Annexe 19. Zone agricole de la municipalité de Délage

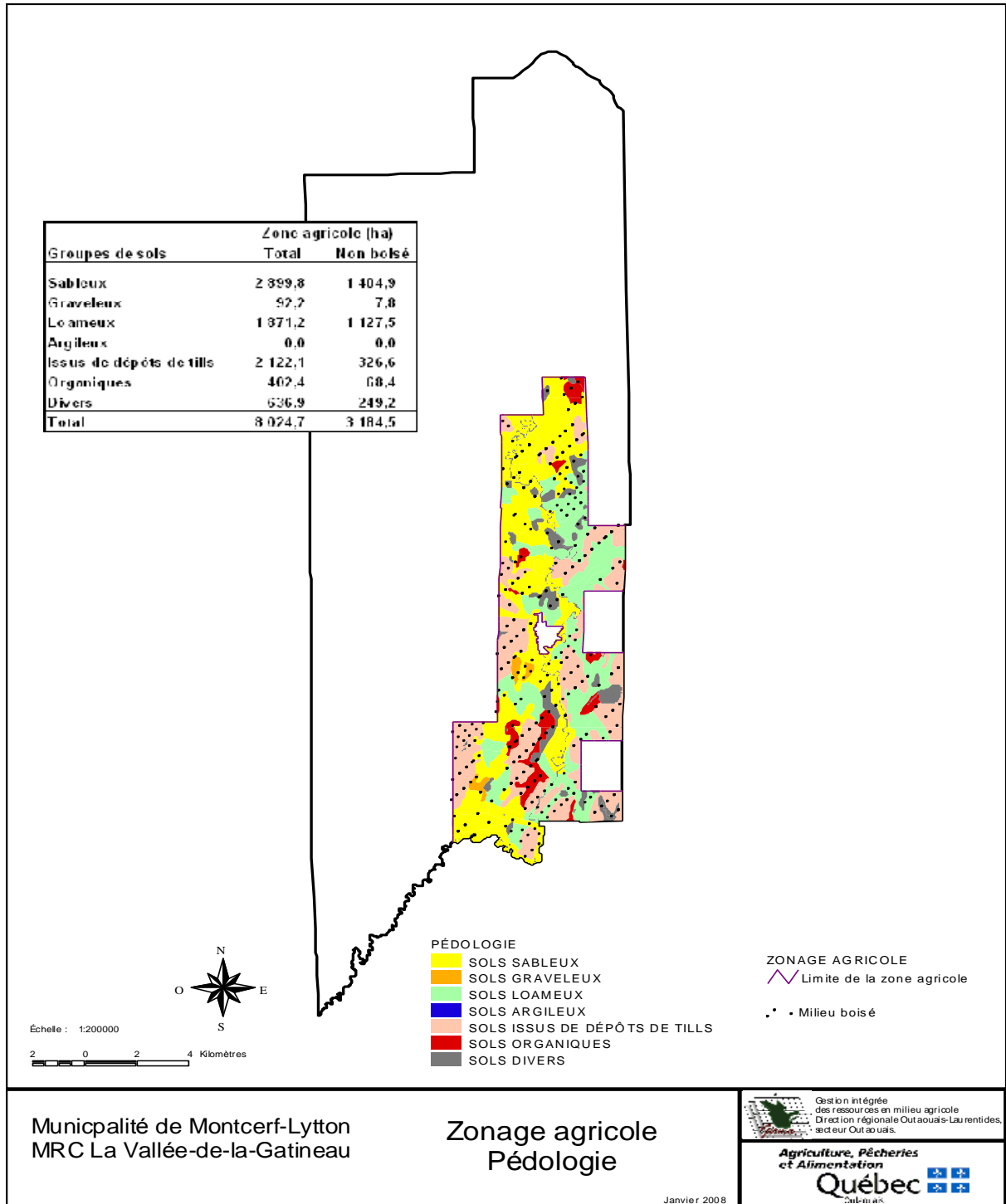




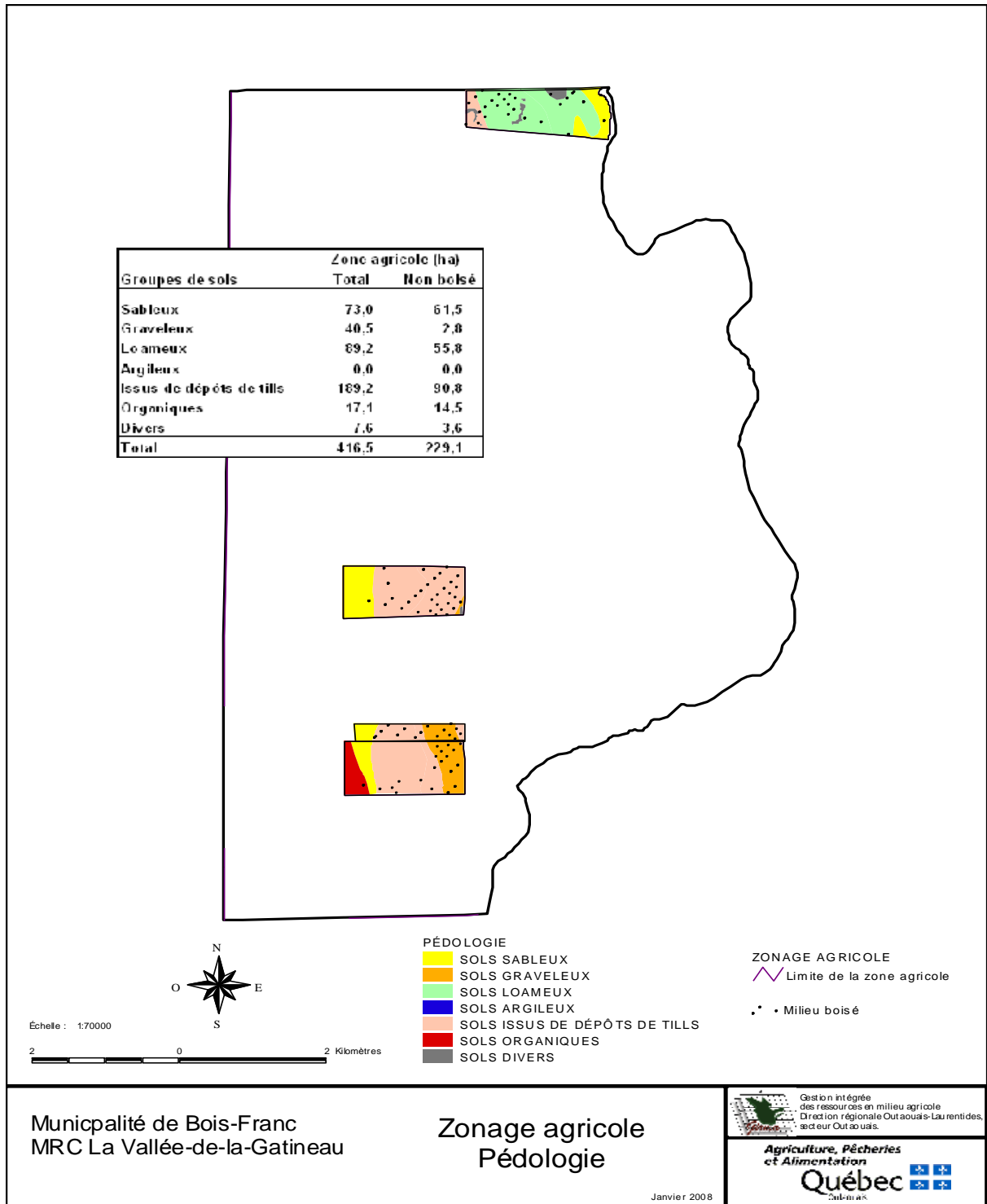
## Annexe 20. Zone agricole de la municipalité d'Egan-Sud



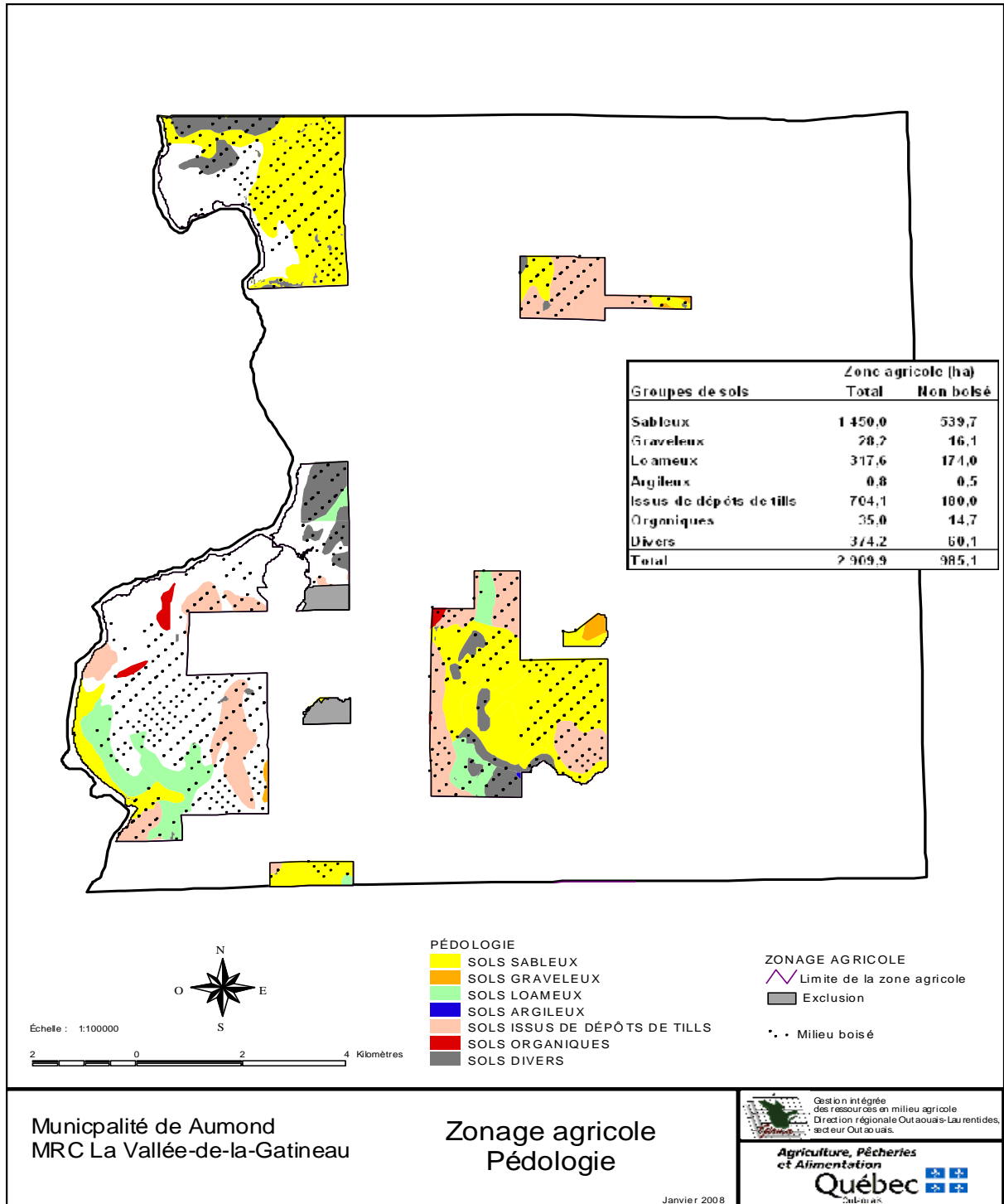
## Annexe 21. Zone agricole de la municipalité de Montcerf-Lytton



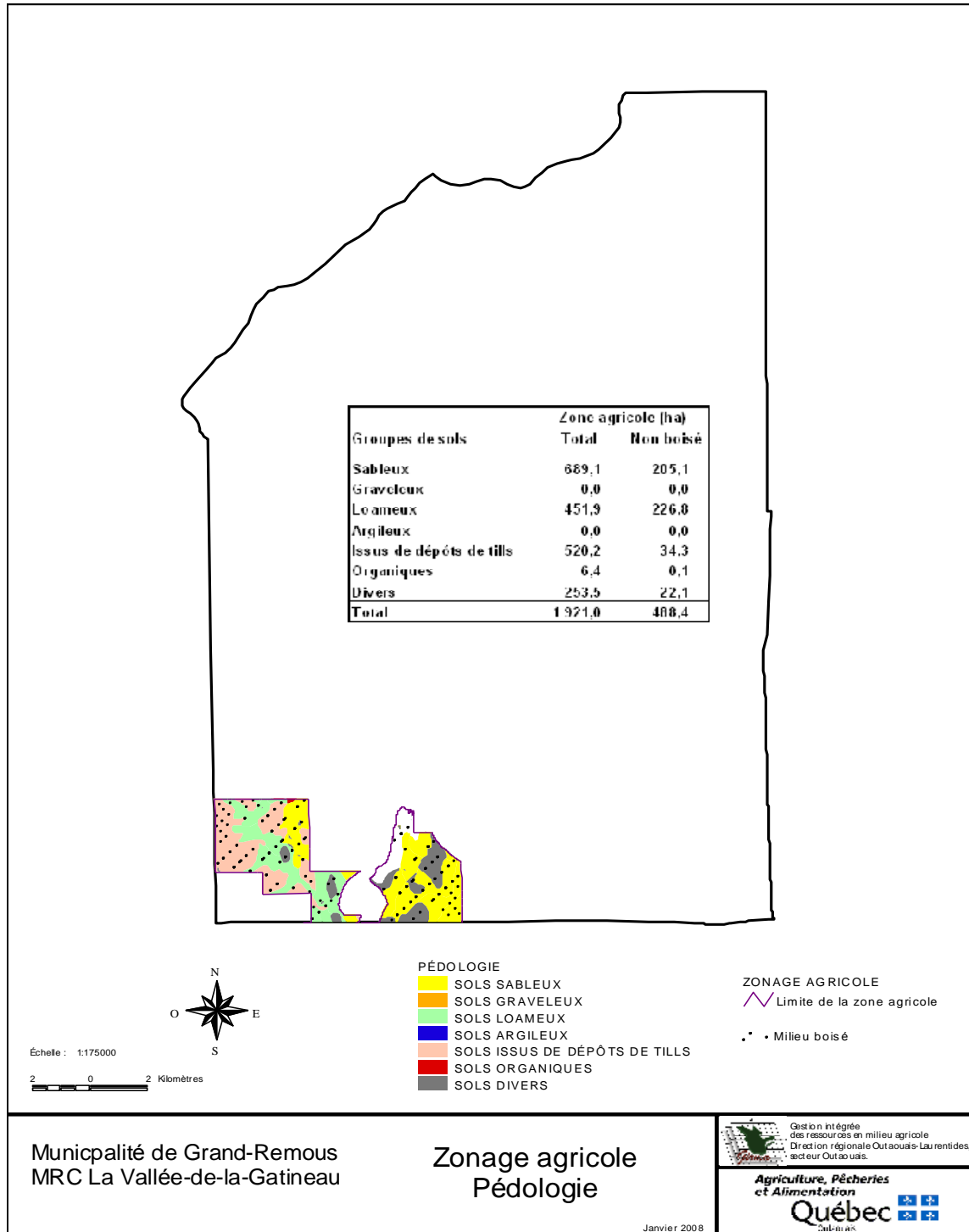
## Annexe 22. Zone agricole de la municipalité de Bois-Franc



## Annexe 23. Zone agricole de la municipalité d'Aumond

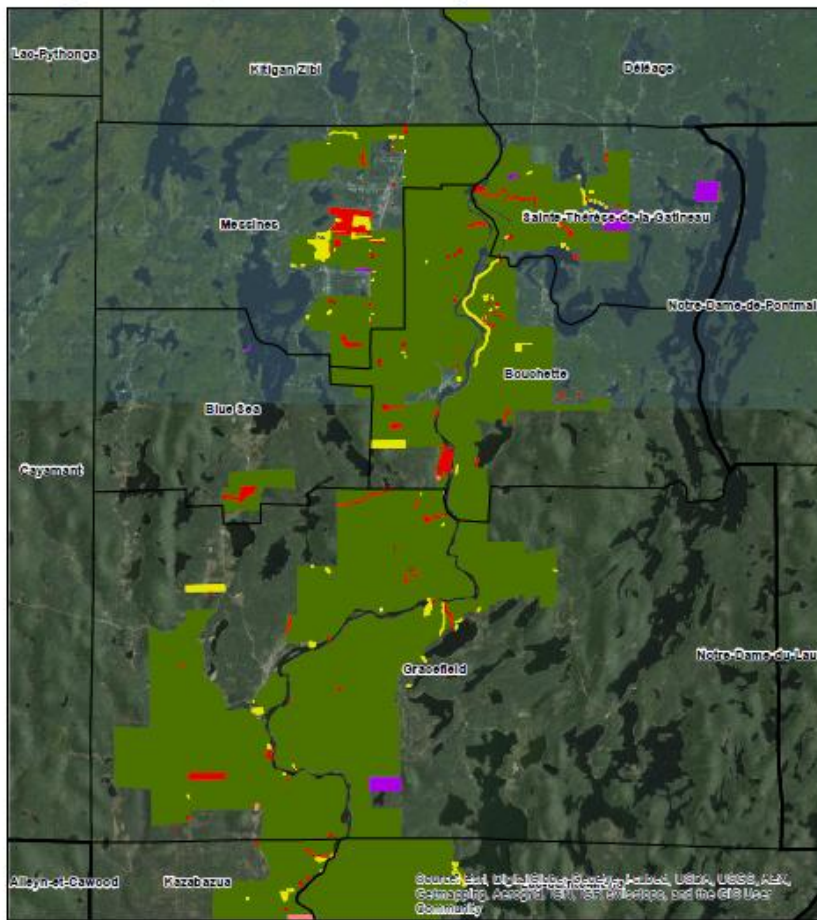


## Annexe 24. Zone agricole de la municipalité de Grand-Remous





# Usages non agricoles autorisés par la CPTAQ - MRC Vallée de la Gatineau (Centre)



## Décisions de la CPTAQ

Exclusion	UNA	UNA et morcellement	
			Autorisée
			Partiellement autorisée
			En traitement

## Limites territoriales

- Zone agricole permanente
- Municipalité
- MRC



## Sources:

- 1) CPTAQ, 2015-08-04
- 2) BDTQ, 2012-05

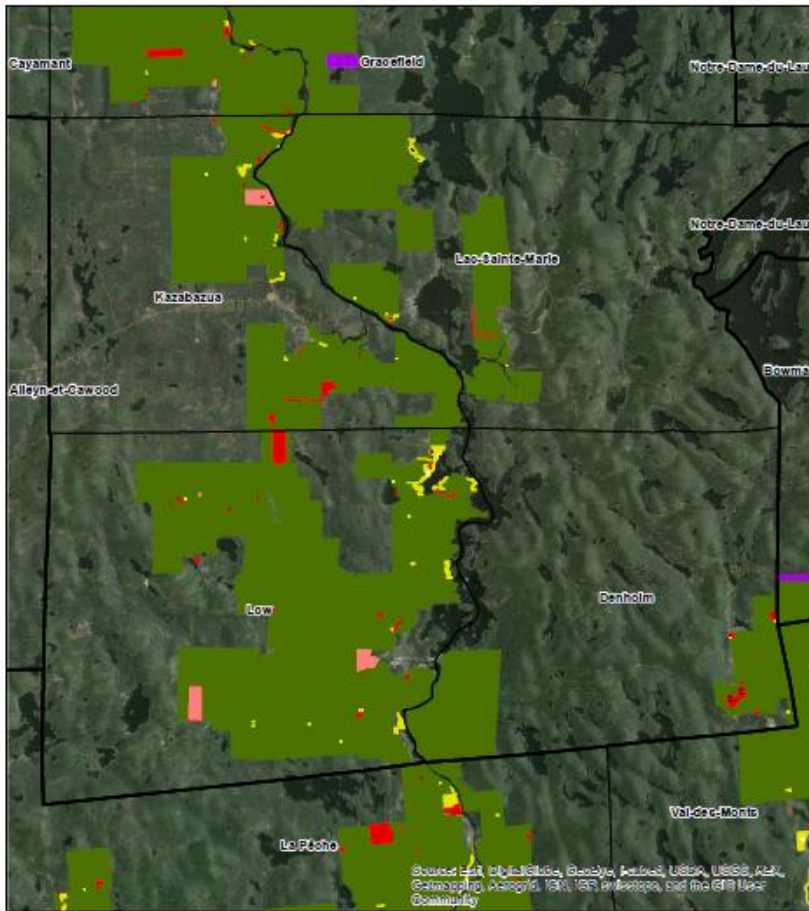
## Réalisation:

FUPAOL, 2015-10

## Notes:

- Les données présentées ne sont pas exhaustives
- Seules paraissent les autorisations pour lesquelles il est spécifié que ce sont des exclusions, des UNA et des UNA / morcellements
- La nature de l'usage autorisé (ex: résidentiel, commercial, remblai, ...) n'est pas précisé en raison du peu de données compilées à cet effet

# Usages non agricoles autorisés par la CPTAQ - MRC Vallée de la Gatineau (Sud)



## Décisions de la CPTAQ

Exclusion	UNA	UNA et morcellement	
			Autorisée
			Partiellement autorisée
			En traitement

## Limites territoriales

- Zone agricole permanente
- Municipalité
- MRC



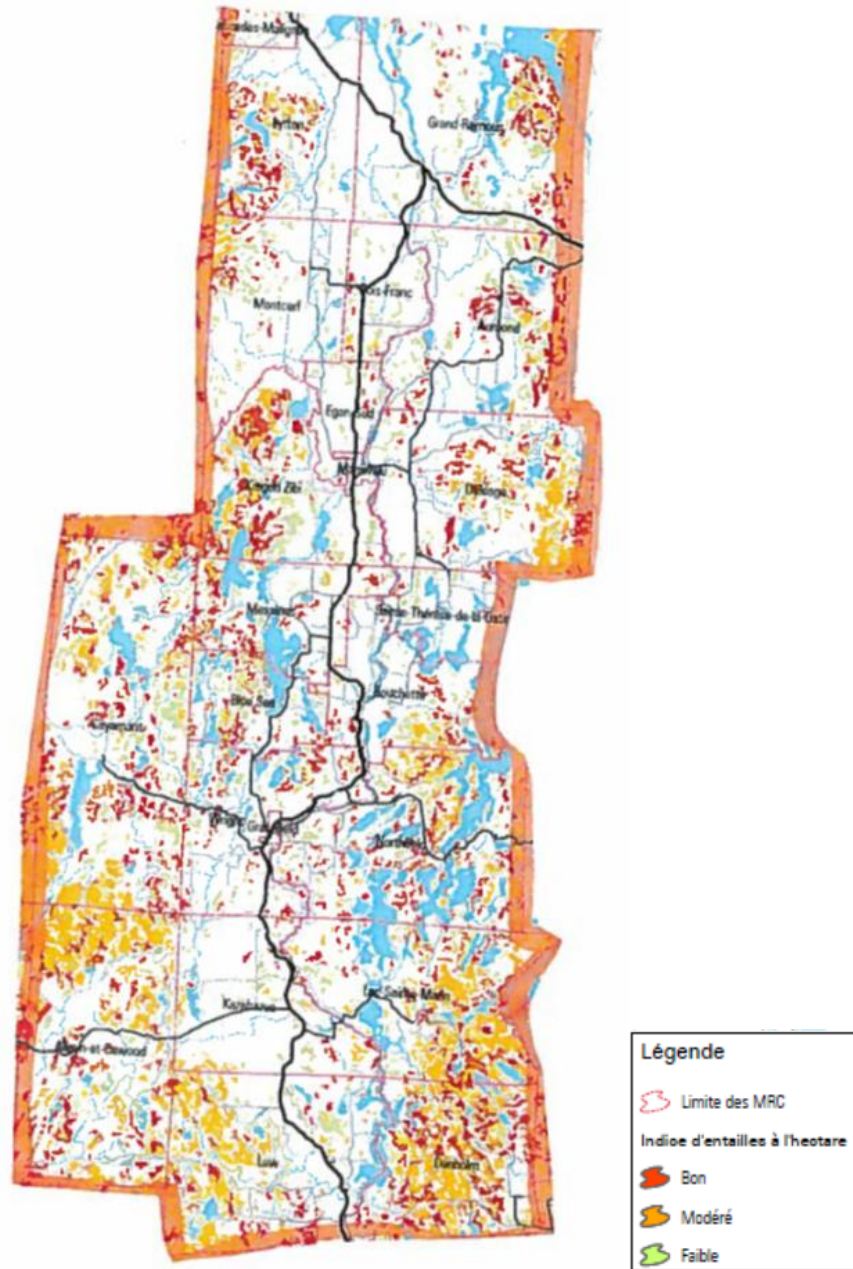
Sources:  
 1) CPTAQ, 2015-08-04  
 2) BDTQ, 2012-05

Réalisation:  
 FUPAOL, 2015-10

Notes:  
 Les données présentées ne sont pas exhaustives  
 - Seules paraissent les autorisations pour lesquelles il est spécifié que ce sont des exclusions, des UNA et des UNA / morcellements  
 - La nature de l'usage autorisé (ex: résidentiel, commercial, remblai, ...) n'est pas précisé en raison du peu de données compilées à cet effet



## Annexe 26 : Indice de densité d'entailles calculé avec les données forestières



**Annexe 27 : Tableau synthèse des interventions lors des consultations publiques**

Type d'intervention ou thématique soulevées	Nombre d'énoncés	Pourcentage (%)
<b>Types d'interventions</b>		
Réactions au portrait	8	4,8 %
Préoccupations soulevées	82	49,7 %
Demandes	75	45,5 %
<b>Total des énoncés</b>	<b>165</b>	<b>100 %</b>
<b>Thématiques soulevées</b>		
<b>Rentabilité</b>	<b>25</b>	<b>15,2 %</b>
Pressions de l'urbanisation et spéculation	4	2,4 %
Portrait de la zone	7	4,2 %
Relève	11	6,7 %
<b>Diversification et innovation</b>	<b>27</b>	<b>16,4 %</b>
Formation	4	2,4 %
<b>Législation</b>	<b>29</b>	<b>17,6 %</b>
L'humain en agriculture	7	4,2 %
<b>Mise en marché</b>	<b>25</b>	<b>15,2 %</b>
Ressources financières, matérielles et humaines	13	7,9 %
Valorisation de la forêt	7	4,2 %
Autres	6	3,6 %
<b>Total des énoncés</b>	<b>165</b>	<b>100 %</b>

**Annexe 28 : Tableau des principaux thèmes, types d'interventions et de leur fréquence lors des consultations publiques**

<b>Thème ou enjeux</b>	<b>Principaux énoncés notés lors des trois soirées de consultations publiques</b>	<b>Réaction au portrait (R), préoccupation (P) ou demande (D)</b>	<b>Fréquence</b>
<b>Rentabilité</b>	Il n'y pas de mauvais sols, juste des mauvaises productions sur le mauvais sol : ce n'est pas rentable.	R	
	Les bas prix des produits agricoles demeurent une problématique.	P	
	On doit se convaincre qu'on peut vivre avec des petites terres.	P	3
	On ne peut vivre sur de petites superficies, car ce n'est pas rentable.	P	
	Il est difficile de produire dans des marchés non contingentés.	P	
	Les gens ont une vision négative (pas payante) de l'agriculture.	P	
	La rentabilité est questionnée.	P	8
	Un des plus grands malheurs est la faible densité de population, ce qui fait que ce n'est pas assez rentable vu le faible achalandage.	P	
	Sur le plan de l'environnement, ce n'est pas facile, les défis sont importants aussi (réglementations, clôtures, entretien, traçabilité) : tout coûte cher. Le consommateur doit être prêt à payer pour ça.	P	2
	Il n'y a pas beaucoup de gens qui peuvent vivre à temps plein de l'agriculture à cause du coût des intrants et des machineries.	P	
Au moins une personne du couple doit travailler à l'extérieur pour faire vivre la ferme.	P		

<b>Rentabilité (suite)</b>	En entreprise, sans les acteurs du milieu, les gens qui injectent de l'argent, il n'y a pas de vitalité.	P	
	Il nous faudrait des modèles de plans d'affaires (soya, pommes, ...) pour en démontrer les profits.	D	2
	Tout coûte plus cher, est-ce qu'il y a un moyen de couper les frais supplémentaires?	D	
<b>Pressions de l'urbanisation et spéculation</b>	Les problèmes financiers et la compétition pour l'achat de terres par des retraités de l'extérieur sont importants.	P	
	De la relève, il y en a, mais l'établissement est difficile, car les gens de la ville accaparent les terres, ça fait de la compétition (chasse et villégiateurs).	P	
	Ici, au sud, c'est différent, car il y a la pression de la ville et de la pression de Wakefield	P	
	Une ou deux fermes sont vendues, à un bon prix, et le prix de toutes les fermes autour augmente.	P	
<b>Portrait de la zone</b>	Certaines parties de la zone ne sont pas propices à la culture	R	
	La qualité des sols est bonne et il y a moyen de faire autre chose que du steak.	R	
	Les terres sont mal drainées.	R	
	Nous avons un bon sol pour le foin et les pâturages, les sols sont productifs, nous devons en tenir compte.	R	
	Dans la région, on produit beaucoup d'animaux de très bonne qualité génétique	R	
	Nous sommes limités par notre saison courte et, à long terme, c'est risqué	R	
	Le nombre de fermes est en décroissance, il ne faut pas que ça meure.	P	

<b>Relève</b>	De plus, il manque de relève. On doit sensibiliser la population.	P	2
	Les jeunes ne peuvent acheter de petites fermes et s'y établir.	P	
	Même si on a une grande entreprise, il est impossible de construire sur notre terre et d'y installer notre relève, nos enfants.	D	
	J'ai une bonne qualité de vie. Ce sont souvent les parents qui découragent la relève. Par contre, il faut être conscient du temps et de l'argent à investir.	P	
	Le zonage empêche l'établissement de la relève.	P	
	La relève doit être consultée pour une agriculture durable.	P	
	L'aide est faible et la relève difficile à établir.	P	2
	Les critères pour être un agriculteur de la relève devraient être revus : ceux qui débutent, peu importe leur âge, devraient pouvoir être considérés comme tels.	D	
	On devrait bâtir une base de données de relève de travailleurs agricoles sur le web.	D	
<b>Diversification et innovation</b>	La diversification, c'est la clé.	P	3
	On doit pouvoir se convaincre mutuellement qu'il y a place à l'innovation.	P	
	On devrait pouvoir structurer une industrie parallèle sans nuire à la pérennité de l'agriculture en facilitant la relève.	P	
	Il faut faire attention aux activités parallèles.	P	
	La diversification agricole ne devrait pas se faire au détriment de ce qui se fait déjà.	P	

## Diversification et innovation (suite)

En région nordique, c'est l'élevage et la production forestière qui fonctionnent.	P	
En acériculture, on a un potentiel énorme en Outaouais. On pourrait produire plus que dans tout le Québec.	P	
On ne peut pas forcer des gens à se diversifier dans des productions qu'ils n'aiment pas. On ne peut diversifier toutes les entreprises.	P	
C'est bien de diversifier sur papier, mais dans la réalité, c'est très différent.	P	
On doit pouvoir aller à une 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> transformation.	D	3
On doit pouvoir congeler, entreposer et transformer nos produits (viande et petits fruits), penser à une stratégie industrielle et peut-être donner ce créneau à la municipalité de Gracefield et le faire ensemble. Il faudra trouver une formule.	D	2
Il faut louer les terres, on invite les gens à le faire pour valoriser les friches.	D	
On devrait développer un bœuf de niche (nourri à l'herbe, par exemple) et le commercialiser localement pour commencer. On devrait développer un grain de niche régional.	D	3
On aimerait voir plus de maraîchers et d'entreprises familiales.		
On devrait viser l'agriculture biologique, sortir le chimique et les pesticides de notre région.	D	2
Pour diversifier, peut-on implanter de nouvelles espèces de cultures émergentes en région et valoriser les terres en friches sous-utilisées ?	D	
On devrait utiliser les bandes riveraines et cultiver des biomasses énergétiques, ce serait une filière à développer pour la lutte aux changements climatiques.	D	
On doit s'associer et se regrouper pour tendre vers une cohérence alimentaire, question que tous ne cultivent pas la même chose.	D	
On devrait exiger au moins une fauche par année.	D	
Un partenariat de diversification des cultures avec les fermes existantes et les industries devrait être mis en place. En arrimant nos forces et nos efforts, peut-être que les deux usages ensemble permettraient la rentabilité.	D	

<b>Formation</b>	J'ai besoin de formation. J'ai besoin d'aide.	D	
	La formation est primordiale, car les fermes valent cher. Il n'y a pas d'âge pour se former, surtout avec les nouvelles technologies.	D	
	Il faut créer un forum d'aide et de transfert de connaissances en ligne, de support entre agriculteurs.	D	
	Nous avons besoin de personnes qui vont nous montrer ce que nous pouvons faire et que nous pouvons réussir en agriculture, des conférenciers qui ont vécu des succès.	D	
<b>Législations</b>	Le portrait n'est pas complet puisque les non-membres (MAPAQ UPA) ne sont pas dans le portrait.	R	
	Le montant de taxes à payer devrait être évalué en fonction du revenu ou de la capacité à payer.	P	
	Les normes à respecter sont déjà contraignantes. À long terme, on devra faire attention aux décisions qu'on va prendre.	P	2
	On a suffisamment de zones blanches. Il est difficile de conjuguer le dézonage avec l'accroissement de la richesse.	P	2
	On s'est mis trop de règlements dans les jambes.	P	
	Les limites (superficies) à respecter lors de l'épandage du fumier sont contraignantes.	P	2
	Nous avons un système de stabilisation des prix qui favorise les gros producteurs, mais nuit aux petits. À long terme, la subvention à la stabilisation des prix nuit à la rentabilité globale.	P	2
	Les régions sont différentes. Nous ne pouvons regarder notre pratique et la protection du territoire agricole comme ailleurs, au Québec, le long du fleuve.	P	
	Est-ce que le PDZA pourrait permettre plus d'usages?	D	
Il faudrait permettre la construction ou le changement de vocation dans des zones moins propices à l'agriculture, mais faire en sorte que l'agriculture soit prioritaire.	D	3	

<b>Législations (suite)</b>	Pourrait-on permettre d'autres usages comme le récréotourisme, par exemple?	D	
	Les producteurs qui cultivent hors zone agricole sont pénalisés : ils n'ont pas droit aux subventions. Il faudrait remédier à ça. On n'a pas droit au remboursement de taxes foncières.	D	
	Il faut que l'entreprise soit grande pour pouvoir profiter des rabais de taxes. Est-ce que cette loi pourrait être revue? Est-ce que c'est seulement pour les producteurs enregistrés au MAPAQ? Ce devrait l'être pour tous ceux qui cultivent leur terre.	D	
	Il existe une iniquité des petits producteurs versus les gros : les réglementations et les normes (ex. : transformation) sont en faveur des gros. On devrait demander des assouplissements.	D	
	Si l'on fait de l'agrotourisme et qu'on construit des chalets dans le bois, on devrait pouvoir les continger (limiter par superficie).	D	
	Ça prend un système plus flexible. On doit se munir d'incitatifs qui favoriseraient l'agriculture à temps partiel, comme des allègements de taxes ou autres.	D	
	La loi devrait être assouplie pour permettre la construction sur certaines parcelles en zone agricole.	D	2
	Nous avons besoin de support de la part du gouvernement pour que ce soit plus facile de produire. Il faudrait que la MRC fasse des pressions auprès des gouvernements fédéral et provincial.	D	
	Nous avons de la difficulté avec les normes et l'ATQ : c'est une perte d'argent et de temps.	D	2
	Nous devons nous assurer que la zone agricole soit préservée.	D	
Nous avons besoin d'aide financière pour pouvoir grossir. Le gouvernement doit nous donner les moyens pour mettre en œuvre nos projets.	D		
<b>L'humain en agriculture</b>	L'entraide, c'est la base de l'agriculture : on doit retenir que le travail d'équipe se fera par l'ensemble des intervenants et des producteurs.	P	
	Les gens sont âgés, les animaux trop gros et les gens sont fatigués ou limités physiquement.	P	



<b>L'humain en agriculture (suite)</b>	Il faut voir à long terme. Il faut changer les perceptions des gens pour que ça continue à long terme.	P	2
	Ça prend une culture d'entrepreneuriat.	P	
	Nous ne voulons pas faire de l'argent, mais vivre sur nos terres et continuer de donner notre patrimoine, notre mode de vie, aux générations futures.	P	
	Les agriculteurs devraient être mieux considérés	P	
<b>Mise en marché</b>	Le développement ne peut se faire seul, car on n'a pas le temps de développer la mise en marché.	P	3
	On est près de la région d'Ottawa-Gatineau, c'est un plus.	P	
	La mise en marché, c'est beaucoup de travail, on a besoin de publicité.	P	
	Ça prend une coopérative de mise en marché, mais les agriculteurs ne peuvent le faire seuls.	D	2
	Il faut faire connaître nos produits sur le territoire.	D	4
	Il faut conquérir le marché de la MRC avant d'aller à Ottawa.	D	
	On doit sensibiliser l'achat local en perçant le marché des épiceries. Il faut trouver des plans d'action comme ça.	D	3
	La mise en marché à développer pour le futur.	D	4
	On souhaiterait mettre en place un marché agricole permanent à Gracefield pour favoriser un achat local et diversifié.	D	
	On devrait exploiter le marché des ethnies (Ottawa) : agneau, chèvre, etc.	D	2
	Des infrastructures sont à développer pour entreposer, pour transformer, voire même concevoir un complexe agroalimentaire.	D	
	Les productions non contingentées doivent se tourner vers la transformation et la mise en marché de proximité : il faut se tourner vers Ottawa (grands centres) pour survivre.	D	
	Peut-on faire une étude pour savoir s'il y a une forte demande pour les produits locaux, car ils sont plus chers?	D	

<b>Ressources financières, humaines et matérielles</b>	Actuellement, il n'y a pas de quotas disponibles (éablières).	P	
	Nous sommes en recherche de promoteurs.	P	
	Il manque de chaux et de drainage.	P	2
	Trouver et payer de la main d'œuvre représente un défi, car les revenus sont insuffisants pour embaucher.	P	
	Les frais de transport et d'implantation de nouvelles productions sont très élevés.	P	
	Le transport est aussi un problème à cause du coût et du temps.	P	2
	Le prix des intrants augmente et augmente.	P	
	On devrait s'unir en coopérative pour couvrir les frais, car la terre déperit (CUMA, CUMO, transport, mise en marché).	D	2
	Je suis membre d'un club agro, mais il manque de personnel technique au club agro (Agriconseil), on ne sait pas comment faire, comment m'aider.	D	
	Peut-on créer une base de données de terres en friches à cultiver, à louer ?	D	
<b>Valorisation de la forêt</b>	On doit aussi miser sur la foresterie (acériculture aussi).	P	2
	Nous avons beaucoup de bois et nous ne pouvons le vendre actuellement.	P	
	Le secteur agroforestier doit faire partie de la solution.	D	3
	Si on parle du bois : les producteurs privés locaux devraient être favorisés.	D	

<b>Autres</b>	Le gouvernement du Québec ne nous aide pas.	P	
	Il y a aussi le problème d'invasion des plantes dans les fossés qui nuit à nos productions actuelles.	P	
	On souhaite une rencontre de ce genre par année.	D	
	Nous voulons faire partie de l'ensemble du processus.	D	
	Est-ce que les cartes au mur sont disponibles sur le site internet? Peut-on les avoir pour pouvoir les mettre sur clé USB? Peut-on améliorer le support pour pouvoir aller y voir de plus près et pouvoir naviguer sur les cartes	D	
	Comment le Plan intégré de la rivière Gatineau qui a été fait précédemment va-t-il s'arrimer avec le PDZA?	D	

## **Annexe 29 : Procès-verbal table ronde équipe « rentabilité »**

### **Rentabilité**

#### **1<sup>ère</sup> activité : Table ronde**

Restaurant le Milano

35, rue Saint Joseph, Gracefield (Québec) J0X 1W0

Mercredi, 18 février 2015, de 19h00 à 21h00

---

**Présences :** Stanley Christensen, Chantal Leduc, Linda Larocque, Lyne Lecavalier, Marc Gagnon, Greg Kelly, Morris O'Connor

Explications de Stanley et Chantal du processus du diagnostic du PDZA qui est en cours.

La rentabilité est une problématique qui n'est pas unique à nous. En 1630, il y a eu beaucoup de terres abandonnées qui sont retournées en forêt. Est-ce que vous savez ce qu'est un paradigme? C'est la façon dont on voit le monde et tout le monde le voit différemment. Est-ce que les énoncés notés lors des consultations publiques font partie des paradigmes de l'agriculture? Il faut séparer la profitabilité de la rentabilité. Produire un chou peut être profitable, mais ne sera pas rentable.

**1. Il n'y a pas de mauvais sols, juste de mauvaises productions sur de mauvais sols : ce n'est pas rentable.**

- La première chose que je fais quand quelqu'un vient au bureau avec un projet, je sors la carte des sols.
- Il faut s'informer avant de démarrer une production. C'est la même chose que pour la température. Une culture qui pousse bien en ville, ne se rend peut-être pas à maturité ici.
- Nous sommes d'accord que les mauvaises cultures sur les mauvais sols ne sont pas rentables.

**2. Le bas prix des produits agricoles demeure une problématique.**

- En démarrant une production, on connaît le prix qu'on peut vendre nos produits.
- Un coût de production trop élevé par rapport au prix des produits nuit à la profitabilité. Il faut connaître son coût de production.
- La variation du dollar a aussi un effet.
- Est-ce que c'est différent d'ailleurs? Il y a 4 productions sous gestion de l'offre qui n'ont pas de problème avec les prix : le lait, les œufs, la volaille (poulet et dinde) et le sirop d'érable. Il y a une limitation à la production.
- Le problème est dans le bas prix ou dans la mise en marché?

- La situation géographique y est pour beaucoup.
- Une entreprise qui a moins de dettes et qui est bien établie peut vendre des produits moins cher.
- Si chez Métro il y a 4 concombres pour 1 \$ et moi je les vends 1 \$ chacun, je n'en vends pas. Tout le monde va aller chez Métro.
- Tout le monde a des légumes à vendre en même temps.
- Faire la culture sur de mauvais sols donne des produits tous en même temps. Il faut trouver le moyen de faire sa mise en marché et de se différencier des autres.
- Il faut mélanger les affaires et la production. Le meilleur plombier qui n'est pas bon en affaires ne réussira pas avec sa propre entreprise. Les agriculteurs ont 2 business, la production et le commerce.
- Est-ce que le coût de production est compétitif?
- Nous n'avons pas de comparatif, personne ne dit ses chiffres.
- Il faut comparer, ça prend une production efficace pour être rentable. Si le coût de production est plus élevé, on doit vendre nos produits plus chers. Miser sur le fait que ce sont des produits locaux et frais. Si une petite entreprise perd de l'argent, elle va en perdre plus en grossissant. Ça commence avec la connaissance du coût de production. Il faut être efficace.
- Une des problématiques est de se lancer dans une production sans s'informer. En s'informant, on sait comment les produits vont se vendre avant de commencer. On doit décider d'un prix de vente avant selon la valeur ajoutée du produit, et ensuite se demander si l'on est capable de produire à un moindre coût.
- S'il y a encore des agriculteurs, c'est parce que c'est rentable.
- Le monde dit que l'agriculture est en déclin, mais dans 35 ans nous allons être 9 milliards sur la terre.
- Certaines personnes vont faire de bonnes affaires.
- Il faut établir ses buts et agir en conséquence.
- Une étude sur environ 10 ans dans les marchés de Montréal démontre que les producteurs font moins de profits en vendant dans les marchés publics que dans les grandes chaînes d'alimentation. Dans les marchés, ils diminuent leur prix pour tout vendre à la fin de la journée. Il faut connaître son coût de production et ne pas vendre en bas. Ce n'est pas spécifique à notre région.

**3. On doit se convaincre qu'on peut vivre avec de petites terres. On ne peut vivre sur de petites superficies, car ce n'est pas rentable.**

- Ça dépend de la production. Pour des productions animales, ce n'est pas possible, mais pour les productions de fruits et légumes, oui.
- L'horticulture n'a pas besoin de grandes superficies pour produire.
- Il serait intéressant de sortir les revenus à l'hectare pour différentes productions. En ordre décroissant, les productions qui ont besoin de plus de superficies sont : le bois, les bovins, les grandes cultures, les légumes.
- Ça dépend de ce qui veut être produit.

- J'ai vu Jean-Martin Fortier en conférence en janvier. Il produit des légumes biologiques sur moins d'un hectare et son revenu annuel est de plus de 140 000 \$.
- Ça dépend de la mise en marché.
- Ce ne sont pas les superficies qui limitent la production, mais l'ambition.
- Il est faux de dire qu'on ne peut pas vivre sur une petite terre.

#### **4. Il est difficile de produire dans les marchés non contingentés.**

- C'est plus facile de se partir dans une production non contingentée.
- Mais avec de l'argent, tout s'achète.
- Non, le système de quota limite la production et même avec de l'argent, quand il n'y en a pas de disponible, personne ne peut en acheter.

#### **5. Les gens ont une vision négative (pas payante) de l'agriculture.**

- L'attitude y est pour beaucoup. Avec une mauvaise attitude, la relève est moins intéressée.
- Il n'y aura pas de relève quand les bons agriculteurs vont arrêter.
- C'est la même chose partout. La relève peut aussi être indirecte.
- Un producteur a interdit à son fils d'être intéressé par la ferme parce que ce n'est pas payant. Si tout le monde était positif, il y aurait plus de relève et plus de chance de vendre aussi. C'est une question d'attitude.

#### **6. La rentabilité est questionnée.**

- Oui, ça dépend des productions.
- Côté salaire, ce n'est pas du 35h/semaine à 100 000 \$ par année.
- On ne peut pas avoir les mêmes salaires.
- Les gens qui font de l'agriculture sont des gens passionnés.
- Il y a aussi des avantages. Le VTT, le camion et la terre de la ferme sont utilisés pour l'usage personnel aussi.
- La qualité de vie aussi est un avantage.
- Tous les avantages qui ne sont pas comptés valent quelque chose. Il n'y a pas d'autres secteurs qui peuvent faire un bénéfice de 800 000 \$ de gain en capital sans payer d'impôt.
- Juste la qualité de vie, ça n'a pas de prix. Je ne retournerais pas travailler dans un bureau.
- Ceux qui ont un plan d'affaires et qui dirigent leur entreprise comme une business ont plus de relève.
- Il faut que ce soit en toi et être bon en affaires sinon ça va te rattraper.
- Il y a aussi ceux qui créent des pertes pour ne pas payer d'impôt.
- Il y a beaucoup de chalets, mais ce n'est pas ça qui crée la dynamique. Ce sont les résidents.
- Les commerces vivent des résidents. Il y a beaucoup de retraités qui reviennent dans la région.
- Chez nous, ce sont surtout les touristes qui achètent.
- Si tu produisais pendant 12 mois ce ne serait pas la même chose.

- Si je produisais à l'année je pourrais entrer dans les épiceries.
- Quand j'ai commencé à vendre de la viande, je croyais que j'en vendrais plus aux touristes, mais c'est aux résidents que j'en vends le plus. Si on veut vendre quelques jours par année, on se limite.
- Si j'avais voulu avoir 3 magasins, j'aurais pu, mais ça n'aurait pas été plus rentable.
- C'est un domaine compétitif.
- Il y en a encore qui en vivent.
- Mais de moins en moins.
- Ça dépend s'il n'y a pas de relève.
- C'est une question d'argent.
- Pas nécessairement, ce n'est pas une question simple. Nos attentes par rapport à la rentabilité ne sont pas les mêmes qu'avant. On peut démontrer qu'il y a une rentabilité et que les municipalités en bénéficient même si c'est juste trois fermes.
- Est-ce qu'il y a un potentiel?
- Ça prend des entrepreneurs.
- Il faut savoir quels sont les risques. Il y en a plus qu'être salarié.
- Les jeunes aiment changer d'emploi aussi.

**7. Un des plus grands malheurs est la faible densité de population, ce qui fait que ce n'est pas assez rentable vu le faible achalandage.**

- Pour la vente directe, ça peut être un désavantage. Pour la production de céréales et d'animaux, ce qui prend de plus grandes superficies, c'est un avantage. Si on avait un marché où tout le monde peut vendre à la place de 6, ce serait avantageux. Comme à Ripon où il y a un marché permanent ouvert à l'année. La communauté Amish en Ontario a un endroit où ils vendent de tout et savent faire la mise en valeur de leurs produits.
- Ce sont des gens qui travaillent ensemble.
- Le bien collectif passe avant le bien individuel.
- Si ce n'est pas rentable pourquoi les producteurs ne vendent-ils pas? Est-ce que c'est par peur que ce soit rentable pour l'acheteur? La MRC et les municipalités devraient faire quelque chose pour les terres en friche, les surtaxer. Il faut voir à long terme.

**8. Sur le plan de l'environnement, ce n'est pas facile, les défis sont importants aussi (règlements, clôture, entretien, traçabilité) : tout coûte cher. Le consommateur doit être prêt à payer pour ça.**

- On ne peut pas faire payer le consommateur 0.02 \$ pour poser un tag.
- Ces coûts doivent être inclus dans le coût de production.
- Les règles sont les mêmes pour toute la province. C'est la réalité.
- Il y avait des subventions à 50 %, 70 % et 90 % pour se conformer à la réglementation et personne n'est venu les chercher. Ils n'ont pas vu à long terme. Ils avaient avantage à faire les changements pour la vente ou la relève, mais ne l'ont pas fait.
- Des fois c'est seulement pour se plaindre. Ce n'est pas un réel inconvénient. Nous ne pouvons pas facturer le consommateur pour chaque élément.

**9. Au moins une personne du couple doit travailler à l'extérieur pour faire vivre la ferme.**

- La ferme ou la famille?
- C'est aussi un choix. La femme de docteur travaille même s'il fait un bon salaire. Si les deux voulaient travailler à la ferme, ils pourraient grossir. Se diversifier permet de réduire les risques, maintenant à cause de la mondialisation (2-3 productions avec de mauvais prix en même temps), un revenu extérieur est le meilleur moyen de diminuer les risques.
- Ça dépend de ce que les gens veulent aussi. La personne peut vouloir travailler à l'extérieur pour socialiser ou se payer des extras.
- Si c'est pour faire vivre la famille, c'est peut-être le choix de production ou la gestion qui sont en cause.

**10. En entreprise, sans les acteurs du milieu, les gens qui injectent de l'argent, il n'y a pas de vitalité.**

- Si on est obligé d'attendre que quelqu'un injecte de l'argent, on a un problème.
- Sans partenariat, il n'y a pas de vitalité, pas de vie. C'est un peu fort.
- Les subventions aident beaucoup. Elles ne sont pas appréciées à leur juste valeur.
- Il y aurait les projets qui avanceraient plus lentement.
- Ce ne serait pas les mêmes moyens utilisés, mais quelqu'un qui veut va y arriver.
- Ça aide à s'adapter aux changements majeurs (réglementation).
- Ce n'est pas juste aux autres à investir.

**11. Il nous faut des modèles de plans d'affaires (soya, pomme...) pour en démontrer les profits.**

- Les coûts de production des productions sous ASRA sont bien établis.
- Ils sont tous disponibles et mis à jour à toutes les années au CRAAQ, mais il faut payer pour les avoir. Quelqu'un qui dit qu'il a besoin de ça n'a pas cherché et n'est pas un entrepreneur.

**12. Tout coûte cher, est-ce qu'il y a un moyen de couper les frais supplémentaires?**

- Cette année, ce n'est pas vrai à cause du prix de l'essence.
- Ça va selon les entreprises avec leurs coûts de production.
- C'est sûr, ça prend des chiffres. Toute production est rentable si elle est au bon endroit, qu'elle est bien faite et qu'il y a un bon gestionnaire.
- Avant c'était celui qui n'allait pas bien à l'école qui était gardé sur la ferme. C'est moins rentable d'engager quelqu'un pour gérer l'entreprise que de la main d'œuvre.
- Je me questionne si les producteurs veulent vraiment avoir leurs chiffres.



## **Annexe 30 : Procès-verbal table ronde équipe « Relève »**

### **Relève**

#### **1ère activité : Table ronde**

Auberge du Draveur

85, rue Principale Nord, Maniwaki (Québec) J9E 2B5

Vendredi, 30 janvier 2015, de 18h00 à 20h00

---

**Présences :** Adrien Côté, Chantal Leduc, Bernard Cayen, Jacques Paquette, Renaud St-Amour

Explications d'Adrien et Chantal du processus du diagnostic du PDZA en cours.

#### **1. Pourquoi manque-t-il de relève dans la région?**

- Il y a de moins en moins de fermes.
- Il y a ceux qui essaient et qui ont de la difficulté et ceux qui ne sont pas intéressés.
- C'est très exigeant et demande beaucoup de travail.
- En production laitière, il y a plus de relève. Les jeunes sont plus intéressés à reprendre la ferme.
- Oui peut-être que les jeunes s'intéressent plus au lait.
- C'est peut-être à cause du revenu assuré.
- Je n'ai pas de relève présentement. C'est un projet de retraite et mes enfants n'ont pas grandi en agriculture, ni étudié en agriculture. Peut-être qu'ils vont s'y intéresser plus tard.
- J'ai 3 sœurs qui ne sont pas intéressées par l'agriculture et mon frère ne s'y intéresse pas assez pour reprendre la relève.
- Il y a un manque d'intérêt.
- Pourquoi au secondaire, personne ne veut devenir agriculteur?
- À cause de la vision des gens de l'agriculture.
- Avec les études, il est possible d'avoir des subventions, mais ce n'est pas toujours le cas.
- Il y a de plus en plus de relève non apparentée.
- Au collège à La Pocatière, il y a beaucoup d'étudiants qui ne sont pas issus du milieu agricole.
- Quand on ne peut pas donner de salaire à la relève, ça peut les décourager.
- Il serait intéressant de savoir dans quel domaine (laitier, maraîcher, bœuf...) il y a le plus de relève.
- Probablement les productions qui ont un revenu assuré.
- Quand le revenu n'est pas là, tout s'en fait ressentir.
- Les productions de poules, de poulets et de dindes sont absentes de la région. S'il y avait plus de productions contingentées, peut-être qu'il y aurait plus de relève.

- Pour avoir de la relève, ça prend une ferme assez grosse pour faire vivre 2 familles lors du transfert.
- On nous dit qu'il faut se diversifier pour être plus rentable.
- Dans Lanaudière, « *Cochon cent façons* » a su se diversifier dans la production porcine en allant faire une formation en France et produire des charcuteries. Avec la transformation, il en retire un revenu intéressant.
- Il y a Céline Tremblay qui fait du bio et Rick Brown qui vend dans les marchés et ça ne fonctionne pas beaucoup.
- Ce qui nous nuit est la faible population. Les pompiers de Déléage doivent couvrir Aumond, car il n'y a pas assez d'hommes entre 20 et 40 ans.
- Le marché du foin est mort ici, il y a moins de chevaux qu'avant, et ailleurs c'est très en demande.
- Entre les 2 derniers recensements, il y a eu une diminution de 5,5 % de la population.

## **2. Les jeunes ne peuvent acheter de petites terres et s'y établir.**

- Il n'y a pas beaucoup de petites terres disponibles.
- L'achat des terres se fait par les gros (ceux qui ont de l'argent). Si un jeune n'a pas de soutien de ses parents, il n'en aura pas de la banque non plus.
- Est-ce que la solution est d'aller travailler 10 ans ailleurs et de revenir après ?
- Peut-être que c'est la solution d'aller travailler à reculons pendant 10 ans pour un salaire. Je suis allé travailler ailleurs et ça m'a convaincu que c'est ce que je veux avoir une ferme, mais ce n'est pas la même chose pour tout le monde.
- Quand je travaillais en santé, j'avais un bateau et j'allais à la pêche toutes les fins de semaines. Quand j'ai démarré la ferme, j'ai arrêté d'y aller et maintenant je n'y vais presque plus.
- Pour ceux qui ont connu le luxe, le retour à la terre demande beaucoup de restrictions.
- Ils veulent avoir le même mode de vie que tout le monde.
- Il y a une évolution, les jeunes veulent avoir des loisirs. Si je regarde Denis Aumond, il n'avait pas de motoneige ni de bateau, mais son fils en a maintenant. Il faut bâtir assez gros pour vivre à 2 et avoir des vacances.
- Avec la production de bœuf, ça prend de grandes terres.
- Un jeune qui en rêve et qui a de la volonté va trouver le moyen de bien en vivre.
- La relève, ça se planifie sur au moins 5 ans, avec un plan d'affaires, mais les jeunes veulent tout avoir tout de suite.
- Il faut suivre la procédure.

## **3. En quoi le zonage empêche-t-il l'établissement de la relève?**

- Un agriculteur qui veut établir sa relève peut construire une maison, mais cette maison va rester la propriété de la ferme.
- Il ne faut pas plus de 100 ha pour pouvoir diviser la terre et construire?
- Il faut faire attention à la valeur de la terre, puisque toutes les maisons construites vont être vendues avec la terre.

- Il y a une méconnaissance de la loi.

**4. L'aide pour le démarrage, l'établissement et les conseils sont faibles ce qui complique l'établissement de la relève.**

- Je n'ai pas besoin de conseils pour l'établissement.
- Les revenus stables c'est ce qui manque.
- Après 5 ans, 3 entreprises sur 5 ne sont plus là.
- Peut-être qu'ils manquent d'aide.
- Il n'y a pas d'agroéconomiste dans la région pour aider à voir ce qui ne marche pas.
- Le CLD ne m'a pas aidé à monter mon plan d'affaires, j'ai dû aller voir un comptable qui ne connaît rien en agriculture. Ça prendrait quelqu'un pour me dire qui sont les bonnes personnes ressources, pour me diriger au bon endroit.
- Le CLD n'a peut-être pas toutes les ressources.
- On ne connaît pas les ressources, par où commencer, quelles sont les étapes. L'information n'est pas facilement admissible.
- Il y a du découragement dans l'élaboration d'un projet parce qu'il manque de soutien et de personnes pour diriger.

**5. La relève doit être consultée pour une agriculture durable et rentable.**

- Ça prend une relève bien formée, avec de la volonté et des projets.

**6. Est-ce qu'avoir une base de données de relève agricole serait utile?**

- Ce serait bon dans tous les sens. Une banque de personnes-ressources et de producteurs qui ont démarré leur entreprise et qui veulent donner des conseils.
- Avoir un système de mentorat.
- Il y a beaucoup de gens qui ont des terres et qui ne font rien avec.
- Le problème est que les taxes ne sont pas assez élevées. Ça ne coûte rien de ne rien faire sur une terre.

**7. Autre**

- Ça prendrait un forum de discussion pour échanger avec d'autres personnes qui ont la même réalité pour trouver la bonne solution à notre problème. Il faudrait qu'il y ait un partage des connaissances. Ne pas garder tout pour soi comme il se fait.

### **Annexe 31 : Description de l'équipe « diversification et innovation »**

Ce comité de travail est constitué de personnes reliées directement à l'agriculture et sur une base volontaire. Je voulais avoir des gens d'âges divers qui ont connu différentes réalités en agriculture. La première personne a réussi à gagner sa vie de façon à pouvoir bénéficier d'une retraite provenant de l'entreprise et non d'un revenu externe. Une autre personne travaille au sein de Valacta en plus de posséder avec son conjoint une ferme laitière et d'avoir trois enfants. Un autre couple possède une jeune entreprise en acériculture avec beaucoup de vision pour l'avenir et Mme est aussi élue au conseil municipal de sa municipalité. On a aussi une personne qui a touché à quelques domaines en agriculture, dont la production laitière, l'insémination, et l'élevage de chevaux. Une autre a fait de l'agriculture hors zone agricole et bien sûr avec un ou des métiers complémentaires. Une dame qui évalue la possibilité d'agrandir son troupeau de chèvres de boucherie pour en vivre, qui vient du domaine de la finance. Notre vétérinaire Dr Bhérier s'est joint à nous, le préfet Michel Merleau, notre personne ressource Chantal Leduc agronome et Denis Côté est venu à l'une des rencontres comme personne responsable du PDZA.

Il y a eu deux rencontres sous forme de brunch et avec visite à la ferme. La première, pour expliquer aux gens les lignes directrices du comité et pouvoir échanger sans trop s'égarer, mais tout en laissant place à la liberté d'expression et apprendre la réalité de chacun ce qui pour moi était très important. La deuxième rencontre a été plus structurée. Une grille a été faite afin que les interventions soient reliées à la diversification ou l'innovation et de les justifier. Par contre, des interventions unanimes sont ressorties, on doit soutenir les entreprises existantes, même faciliter leur quotidien tout simplement en tenant compte de leur réalité. Lorsque des réglementations sont adoptées, par exemple, il faut travailler tous ensemble sur la même route vers un but commun qui est de viser une agriculture rentable et durable. Pour l'instant, on travaille tous, fonctionnaires, élus, agriculteurs, mais trop souvent sur des chemins parallèles. C'est donc difficile de connaître la réalité de chacun au quotidien et de la ramer ensemble pour éviter de tourner en rond, ce qui a pour effet de compliquer et surtout, dans certains cas, de prolonger les délais de certaines formalités. Cela alourdit la tâche d'une personne qui veut que son entreprise puisse continuer son ascension vers la rentabilité et répondre rapidement aux besoins du marché.

## **Annexe 32 : Procès-verbal activité 1 équipe « Diversification et innovation »**

### **Diversification et innovation**

#### **1<sup>ère</sup> activité : Brunch- causerie et visite de la Ferme Pierre Côté**

Ferme Pierre Côté  
313, chemin Montcerf, Montcerf-Lytton (Québec) J0W 1N0  
Dimanche, 25 janvier 2015, de 10h00 à 13h30

---

Présences : Pierre Côté, Chantal Leduc, Michel Merleau, Julien Merleau, Denis Côté, Éric Bélanger, Joanne Bonenfant, Caroline Lapointe, Dominique Bhérer, Jérôme Aumond, Marcel Bédard, Richard Patry, Francine Major

Explications de Pierre Côté sur la formation de son équipe et remerciements aux gens de s'être présentés.

#### **1- La diversification c'est la clé**

#### **2- On doit pouvoir se convaincre mutuellement qu'il y a place à l'innovation.**

- Le premier défi est de se convaincre qu'on est capable. Il ne faut pas lancer la serviette. Il ne faut pas croire qu'un projet qui n'a pas fonctionné il y a 20 ou 30 ans ne fonctionnera pas aujourd'hui.
- Pour essayer, ça prend de l'argent de l'extérieur.
- Partir une ferme à neuf ça coûte cher.
- Ça prend aussi de l'entraide entre voisins pour aider au démarrage d'entreprises.
- Il y a trois sortes d'agriculteurs : les rêveurs, les désillusionnés et ceux qui sont déjà installés. L'aide à l'établissement est insuffisante et les critères trop restreints. L'aide à la relève arrête à 40 ans et les gens sans formation n'y ont pas droit.
- Les plus vieux ne veulent pas s'endetter et commencent plus petits.
- Il y a deux réalités aux subventions.
- Quand il y a trop de subventions, ça encourage à démarrer et à abandonner après l'avoir eu.
- Le principal problème à l'agriculture est le bas prix des produits. Plus il y a de subventions plus les prix baissent. Les subventions sont un handicap mondial. Les prix trop bas entraînent l'abandon des terres.
- Pour avoir un prix plus juste, il faudrait couper les intermédiaires, mais ce n'est pas légal. Les agriculteurs ne sont pas pris en considération lors de la mise en place de règlements.
- Le CCA est là pour revenir à la réalité et évaluer les conséquences.

- Après exercice financier, l'idéal ce serait de vendre sa terre et de s'acheter une terre à Mont-Laurier. Ici ce n'est pas viable à cause de la structure trop coûteuse. Par contre, j'ai un attachement à ma terre. L'achat de ma terre se ferait probablement par des villégiateurs qui ne font pas vivre la région.
- Dans la région il y a trois secteurs, la forêt, l'eau et l'agriculture et l'un s'est toujours développé au détriment de l'autre. Quand il y a d'autres projets, les conséquences sur les agriculteurs ne sont pas évaluées (tension parasite du poste d'Hydro-Québec).
- Nous avons une diversification naturelle, le bois
- Mais ça fait 1 an qu'on ne peut pas le vendre.
- Nous devons trouver des solutions pour pouvoir garder des animaux. Ex. : tant d'animaux par hectare (il fait référence à des propriétaires de chevaux qui se sont fait refuser le droit d'en avoir sur leur terrain à Grand-Remous et Cayamant).
- Il est important de cohabiter avec les plans d'eau.
- Est-il possible de morceler sa terre pour la location?
- C'est possible avec un bail de 20 ans renouvelable automatiquement et de vendre cette partie de terre quand le projet du locateur est rentable.
- Nous devons être plus positifs envers la CPTAQ.
- Il y a un comportement négatif et défaitiste dans la région.
- Il faut trouver ce qui nous a rendus négatifs.
- Ça prend quelqu'un pour nous aider sur le terrain. Le MAPAQ n'est pas assez présent dans la région pour nous aider.
- Janique Courchesne lui a mentionné que les priorités ont changé, il y a plus de paperasse que de terrain.
- La moitié des intervenants sont là pour le terrain et l'autre pour le salaire.
- Nous avons besoin de gens dynamiques pour attirer le monde.
- Il faut parler à Yves Lévesque pour la situation du MAPAQ. Nous avons un territoire vierge, on peut faire ce qu'on veut, les grosses compagnies ne sont pas encore rendues ici.
- Il y a combien de PDZA produits et est-ce que ça a aidé au développement?
- Il y en a environ 40 et le nôtre est le plus démocratique.
- C'est pour ça qu'il faut la participation des agriculteurs et des élus.
- Avec le travail, les agriculteurs sont pris sur leur terre, c'est aux intervenants de se déplacer.
- Je suis débutante et j'ai appelé des éleveurs pour avoir des informations, car je ne sais pas où m'adresser.
- L'agronome Béliveau a rendu le sud du Québec un leader dans la génétique de la vache Holstein. Ça prend la bonne personne ressource pour l'encadrement et devenir plus fort.
- Le nouveau schéma d'aménagement contribuera à nos besoins.
- Le développement est freiné par la réglementation. Elle a été conçue pour éliminer des fermes.
- Les règlements empêchent de sauter sur les opportunités. Il y a un virage pour les gens sur le terrain pour le monde industriel et agricole pour connaître les problèmes.

- Il faut un partage de la passion avec les jeunes. Il devrait y avoir un programme par le CLD ou la MRC pour montrer la fierté de la région. Une facilité d'accès aux enfants pour partager la fierté et l'intérêt pour l'agriculture.

**3- On devrait pouvoir structurer une industrie parallèle sans nuire à la pérennité de l'agriculture en favorisant la relève.**

**4- Il faut faire attention aux activités parallèles.**

- Il faut pouvoir construire des maisons pour la relève.
- Si je veux avoir un foyer pour personnes âgées ou garder des personnes chez moi, je devrais avoir droit. La bureaucratie élimine le gros bon sens.
- Les agriculteurs sont occupés et limitent le travail d'esthétisme. La fierté apporte la fierté.
- Le travail est difficile et nous ne sommes pas capables de concurrencer côté salaire.
- Il faut amener les jeunes à avoir une vision plus large, plus ouverte.
- Même si nous sommes dans une région rurale quel pourcentage des enfants ne sait pas d'où provient ce qu'ils mangent.
- Un volet agricole devrait être inclus dans le programme scolaire.
- Andréa Roy est ambassadrice pour faire découvrir l'agriculture.

**5- La diversification ne devrait pas se faire au détriment de ce qui se fait déjà.**

**6- En région nordique, c'est l'élevage et la production forestière qui fonctionnent.**

- Il faut avoir une ouverture pour les nouvelles cultures.
- Il ne faut pas faire comme partout ailleurs au Québec et cultiver des céréales. Il n'y a pas de transformation sur place.
- Nous devrions avoir une région autosuffisante.
- Les élevages hors-sol ont tué les petits fermiers qui avaient besoin de produire leur grain eux-mêmes. Il peut y avoir des producteurs de salade bio selon la demande.
- Les demandes sont difficiles à avoir.
- Le Québec importe pour 1 milliard de dollars de bœuf, il y a de la place pour en produire plus.
- L'ASRA est bon pour les producteurs.
- Sans assurance, les agriculteurs gouvernent le monde, car ils mettent les prix qu'ils veulent.
- Dire qu'on est un pays nordique c'est se mettre des barrières à la diversification et l'innovation. Tout le monde me disait que je ne pouvais pas avoir de pommiers chez moi et ça pousse très bien.

**7- En acériculture, on a un potentiel énorme en Outaouais. On pourrait produire plus que dans tout le Québec.**

- Il faudrait faire un inventaire et préserver les érablières. Quand il va y avoir une ouverture de quota, nous allons être prêts.
- Il faut avoir une vision à long terme et pas à court terme.
- Il faut protéger nos terres.

**8- On ne peut pas forcer des gens à se diversifier dans des productions qu'ils n'aiment pas. On ne peut diversifier toutes les entreprises.**

- Il est possible de fractionner une terre pour diversifier sur la même terre.
- Il faudrait avoir des mesures incitatives pour l'entretien des terres.

**9- C'est bien de diversifier sur papier, mais dans la réalité, c'est différent.**

- Un projet peut fonctionner par écrit, mais en réalité c'est difficile à cause des imprévus (pertes).
- Pour les cultures marginales, c'est difficile.

**10- On doit pouvoir aller à une 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation.**

- Des infrastructures sont requises pour l'agrotransformation, ex : petits fruits. Il faut d'abord savoir si nous avons les quantités pour la transformation.
- Ça va contre la diversification parce que nous avons besoin de grands volumes.
- Nous avons besoin d'un abattoir dans la région. C'est à explorer, il faut se donner la chance.
- Il n'y a pas de production de bouvillon dans la région, il faudrait favoriser le veau d'embouche. Elle devrait être plus près de Hull.
- Il faut se donner des outils pour être rentable.
- Plus de gens vont se lancer si c'est rentable.

**11- Il faut louer les terres, on invite les gens à le faire pour valoriser la friche.**

- Plusieurs producteurs sont réticents à louer. Ça prend un bail avec une entente pour l'entretien. Pour que le producteur investisse sur la terre, il faut que ce lui soit profitable à long terme.

**12- On devrait développer un bœuf de niche (nourri à l'herbe) et le commercialiser localement pour commencer. On devrait développer un grain de niche régional.**

- Nous avons besoin d'être dans les épiceries.
- Nous produisons du veau et il n'y a pas une grande demande.
- Avec de la publicité, la demande augmenterait peut-être.

**13- On aimerait voir plus de maraîchers et d'entreprises familiales.**



**14- On devrait viser l'agriculture biologique, sortir le chimique et les pesticides de notre région.**

- Nous avons une belle région pour ça, les terres n'ont pas eu d'engrais depuis longtemps.
- Nous sommes déjà pratiquement bio.
- Il faudrait avoir des incitatifs au bio et annoncer les terres disponibles.
- Aucun chimique dans la région c'est impossible, mais nous pouvons le réduire.
- Avec le mouvement environnemental, il y a plus d'achats locaux. Ceux qui achètent local préfèrent le biologique.
- Le marché dépend des épiceries, quand il y a un spécial sur les œufs je n'en vends pas.
- Pour le sirop d'érable, c'est 0.15 \$ de plus la livre, mais sur la canne ce n'est pas beaucoup.
- L'été, les touristes sont les principaux acheteurs.
- Ils ont une plus grande capacité de payer.
- La culture n'est pas la même, la culture sur l'alimentation est à changer dans la région.

**15- Pour diversifier, peut-on implanter de nouvelles espèces de cultures émergentes en région et valoriser les terres en friche.**

**16- On devrait utiliser les bandes riveraines et cultiver des biomasses énergétiques, ce serait une filière à développer pour la lutte au changement climatique.**

- Il faut un entretien des berges pour arrêter l'entretien, mais la réglementation empêche de le faire. Sinon l'enrochement est compliqué, mais devient nécessaire et coûteux.

**17- On doit s'associer et se regrouper pour tendre vers une cohésion alimentaire, question que tous ne cultivent pas la même chose.**

- Ça va avec les subventions.
- Quand il y a des subventions, plusieurs producteurs se lancent dans cette production. C'est ce qui est arrivé avec le mouton, les petits fruits et les serres par exemple.

**18- On devrait exiger au moins une fauche par année.**

- Les inspecteurs agraires ne l'appliquent pas, il n'y a pas de volonté politique.
- Des gens achètent les terres et les laissent venir en friche et plante en arbres. Ce serait un incitatif à la location des terres.
- À la place de placer leur argent, les gens s'achètent une terre. Pour attirer des personnes pour faire de l'agriculture, il faudrait qu'il y ait du jumelage.
- Il faut un inventaire des terres.

## **Annexe 33 : Procès-verbal activité 2 équipe « Diversification et Innovation »**

### **Diversification et innovation 2<sup>ère</sup> activité : Brunch-causerie et rapport**

Ferme Jérôme Aumond  
1, chemin du Lac de la Barbotte, Déléage (Québec) JOE 3A8  
Dimanche, 15 février 2015, de 11h00 à 13h45

---

Présences : Pierre Côté, Chantal Leduc, Éric Bélanger, Dominique Bhérier, Jérôme Aumond, Richard Patry, Francine Major

Explications de Pierre Côté sur le nouveau schéma d'aménagement qui va aider à la diversification des activités sur les fermes.

- Pour augmenter la diversification, ça prend plus de relève. Il faut élargir la vision de la relève et rencontrer les jeunes dans les écoles.
- D'où l'importance d'avoir une banque de terres pour faire du jumelage et trouver une terre qui convient.
- Avoir un abattoir dans la région serait une bonne chose. Surtout qu'il n'y en a même plus au Québec.
- Il faudrait que le zonage soit plus ouvert sur les activités ex. : école d'équitation. Sans aide, l'agriculture dans la région est vouée à l'échec.
- Il faut arrêter l'abandon et la plantation des terres agricoles.
- La production d'arbres fait partie de l'agriculture, c'est mieux que l'abandon ou la construction de bâtiments. Défaire des bâtiments ou remettre une terre abandonnée en culture est beaucoup plus difficile.
- Il faudrait un incitatif à la diversification. Une région diversifiée va attirer plus de touristes.
- Quelqu'un qui a une terre propice à l'agriculture ne devrait pas avoir le droit de la planter.
- S'il n'y avait pas de subventions, ça ne se ferait pas parce que c'est beaucoup trop coûteux.
- Il faut séparer les sortes d'arbres. Les arbres fruitiers c'est différent.
- Avez-vous entendu parler de l'agroforesterie? En Europe, c'est très populaire. Ils coupent les arbres à 8-10 pieds du sol et laissent des pâturages en dessous.
- Avant, les boisés étaient clôturés non pas pour empêcher les animaux d'y aller, mais pour les empêcher d'aller dans les champs.
- Tous les sols arables devraient être réservés à l'agriculture.
- Est-ce qu'il y aurait d'autres moyens de valoriser la forêt que de couper et vendre le bois aux usines?

- Il faudrait aller vers la 3<sup>e</sup> transformation. Ajouter des usages complémentaires, avoir le droit de couper son bois en planche et faire affaire directement avec les cours à bois.
- Vendre des billes de bois pour la construction de maisons c'est beaucoup plus rentable.
- Ça prendrait plus de points de vente. Il faudrait vendre les produits des autres à la ferme pour avoir une plus grande offre.
- Je vendais des produits d'érable au marché l'été passé et Céline n'en vendait pas.
- Je ne suis pas d'accord, on ne peut pas faire de sélection et décider qui a le droit de vendre ses produits au marché.
- Oui, mais avec une compétition des prix, s'il y avait 2 producteurs je n'étais plus là. Le bio, ça coûte plus cher.
- Au marché, il n'y avait pas un grand achalandage parce qu'il n'y avait pas beaucoup de produits.
- J'ai un salon de coiffure, il y en a beaucoup dans la région et j'en vis quand même.
- Quand on faisait des voyages dans le Centre du Québec, on visitait 6-7 fermes et ils vendaient tous des vaches holsteins. Pourtant ils n'étaient pas en compétition entre eux pour la vente de vaches.
- Il faut créer un marché avec plus de diversité.
- Il faudrait ajouter l'artisanat pour augmenter l'achalandage.
- Il faudrait plus d'un marché dans la région, mais à différentes journées de la semaine.
- Ça prendrait des événements pour pouvoir vendre. Des activités comme la Vallée de la Canneberge lors de leur récolte.
- Ça fait connaître les produits de la région.
- Comme les portes ouvertes de l'UPA.
- Il n'y en a pas dans la région, c'est un problème.
- Pour faire des événements, ça prend des assurances. Ça prendrait un organisme responsable qui s'y connaît pour chapeauter les événements.
- Les personnes ressources sont absentes de la région.
- Ça prend de l'encadrement. Il manque de volonté politique. Je suis le premier en Outaouais à produire un alcool d'érable. Ça a pris 9 mois pour avoir les permis, ils se renvoyaient la balle. Si l'érablière n'était pas là, je serais parti. La MRC n'était pas pressée, mais j'avais une subvention et des comptes à rendre.
- Je me questionne sur leur volonté de faire du développement agricole. Ça faisait 1 an que j'étais président du CCA et on n'avait pas encore eu de rencontre.
- Les érablières de plus de 15 000 entailles sur les terres publiques près des routes devraient être protégées.
- Est-ce qu'il y a de la relève pour vétérinaire dans la région?
- Pour les petits animaux, il y a de la place pour 2 vétérinaires dans la région. Pour les gros animaux, il n'y en a pas assez. La seule façon d'en avoir un dans la région est qu'il fasse les petits et les gros animaux, mais ce n'est pas facile à trouver.
- La diversification doit se faire en fonction des plans d'eau. Le corridor touristique.
- Nous devons avoir une ouverture et le récréotourisme va s'organiser.
- Toutes les terres touchent à un cours d'eau.

- Il faut les clôturer à cause des exagérations.
- On légifère pour la minorité.
- Ici, le zonage agricole nous a été imposé.
- Pour la vente dans les marchés, ça prendrait une politique de prix pour avoir plus d'un agriculteur qui vend le même produit.
- C'est pour protéger ceux qui en vivent de ceux qui font ça pour le plaisir. J'ai un numéro de producteur à la fédération qui me permet de vendre dans les épiceries. Ma voisine qui n'en a pas, peut vendre n'importe où sauf dans les épiceries.
- Il faut aussi être producteur pour vendre dans les marchés.
- Il faut trouver le moyen de vendre directement dans les épiceries pour aider à la diversification.
- En facilitant l'accès aux marchés d'alimentation, il est plus intéressant de commencer en agriculture. Il y a moins de travail à faire si les portes sont déjà ouvertes.
- Pour entrer, ça prend une régularité d'approvisionnement.
- Il serait intéressant d'aller voir Vitalipré pour savoir comment ils font leur mise en marché.
- Pour l'éducation des gens, ça prendrait des ressources pour financer ça.
- Le drainage est aussi une limitation à la diversification. Très peu des terres sont drainées et par expérience, trouver quelqu'un qui s'y connaît c'est déjà bon. L'an passé, on a fait affaires avec le club agroenvironnemental de l'Outaouais, ça nous a coûté 900 \$ et ils n'ont même pas été capables de nous aider. On serait très surpris de savoir le pourcentage des terres drainées.

## Annexe 34 : Procès-verbal table ronde équipe « Formation »

### Formation 1<sup>ère</sup> activité : Table ronde

Bureau de la MRC Vallée-de-la-Gatineau  
186, rue King, *Maniwaki* (Québec) J9E 3N6  
Vendredi, 20 mars 2015, de 13h30 à 15h00

---

**Présences :** Rock Lapointe, Denise Lapointe, Carole Lafontaine, Ronald Bernatchez, Jérémy Charbonneau, David Aumond, Nicole Lacroix, Claire Lapointe, Chantal Leduc

#### 1. J'ai besoin de formation, j'ai besoin d'aide.

- De la formation pour ceux qui sont déjà en place et ceux qui veulent s'établir.
- Une année, il y a eu une formation en production bovine donnée par le CFP ici à Maniwaki. Il n'y a pas de formation disponible sur place et c'est nécessaire qu'on en ait.
- Est-ce que le cours a donné des résultats positifs?
- Il y a eu 12 inscriptions et ça a été très positif.
- Est-ce que le processus est encore faisable?
- Il faut une formation reconnue pour un DEP. Il faut voir avec la commission scolaire.
- Au secondaire, est-ce que l'agriculture fait partie des choix de cours?
- Oui et à la journée choix de carrière, c'est important d'être présent.
- Au secondaire, j'avais visité le collège McDonald et Alfred avec le MAPAQ. Ça devrait être encore offert aux étudiants. Mon fils a dû parler d'agriculture à son professeur, lui il ne lui en aurait jamais parlé s'il ne l'avait pas apporté.
- Il n'y a pas de formation adéquate dans la région (DEP). Il n'y a pas d'information non plus lors des choix de cours. Andréa Roy a suivi une formation d'ambassadeur pour aller dans les écoles et informer les jeunes sur l'agriculture. C'est aux professeurs qui ont de l'intérêt de faire les démarches pour l'avoir dans leur classe.
- L'école Christ-Roi est venue visiter la ferme, mais ce ne sont pas toutes les écoles qui le font.
- Il n'y a pas assez de présence et de représentativité dans les écoles.
- Est-ce que l'aide à la formation peut être de dire quelle production peut être faite sur une terre?
- Les conseils techniques sont offerts par le MAPAQ et le réseau Agri-Conseils.
- Pour les producteurs, il n'y a plus de services. Maintenant, nous devons payer pour avoir des services et ce n'est pas toujours possible.
- Si on est obligé de payer, ce n'est pas tout le monde qui le prend. Les analyses de sol, les conseils d'ingénieurs (drainage) sont importants. Il y en a beaucoup et on ne sait pas tout, surtout pour les jeunes qui commencent.

- Il y a la réglementation qui change aussi.
- Et beaucoup de paperasse.

**2. La formation est primordiale, car les fermes valent cher. Il n’y a pas d’âges pour se former, surtout avec les nouvelles technologies.**

- Tout est informatique maintenant.
- La formation est importante pour la prime à l’établissement, mais aussi pour la technologie qui change. Avant c’était les fils qui n’avaient pas d’éducation qui reprenaient la ferme, maintenant c’est le contraire. Il faut les encourager à suivre une formation.
- La formation continue est aussi très importante pour se tenir à jour sur les nouveautés.
- Il faut aussi que les 2 conjoints soient formés.
- Tous les services sont informatisés maintenant. Pour le contrôle laitier, c’est 10 \$ de moins pour avoir les résultats par internet plutôt que papier. On peut même tout avoir sur le téléphone intelligent avec les résultats vache par vache. Ça ne finira jamais, d’où l’importance de la formation.
- Quand on fait une formation, est-ce général ou spécifique?
- Ça dépend, ça peut être général au début et ensuite spécifique.
- La formation qu’Andréa donne est générale.
- Il n’y a pas d’information à l’école.
- Quand ils mangent, tous les gens touchent à l’agriculture. C’est un principe de base que tout le monde devrait connaître.
- Les gens de la ville sont encore moins sensibilisés que nous. Ils trouvent la chasse cruelle, mais manger du bœuf c’est correct. C’est la même chose.
- Quand des élèves sont venus visiter la ferme, un enfant a demandé pourquoi il y avait des œufs dans les nids de poules.
- Nous ne sommes pas Montréal ici.
- Il y a de l’éducation populaire à faire.
- Les consommateurs apprécieraient peut-être plus les produits locaux.
- Ça devrait être comme le recyclage. Ce sont les enfants qui ont rapporté ça de l’école.
- Il faut l’entrer dans la tête des jeunes. Il faut dire à un enfant ce qui est bon et il va continuer. Plus vieux, c’est trop tard.
- On demande ce que fait une vache à un enfant pour lui montrer qu’elle beugle, mais on ne lui dit pas ce qu’elle produit.
- À l’école, ça devrait être au programme et plus que 2-3 jours.
- J’ai fait de l’art plastique et de la musique et ça ne me sert à rien. Il faudrait que le ministère inclue l’agriculture au programme scolaire.

**3. Il faut créer un forum d’aide et de transfert de connaissances en ligne, de support entre agriculteurs.**

- Ça peut être de l’entraide entre les producteurs ou un producteur avec de l’expérience qui aide un jeune, un mentor. Il faut que l’entraide revienne.
- C’est rare les jeunes qui démarrent sans reprendre la ferme de leurs parents.

- Avant, quand c'était le temps des récoltes, tout le rang allait aider celui qui produisait des patates, ensuite c'était le tour de l'autre. Si quelqu'un veut se partir dans les petits fruits, il pourrait demander à Bernard Cayen d'être son mentor.
- Est-ce qu'il devrait y avoir plus d'entraide et de mentorat?
- Pour le mentorat oui, mais pour l'entraide non. Les producteurs n'ont pas le temps.
- Il y a les CUMA et les CUMO qui sont à explorer. Ils ont des avantages et des inconvénients.
- Pour les producteurs laitiers, il y a déjà eu une CUMO et ça marchait bien. Il est difficile de faire une coopérative pour la machinerie. Toutes les cultures sont prêtes en même temps.
- Les jeunes qui s'établissent et les jeunes retraités sont importants pour l'utilisation du territoire. Même s'ils ne gagnent pas leur vie avec ça, ça entretient les terres et l'agriculture dans la région.
- C'est bien pour le partage de la machinerie aussi.
- Moins il y a de producteurs, plus la distance à parcourir est grande, moins le partage est possible.
- Ça prend une bonne entente pour le partage de la machinerie.

#### **4. Nous avons besoin de personnes qui vont nous montrer ce que nous pouvons faire et que nous pouvons réussir en agriculture, des conférenciers qui ont vécu des succès.**

- Ça rejoint le mentorat. Offrir des journées de formation dans la région ce serait bien. Il y en a de disponibles, mais souvent à l'extérieur. Ça prendrait quelqu'un pour organiser le transport.
- Pourquoi ne pas les avoir ici? Les déplacements prennent du temps.
- Les formations ont un coût. S'ils viennent ici, ça coûte plus cher pour eux.
- Ça prend aussi quelqu'un pour la formation à la ferme.
- Plus de journées de champs.
- Quelqu'un qui vient chez toi aussi. Avec Valacta j'ai ce service, mais je dois payer.
- Il va y en avoir de moins en moins avec les coupures dans les programmes et les subventions.
- Avant, quelqu'un venait pour faire des analyses de sol, maintenant il n'y en a plus. Tout est à l'œil.
- Le coût de la vie n'est plus le même. Il faut maximiser ses revenus.
- Il faudrait ravoire les services que le MAPAQ offrait.

#### **5. Autre**

- Un système de mentorat et de l'aide à la ferme seraient bénéfiques.
- Il y avait un conseiller français chez Valacta et il me disait qu'en France, les agronomes passent une journée avec chaque producteur et il travaille avec lui sur la ferme.
- Il y a beaucoup plus d'aide du gouvernement en France.
- Ils n'ont plus beaucoup de superficies disponibles et doivent optimiser ce qu'ils ont.

## **Annexe 35 : Procès-verbal table ronde équipe « L'humain en agriculture »**

### **L'humain en agriculture 1<sup>ère</sup> activité : Table ronde**

Salle municipale de Bouchette  
36, rue Principale, Bouchette (Québec) J0X 1E0  
Lundi, 9 février 2015, de 11h00 à 12h30

---

Présences : Andrée Roy, Chantal Leduc, Céline Tremblay, Charles Sirois, André Carle

Explications d'Andrée et Chantal du processus du diagnostic du PDZA qui est en cours.

#### **1. Quelle est la perception des gens envers les agriculteurs?**

- Il y a une perspective négative de l'agriculture. J'ai déjà entendu l'attaché de presse du ministre Ritz que les agriculteurs sont des bébés riches et braillards.
- L'agriculture est une vocation. Il faut que les agriculteurs arrêtent de vivre pour faire des longues heures et tout ça pour avoir de la misère à vivre. En plus du temps, il y a de grosses sommes à investir pour le démarrage.
- Les agriculteurs ont une misère qui leur est propre. Les prix sont toujours bas, c'est très exigeant. Ce sont des gens qui croient à ce qu'ils font et travaillent avec acharnement. Il est impossible pour un étranger au milieu agricole qui n'y a jamais vécu, de s'y partir.
- En tant que productrice bio, la clientèle locale (Gatineau) est très contente qu'on produise pour eux. Je me sens valorisée avec mes clients. C'est une profession très difficile, mais importante. Il y a des clients qui font du bénévolat pour pouvoir avoir des produits locaux. Ils aident pour la mise en marché.
- Est-ce que c'est un concept exportable? Est-ce qu'il y a un avenir pour des gens qui seront prêts à payer un peu plus cher pour les produits.
- Il y a 2 possibilités, soit un crash économique mondial ou un changement de culture, ce qui est très long à changer.
- Moisson Montréal dessert de plus en plus de gens. C'est une minime part des gens qui peuvent acheter bio. Ça va prendre l'aide du gouvernement pour empêcher les produits qui ne sont pas produits selon les normes exigées ici d'entrer au pays. Un meilleur étiquetage aussi, ça n'est pas parce qu'un produit est emballé au Canada qu'il est produit au Canada.
- L'économie de masse est encore plus vraie en agriculture. Juste avec l'Ouest, il y a de la compétition. Sans les subventions, est-ce qu'il y aurait encore de l'agriculture au Québec?
- Le système de quota dans certaines productions sécurise le producteur et l'industrie. On nous dit ce qu'on doit produire et il n'y a pas de surplus ni de baisse de production. Mais ce n'est pas apprécié de tout le monde, car c'est perçu comme un frein à l'expansion.



- Un frein à la relève aussi
- Oui parce que la disponibilité est limitée et les prix sont élevés.
- Mais le prix assuré pour le produit aide à la planification du démarrage de l'entreprise. C'est plus tentant d'aller vers ces productions et peut-être plus facile d'avoir un prêt pour une production dont le revenu est assuré.
- Aujourd'hui, quelqu'un qui veut démarrer une entreprise agricole doit sortir du lot, être différent et innover.
- Pour ce qui est des légumes, il n'y en a pas assez pour fournir toute la Vallée-de-la-Gatineau.
- Oui, mais il ne faut pas que ceux qui ont le même produit soient tous dans la même municipalité.
- La mise en marché est difficile. Nous sommes toujours en compétition avec les grandes chaînes.
- J'ai l'impression que les agriculteurs sont tous très endettés.
- Ils n'ont pas de loisirs non plus.
- On travaille aussi dans un beau milieu naturel avec de l'air pur.
- Ça prend des gens passionnés.
- Avant, la ferme familiale était de génération en génération. Si aucun des enfants n'était intéressé, le père décidait lequel reprendrait la ferme. Ce n'est plus comme ça maintenant. Les jeunes en agriculture trouvent les moyens d'avoir plus de loisirs (ex. : robot de traite).

## **2. Quelle est la perception des agriculteurs envers eux et les autres agriculteurs?**

- Pour certains agriculteurs, s'ils prennent des vacances, ils ne sont pas un bon agriculteur.
- Avec les prix trop bas, on se plaint et on entretient la perception négative.
- La perception négative est maintenue pour avoir des subventions.
- Je suis allée voir les jeunes de secondaire 1 à Mont-Laurier la semaine dernière et ils ne savent pas d'où provient ce qu'ils mangent.

## **3. L'entraide est la base de l'agriculture.**

- Si une ferme va moins bien, on dit que c'est parce que l'agriculteur est paresseux. Il y en a qui veulent écraser l'autre à côté.
- Il y a un peu d'entraide, mais pas avec tout le monde. Il y a la peur que l'autre ambitionne ou que ce ne soit pas réciproque. Nous sommes chacun de notre bord. Les CUMA et CUMO existent, mais nous avons trop une mentalité individualiste. Nous aurions avantage à ce qu'il y ait plus d'entraide.
- Chacun a envie d'avoir son propre tracteur et souvent plus gros que celui du voisin.
- Avant il y avait plus de solidarité, tout le monde faisait leur foin ensemble.
- En tant que société, nous avons perdu ça.
- C'est le reflet de la société en général. Personnellement, je vis beaucoup d'entraide, mais dans ma famille. Je ressens aussi de l'entraide de mes clients.

#### **4. Les gens sont âgés et fatigués.**

- Quel est l'âge moyen des agriculteurs?
- Plus de 50 ans.
- Il y a un problème de relève, ça va être quoi plus tard.
- Il y aura encore de l'agriculture, mais ça va être de plus grosses entreprises.
- L'avenir est aux fermes de plus en plus grosses. Il va toujours rester de plus petites fermes qui vont être hors normes en vendant à leur voisin.
- Il va y avoir des monopoles.
- Si ce n'est pas déjà fait, c'est à cause des systèmes de quota et des subventions. On s'est donné des moyens, mais ils sont souvent remis en question.
- Certains profitent trop des programmes (gentlemen farmer) et nuisent à ceux qui veulent vraiment en vivre.
- À Ste-Thérèse il n'y a plus d'agriculteurs. Certains louent leur terre et c'est tout.
- C'est un beau milieu de vie. Ceux qui ont 10-20 vaches sont très importants pour le maintien de l'activité rurale et à aider les commerces à vivre, dont la meunerie.
- Il y a des effets collatéraux. On a des touristes et le paysage en fait partie. C'est plus beau avec de l'agriculture et la forêt.
- Ça entretient et limite l'abandon des terres.
- L'âge est élevé, les jeunes ont d'autres intérêts. Mon rôle à l'UPA est de valoriser l'agriculture. Les médecins aussi font beaucoup d'heures et il y en a encore. Nous avons un grand rôle qui est mal perçu. Si notre profession était plus valorisée, il y aurait peut-être plus
- Oui, les agriculteurs travaillent très fort et sont dévalorisés.

#### **5. Ça prend une culture d'entrepreneuriat**

- Aujourd'hui ça prend absolument un plan d'affaires.
- Ça prend des gens qui veulent prendre le risque d'être à leur compte.
- Les fermes sont gérées comme des business.
- Nous n'avons aucun contrôle sur le risque ex. : température, prix du diesel, prix des engrais.
- Les jeunes qui sortent de l'école ont le choix de travailler à salaire ou de se lancer en affaires. Ceux qui ont ça dans le sang vont le faire.
- Pour se partir ça va prendre au minimum un DEP pour avoir un prêt agricole.
- Dans les écoles, de quel milieu proviennent les jeunes?
- À l'Université, environ 60 % des étudiants ne viennent pas du milieu agricole et environ le même pourcentage sont des filles. Ils ont comme ambition de devenir conseillers ou d'avoir leur entreprise agricole.
- À l'ITA, quand j'ai terminé, il n'y avait pas beaucoup de filles et très peu de personnes qui ne venaient pas du milieu agricole.
- Ça prend beaucoup de connaissances techniques et en entrepreneuriat. Les 2 vont ensemble.
- Oui il faut être très polyvalent sinon on ne s'en sort pas.

- Est-ce que ce sont tous des entrepreneurs?
- Non pas tous. Mais ça prend des personnes qui comptent pour s'en sortir.
- Ce n'est pas du 5 à 8 non plus. Est-ce que je voulais être tout ça? Non. J'ai besoin de beaucoup de connaissances.
- Il faut savoir quelles sont nos forces et bien s'entourer.
- Quand on a besoin d'information parce que quelque chose ne marche pas, il n'y a pas beaucoup d'options. Il n'y a pas beaucoup de conseillers dans la région.
- Les conseillers viennent du privé et non du public?
- Au MAPAQ à Maniwaki il ne reste qu'une agronome.
- Planifier des vacances pour qu'il n'y ait pas de vêlages et que le remplaçant soit disponible, ce n'est pas facile.
- C'est stressant partir.
- C'est ça avoir une PME.
- C'est pire qu'une PME, car ils sont souvent seuls.
- Nous travaillons avec la nature, c'est plus difficile.
- On ne veut pas laisser notre entreprise à n'importe qui, pour partir et décrocher, et avoir plus de travail en revenant. Ça prend une personne de confiance.

**6. Nous voulons vivre de notre terre et donner notre mode de vie aux générations futures.**

- J'aime ce que je fais et je veux être payée pour.
- Plusieurs ont la perception que les agriculteurs sont riches, mais ce sont des actifs, des outils de travail. Le souhait de plusieurs est d'avoir de la relève, mais ils ne peuvent pas payer le gros prix.

## Annexe 36 : Procès-verbal table ronde équipe « Mise en marché »

### Mise en Marché 1<sup>ère</sup> activité : Table ronde

Salle municipale de Bouchette  
36, rue Principale, Bouchette (Québec) J0X 1E0  
Mardi, 10 février 2015, de 19h00 à 21h30

---

**Présences :** Normand Garneau, Chantal Leduc, Céline Tremblay, Steve Gorman, Jean Giasson, Réjean Major

Explications de Normand et Chantal du processus du diagnostic du PDZA qui est en cours.

- Je suis producteur de bovins et tout est vendu à l'extérieur sauf quelques veaux d'embouche pour des gens de la ville.
- Productrice de bœuf bio et ma mise en marché se fait directement au consommateur dans les marchés, marché de solidarité régionale de l'Outaouais et dans quelques boucheries. Le sirop d'érable est tout vendu à la cabane.
- Propriétaire de la Boucherie à l'ancienne. J'essaie d'introduire les produits locaux le plus possible, mais avec les viandes c'est difficile.
- Producteur d'agneau et de bois. Tous les agneaux sont vendus à Terrebonne à l'abattoir Forget.

#### **1. Le développement ne peut se faire seul, car on n'a pas le temps de développer la mise en marché.**

- La mise en marché ça prend beaucoup de temps.
- J'ai essayé de développer le marché local, mais j'ai arrêté, ça ne marchait pas. Aller porter des agneaux à Thurso pour les faire abattre et les rapporter c'est loin. J'en vends à des clients à Terrebonne et ils vont directement les chercher à l'abattoir.
- Est-ce que ça prendrait de la publicité pour développer le marché local?
- J'ai fait beaucoup de bouche à oreille, mais c'est une viande qu'on ne mange pas tous les jours à cause de son prix élevé. Il y a aussi le mythe que ça goûte la laine qui nuit à la vente locale. L'abattoir Forget en abat 1 927 par semaines. Si je produis à l'année je peux signer un contrat pour avoir 0.15 \$/kg de plus. Avec ce contrat, j'ai juste le droit de manquer 1 livraison par 6 mois. Tous les agneaux de plus de 80 livres passent par la fédération. Si je vends local, ça doit passer par la fédération aussi. Les agneaux légers peuvent être envoyés à Ottawa, mais il n'y aura pas d'ASRA. Les gens n'ont pas assez d'argent pour acheter de l'agneau. C'est Ottawa ou Gatineau qu'il faut viser.
- Je vends 1 selle/semaine.

- Je l'ai fait, allez faire abattre 5 agneaux à l'abattoir Bowman pour les vendre, mais ce n'est pas assez pour les coûts de transport.
- J'achète de l'agneau et du bœuf, mais j'ai toujours le même problème, je ne peux pas acheter au même prix.
- Le prix est de 9 \$/kg la carcasse chaude et varie selon l'indice. Il y a une limite à vouloir faire des produits de créneau.
- Aurais-tu avantage à faire de la transformation?
- Je n'en achète pas de l'agneau. Quand je veux en manger, je vais au restaurant.
- Avec de l'agneau, on peut faire de la terrine, du creton, de la saucisse.
- Est-ce qu'on pourrait t'aider à développer la mise en marché?
- Le problème est qu'il n'y a pas assez de monde et ça décline encore.
- Les boucheries, Metro et Loblaws sont déjà des spécialistes de mise en marché.
- J'ai acheté un demi-bœuf de M. Brown, mais il ne s'est pas vendu parce que les clients ne voulaient pas payer plus cher.
- Il avait quoi de spécial son bœuf?
- Du bœuf Angus élevé au pâturage. Il avait 8 \$/kg de plus que l'autre bœuf.
- Le transport coûte cher et ça prend un camion réfrigéré. Où achètes-tu ta viande?
- D'un grossiste, Chatel.
- Il apporte sûrement un camion plein pour diminuer les coûts
- Il vient peut-être de l'Ouest canadien ou des États-Unis.
- C'est dur à comprendre, en moyenne le bœuf parcourt 2 500 km et il est moins cher que celui produit ici.
- Est-ce qu'on produit assez pour fournir à la demande?
- Je vends des légumes de Bia et je vends tout. Pour l'agneau, l'agneau du Québec goûte moins fort, mais il est aussi beaucoup plus cher.
- Chez Costco, on le retrouve à la moitié du prix et moins.
- Mais là, les gens ne savent pas d'où provient la viande qu'ils achètent.
- C'est l'industrialisation.
- Pour le bois, c'est un peu pareil. Quand il y avait des moulins dans toutes les municipalités, ils engageaient beaucoup de monde. Maintenant, ils n'engagent presque plus et ne veulent pas payer pour le bois.
- Le Pontiac a signé avec Résolu.
- Dans le Pontiac, il ne reste presque plus de producteurs de bois et l'Office est en train de faire faillite. C'est parce qu'ils ne feront pas beaucoup de coupe qu'ils ont signé.
- La faiblesse de la production de bois est qu'ils ne payent pas.
- Il y a eu signature avec Forex à Ferme-Neuve jusqu'en 2016. Il donne le prix demandé à Résolu.
- Qui achète le plus dans le coin?
- LP et Fortress, mais présentement on peut tout vendre.
- Pour la production de bois, le plan conjoint est avantageux.
- Oui et pour l'agneau aussi parce qu'on sait le prix 6 mois à l'avance.
- Est-ce que les plans conjoints peuvent nuire aux régions?

- Oui parce qu'on a déjà été obligé de gaspiller du bois.
- Pour les céréales, c'est comme jouer à la bourse. On ne sait pas les prix à l'avance. Ça prend aussi des acheteurs certifiés.
- Tu n'aurais pas le droit de m'en vendre?
- Oui je pourrais pour les céréales, mais pas le soya qui a besoin de transformation. Pour les veaux ils sont tous vendus à l'extérieur. Quand j'en vends pour la viande, je demande le minimum du prix vendu à l'encan, coupé, enveloppé et livré et j'en vends seulement quelques-uns à des gens de la ville. Est-ce que quelqu'un pourrait nous aider à faire la mise en marché?
- Avant, les agriculteurs tuaient les veaux dans leur cours, ils ne peuvent plus faire ça maintenant?
- Non, nous sommes obligés de faire abattre à l'abattoir à cause de l'ASRA. Les gens trouvent ça cher d'acheter un veau complet. Ça prendrait un comptoir de vente à la ferme.
- Je peux essayer une demi-carcasse. Chez nous, je ne vends que du bœuf AAA, c'est ce que les clients veulent et ils demandent tous de la viande maigre.
- Les gens sont mal informés. Avant, c'était 80 % du budget qui allait à l'alimentation maintenant, c'est 20 %. Même si la santé passe par une bonne alimentation.
- Le monde n'a plus les moyens de bien manger.
- Les priorités ont changé de place. Est-ce que c'est la région qui est comme ça ou c'est généralisé au Québec?
- À Ottawa, Gatineau et Montréal, il y a des gens qui ont beaucoup plus d'argent ou qui sont conscientisés par l'environnement. Ils en connaissent plus que nous. Le marché est en croissance. Je vends 20 veaux par année à environ 350 lb mort. Je préfère faire du veau, c'est plus rentable parce que c'est trop coûteux finir un bœuf.
- La moulée coûte cher. Je la fais venir en vrac de St-Hyacinthe, mais pour avoir un escompte, je dois faire venir de grandes quantités. J'ai essayé de faire de l'orge, mais je n'ai pas assez de superficies pour rentabiliser l'équipement. L'idéal c'est d'acheter de la moulée balancée.
- Les meuniers sont des spécialistes de la mise en marché des grains.
- Avec l'industrialisation, tout est rendu plus gros et c'est centralisé. Le matin pour mon déjeuner je veux manger des œufs, du bacon, des patates et du pain, tout a été produit à l'extérieur. Aucun n'est produit dans la région. Ramener ça dans la région c'est difficile.
- Tout est industriel maintenant. Comme la Ferme Landrynoise avec leurs 2 000 vaches. Dans le bois c'est la même chose, avant il y avait 250 hommes dans un camp, maintenant tout est mécanisé.
- Est-ce que tout ce qu'on mange va venir d'ailleurs dans l'avenir?
- Les régions sont en train de fermer. Pour voir un directeur de comptes à la Caisse, il faut aller à Hull. À Maniwaki, il n'y a plus de bloc de sel ni de moulée et pour la foresterie, il faut aller à Mont-Laurier.
- Est-ce qu'il y a beaucoup de concurrence dans la vente des produits agricoles?
- Avec la boucherie Gauthier, on s'entend bien, mais je fais mes prix et il fait les siens.

- Pour le sirop d'érable, comment se fait la mise en marché?
- Notre sirop est tout vendu à la cabane. Nous n'avons pas de contingentement. Pour vendre en petite quantité ce n'est pas obligatoire, mais pour vendre au baril oui.
- C'est ancré dans la culture. Tout le monde au printemps va chercher son sirop d'érable.
- C'est un produit en demande.
- Les produits locaux sont en demande. Je vends des légumes pour Cayen et Bia au même prix qu'eux. Je ne prends pas le même profit pour préconiser l'achat local. Le problème est que l'approvisionnement n'est pas constant, souvent ce ne sont pas des gens qui font ça à temps plein.
- Est-ce qu'il y a un impact que les légumes soient disponibles seulement en saison?
- Les clients les attendent, mais quand il n'y en a pas de disponibles, je les remplace par d'autres. Il manque de produits locaux. Pour les légumes les prix sont concurrentiels mais pour la viande c'est différent.
- Est-ce que les gens les demandent?
- Oui ils sont intéressés, mais pour le bœuf, ils changent d'idée en voyant le prix. Aller faire abattre ailleurs et revenir avec la viande fait augmenter le prix.
- Est-ce que tu sais d'où provient le bœuf que tu achètes?
- Non, je ne sais pas.
- Au Québec, il n'y a pas beaucoup de bouvillons d'abattus. S'il provient du Canada, il vient probablement de l'Ontario ou de l'Ouest canadien.
- Ça ne veut pas dire qu'il ne vient pas d'ici, il a peut-être été fini dans l'Ouest.
- Il y a plus de finition où le coût de production est le moins élevé et où il y a une grande production de grain.
- L'approvisionnement est-il un problème?
- Les produits sont souvent saisonniers. Je vends des asperges de Cayen-Carpentier, quand il n'en a pas, je ne les remplace pas. Les tomates et les concombres, s'il n'y en a pas d'ici je les remplace.
- Est-ce qu'on pourrait vendre du bœuf au Maxi si l'on voulait?
- Il faut être accepté sur le marché.
- c'est une question de valeur sociale.
- Les gens ont une limite à payer plus cher pour le produit.
- Est-ce que les producteurs doivent se tourner vers la transformation et le marché de proximité?
- Jusqu'à un certain point, oui. Les légumes marchent très bien, mais aucune viande locale n'a percé chez moi.
- Comme il a été dit, il y a moins de différence sur les prix.
- Mais on peut tous avoir notre jardin si on veut.
- Oui, mais ce n'est pas tout le monde qui a un intérêt. On est trop dépendant des grosses places. On ne peut pas s'approvisionner ici. J'ai peur que l'agriculture ici soit vouée à disparaître.
- Il y a longtemps, on nous a dit de nous spécialiser et maintenant on est de retour à la diversification.

- Est-ce que le tourisme est un avantage?
- On parle de touristes, mais il ne faut pas attendre trop d'eux.
- Chez nous ça paraît le tourisme.
- Ça prend des touristes dans la région.
- Nous avons un problème d'approvisionnement. L'offre n'est pas assez intéressante pour que les gens se déplacent. Il manque de légumes.
- Pour vendre, il faut que les tablettes soient pleines. Si je remplis mon comptoir de viande, je vends beaucoup plus que s'ils sont vides.
- Si l'on avait une meilleure visibilité pour nos produits, est-ce que la mise en marché locale aurait un meilleur avenir?
- Pour les produits saisonniers comme les légumes oui, mais pour la viande, ça reste difficile.
- Je vendais du cerf rouge local et s'il n'avait pas arrêté, j'en vendrais encore. Pour le Bison, Stosik m'a approché, mais il va encore y avoir un problème pour les parties.
- Est-ce que c'est pensable d'avoir un abattoir un jour dans la région?
- Nous n'avons pas le volume.
- Nous n'avons pas l'approvisionnement. Bowman n'abat qu'une journée toutes les 2 semaines.
- À cause du prix élevé, il n'en abat plus. Les veaux vont à l'encan.
- Si on avait une subvention au transport et une organisation du transport ensemble pour faire abattre, nos prix seraient plus compétitifs.
- Ça prend des veaux au même stade toutes les semaines. Une de nos faiblesses est l'industrialisation. Produire de gros volumes ça coûte moins cher.
- Une de nos forces est que nous sommes à 1h30 d'Ottawa, il faudrait en profiter. Ça prendrait quelqu'un pour développer le marché.
- Pourquoi n'y a-t-il pas plus d'agneau dans la région?
- Ça fait juste 4-5 ans que nous avons compris qu'il faut faire de l'agneau lourd, c'est plus payant. L'abattoir est à Terrebonne ce qui fait loin à transporter. Il y a aussi eu de la mauvaise régulation dans certains élevages.
- Dans les petits fruits, il y a l'auto-cueillette et ils font leur propre mise en marché.
- La réglementation pour vendre des produits transformés est difficile.
- Les nouveaux font avec la réglementation, c'est pour les anciens que c'est plus difficile. Ils sont réticents et arrêtent parce que ça les décourage.
- Il faudrait savoir s'il y a de la demande pour les produits.
- C'est une faiblesse d'aller faire abattre ailleurs et c'est aussi une faiblesse de ne pas avoir le volume pour un abattoir. Aussi, ça prendrait un approvisionnement constant tout au long de l'année.
- Le tourisme c'est une de nos forces.
- Un des moyens qui pourrait être essayé pour percer le marché des viandes serait d'entrer avec des congélateurs dans les grandes chaînes.
- J'aimerais mieux avoir quelqu'un pour faire la mise en marché et le payer.



## **Annexe 37 : Procès-verbal table ronde équipe « Ressources financières, humaines et matérielles »**

### **Ressources financières, humaines et matérielles 1ère activité : Table ronde**

Ferme Despatry  
130, chemin de la Rivière Gatineau Sud, Bouchette (Québec) J0X 1E0  
Mardi, 31 mars 2015, de 9h15 à 11h30 et de 20h30 à 21h30

---

Présences : Daniel Patry, Andr ea Roy, Dominic B nard, Robert R gimbald, Carlos Baez, Chantal Leduc

#### **1. Actuellement, il n'y a pas de quota disponible.**

- Les  rabli res ont un grand potentiel de production et de revenus en Haute-Gatineau. Actuellement, 43 % des  rabli res de l'Outaouais sont ici. Il faudrait faire comme la MRC Antoine-Labelle et se placer en position pour prot ger le revenu ac ricole potentiel pour quand il y aura des quotas de disponibles.
- Est-ce que la MRC a le pouvoir de faire  a?
- Il faudrait que la municipalit  cartographie les  rabli res et regarde la possibilit  de pallier aux coupes, dans le priv  et le public.
- Il faudrait les mettre en valeur en coupant les arbres malades et morts.
- Pour le lait, les  ufs de consommation, le poulet et le dindon, nous n'avons pas de contr le.

#### **2. Il manque de chaux et de drainage.**

- En Haute-Gatineau, nous n'avons pas utilis  les subventions dans les ann es 1980. Avec les engrais chimiques qui acidifient les sols, nous devons compenser avec de la chaux.
- Il y en a eu un programme pour le chaulage pour les producteurs bovins, mais ce n'est pas tout le monde qui en a b n fici . Les programmes ne sont pas assez connus des producteurs. Ce n'est pas tout le monde qui en a b n fici .
- Est-ce qu'il y a un d sint ressement des intervenants ou c'est la dynamique qui est comme  a? Est-ce qu'on devrait  tre plus patriotique et moins passif?
- Le MAPAQ devrait  tre plus proactif dans la diffusion d'informations, diriger dans la bonne voie et avoir un meilleur accompagnement.
- Si le MAPAQ ne le fait pas,  a prendrait quelqu'un   la MRC pour nous dire que nous sommes  ligibles   tel ou tel programme.
- Il faudrait rencontrer le MAPAQ pour voir quelles sont les orientations pour le bureau de Maniwaki.

- Le PDZA va avoir plus d'impact régionalement que sur le MAPAQ.
- En Abitibi, une municipalité finance les travaux mécanisés (drainage), et se rembourse sur les taxes municipales. Il faudrait que ça se fasse ici aussi.
- Les achats regroupés pourraient permettre de réduire les coûts.
- Il faudrait voir si ça se fait ailleurs et comment ça s'applique.

### **3. Trouver de la main-d'œuvre représente un défi.**

- Les services vétérinaires viennent de l'extérieur de la région.
- Il faudrait peut-être faire une opération séduction pour en attirer un.
- Pour qu'il y ait un vétérinaire, il faudrait tous être solidaires et le prendre parce que le nombre d'animaux a diminué.
- La main-d'œuvre est difficile à trouver. C'est souvent la famille.
- Il faudrait voir avec le Centre Local d'Emploi pour qu'il y ait des personnes avec de la formation pour travailler pour les producteurs. Comme avec l'ODA l'été dernier. L'employé ne coûtait que 5 \$/h et il avait une formation en mécanique agricole. Au début, il n'était pas très sollicité, mais quand les gens ont vu ce qu'il était capable de faire, il n'était plus disponible quand nous en avions besoin.
- L'inséminateur va devenir un problème aussi. Il n'a que 4-5 clients. Le reste des producteurs ne se fidélisent pas.
- Quand je prends ma semence ailleurs qu'au CIAQ, il y a une charge supplémentaire de 23 \$ comparativement à 2 \$ à Mont-Laurier, parce que le service n'est pas assez utilisé.
- Il faudrait demander au CIAQ d'uniformiser ses prix et d'être traité comme les autres régions.
- Pour le transport d'animaux, c'est la même chose, il y en a de moins en moins.
- Côté mécanicien, nous sommes bien servis. Lorsque nous avons un problème avec un tracteur, les concessionnaires envoient des mécaniciens.
- Dans la région, il n'y a pas de travaux à forfait de disponibles. À Mont-Laurier, pratiquement tout se fait à forfait (fauchage, battage, récolte de foin, épandage de fumier et d'herbicide).

### **4. Les frais de transport et l'implantation de nouvelles productions sont très élevés.**

- C'est tout qui coûte cher.
- C'est régional et non spécifique à l'agriculture, c'est la même chose pour les épiceries et les industries.
- Pour les plus petits, un regroupement de producteurs pour le transport pourrait être avantageux.
- Il faudrait travailler en équipe et avoir une base de données de transporteurs locaux.
- Avec transporteur comme Dicom, nous sommes bien servis.

### **5. Je suis membre du club agro, mais il manque de personnel technique, on ne sait pas comment m'aider.**

- Il faudrait que la MRC s'occupe des services si le MAPAQ ne peut ou ne veut pas le faire. Nous avons des besoins qui sont criants, la diversification a apporté des besoins.
- Par le Réseau Agriconseil nous pouvons avoir des services dans la région, mais il est méconnu. Le réseau devrait être publicisé.
- Les vendeurs de semences sont aussi de bons conseillers, mais il faut rester vigilant, leur but est de vendre.

**6. Est-ce qu'une base de données de terres à cultiver à louer serait utile?**

- Une banque de terres serait bien pour attirer du nouveau monde avec de la formation dans la région selon la superficie dont ils ont besoin.
- Oui, nous avons besoin d'une étude pour savoir ce qu'il y a de disponible.
- La banque de terre doit avoir un accès limité et qu'elle soit accessible seulement à ceux qui veulent vivre de l'agriculture.
- Il faut faire attention à l'inflation que ça pourrait avoir sur les propriétaires actuels.
- Il devrait aussi y avoir des conséquences pour les terres qui ne sont pas cultivées volontairement pour inciter à l'entretien des terres. Il doit y avoir une surveillance et appliquer la réglementation.

**7. On devrait s'unir pour couvrir les frais (CUMA, CUMO, transport, mise en marché).**

- Pour descendre les prix, ça prendrait des travaux à forfait.
- Pour la CUMA, quand c'est le temps des foins ou des battages c'est tout le monde en même temps qui est prêt. C'est difficile de partager. Il faut que le dialogue soit vraiment bon.
- Une CUMO comme nous avons déjà eu, c'est avantageux pour tout le monde. L'été, il faudrait en avoir 3-4 pour les différentes entreprises agricoles (laitières, bovines, ovines, petits fruits, grandes cultures). Ce serait bon, mais les personnes doivent être formées.
- La personne qui gère ça doit être neutre pour qu'il n'y ait pas de favoritisme.

## **Annexe 38 : Procès-verbal table ronde équipe « Pression de l'urbanisation, spéculation et législation »**

### **Pression de l'urbanisation et spéculation et législation 1<sup>ère</sup> activité : Table ronde**

Bureau de la MRC Vallée-de-la-Gatineau  
186, rue King, *Maniwaki* (Québec) J9E 3N6  
Mardi, 17 mars 2015, de 13h30 à 15h00

---

**Présences :** Denis Côté, Claire Lapointe, Guillaume Charest-Hallée, Chantal Leduc et Claude Beaudoin,

#### **Pression de l'urbanisation et spéculation**

#### **1. Les problèmes financiers et la compétition pour l'achat de terres par des retraités de l'extérieur sont importants.**

- Dans notre région, c'est surtout au Sud. C'est un problème pour eux.
- Il y a les retraités et les préretraités.
- Le plus grand propriétaire terrien de la MRCVG est à Low. Il est résident de l'Ontario. Celui qui possède les meilleurs sols agricoles en superficie sur sa propriété en milieu agricole réside à Chelsea et sa propriété est adjacente au terrain de golf et au Mont Sainte-Marie. Ce sont des hommes d'affaires qui n'ont aucun intérêt ni lien avec l'agriculture. Ils attendent la mort de la zone agricole comme beaucoup de spéculateurs.

#### **2. De la relève, il y en a, mais l'établissement est difficile, car les gens de la ville accaparent les terres, ça fait de la compétition (chasse et villégiature).**

- Ça se regroupe avec le premier énoncé. Les terres buchées à blanc sont revendues à gros prix pour la chasse. Maintenant, ce n'est peut-être pas aussi courant à cause de la difficulté à vendre le bois.
- Et le prix des taxes, assurances responsabilité sans compter les frais reliés à l'acquisition.
- Il faudrait l'ajouter en sous point au premier énoncé.
- Ce qu'il y a de différent dans cet énoncé est le mot « relève ».
- Dans le secteur sud, c'est un problème. Le prix des terres est déterminé par le prix d'achat/vente des terres autour. Avec la spéculation, la valeur des terres augmente.
- C'est différent du secteur sud au secteur Nord. Au Nord, les terres se vendent moins cher.

#### **3. Ici, au Sud, c'est différent, car il y a la pression de la ville et de la pression de Wakefield.**

**4. Une ou deux fermes sont vendues à bon prix, et le prix de toutes les fermes autour augmente.**

- C'est le calcul nominal comme Claire expliquait.
- C'est la méthode d'évaluation foncière, la législation foncière. Nous ne pouvons que le mentionner.
- Le prix des fermes alentour augmente en valeur, mais se vendent-elles au prix demandé?

**Législation**

**1. Le portrait n'est pas complet puisque les non-membres (MAPAQ, UPA) ne sont pas dans le portrait.**

- Il y a ceux qui font de l'agriculture hors zone agricole.
- Ici, ce sont surtout les petites fermes qui ont moins de 5 000 \$ de revenus et qui ne peuvent pas s'inscrire comme producteur. Ce n'est pas toute la superficie de la zone agricole occupée qui est exploitée. Des 29 760 ha occupés de la zone agricole, seulement 16 760 ha sont cultivés. Il y a beaucoup de zone agricole dont on n'a pas d'information.
- Il faudrait voir si c'est grave de ne pas les inclure dans le portrait versus l'impact qu'ils ont sur toute la zone agricole.
- Les terres vendues qui ne sont plus exploitées et qui sont louées ne font pas partie du portrait.
- C'est dur de trouver des données fiables.
- Nous allons devoir en tenir compte dans le plan d'action. À Messines, il y a 100 anciennes fermes non exploitées, parce qu'ils n'aiment pas la paperasse ou autre.
- De gros acheteurs qui achètent toutes les terres, il n'y en a pas dans la région. Dans les régions plus dynamiques, il y a moins de terres qui ne sont pas exploitées. La hantise du péril jaune s'accaparant de grandes surfaces agricoles n'est vraiment pas répandue chez nous. Ces magnats de l'arpent vert se lancent plutôt à l'assaut des fertiles plaines de Hongrie où le prix des terres est ridicule. Il faut arrêter de croire que seules les grandes entreprises agricoles sont très rentables. Le chiffre d'affaires est une chose, le profit net est une autre réalité. De plus, la Chine qui est en passe de devenir un des plus importants exportateurs de denrées alimentaires sur la planète tire la grande majorité de sa production agricole de fermes d'une superficie moyenne de deux hectares.

**2. Le montant de taxes à payer devrait être évalué en fonction du revenu ou de la capacité à payer.**

- La taxation foncière a sa place.
- Nous pouvons faire quelques suggestions, soit pour une taxation spécifique comme au Lac-Sainte-Marie et une taxe spéciale (pénalité) pour les terres agricoles non exploitées.
- À l'UPA, ça revient presque tout le temps.

- Le fermage pourrait être avantageux ici. Des modifications du droit foncier et civil seraient nécessaires, mais profitables si la durée de fermage pouvait s'étendre sur une période assez longue. (9 ans en France avec possibilité de transmission du droit aux héritiers du locateur si ses enfants cultivent la terre.)

**3. Les normes à respecter sont contraignantes. À long terme, on devra faire attention aux décisions qu'on va prendre.**

- Les normes d'abattage sont contraignantes pour les agriculteurs qui font boucherie. Les pouvoirs municipaux peuvent être contraignants.
- Ce ne sont pas les règles municipales qui encadrent la production alimentaire au Québec et au Canada. La question de l'hygiène des établissements est une lourde responsabilité que doit assumer le petit producteur artisan. La responsabilité civile des produits peut devenir assez lourde en raison du produit offert par un producteur.
- Il y a aussi les normes environnementales et de salubrité. Pour les entreprises plus petites en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation, le cahier de charge n'est pas évident à respecter.
- Les normes fédérales sont très limitatives.
- Il faudrait encore ajouter des sous points pour chaque norme.
- Les cours d'eau qui passent sur les fermes sont aussi contraignants.
- La contrainte pourrait l'être davantage si l'eau du ruisseau devenait contaminée par E. Colis et se propageait dans la nappe phréatique. La ressource Eau revêt une importance de plus en plus grande au niveau agricole. Certaines régions américaines sont en déficit de pluviométrie depuis une bonne période. Le prix de revient de la production agricole ne cesse d'augmenter pour les producteurs avec la rareté de l'eau.

**4. On a suffisamment de zones blanches. Il est difficile de conjuguer le dézonage avec l'accroissement de la richesse.**

- Pour le retour des jeunes, on veut bâtir sur la ferme paternelle, mais pourquoi devraient-ils aller jouer dans la zone agricole avec autant de zones blanches?
- Trois niveaux interviennent pour le zonage : la loi provinciale, le règlement de zonage dans la municipalité et le schéma d'aménagement.
- C'est revenu souvent dans les consultations publiques et sous différents angles.
- Prenons le profil de la population de la MRC et regardons les chiffres se rapportant à la projection de population pour la MRC. Il n'y a pas une grande croissance et de plus, les familles contemporaines ont eu moins d'enfants. Le rêve d'un retour en région est souvent illusoire tout comme l'idée que tout le monde veut vivre dans le monde rural. Beaucoup d'appelés et peu d'élus. Il y a un prix élevé pour demeurer en "campagne". Le quotidien La Presse a présenté un très bon dossier sur ce sujet il y a quelques semaines. Avec une hypothèque de 25 ans, le couple ayant acheté une résidence sur l'île de Montréal a économisé une somme de 230 000 \$ comparativement à celui qui habitait la banlieue éloignée sur la rive sud de Montréal. Pour un couple de jeunes professionnels, la limite des choix demeure l'obstacle du monde rural. Choix professionnel restreint,

éloignement des centres de formation professionnelle, contacts professionnels limitant l'avancement professionnel, choix de consommation plus limité, etc.

**5. On s'est trop mis de règlements dans les jambes.**

- S'il n'y avait pas eu de règlements, l'agriculture serait probablement disparue du territoire de la MRC. Exemple : règlement sur la stabilisation, règlements sur la santé animale, les divers règlements touchant l'hygiène alimentaire. La réglementation est plutôt venue soutenir la production agricole. Sans règlements sur l'importation de produits alimentaires américains, il n'y aurait probablement plus de poulaillers au Canada, le lait USA nous serait acheminé par pipeline à cause de son bas prix. Un exemple : le lait en Ontario se vend près de 2 \$ de moins les sacs de 4 litres qu'au Québec. C'est un règlement qui empêche le lait ontarien d'être acheminé sur nos tables.

**6. Les limites (superficies) à respecter lors de l'épandage du fumier sont contraignantes.**

- À cause du portrait de la zone, les dates d'épandages devraient être différentes du sud au nord.
- C'est une réglementation provinciale.
- Mais c'est quand même bon de le mentionner.
- Nous pouvons faire une suggestion au gouvernement.
- Si l'on parle des superficies d'épandage, les restrictions concernant les puits et les cours d'eau ne sont pas là pour rien. L'eau est une ressource qu'il faut protéger.
- Oui, il y a les deux côtés.
- La qualité de l'eau et des sols font partie de nos forces. Mais personne ne vient s'installer ici pour ça.

**7. Nous avons un système de stabilisation des prix qui favorise les gros producteurs, mais qui nuit aux petits. À long terme, la subvention à la stabilisation des prix nuit à la rentabilité globale.**

- Je ne suis pas d'accord. Les conventions de mise en marché, les plans conjoints sont surtout là pour aider aux petits. Et ayant un système de vente avec des prix fixes ou une meilleure gestion de la variation de prix, les petits en bénéficient. Ce sont souvent les plus petits qui ont un plus grand coût de production et ceux qui ne sont pas capables de négocier seuls.
- Ce n'est pas une préoccupation valable, ici nous n'avons pas de gros producteurs.
- Mais, il y en a ailleurs au Québec avec lesquels nous sommes en compétition.

**8. Les régions sont différentes. Nous ne pouvons regarder notre pratique de la protection du territoire agricole comme ailleurs au Québec, le long du fleuve.**

- Nos forêts en milieu agricole sont un avantage que plusieurs régions agricoles n'ont pas. Les crises forestières et crises agricoles se chevauchent rarement d'où l'avantage de notre territoire agricole.

**9. Est-ce que le PDZA pourrait permettre plus d'usages?**

- Pas le PDZA comme le schéma d'aménagement.
- Les deux sont en lien. Il faut que l'agriculture en reste gagnante. Il faut rester prudent sur les usages.
- Si nos producteurs agricoles n'ont pas besoin d'une diversification de leurs revenus, on peut tout simplement réduire le potentiel de diversification du portefeuille agricole. Il y aura une véritable relève agricole quand les jeunes s'apercevront qu'ils peuvent tirer des revenus intéressants qui leur permettront d'envisager une amélioration de leur qualité de vie.

**10. Il faudrait permettre la construction ou le changement de vocation dans des zones moins propices à l'agriculture, mais faire en sorte que l'agriculture soit prioritaire.**

- C'est le schéma d'aménagement et la CPTAQ qui peuvent le permettre.
- Le nouveau schéma d'aménagement va être présenté au CCA.
- Il y a trois classes de producteurs. Ceux qui veulent que la zone agricole reste comme elle est, ceux qui veulent ajouter des activités et ceux qui veulent dézoner. Les municipalités rejoignent le troisième groupe, ils voudraient dézoner les terres qui ne sont pas exploitées.
- Les maires sont tous pour le développement.
- Dans le PDZA, on peut recommander que le schéma d'aménagement soit revu annuellement.
- Où est le marché de l'immobilier dans le milieu agricole? Le seul véritable marché de l'immobilier dans la MRC se confine à la résidence secondaire riveraine d'un lac de moyenne ou grande superficie. Il y a beaucoup plus de vendeurs que d'acheteurs sur le marché dans la MRCVG.

**11. Pourrait-on permettre d'autres usages comme le récréotourisme, par exemple?**

- Le schéma en proposera toute une gamme. Reste à savoir si les intéressés en voudront.

**12. Les producteurs qui cultivent hors zone agricole sont pénalisés : ils n'ont pas droit aux subventions. Il faudrait remédier à ça. On n'a pas droit au remboursement de taxes foncières.**

- Chaque zone a ses avantages et ses inconvénients.
- Exact. Certains veulent le beurre et l'argent du beurre.

**13. Il faut que l'entreprise soit grande pour pouvoir profiter des rabais de taxes. Est-ce que cette loi pourrait être revue? Est-ce que c'est seulement pour les producteurs enregistrés au MAPAQ? Ce devrait l'être pour tous ceux qui cultivent leur terre.**

- Ce ne sont que les taxes foncières qui sont remboursées aux producteurs. Pour les autres taxes, ils retirent en proportion de ce qu'ils ont payé.



**14. Il existe une iniquité des petits producteurs versus les gros : les réglementations et les normes (ex. : transformation) sont en faveur des gros. On devrait demander des assouplissements.**

- Les permis pour produire coûtent la même chose aux petits qu'aux gros.
- Tout est en relation avec les coûts de production.
- C'est une réglementation provinciale.
- C'est un constat que ça existe.

**15. Si on fait de l'agrotourisme et qu'on construit des chalets dans le bois, on devrait pouvoir les continger (limite par superficie).**

- C'est ce que contiendra le schéma.
- Ça rejoint le zonage.

**16. Ça prend un système plus flexible. On doit se munir d'incitatifs qui favoriseraient l'agriculture à temps partiel, comme des allègements de taxes ou autres.**

- Ça rejoint la taxation.
- Il y a plusieurs points où il y a mention des gros versus les petits.
- L'agriculture à temps partiel n'est pas souvent soutenue sur une longue période, tout comme l'hébergement en « *bed and breakfast* ». Les gens démarrent, font un bout et abandonnent.

**17. La loi devrait être assouplie pour permettre la construction sur certaines parcelles en zone agricole.**

- Il y a assez de place ailleurs pour les 100 prochaines années. Il suffirait d'un seul intégrateur qui s'installe dans la zone agricole avec plein de nouveaux arrivants pour que s'amorce une véritable bataille producteurs-nouveaux arrivants. L'espace agricole, bien que parfois bucolique, n'en demeure pas moins un espace de production.

**18. Nous avons besoin de support de la part du gouvernement pour que ce soit plus facile de produire. Il faudrait que la MRC fasse des pressions auprès des gouvernements fédéral et provincial.**

- Il y a une série de normes fédérales et provinciales où l'influence que nous pouvons avoir est limitée. Est-ce qu'on devrait se concentrer plus au niveau régional, sur ce qu'on peut avoir de l'influence?
- On peut quand même acheminer une liste de recommandations au provincial et au fédéral.
- Ça peut aider d'avoir une liste pour dire qui fait quoi.

**19. Nous avons de la difficulté avec les normes et l'ATQ : c'est une perte d'argent et de temps.**

- Ça a été mis en place suite à la crise de la vache folle ; les consommateurs souhaitent connaître la provenance de leur viande et à l'épicerie, on ne retrouve même pas la traçabilité encore. C'est vrai que c'est une perte de temps et d'argent.

- Jusqu'au jour où une épidémie frappera à nouveau.
- Nous sommes une région à bœuf. Ça devrait donner du poids à notre demande.
- La majorité des producteurs sont des producteurs de bœuf.

**20. Nous devons nous assurer que la zone agricole soit préservée.**

- Toute la démarche du PDZA est pour ça.
- Et sa mise en valeur.

**21. Nous avons besoin d'aide financière pour pouvoir grossir. Le gouvernement doit nous donner les moyens pour mettre en œuvre nos projets.**

- C'est l'objectif du PDZA, avoir un soutien régional pour l'agriculture plus présente.
- L'aide financière vient vite dans le plan d'action avec les montants d'argent nécessaire.
- Les annonces des programmes pour l'année ne sont pas encore faites et il va y avoir beaucoup de coupures.
- Le PDZA n'apportera peut-être pas de nouvel argent, mais un meilleur soutien du développement agricole du MAPAQ, de l'UPA, de la MRC et des municipalités. Il va y avoir un plan de match.
- Il ne faut pas que l'argent devienne une excuse pour ne pas appliquer le plan d'action. On devrait instaurer des primes au rendement agricole au lieu de financer des entreprises spécialisées dans la recherche de financement.

## **Remerciements**

---

**La MRC de la Vallée-de-la-Gatineau tient à remercier toutes les personnes impliquées dans le processus de l'élaboration du plan de développement de la zone agricole de la Vallée-de-la-Gatineau**

---

**Pour leur collaboration, leur disponibilité et leur confiance, la MRC remercie les membres du Comité directeur composé des personnes suivantes :**

- Lilianne Aumond, productrice laitière et représentante d'Agri-Femmes Haute-Gatineau
- Claude Beaudoin, coordonnateur, Service de l'aménagement, MRC
- Sophie Beaudoin, directrice générale, CJE
- Dominique Bhérer, vétérinaire
- Johanne Bonenfant, productrice acéricole, diversification
- André Carle, maire de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
- Adrien Côté, production petits fruits, relève, membre du c.a. de l'UPA VG
- Pierre Côté, production laitière, membre du c.a. de l'UPA VG
- Marc Dupuis, directeur général du CLD VG
- Normand Garneau, production bovine, membre du c.a. de l'UPA VG
- Yannick Gignac, directeur par intérim, MAMOT
- Stéphane Grondin, directeur PERO
- Raymond Johnson, Office des producteurs de bois
- Gary Lachapelle, maire de Lac-Sainte-Marie
- Rock Lapointe, production laitière, membre du c.a. de l'UPA VG
- Jean-Bernard Lebelon, Financière agricole
- Yves Lévesque, directeur régional, MAPAQ Outaouais
- Richard Maheu, Président, Fédération UPA Outaouais-Laurentides
- Christian Major, directeur CCMVG
- Réjean Major, maire de Bouchette
- Michel Merleau, préfet, président du Comité directeur
- Morris O'Connor, maire de Low
- Daniel Patry, production laitière, membre du c.a. de l'UPA VG
- Joanne Poulin, mairesse de Gracefield
- Andréa Roy, production laitière, membre du c.a. de l'UPA VG
- Denis Roy, production laitière

**Les membres du comité consultatif agricole ont su être des ressources importantes pour la MRC par leur apport et connaissances du milieu; les membres du CCA sont :**

- André Carle, maire de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
- Adrien Côté, production petits fruits, relève agricole, membre du c.a. de l'UPA VG
- Pierre Côté, production laitière, membre du c.a. de l'UPA VG, président du CCA
- Normand Garneau, production bovine, membre du c.a. de l'UPA VG
- Gary Lachapelle, maire de Lac-Sainte-Marie
- Réjean Major, maire de Bouchette
- Michel Merleau, préfet
- Morris O'Connor, maire de Low
- Daniel Patry, production laitière, membre du c.a. de l'UPA VG
- Denis Roy, production laitière

**Le conseil d'administration de l'UPA de la Vallée-de-la-Gatineau s'est impliqué en nommant des capitaines d'équipes qui ont tenu des tables rondes et différentes activités et qui ont mené à l'élaboration du plan d'action. Les capitaines d'équipes sont les suivants :**

- Adrien Côté
- Denis Côté
- Pierre Côté
- Stanley Christensen
- Normand Garneau
- Rock Lapointe
- Daniel Patry
- Andréa Roy

**Et les équipiers nommés par les capitaines d'équipes :**

- Hervé Aubé
- David Aumond
- Jérôme Aumond
- Carlos Baez
- Claude Beaudoin
- Marcel Bédard
- Éric Bélanger
- Dominic Bénard
- Ronald Bernatchez
- Dominique Bhérer
- Johanne Bonenfant
- André Carle
- Bernard Cayen
- Jérémy Charbonneau
- Guillaume Charest-Hallée
- Pierre Côté
- Jean Giasson
- Steve Gorman
- Nicole Lacroix
- Carole Lafontaine
- Caroline Lapointe
- Claire Lapointe
- Denise Lapointe
- Linda Larocque
- Lyne Lecavalier
- Francyne Major
- Réjean Major
- Julien Merleau
- Michel Merleau
- Morris O'Connor
- Jacques Paquette
- Richard Patry
- Robert Régimbald
- Andréa Roy
- Charles Sirois
- Renaud St-Amour
- Céline Tremblay

**La MRC tient à remercier toutes les ressources professionnelles pour leur expertise, leur assiduité et leur disponibilité tout au long de la démarche :**

- Carlos Baez, agronome
- Claude Beaudoin, coordonnateur, Service de l'aménagement, MRC
- François Biron, conseiller aménagement, innovation et agroenvironnement, MAPAQ
- Guillaume Charest-Hallé, conseiller en aménagement et environnement, UPA Outaouais-Laurentides
- Bruce Gauvreau, technicien en géomatique et évaluation, MRC
- Éric Lebon, agent de planification et de gestion territoriale, MRC
- Barbara Major, technicienne en cartographie, MRC

**Un comité de travail a été formé afin de valider et bonifier le plan d'action pour dépôt au conseil des maires de la MRC :**

- Éric Bélanger, production acéricole, conseiller municipal de Grand-Remous
- Claude Blais, conseiller municipal de Gracefield
- François Biron, Conseiller aménagement, innovation et agroenvironnement, MAPAQ
- André Carle, maire de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
- Roch Carpentier, conseiller municipal de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
- Guillaume Charest-Hallée, conseiller en aménagement et environnement, UPA Outaouais-Laurentides
- Stanley Christensen, production bovine, membre du c.a. de l'UPA VG
- Christianne Cloutier, conseillère municipale de Montcerf-Lytton
- Gérard Coulombe, maire de Grand-Remous
- Adrien Côté, production de petits fruits, relève, membre du c.a. de l'UPA VG
- Denis Côté, agent de développement de la MRC VG
- Pierre Côté, production laitière, membre du c.a. de l'UPA VG
- Ronald Cross, maire de Messines
- Normand Garneau, production bovine, membre du c.a. de l'UPA VG
- Julie Jolivet, mairesse de Bois-Franc
- Rock Lapointe, production laitière, membre du c.a. de l'UPA VG
- Réjean Major, maire de Bouchette
- Joanne Mayer, conseillère municipalité de Low
- Daniel Patry, production laitière, membre du c.a. de l'UPA VG
- Roger Pilon, conseiller municipal de Bois-Franc
- Andréa Roy, production laitière, membre du c.a. de l'UPA VG
- Céline Tremblay, production bovine et volaille biologique, membre du c.a. de l'UPA VG

**Un merci spécial s'étend aux membres du conseil de la MRC pour leur appui, leurs commentaires et leur confiance envers le comité technique qui était chargé de toute la démarche :**

- André Carle, municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
- Bernard Cayen, municipalité de Déléage
- Denis Charron, municipalité d'Aumond
- Gérard Coulombe, municipalité de Grand-Remous
- Robert Coulombe, ville de Maniwaki
- Ronald Cross, municipalité de Messines
- Alain Fortin, municipalité de Montcerf-Lytton
- Laurent Fortin, municipalité de Blue Sea
- Neil Gagnon, municipalité d'Egan-Sud
- Gaétan Guindon, municipalité de Denholm
- Ota Hora, municipalité de Kazabazua
- Julie Jolivette, municipalité de Bois-Franc
- Gary Lachapelle, municipalité de Lac-Sainte-Marie
- Chantal Lamarche, municipalité de Cayamant
- Réjean Major, municipalité de Bouchette
- Morris O'Connor, municipalité de Low
- Joanne Poulin, ville de Gracefield

**Finalement, pour leur dévouement et leur professionnalisme, la MRC remercie les membres suivants de son équipe et autres membres du comité technique :**

- Carlos Baez, agronome
- François Biron, Conseiller aménagement, innovation et agroenvironnement, MAPAQ
- Guillaume Charest-Hallé, conseiller en aménagement et environnement, UPA Outaouais-Laurentides
- Denis Côté, agent de développement, MRC
- Marie-Noël Hamelin, consultante « A »
- Claire Lapointe, agente de développement, MRC
- Éric Lebon, agent de planification et de gestion territoriale, MRC
- Chantal Leduc, agronome, consultante « B »

**Remerciements particuliers aux producteurs agricoles qui ont participé lors des consultations publiques, au niveau de différents comités et au niveau des équipes formées pour l'élaboration du plan d'action. Ces personnes ont été généreuses de leur temps et ont bénéficié grandement à l'avancement de toute la démarche.**

**Finalement, un grand merci aux médias locaux, radio CHGA, journaux La Gatineau et Le Choix qui nous ont suivi tout au long de la démarche et qui ont été présents lors des consultations publiques et autres activités ; de plus, ceux-ci nous ont permis de s'exprimer en produisant plusieurs reportages radiophoniques et écrits journalistiques.**



